

CAHIER ÉCONOMIQUE 121

Rapport travail et cohésion sociale

2016

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

SAVOIR
POUR AGIR

CAHIER ÉCONOMIQUE 121

Rapport travail et cohésion sociale

2016

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

SAVOIR
POUR AGIR

Impressum

Responsable de la publication

Dr Serge Allegrezza

Auteurs

Emanuela DI FALCO

Anne FRANZISKUS

Luca FUMARCO

Jérôme HURY

Guillaume OSIER

François PELTIER

Chiara PERONI

Paul REIFF

Francesco SARRACINO

Marco SCHOCKMEL

Germaine THILL

STATEC

**Institut national de la statistique
et des études économiques**

Centre Administratif Pierre Werner

13, rue Erasme

L-1468 Luxembourg-Kirchberg

Téléphone

247-84219

Fax

46 42 89

E-mail

info@statec.etat.lu

Internet

www.statec.lu

Octobre 2016

ISBN 978-2-87988-131-7

La reproduction est autorisée
à condition de mentionner la source.

Sommaire

Rapport travail et cohésion sociale 2016

Avant-propos	5
Introduction démographique	7
Le contexte démographique luxembourgeois	7
Glossaire	25
 Partie I : Marché du travail	 27
1. Evolution de l'emploi	27
1.1 L'évolution de l'emploi	28
2. Le taux d'emploi	43
3. Le travail atypique	54
3.1 Le travail à temps partiel	54
3.2 Le travail temporaire	57
3.3 Autres types de travail atypique	60
3.4 Evolution des différentes formes de travail atypiques	61
4. Le chômage	63
4.1 Concepts et définitions	63
4.2. Évolution et structure du chômage	64
5. Structure des salaires	73
Introduction	73
5.1 Les salaires dans le secteur public et le secteur privé	73
5.2 Les salaires en fonction du sexe	82
Glossaire	88
 Partie II : Revenus, conditions de vie et qualité de vie	 91
1. Différents concepts de revenus	91
2. Inégalités	97
3. Pauvreté et exclusion sociale	101
4. Dimension Européenne	110
Glossaire	113
 Partie III : Partie thématique	 115
1. La situation financière des ménages	115
1.1 Difficultés à joindre les deux bouts	115
1.2 La charge financière du logement	118
2. Vers un budget de référence pour le Luxembourg	122
Le budget de référence : une méthode complémentaire pour analyser les conditions de vie	122
3. Les inégalités face à l'inflation	128
3.1 Introduction	128
3.2 Inflation selon l'âge de la personne de référence	129
3.3 Inflation selon le niveau de vie du ménage	130
3.4 Inflation selon d'autres décompositions	132

4. Satisfaction par type d'activités	134
4.1 Satisfaction avec l'emploi principal	134
4.2 Satisfaction avec les loisirs	139
4.3 Satisfaction avec les déplacements	140
5. PIBien-être A preliminary assessment of quality of life in Luxembourg	143
5.1 An international perspective	144
5.2 The PIBien-être project	148
5.3 The Luxembourg Index of Well-being	153
5.4 Conclusions and the road ahead	165
6. Les inégalités entre les communes du Luxembourg au fil des recensements de la population	171
Glossaire	180

Avant-propos

Qualité de la croissance : la question de l'inégalité

Quelle croissance qualitative? Au mois de novembre 2016, les citoyens ont été invités à participer à des débats sur les orientations du développement économique, démographique et spatial du Luxembourg au cours du demi-siècle à venir. La dimension sociale de la croissance est certainement un élément essentiel de la qualité de la croissance.

Cette discussion a été approfondie par un exercice de prospective citoyenne avec le futurologue Jeremy Rifkin, auteur de la « Troisième révolution industrielle », qui a donné lieu à un rapport co-écrit avec une escadre d'experts et une foule de personnes intéressées par l'avenir du pays. Les technologies « disruptives » que sont la combinaison des technologies de l'information et de la communication et des énergies renouvelables dans une société chamboulée par la production collaborative au coût marginal zéro offrent des chances et abritent des menaces pour la cohésion sociale. Il est vrai que dans une société qui fait face à la « fin du travail », comme le rappelle J. Rifkin, les emplois sont menacés par la course effrénée à la robotisation, l'éclatement de l'entreprise, l'obsolescence des qualifications et la remise en cause des conditions de travail. Inexorablement, se posera à terme, avec acuité, la question de l'avenir du travail, de la redistribution et de la cohésion sociale. Les statistiques sur l'emploi et le travail sont ici aussi cruciales pour mesurer et comprendre le changement du monde du travail.

Le rapport Travail et cohésion sociale du STATEC– TCS pour les initiés –, dans l'édition de 2016, apporte une foule d'information et d'analyses sur la dimension sociale du développement : évolution du pouvoir d'achat, inégalité des revenus, structure de la précarité et de la pauvreté, sous-emploi et inactivité, satisfaction au travail et dans la vie, usage du temps... Le social, tout comme l'environnement d'ailleurs, sont des aspects fondamentaux qui devraient faire partie intégrante, à notre avis, de la définition de la « croissance qualitative »

Même si nous sommes encore loin du doublement de la population attendu vers 2060, le rapport rappelle qu'au cours de la décennie passée, la population résidente a augmenté de près de 23%. Cette augmentation s'est réalisée grâce à une immigration

nette très soutenue. L'afflux de demandeurs d'asile n'a eu aucun effet, ne représentant que moins d'un demi-pourcent de la population.

Le risque de pauvreté, mesuré selon la méthode communautaire, a reculé à 15,3%, tout comme l'inégalité. Il n'empêche que sur la plus longue période, la pauvreté tout comme l'inégalité ont augmenté en dent de scie, au cours des années, avec toutefois une tendance orientée à la hausse.

Revenu décent, prime au secteur public, travail atypique

Le rapport contient les premiers résultats de l'étude commanditée par le ministère de la famille sur les minima sociaux selon une nouvelle approche qui n'avait pas encore été appliquée au Luxembourg. Cette approche alternative que fait également l'objet d'un cahier économique du STATEC (No 122) spécifique s'appuie sur la méthode de groupes cibles, permettant une discussion raisonnée avec un panel de citoyens invités à discuter de la pertinence d'une liste de produits et services indispensables pour vivre décemment dans un pays comme le Luxembourg. Ainsi un couple avec deux enfants doit gagner 3 935 euros par mois pour vivre correctement, sans luxe excessif. Cette démarche, alternative à la méthode statistique traditionnelle, permet de comparer les minima sociaux actuels comme par exemple le RMG.

Une étude intéressante de cette édition concerne la différence de salaire entre les agents du secteur public et du secteur privé. Parfois décriée comme exorbitante, cette comparaison revient à comparer des pommes et des poires. L'étude applique une méthode plus sophistiquée, préconisée par la Commission européenne dans une étude plus ancienne, qui tient compte des caractéristiques des employés comme l'ancienneté, le diplôme, etc ... La décomposition de ces caractéristiques explique 90% de la différence observée. Ainsi, sur base des données de l'enquête « structure des salaires », qui comprend maintenant également les salaires des agents du secteur public, la différence brute entre salaire moyen privé versus public qui s'élève initialement à 45%, se réduit à moins de 5 % seulement, au bénéfice du public.

Ajoutons que le rapport Travail et cohésion sociale introduit un nouvel indicateur du travail atypique (travail pendant le weekend, la nuit, travail posté, ...) qui augmente, de manière non linéaire, depuis 2005.

Cet indicateur nécessite encore un certain affinage et la confrontation avec d'autres sources sur le stress au travail, par exemple.

De meilleures données sur le revenu et le patrimoine!

Caveat data ! La qualité des statistiques doit être au cœur d'un institut de la statistique publique. Malheureusement, le STATEC est souvent tributaire de données fournies par des partenaires publics ou privés. Un nouveau partenariat avec le LISER (ancien CEPS) et un prestataire commercial, nous permet de récolter pour le rapport TCS 2017 des données avec plus de transparence et de fiabilité, mais sans pouvoir donner à l'avance la garantie d'une absence de rupture de série.

À plusieurs reprises, le soussigné a attiré l'attention des autorités sur l'importance de données de patrimoine des ménages. Lors de la conférence annuelle des directeurs généraux de la statistique européenne, en septembre 2016, les directeurs généraux se sont penchés sur l'avenir des statistiques de la consommation, du patrimoine et des revenus. Or, il s'avère que dans beaucoup de pays, les statistiques du patrimoine sont les moins développées, surtout celles issues de sources fiscales. C'est le cas également du Luxembourg. Un travail de recherche comme celui de l'économiste français Thomas Piketty « Le capital au XXIème siècle » n'aurait malheureusement jamais été possible au Luxembourg.

Même si le système des banques centrales fait une enquête périodique sur la fortune, les faiblesses des enquêtes de terrain sont connues dans ce domaine : elles présentent des lacunes aux extrémités de la distribution, les très riches et les très pauvres étant insuffisamment appréhendés. La statistique administrative, sur le patrimoine immobilier, serait certes d'une grande utilité.

Il y a plusieurs arguments qui plaident en faveur d'une telle analyse du patrimoine immobilier. Le principal est livré par le déclassement des nouvelles générations, si on en croit la thèse développée par le professeur Louis Chauvel de l'Université de Luxembourg dans son dernier ouvrage « La spirale du déclassement ». Selon cette thèse, on assiste à une (re-)patrimonialisation du corps social, instituant une échelle sociale verticale plus rigide et imperméable. Grâce à l'importance du patrimoine, acquis surtout par héritage, la mobilité sociale est bloquée, mettant à mal la cohésion sociale.

Heureusement, lors d'un séminaire au STATEC en novembre 2016, le professeur CHAUVEL, recourant à la méthode « age period cohort (APCD)» a montré que le Luxembourg n'était pas encore menacé par le déclassement.

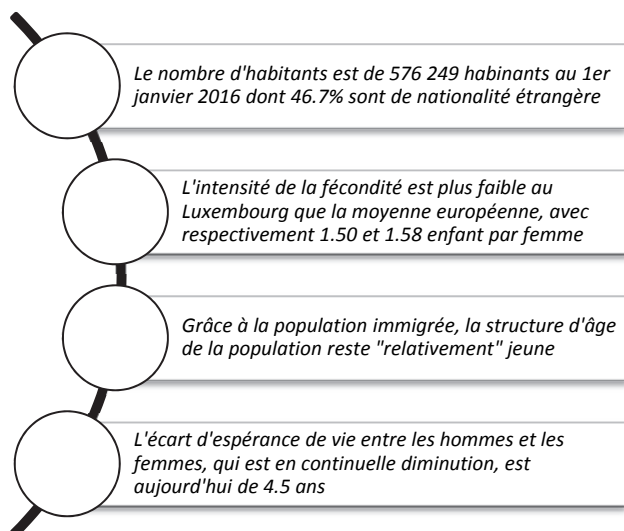
In memoriam

À l'heure où cette préface, qui intervenait après les corrections d'usage dans le corps du texte, est partie à l'impression, nous avons appris avec grande tristesse le décès du professeur Tony B. Atkinson, président de la LIS asbl (Luxembourg Income Study) jusqu'en juillet 2016. Il était un chercheur de renommée internationale et un ami du Luxembourg.

Nous nous sommes souvent appuyés sur ses travaux brillamment exposés dans son dernier livre «Inequality».

Introduction démographique

Le contexte démographique luxembourgeois

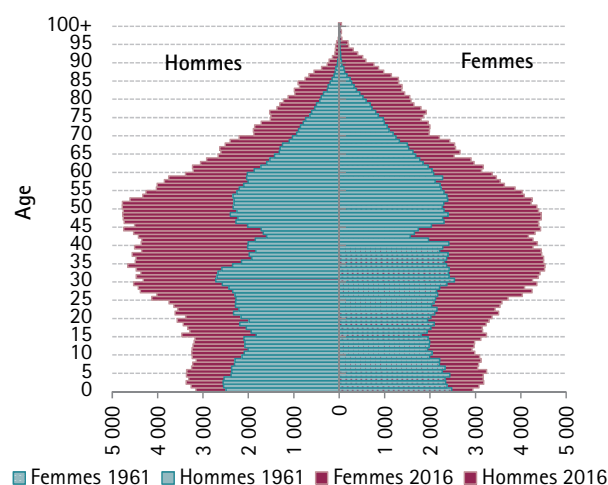


Bientôt 600 000 habitants

En passant de 314 889 habitants au 1^{er} janvier 1961 à 576 249 au 1^{er} janvier 2016, l'augmentation de la population du Luxembourg est de +83.0% en un peu plus d'un demi-siècle. Cette augmentation se concentre principalement sur les trente dernières années et elle est surtout due à l'immigration qui est à l'origine de ce dynamisme démographique.

La superposition des pyramides des âges de 1961 et 2016 montre clairement un rétrécissement à la base de la pyramide, un gonflement dans la classe d'âge des 25-49 ans, liée à l'immigration continue dans cette classe d'âge, ainsi qu'une augmentation assez importante de la part des 75 ans et plus, particulièrement chez les femmes dont l'espérance de vie est plus élevée que celle des hommes (respectivement 85.0 ans et 80.5 ans sur la période 2013-2015).

Graphique 1 : Pyramide des âges au 1^{er} janvier 1961 et au 1^{er} janvier 2016, nombre de personnes



Source: STATEC

Forte croissance de la part des étrangers au fil du temps

Au premier janvier 1981, la population totale du Luxembourg était composée de 364 597 personnes dont 95 800 étrangers. Au premier janvier 2016, on comptait 576 249 habitants au Luxembourg, dont 269 175 étrangers. La dynamique de l'immigration fait que la part des étrangers dans la population totale du Luxembourg est passée de 26.3% en 1981 à 46.7% en 2016. En d'autres mots, depuis 1981, la population de nationalité luxembourgeoise n'a augmenté que de 14.2%, alors que la population de nationalité étrangère a augmenté de 181.0%.

On constate également que pratiquement toutes les nationalités, prises en considération ici, progressent en chiffres absolus, mis à part les Italiens. Le nombre de Portugais évolue de 29 300 en 1981 à 93 124 en 2016, celui des Français de 11 900 à 41 671, celui des Belges de 7 900 à 19 406 et celui des Allemands de 8 900 à 12 787. Par contre, le nombre de personnes de nationalité italienne est en déclin en reculant de 22 300 en 1981 à 20 276 au 1^{er} janvier 2016.

LE CHIFFRE CLÉ

+83.0%

représente la croissance de la population au Luxembourg en un peu plus d'un demi-siècle, un dynamisme exceptionnel en UE.

Tableau 1 : Part des étrangers par nationalité dans la population totale, 1981, 1991, 2001 et 2016

	1981	1991	2001	2016
Etrangers (en%)	26.3	29.4	36.9	46.7
dont : - Portugais	8.0	10.2	13.4	16.2
- Italiens	6.1	5.1	4.3	3.5
- Français	3.3	3.4	4.6	7.2
- Belges	2.2	2.6	3.4	3.4
- Allemands	2.4	2.3	2.3	2.2
- Britanniques	0.6	0.8	1.0	1.1
- Néerlandais	0.8	0.9	0.8	0.7
- Autres	2.9	4.1	7.2	12.4

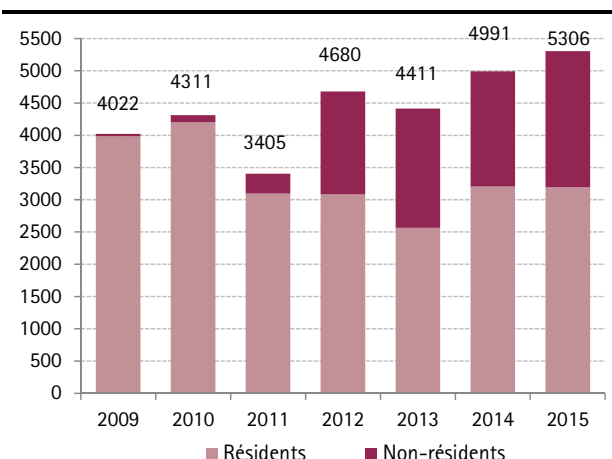
Source : STATEC

La part des Portugais dans la population du Grand-Duché, qui était déjà importante en 1981 avec 8.0% de la population totale, passe à 16.2% en 2016. Celle des Français augmente également de 3.3% en 1981 à 7.2% en 2016. Les Français constituent désormais la deuxième communauté étrangère du Grand-Duché. Ces derniers ont pris cette place aux Italiens dont la part passe de 6.1% de la population totale en 1981 à 3.5% en 2016. La part des Français au Luxembourg reste néanmoins loin derrière celle des Portugais.

La part des Belges dans la population du pays augmente également (de 2.2% en 1981 à 3.4% en 2016), alors que celle des Allemands reste stable ($\pm 2.3\%$). La part de personnes ayant une autre nationalité que celles évoquées dans le Tableau 1 passe de 2.9% à 12.4% entre 1981 et 2016, ce qui indique que l'immigration se diversifie au fil du temps (environ 170 nationalités différentes sont observées aujourd'hui au Grand-Duché).

Plus de 31 000 acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi

De 2009 à 2015, c'est-à-dire depuis l'entrée en vigueur de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise, 31 126 personnes ont acquis volontairement la nationalité luxembourgeoise. Ce changement de législation a amené une véritable explosion des acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise.

Graphique 2 : Acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise selon la résidence, 2009-2015

Source: Ministère de la Justice, STATEC

L'effet de la loi sur la nationalité luxembourgeoise ne se dément pas et le nombre d'acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise est passé de 4 022 en 2009 à 5 306 en 2015, avec une baisse observée en 2011. Néanmoins, cet accroissement constant est uniquement dû aux acquisitions par des personnes non résidentes, celles des personnes résidentes connaissant même une légère baisse. De 3 984 en 2009 leur nombre est passé à 3 195 en 2015.

Sur les 31 126 acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise observées depuis 2009, 23 331 ont été demandées par des personnes résidant au Luxembourg, 25.0% ont donc été demandées par des personnes n'habitant pas au Grand-Duché de Luxembourg.

Les acquisitions de la nationalité luxembourgeoise par des non-résidents étaient peu nombreuses avant 2011. En 2009, ils représentaient moins de 1% des acquisitions volontaires. Par contre, à partir de 2011, on constate un important mouvement à la hausse, pour atteindre un pic à 41.9% en 2013.

Les Portugais, les Belges, les Français, les Italiens et les Allemands représentent trois quarts des acquisitions de la nationalité luxembourgeoise

Les personnes de nationalité portugaise sont les plus nombreuses à avoir acquis volontairement la nationalité luxembourgeoise. De 2009 à 2015, sur un total de 31 126 acquisitions volontaires, 8 194 personnes (soit 26.3%) avaient la nationalité portugaise.

Tableau 2 : Acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise selon la nationalité antérieure et la résidence (total des années 2009–2015)

Nationalité antérieure	Acquisitions au total		dont résidents	
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %
Portugaise	8 194	26.3	8 188	35.1
Belge	6 700	21.5	1 611	6.9
Française	4 099	13.2	1 990	8.5
Italienne	2 908	9.3	2 875	12.3
Allemande	1 747	5.6	1 585	6.8
Monténégrine	974	3.1	974	4.2
Bosniaque	846	2.7	845	3.6
Serbe	774	2.5	774	3.3
Britannique	393	1.3	387	1.7
Capverdienne	336	1.1	336	1.4
Kosovare	332	1.1	332	1.4
Espagnole	299	1.0	291	1.2
Néerlandaise	308	1.0	303	1.3
Autres	3 216	10.3	2 840	12.2
Total	31 126	100.0	23 331	100.0

Source: Ministère de la Justice, STATEC

Viennent ensuite les Belges qui sont 6 700 à avoir demandé et obtenu la nationalité luxembourgeoise durant cette période (soit 21.5% du total des acquisitions volontaires). Avec 4 099 personnes ayant acquis volontairement la nationalité luxembourgeoise (13.2%), les Français se situent au troisième rang. Au quatrième rang, on retrouve les Italiens (2 908 respectivement 9.3%) suivis par les Allemands dont la part s'élève à 5.6% (1 747 cas).

En jetant un regard sur les seuls résidents, on constate que ce sont toujours les mêmes cinq nationalités antérieures qui forment la majorité des acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise (69.6%). Cependant l'ordre est légèrement différent. Les Italiens passent du quatrième au deuxième rang, tandis que les Belges se retrouvent en quatrième position.

Quel est le poids des différentes nationalités parmi la population étrangère dans son ensemble au Grand-Duché ?

Les Portugais constituent le groupe le plus important des étrangers avec 34.6% de l'ensemble des étrangers au Luxembourg en 2016. Mais, leur part a légèrement diminué par rapport à 2015. Néanmoins depuis 1981 la part des Portugais a augmenté de 4 points de pourcentages. La part des Italiens dans la population étrangère totale a fortement diminué en passant de 23.2% en 1981 à 7.5% en 2016.

Tableau 3 : Part des étrangers par nationalité parmi la population étrangère résidant au Luxembourg, 1981, 1991, 2001 et 2016 (en %)

	1981	1991	2001	2016
Etrangers (en%)	100.0	100.0	100.0	100.0
dont : - Portugais	30.6	34.6	36.2	34.6
- Italiens	23.2	17.3	11.7	7.5
- Français	12.5	11.5	12.3	15.5
- Belges	8.2	8.9	9.1	7.2
- Allemands	9.2	7.8	6.2	4.8
- Britanniques	2.1	2.8	2.6	2.3
- Néerlandais	3.1	3.1	2.3	1.5
- Autres	11.1	14.0	19.5	26.6

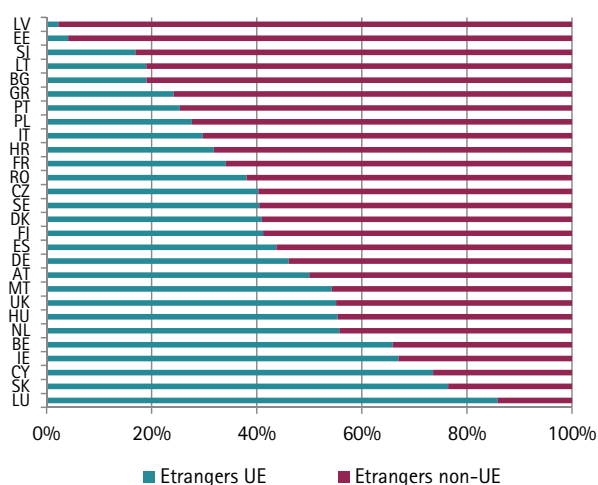
Source : STATEC

La part des Allemands et des Belges dans la population étrangère a plutôt tendance à reculer. Par contre, la part des autres nationalités parmi les étrangers résidant au Luxembourg augmente assez fortement de 11.1% en 1981 à 26.6% en 2016 et surtout au cours de la dernière décennie.

Au Luxembourg, les étrangers provenant de pays de l'Union européenne sont largement majoritaires

En jetant un œil sur la distribution des étrangers selon leur nationalité (UE, respectivement non-UE), on s'aperçoit que le Luxembourg est le pays de l'UE où la part des étrangers provenant d'un autre pays de l'UE est la plus importante, respectivement où la part des non communautaires est la plus faible. 85.9% du total des étrangers vivant au Luxembourg sont communautaires et uniquement 14.1% sont non communautaires en 2015. Suit la Slovaquie avec 76.4% d'étrangers communautaires, puis Chypre avec 73.6% d'étrangers communautaires.

Graphique 3 : Distribution des étrangers selon le groupe de nationalité (UE et non-UE) en Europe, au 1^{er} janvier 2015 (en % de la population de nationalité étrangère)



Source : STATEC, EUROSTAT

En France et en Allemagne, la part des étrangers communautaires n'est que de 34.1% et 46.1% tandis qu'elle est de 65.9% en Belgique. Les divergences très fortes dans ce domaine en Europe sont liées à l'histoire spécifique des pays et à celle de la construction européenne, notamment à l'histoire de l'immigration, mais aussi au passé colonial et l'histoire des frontières européennes.

Le Luxembourg se distingue par le fait qu'il y plus de personnes étrangères que de personnes nées à l'étranger sur son territoire

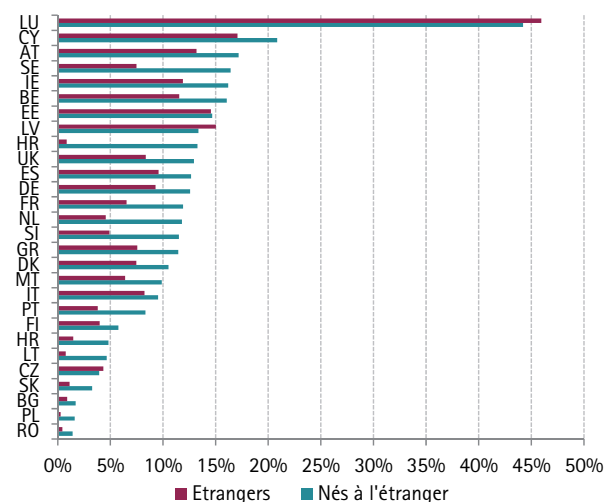
Les statistiques basées sur la nationalité ne dévoilent qu'une partie de la réalité. Les statistiques concernant le pays de naissance permettent de la compléter. On peut donc comparer la proportion des personnes de nationalité étrangère à celle des personnes nées à l'étranger. Les différences entre ces deux indicateurs résultent notamment du droit de la nationalité des différents Etats (droit du sol, droit du sang, ...), mais également des naturalisations et de l'origine (communautaire ou non communautaire) des immigrés.

Dans le contexte européen, il apparaît que le Luxembourg occupe une position un peu à part dans ce domaine. En effet, c'est un de rares pays, avec la Lettonie et la République Tchèque, où la proportion des personnes de nationalité étrangère est plus élevée que celle des personnes nées à l'étranger.

Au 1^{er} janvier 2015, 44.2% des personnes résidant au Luxembourg sont nées à l'étranger, alors que 45.9% sont de nationalité étrangère.

Dans les autres pays européens, les pourcentages sont beaucoup plus faibles, mais on doit également noter que les proportions sont généralement inversées, c'est-à-dire qu'il y a généralement un pourcentage plus élevé de personnes nées à l'étranger que de personnes ayant une nationalité étrangère. En Belgique, par exemple, la part des personnes ayant une nationalité étrangère dans la population totale est de 11.6% en 2015, mais la part des personnes nées à l'étranger est de 16.1%. En Allemagne, 9.3% de la population ont une nationalité étrangère, mais 12.6% de la population sont nés à l'étranger. La spécificité du Luxembourg peut notamment être expliquée par le fait que, contrairement à beaucoup de pays européens, les étrangers communautaires sont largement majoritaires au Luxembourg et que ceux-ci, jouissant des droits spécifiques des citoyens communautaires, ne sont pas nécessairement incités, respectivement motivés à prendre la nationalité luxembourgeoise.

Graphique 4 : Parts des personnes de nationalité étrangère et des personnes nées à l'étranger parmi la population totale, au 1^{er} janvier 2015 (en % de la population totale)



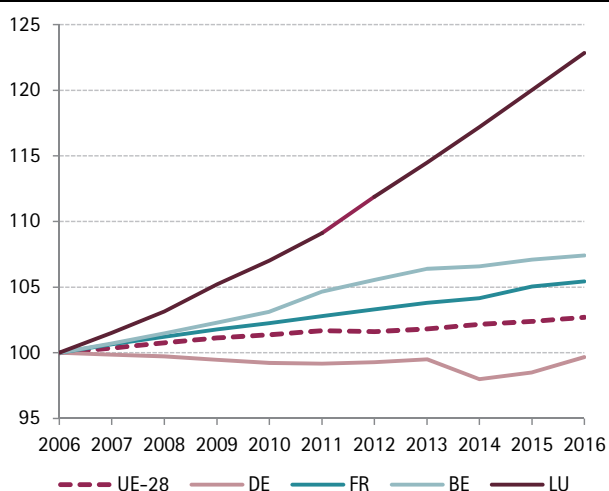
Source : STATEC, EUROSTAT

La croissance de la population du Luxembourg est exceptionnelle par rapport à celle de l'UE

La croissance dynamique de la population caractérisant le Luxembourg depuis le milieu des années 1980 ne s'est jamais démentie depuis lors. L'envol économique lié au développement de la place financière et du secteur des services en général n'y sont certainement pas innocents. A de multiples reprises, il a été constaté que cette évolution est due en grande partie à un flux d'immigration continu et soutenu. Lors des dix dernières années, la population a augmenté de 22.8%, passant de 469 086 personnes au 1^{er} janvier 2006 à 576 249 personnes au 1^{er} janvier 2016. La part des étrangers habitant le Luxembourg passe de 40.8% en 2006 à 46.7% en 2016. Comment l'évolution démographique du Grand-Duché se situe-t-elle par rapport aux autres pays européens ?

Durant les dix dernières années la population du Grand-Duché de Luxembourg s'est accrue de 22.8%, alors que l'augmentation sur cette même période dans l'UE-28 n'était que de 2.7% en moyenne. La Belgique (+7.4%) et la France (+5.4%) dépassent la moyenne européenne, alors que l'Allemagne perd des habitants depuis le milieu des années 2000 (-0.3% en 2016 par rapport à l'année 2006).

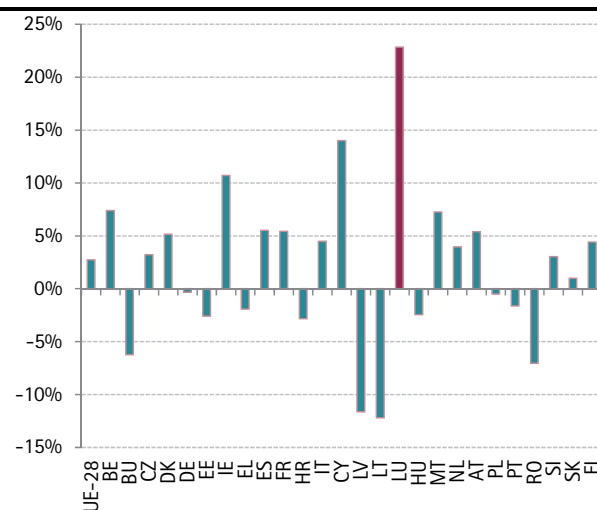
Graphique 5 : Evolution de la population du Luxembourg, dans l'UE-28 et dans les pays limitrophes de 2006 à 2016 (indices, 2006=100)



Source : STATEC, EUROSTAT

N.B. : Chiffres au 1^{er} janvier de l'année

Graphique 6 : Evolution de la population dans les pays de l'UE-28 entre 2006 et 2016 (en%)



Source : STATEC, EUROSTAT

N.B. : Chiffres au 1^{er} janvier de l'année

Seuls les pays de l'Est de l'UE-28 sont placés derrière notre voisin germanique. On peut même parler de « décroissance démographique » dans les pays de l'Est. A titre d'exemple, la Lettonie et la Lituanie ont perdu respectivement 11.6% et 12.2% de leurs habitants lors des dix dernières années.

Le Luxembourg se situe en première position du peloton européen en termes de croissance démographique. Seul Chypre¹ (+14.0%) se rapproche du niveau du Luxembourg. L'Irlande avec une croissance de +10.7% complète le podium de tête.

Le Luxembourg une terre d'immigration

Comme dit en préambule, le Luxembourg se distingue par son dynamisme démographique parmi les pays européens. Le solde migratoire est le facteur essentiel de la croissance démographique luxembourgeoise. Durant les dix dernières années, le taux de solde migratoire net du Luxembourg (ratio entre le solde migratoire et la population) dépasse en moyenne largement celui de l'Europe prise dans son ensemble : 16.7 pour mille par an au Luxembourg, contre 2.4 pour mille dans l'UE-28.

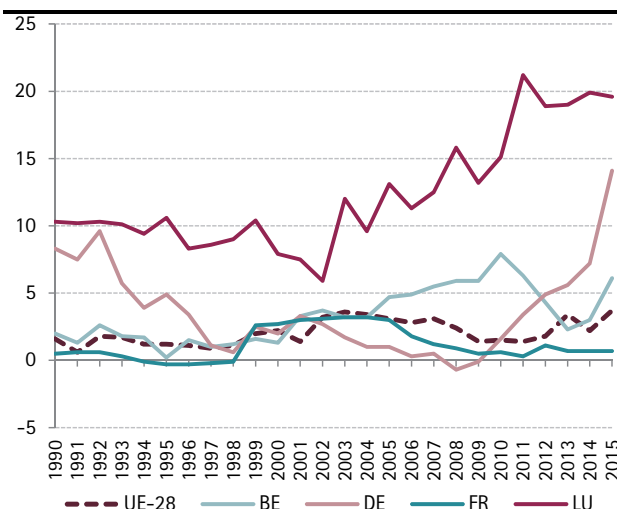
¹ Tout comme au Luxembourg, la croissance démographique de Chypre durant cette période est due essentiellement à la migration (61.6% de la croissance démographique).

Le solde migratoire est le miroir de l'évolution économique du pays. Les périodes de croissance économique forte, comme la première moitié des années 1960, puis le début des années 1970, ainsi que la période de croissance exceptionnelle à partir du milieu des années 1980, sont caractérisées par des soldes migratoires très élevés. A l'inverse, les périodes de ralentissement économique (deuxième moitié des années 1960, les années 1975/1985, les années 2001/2003) sont caractérisées par un recul du taux de solde migratoire. Néanmoins, la crise déclenchée en 2008 n'a pas d'impact négatif sur les soldes migratoires, bien au contraire.

A partir de 2004, le taux de solde migratoire du Luxembourg est tendanciellement en hausse et se maintient à un niveau élevé malgré la chute du PIB en 2009. Il passe de 12.5 pour mille en 2007 à 15.8 pour mille en 2008, redescend légèrement à 13.2 pour mille en 2009, puis remonte de nouveau à 21.2 pour mille en 2011. En 2012, ce taux redescend légèrement pour atteindre les 18.9 pour mille et il est plus ou moins constant depuis lors (19.6 pour mille en 2015). Rappelons qu'au début des années 1970, période considérée comme ayant été de forte immigration, le taux ne dépassait pas les 15 pour mille.

Dans l'Union européenne, le taux de solde migratoire – qui était déjà beaucoup plus faible qu'au Luxembourg en 2005 (3.1 pour mille dans l'UE-28, contre 13.1 pour mille au Luxembourg) – recule à 1.4 pour mille en 2009, et remonte ensuite à 3.7 pour mille en 2015. En Allemagne, le taux de solde migratoire avait plutôt tendance à reculer depuis le pic passager de la fin des années 1980 et du début des années 1990. Le taux devient même négatif en 2008. Mais, suite à la crise migratoire observée en 2015, ce taux augmente fortement et atteint les 14.1 pour mille. En France, le niveau du taux de solde migratoire monte assez fortement au début des années 2000, puis décline à nouveau avec la crise économique récente (0.7 pour mille en 2015). En Belgique, par contre, une relative stabilité est observée depuis le milieu des années 2000 (aux alentours de 5.0 pour mille durant cette période) à l'exception des dernières années : 3.0 pour mille en 2014 et 6.1 pour mille en 2015.

Graphique 7 : Taux de solde migratoire au Luxembourg, dans l'UE-28 et dans les pays voisins, 1990-2015 (en pour mille)



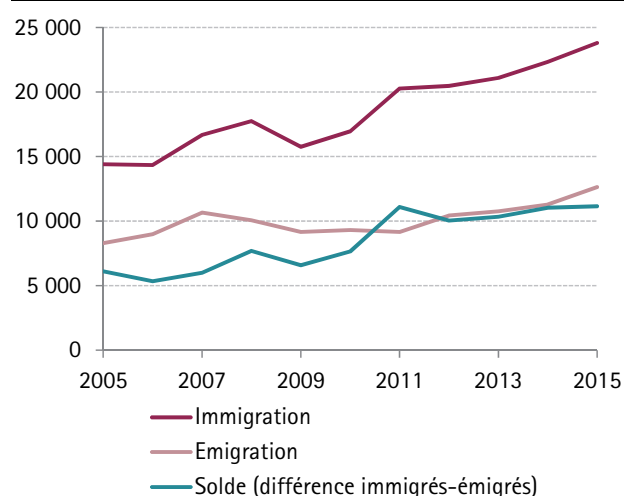
Source : STATEC, EUROSTAT

En 2015, les soldes migratoires positifs les plus importants en termes relatifs ont été constatés au Luxembourg (+19.6‰), en Autriche (+14.2‰) et en Allemagne (+14.1‰). Tandis que la Lituanie (-7.7‰), la Lettonie (-5.4‰) et la Croatie (-4.3‰) enregistrent les soldes migratoires négatifs les plus élevés.

Le solde migratoire résulte de la différence entre émigration (sortie) et immigration (entrée). Il est donc utile de considérer séparément ces deux phénomènes. En chiffres absolus, et en tendance, l'immigration et l'émigration sont en hausse depuis de nombreuses années au Luxembourg. Cependant les sorties évoluent moins à la hausse que les entrées, d'où une augmentation, en tendance, du solde migratoire.

En 2005, le solde migratoire était de 6 110 personnes (14 397 immigrations et 8 287 émigrations). Il augmente par la suite pour atteindre 11 159 en 2015 (23 2083 immigrations et 12 644 émigrations). Ce solde migratoire est le solde le plus haut jamais observé. Depuis la crise économique amorcée en 2008, le solde migratoire n'a jamais été aussi élevé.

Graphique 8 : Immigration, émigration et solde migratoire au Luxembourg, 2005-2015 (nombre de personnes)



Source : STATEC

Les demandeurs de protection internationale au Luxembourg

En Europe, l'année 2015 a été marquée par une crise des réfugiés sans précédents depuis la seconde guerre mondiale. 1 321 007 demandes de protection internationale ont été déposées en 2015 (+110.8% par rapport à 2014). Les pays ayant reçu le plus de demandes sont l'Allemagne (476 510 demandes), la Hongrie (177 130 demandes) et la Suède (162 455 demandes).

Si l'on compare ces demandes à la population moyenne observée en 2015, c'est en Hongrie et en Suède que ces demandes ont été proportionnellement les plus élevées. On retrouve ensuite l'Autriche. Les proportions des autres pays de l'UE se trouvent assez loin de ces trois pays. Au Luxembourg, ce rapport est un plus élevé que celui de l'UE (respectivement 0.43% et 0.26%).

Après l'afflux massif des années 2011 et 2012 et après une période d'accalmie survenue en 2013 et 2014, le Luxembourg est de nouveau confronté à un afflux important de demandeurs de protection internationale. L'année 2015 a été marquée par une augmentation importante du nombre de demandeurs de protection internationale. Le Service Réfugiés de la Direction de l'immigration a ainsi enregistré 2 447 demandeurs, par rapport aux 1 091 en 2014 et aux 1 070 en 2013.

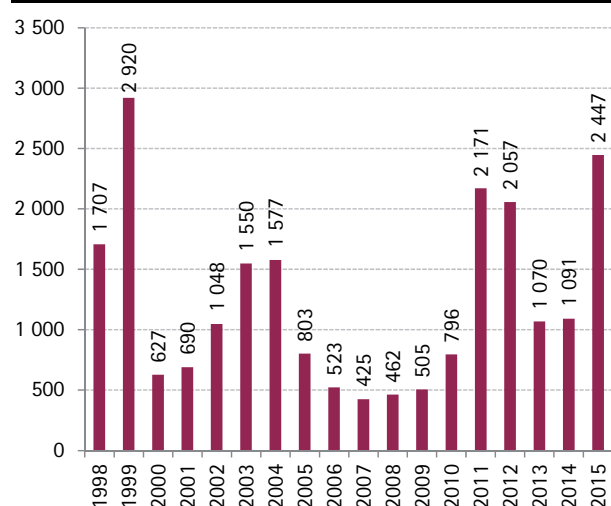
Néanmoins, ces 2 447 demandes ne constituent pas un nouveau record. Durant la période étudiée (1998-2015), c'est en 1999 que le nombre de demandes est le plus grand (2 920) et le plus petit en 2007 (425 demandes).

Durant l'année 2015, l'évolution mensuelle des demandes montre que cet afflux a débuté fin août, début septembre. Au cours des sept premiers mois de l'année, le nombre de demandes est relativement stable et il est en moyenne de 93 demandes par mois. Entre août et septembre 2015, ce nombre de demandes augmente de façon importante : 190 demandes en août et 374 en septembre (+96.8%). De septembre à décembre 2015, la tendance mensuelle se stabilise et le nombre moyen de demandes par mois est d'environ 402 demandes. Au cours des mois de septembre à décembre, le nombre de demandes a presque quadruplé par rapport aux sept premiers mois de l'année.

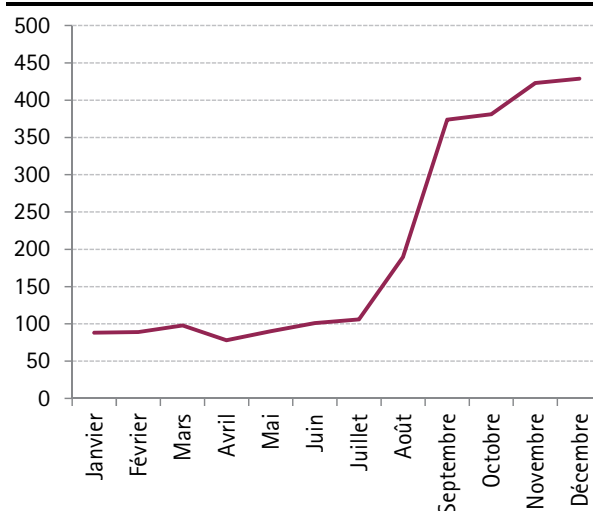
Tableau A : Nombre de demandes de protection internationale en Europe, 2015

Pays	Demandes de protection internationale	% par rapport à la population
UE28	1 321 007	0.26%
Belgique	44 665	0.40%
Bulgarie	20 375	0.28%
Rép. tchèque	1 515	0.01%
Danemark	20 940	0.37%
Allemagne	476 510	0.58%
Estonie	230	0.02%
Irlande	3 270	0.07%
Grèce	13 210	0.12%
Espagne	14 780	0.03%
France	75 755	0.11%
Croatie	205	0.00%
Italie	83 535	0.14%
Chypre	2 265	0.27%
Lettonie	335	0.02%
Lituanie	320	0.01%
Luxembourg	2 447	0.43%
Hongrie	177 130	1.80%
Malte	1 850	0.43%
Pays-Bas	44 975	0.27%
Autriche	88 160	1.02%
Pologne	12 185	0.03%
Portugal	900	0.01%
Roumanie	1 255	0.01%
Slovénie	275	0.01%
Slovaquie	325	0.01%
Finlande	32 345	0.59%
Suède	162 455	1.66%
Royaume-Uni	38 795	0.06%

Source : EUROSTAT, STATEC

Graphique A : Demandes de protection internationale par année, 1998-2015

Source : Direction de l'immigration

Graphique B : Demandes de protection internationale par mois, 2015

Source : Direction de l'immigration

Tableau B : Demandes de protection internationale par nationalité, 2015

Pays de nationalité	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total des demandes
Syrie	670	27.4%
Iraq	538	22.0%
Kosovo	244	10.0%
Afghanistan	214	8.7%
Albanie	148	6.0%
Monténégro	72	2.9%
Bosnie-Herzégovine	68	2.8%
Iran	64	2.6%
Serbie	56	2.3%
Erythrée	38	1.6%
ARYM	34	1.4%
Ukraine	32	1.3%
Nigéria	29	1.2%
Algérie	22	0.9%
Géorgie	22	0.9%
Autres	196	8.0%
Total	2 447	100.0%

Source : Direction de l'immigration

Avec cet afflux, le profil des demandeurs a également changé. Au cours des huit premiers mois de l'année 2015, à l'instar des années précédentes, la grande majorité des demandeurs provenaient des pays des Balkans de l'Ouest.

A partir du mois de septembre, le nombre de demandeurs en provenance de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan a fortement augmenté, de sorte que, pour toute l'année 2015, la Syrie est devenue le premier pays d'origine avec 27.4% du total des demandeurs (670 demandes), suivie par l'Irak avec 22.0% du total des demandes (538 demandes).

Le nombre de demandeurs en provenance des pays des Balkans a diminué au cours des derniers mois de l'année 2015. Mais, sur toute l'année 2015, ils continuent à représenter une part importante du total des demandeurs, avec environ un quart du total des demandes. Le Kosovo occupe le 3^{ème} rang des pays de provenance, avec 10.0%, l'Albanie se positionne au 5^{ème} rang avec 6.0% des demandeurs.

A noter également que la Direction de l'immigration a pris au total 1 245 décisions en matière de protection internationale en 2015. Parmi ces décisions, 200 personnes se sont vues accorder le statut de réfugié, 28 ont bénéficié du statut conféré par la protection subsidiaire et 525 personnes ont vu leur dossier refusé. Les 492 autres demandes n'ont pas abouties pour diverses raisons (incompétence, retrait, irrecevabilité, ...).

Le solde naturel est largement positif au Luxembourg

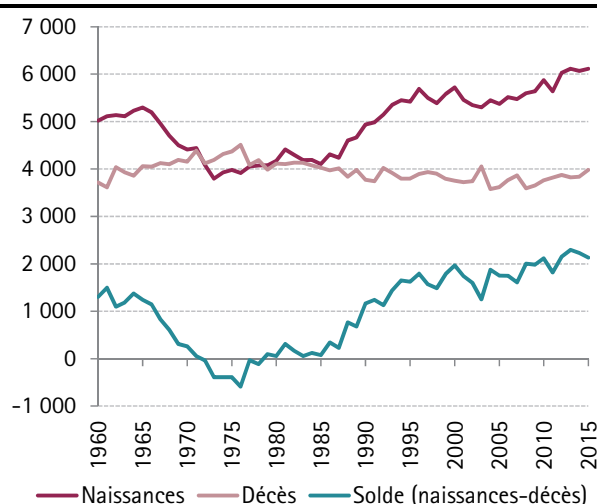
En ce qui concerne l'évolution à long terme des naissances et des décès, il est d'abord à mentionner que la deuxième moitié des années 1960 et le début des années 1970 sont marqués par un recul des naissances et une augmentation des décès. Le solde des naissances et des décès devient négatif, d'où la peur de que qu'on a pu appeler le « suicide démographique » du Luxembourg.

C'est une période où les « fondamentaux » démographiques du Luxembourg avaient commencé à changer. Le nombre de naissances se stabilise, puis augmente fortement dans les années 1980 (avant de se stabiliser à ce niveau élevé). C'est également dans la deuxième moitié des années 1970 que commence à décliner le nombre de décès. Logiquement, le solde des naissances et des décès augmente fortement du milieu des années 1980 au milieu des années 1990 avant de se stabiliser à un niveau supérieur aux années 1960. En 2015, on comptait 6 115 naissances et 3 983 décès, soit un solde naturel de +2 132.

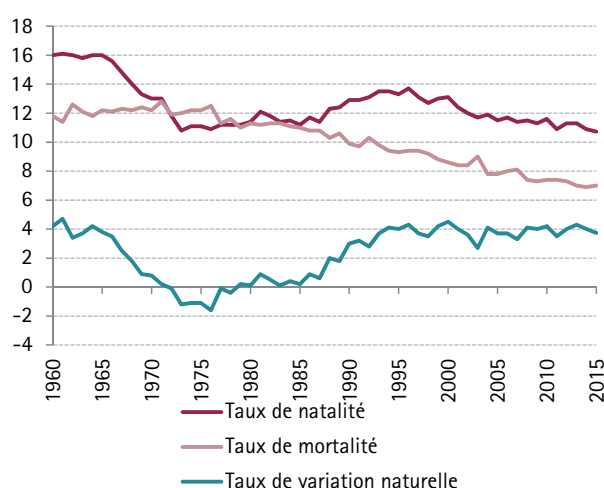
Comme pour le solde migratoire, il convient de mettre le solde des naissances et des décès en rapport avec la population pour évaluer son impact relatif. Il s'agit de ce qu'on appelle le taux de variation naturelle de la population.

Après avoir décliné jusqu'au milieu des années 1970, ce taux s'orientait à la hausse, pour se stabiliser depuis le milieu des années quatre-vingt-dix ; ce qui est largement dû à une stabilisation, puis une hausse du taux de natalité (alors que le taux de mortalité tend à décroître de façon continue). D'un chiffre légèrement négatif en 1970, on arrive à un taux de variation naturelle de plus de 4 pour mille au milieu des années 1990. Depuis, le taux de variation naturelle de la population du Luxembourg se maintient grosso modo à ce niveau. Pour les années 2006-2015, le taux moyen annuel est de 3.9 pour mille.

Là encore, la comparaison avec l'UE apporte quelques données de cadrage utiles. Au cours de l'année 2015, les taux de natalité les plus élevés ont été affichés en Irlande (14.2 pour 1 000 résidents), en France (12.0‰) et au Royaume-Uni (11.9‰), et les taux les plus faibles en Italie (8.0‰), au Portugal (8.3‰) et en Grèce (8.5‰). A l'échelle de l'UE, le taux de natalité était de 10.0 naissances pour 1 000 résidents.

Graphique 9 : Nombre de naissances, de décès et solde naturel au Luxembourg, 1960-2015

Source : STATEC

Graphique 10 : Taux de natalité, taux de mortalité et taux de variation naturelle au Luxembourg, 1960-2015 (en pour mille)

Source : STATEC

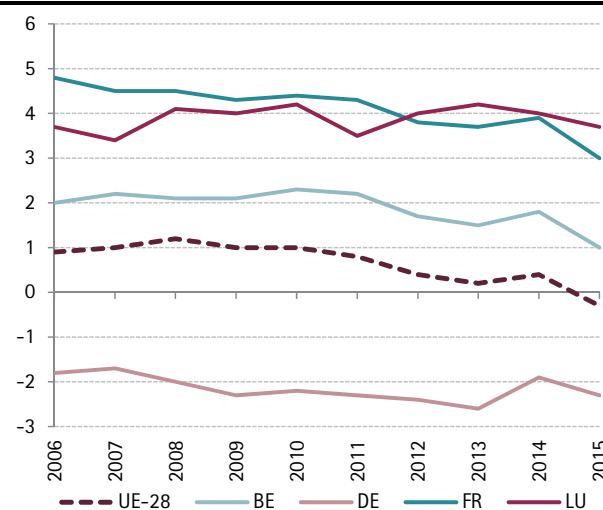
En 2015, les pays affichant le taux de mortalité le plus élevé étaient la Bulgarie (15.3 décès pour 1 000 résidents), la Lettonie et la Lituanie (14.4‰ chacune). A l'autre extrémité de l'échelle, l'Irlande (6.4‰), Chypre (6.9‰) et le Luxembourg (7.0‰) ont enregistré les taux les plus faibles. Le taux de mortalité de l'UE s'est établi à 10.3 décès pour 1 000 résidents.

L'Irlande (avec un taux d'accroissement naturel de sa population de +7.7‰) était en 2015 l'Etat membre où le nombre de naissances a le plus largement dépassé le nombre de décès, devant Chypre (+3.9‰) et le Luxembourg (+3.7‰). En revanche, parmi les treize

Etats membres de l'UE dont la population a affiché une diminution naturelle en 2015, le nombre de décès a dépassé celui des naissances le plus largement en Bulgarie (-6.2‰) ainsi qu'en Croatie et en Hongrie (-4.0‰ chacune).

Au cours de l'année 2015, 5.1 millions de naissances ont eu lieu dans l'UE, tandis que 5.2 millions de personnes sont décédées. Ce qui signifie que l'UE a connu pour la première fois une variation naturelle négative de sa population².

En 1960, le taux de variation naturelle de l'UE était très supérieur à celui du Luxembourg : moins de 5 pour mille au Luxembourg, contre plus de 8 pour mille dans l'UE. Par la suite et jusqu'au milieu des années 1970, le taux chute et cela plus fortement au Luxembourg que dans l'UE en moyenne. Il devient même négatif dans notre pays comme on l'a déjà vu en commentant les chiffres absolus.

Graphique 11 : Taux de variation naturelle au Luxembourg, dans l'UE-28 et dans les pays voisins, 2006-2015 (en pour mille)

Source : STATEC, EUROSTAT

A partir du milieu des années 1970, les taux de variation naturelle au Luxembourg et dans l'UE évoluent dans des directions opposées. Au Luxembourg, on amorce une tendance ascendante, alors que dans l'UE ce taux continue à décliner et se rapproche tout simplement de l'équilibre entre décès et naissances (un taux de variation naturelle nul, respectivement très faible). Au cours de la décennie 2006 à 2015, le taux de variation naturelle de la

² EUROSTAT, Communiqué de presse 134/2016, 2016.

population du Luxembourg atteint 3.9 pour mille, alors que le taux correspondant pour l'UE n'est que de 0.7 pour mille et est même négatif en 2016 (-0.3 pour mille).

Il est important d'ajouter que le taux de variation naturelle relativement élevé du Luxembourg est étroitement lié au solde migratoire. En fait, l'immigration au Luxembourg est constituée largement de personnes jeunes en âge de procréer (ce qui se répercute évidemment également sur le solde naturel et le taux de natalité). Le fait que la population soit donc relativement jeune a également des répercussions sur le nombre de décès (et le taux de mortalité).

Tableau 4 : Naissances, décès et solde naturel par nationalité au Luxembourg, 1990, 2000, 2011 et 2015 (nombre)

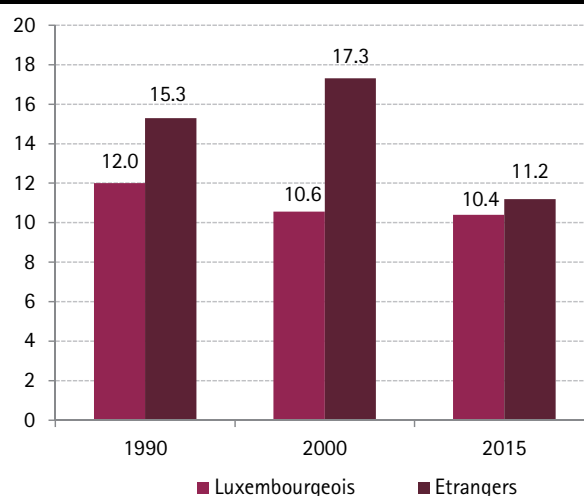
		1990	2000	2011	2015
Naissances	Luxembourgeois	3 284	2 917	3 000	3 166
	Etrangers	1 652	2 806	2 639	2 949
	Total	4 936	5 723	5 639	6 115
Décès	Luxembourgeois	3 373	3 202	3 096	3 184
	Etrangers	400	547	723	799
	Total	3 773	3 749	3 819	3 983
Solde (naissances - décès)	Luxembourgeois	-89	-285	-96	-18
	Etrangers	1 252	2 259	1 916	2 150
	Total	1 163	1 974	1 820	2 132

Source : STATEC

Au cours des vingt-cinq dernières années, le solde naturel des Luxembourgeois est négatif, à l'exception des années 2012 à 2014 où il est très légèrement positif (notamment à cause de la nouvelle loi sur le double droit du sol), tandis que l'excédent naturel total positif est dû aux étrangers. En 2015, le solde naturel (naissances - décès) des Luxembourgeois était légèrement négatif (-18), alors que celui des étrangers était largement positif (+2 150). L'excédent naturel des étrangers est d'ailleurs largement dû à un nombre de décès assez faible. Il s'agit d'une population relativement jeune, rappelons-le. L'année dernière, on comptait près de 3 184 décès de Luxembourgeois et seulement 799 décès d'étrangers.

Un autre indicateur est révélateur de l'impact de l'immigration sur la natalité, c'est le taux de natalité, c'est-à-dire le nombre de naissances rapporté à la population. Le taux de natalité en 2015 est de 11.2 pour mille pour les personnes étrangères, contre 10.4 pour mille pour les Luxembourgeois.

Graphique 12 : Taux de natalité par nationalité au Luxembourg, 1990, 2000 et 2015 (en pour mille)



Source : STATEC

A côté du fait que le taux de natalité des étrangers est plus élevé que celui des Luxembourgeois, il convient également de souligner que le taux de natalité est en diminution pour les Luxembourgeois, comme pour les étrangers (Graphique 12). L'augmentation du taux de natalité des étrangers de 1990 à 2000 (de 15.3 à 17.3 pour mille) n'a été que passagère.

4/5 de l'augmentation de la population depuis une dizaine d'années sont imputables à l'excédent migratoire

L'augmentation totale de la population est de 107 163 personnes entre 2006 et 2016. L'excédent migratoire sur l'ensemble de cette période est de 86 991 personnes, alors que l'excédent naturel est de seulement 20 080³.

³ Un ajustement statistique de 92 personnes est également présent au cours de la dernière décennie.

Tableau 5 : Mouvement naturel et migratoire de la population, 2000-2015 (nombre)

Année	Nais- sances	Décès	Excédent naturel	Excédent migra- toire	Excédent total	Popula- tion au 31.12	Part de l'excédent migratoire dans l'augmentation de la population
2000	5 723	3 754	1 969	3 431	5 400	439 000	63.5
2001	5 459	3 719	1 740	3 310	5 050	444 050	65.5
2002	5 345	3 744	1 601	2 649	4 250	448 300	62.3
2003	5 303	4 053	1 250	5 412	6 662	454 960	80.8
2004	5 452	3 578	1 874	4 392	6 266	461 230	70.8
2005	5 371	3 621	1 750	6 110	7 860	469 086	77.3
2006	5 514	3 766	1 748	5 351	7 099	476 187	75.4
2007	5 477	3 866	1 611	6 001	7 612	483 799	79.0
2008	5 596	3 595	2 001	7 700	9 701	493 500	79.4
2009	5 639	3 657	1 982	6 583	8 565	502 066	76.9
2010	5 874	3 760	2 114	7 660	9 774	511 840	78.4
2011	5 639	3 819	1 820	11 104	12 924	524 853	85.9
2012	6 026	3 876	2 150	10 036	12 186	537 039	82.4
2013	6 115	3 822	2 293	10 348	12 641	549 680	81.9
2014	6 070	3 841	2 229	11 049	13 278	562 958	83.2
2015	6 115	3 983	2 132	11 159	13 291	576 249	84.0

Source : STATEC

L'indicateur conjoncturel de fécondité du Luxembourg en dessous de la moyenne européenne

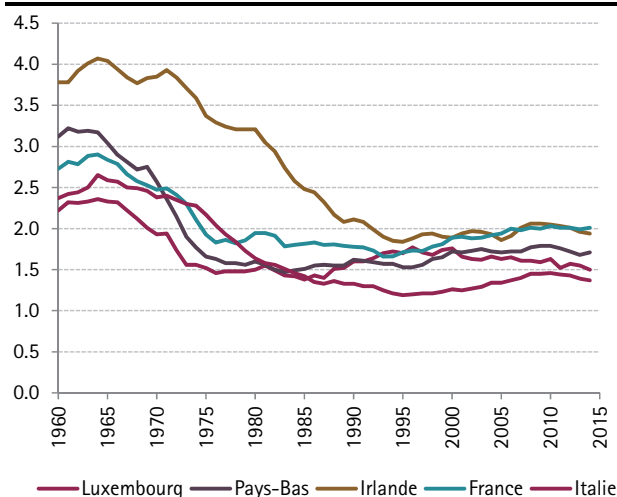
L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Comme le note l'INSEE (France): « Les taux utilisés dans le calcul de l'ICF sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'ICF sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la situation démographique au cours d'une année donnée, sans qu'on puisse en tirer des conclusions certaines sur l'avenir de la population ».

Au Luxembourg, l'indicateur conjoncturel de fécondité recule fortement dans les années 1960 et cela jusqu'au milieu des années 1970. Il ne s'agit pas d'une exception en Europe, la plupart des pays européens connaissant une évolution similaire, avec toutefois des nuances.

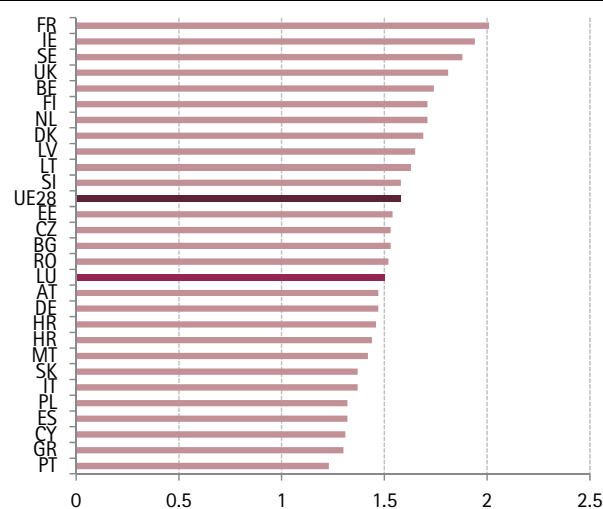
Dans les années 1960, l'indicateur conjoncturel de fécondité du Luxembourg (2.22 en 1960) était parmi les plus faibles d'Europe. Le déclin rapide de l'indicateur au Luxembourg s'arrête au milieu des années 1970. Il se stabilise par la suite et il est orienté à la hausse à partir du milieu des années 1980 jusqu'en 2000. Il passe de 1.41 en 1987 à 1.78 en

2000. Depuis l'an 2000, l'indicateur se stabilisait avant de connaître une diminution en 2011 (1.51). En 2014, l'indicateur conjoncturel de fécondité du Luxembourg diminue légèrement pour atteindre 1.50 enfant par femme.

Graphique 13 : Indicateur conjoncturel de fécondité dans quelques pays européens, 1960-2014

Source : STATEC

Le Luxembourg se situe en dessous de la moyenne européenne (1.58 enfant par femme en 2014) et se classe en 16^{ème} position. C'est au Portugal que l'indicateur conjoncturel de fécondité est le plus bas (1.23 enfant par femme) et en France où il est le plus haut (2.01).

Graphique 14 : Indicateur conjoncturel de fécondité en Europe, 2014

Source : STATEC, EUROSTAT

En ce qui concerne l'évolution future de la fécondité, EUROSTAT (EUROPOP2013) estime qu'une convergence pour l'ensemble des pays membres sera atteinte en 2150. Le niveau retenu est celui des Etats ayant atteint en premier la seconde transition démographique. A l'heure actuelle, le niveau de fécondité est relativement faible car les femmes ont des enfants à des âges de plus en plus grands et ont relativement peu d'enfants. Cette seconde transition démographique est caractérisée par le fait que même si les femmes ont des enfants de plus en plus tard, elles en ont également de plus en plus pour atteindre des niveaux observés dans les décennies précédentes. Un « effet de rattrapage » est donc observé.

Les pays membres qui sont actuellement dans la fin de cette transition sont les pays nordiques (Suède, Danemark, Finlande), la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, ainsi que l'Irlande et la France. EUROSTAT a retenu un niveau de convergence théorique de l'ICF à 1.93 enfant par femme pour l'année 2150.

Une structure de la population qui reste relativement « jeune » au Luxembourg

L'évolution de la structure par âge de la population est marquée évidemment par celle de la fécondité et de l'espérance de vie. S'y ajoute pour le Grand-Duché, plus que pour les autres pays européens, l'influence de l'immigration qui est jeune (et familiale), c'est-à-dire en âge de travailler et de procréer.

En comparant l'évolution de la structure par âge de la population du Luxembourg avec celle de l'Europe et des pays voisins, on constate d'abord que la part de la classe d'âge des jeunes (0-19 ans) diminue légèrement au Grand-Duché depuis une dizaine d'années (24.3% en 2006 à 22.2% en 2016), tout comme dans l'UE et dans les pays voisins. Dans l'UE, elle passe de 22.2% en 2006 à 20.9% en 2015, en Allemagne de 20.0% à 18.2%, en Belgique de 23.1% à 22.6% et en France de 25.1% à 24.6%.

A l'autre bout de l'échelle des âges, on constate que la part des personnes de la classe d'âge des 65 ans et plus au Luxembourg reste stable (aux environs de 14.0% durant les dix dernières années), alors que dans l'UE et dans les pays voisins cette part a tendance à augmenter, de 16.8% dans l'UE en 2006 à 18.9% en 2015. Au Luxembourg, la part des 65 ans et plus est donc inférieure à celle de l'UE en moyenne et à celle des pays voisins.

Tableau 6 : Structure par classes d'âge de la population au Luxembourg, en Europe et dans les pays voisins au 1^{er} janvier 2006, 2015 et 2016 (en %)

Union européenne (28 pays)					
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +
2006	100.0	22.2	35.7	25.3	16.8
2015	100.0	20.9	32.8	27.4	18.9
Zone euro (19 pays)					
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +
2006	100.0	21.5	35.7	25.2	17.6
2015	100.0	20.5	31.9	27.9	19.6
Belgique					
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +
2006	100.0	23.1	34.2	25.5	17.2
2015	100.0	22.6	32.4	26.9	18.0
Allemagne					
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +
2006	100.0	20.0	34.7	26.1	19.3
2015	100.0	18.2	30.5	30.3	21.0
France					
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +
2006	100.0	25.1	33.6	24.9	16.4
2015	100.0	24.6	31.0	26.0	18.4
Luxembourg					
	Total	0-19	20-44	45-64	65 +
2006	100.0	24.3	37.2	24.5	14.1
2015	100.0	22.4	36.4	27.0	14.2
2016	100.0	22.2	36.5	27.1	14.2

Source : STATEC, EUROSTAT

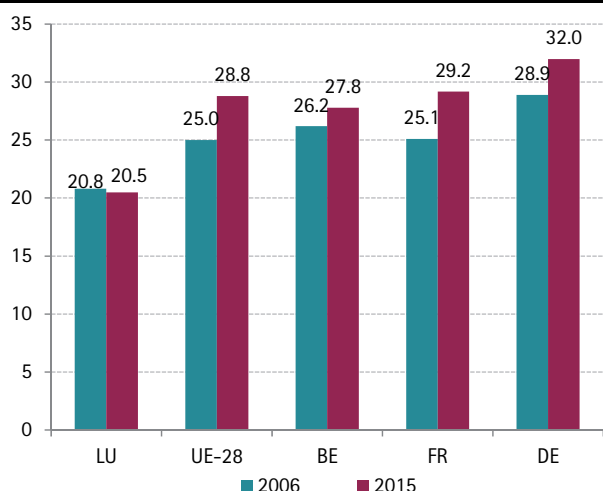
En résumé, on relève des proportions relativement élevées de jeunes (0-19 ans) et relativement faibles de personnes âgées (65 ans et plus) au Luxembourg. Dans les classes d'âge intermédiaires, par contre, l'évolution au Luxembourg est assez similaire aux pays voisins (une diminution de la part des 20-44 ans et une augmentation de la part des 45-64 ans).

La question du vieillissement peut également être appréhendée à travers le « taux de dépendance », en d'autres termes le ratio entre les 65 ans et plus (généralement en retraite et « inactifs ») et la part de la population en âge de travailler (15-64 ans).

En 2015, le taux de dépendance était de 20.5% au Luxembourg et se situe plus ou moins au même niveau qu'en 2006 (-0.3%). Dans l'UE en moyenne, le taux de dépendance est de 28.8% en 2015 et il a fortement augmenté durant les dix dernières années. En effet, il se situait à 25.0% pour l'année 2006. Parmi

les pays voisins, c'est en Allemagne que le processus de vieillissement a connu le plus fort développement. En 2015, le taux de dépendance y atteint 32.0%, contre 28.9% en 2006.

Graphique 15 : Taux de dépendance au Luxembourg, en Europe et dans les pays voisins, 2006 et 2015 (%)



Source : STATEC, EUROSTAT

C'est la population immigrée qui « rajeunit » la population du Grand-Duché

Le fait que la population du Grand-Duché soit moins marquée par le vieillissement que la plupart des populations européennes résulte en grande partie de l'immigration qui, comme on l'a dit, est composée en grande partie d'une population jeune en âge de travailler et de procréer. La comparaison de la structure de la population de nationalité luxembourgeoise à celle de la population de nationalité étrangère montre, pour les groupes d'âge jeunes, des proportions plus élevées chez les étrangers.

Au 1^{er} janvier 2016, les personnes âgées entre 0 et 19 ans représentent 21.9% de la population luxembourgeoise et 22.6% de la population étrangère. Il n'existe donc guère de différence entre Luxembourgeois et étrangers.

Tableau 7 : Structure par âge de la population du Luxembourg selon la nationalité, 2016 (%)

	0-19	20-44	45-64	65+
Total	22.2	36.5	27.1	14.2
Nationalité luxembourgeoise	21.9	31.0	27.4	19.7
Nationalité étrangère	22.6	42.7	26.7	8.0

Source : STATEC

Mais c'est dans deux autres classes d'âge que l'écart est beaucoup plus significatif, à savoir chez les 20-44 ans et chez les 65 ans et plus. 42.7% des habitants de nationalité étrangère ont entre 20 et 44 ans, contre seulement 31.0% des Luxembourgeois. Il s'agit somme toute d'une situation logique étant donné que l'immigration au Luxembourg est majoritairement une immigration de travail.

Chez les Luxembourgeois, la part des personnes âgées (65 ans et plus) atteint 19.7% alors que pour les étrangers cette proportion n'est que de 8.0%.

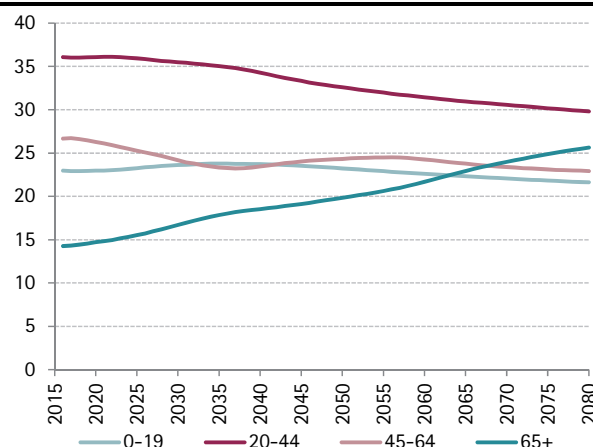
L'écart est moins important pour les personnes âgées entre 45 et 64 ans et la proportion est même légèrement plus élevée pour les Luxembourgeois : 27.4% pour 26.7% parmi les étrangers.

Un vieillissement de la population inéluctable

Il ne faudrait pas conclure de la structure par âge relativement « jeune » de sa population que le Luxembourg sera moins confronté aux problèmes de financement des pensions que les autres pays. D'abord, le vieillissement est inéluctable quelles que soient les hypothèses qu'on choisisse pour les projections de population. Par ailleurs, les pensions des frontaliers prenant leur retraite devront également être supportées.

Les résultats des projections de la population pour le Luxembourg sont largement dépendants des hypothèses concernant le solde migratoire qui n'a pas seulement un impact sur le nombre total des habitants, mais également sur la structure par âge.

Graphique 16 : Projections démographiques : évolution des différentes classes d'âges, 2016-2080 (en %)



Source : EUROSTAT

Dans le scénario central d'EUROSTAT (EUROPOP 2013), le solde migratoire augmenterait dans un premier temps de +10 993 à +11 737 entre 2016 et 2022. Dans un second temps, il diminuerait continuellement pour atteindre un solde de +3 782 en 2080. Dans cette hypothèse, la part des 65 ans et plus passerait de 14.2% aujourd'hui à plus de 25% en 2080. La part de toutes les autres classes d'âge diminuerait : pour les 0-19 ans de 22.2% en 2015 à 21.6% en 2080, pour les 20-44 ans de 36.5% à 29.8%, pour les 45-64 ans de 27.1% à 22.9%. L'évolution du nombre absolu des 65 ans et plus selon ces projections est encore plus parlante : le nombre de 65 ans et plus passerait d'un peu moins de 82 000 en 2016 (sur une population totale d'environ 576 000) à environ 330 000 en 2080 (sur une population totale de 1 300 000 habitants).

Les femmes vivent plus longtemps que les hommes

L'espérance de vie n'a globalement pas cessé d'augmenter pour les deux sexes au Luxembourg depuis la fin de la seconde guerre mondiale. A la naissance, les femmes ont ainsi gagné 8.3 ans d'espérance de vie et les hommes 10.5 ans entre le début des années quatre-vingt et aujourd'hui.

D'après la dernière table de mortalité, calculée pour la période 2013 à 2015 et centrée sur l'année 2014, l'espérance de vie à la naissance est de 85.0 ans pour les femmes et de 80.5 ans pour les hommes.

Tableau 8 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance entre 1980-1982 et 2013-2015 (en années)

Période d'observation	Espérance de vie à la naissance			Augmentation de l'espérance de vie entre les périodes d'observation	
	Hommes	Femmes	Ecart	Hommes	Femmes
1980-1982	70.0	76.7	6.7		
1985-1987	70.6	77.9	7.3	0.6	1.2
1990-1992	72.6	79.1	6.5	2	1.2
1995-1997	73.5	79.6	6.1	0.9	0.5
2000-2002	74.8	81.0	6.2	1.3	1.4
2005-2007	77.6	82.7	5.1	2.8	1.7
2013-2015	80.5	85.0	4.5	2.9	2.3

Source : STATEC

Sur la période étudiée, les gains des hommes ont été, à quelques exceptions près, supérieurs à ceux des femmes et l'écart d'espérance de vie entre les sexes est nettement inférieur de nos jours à ce qu'il était par le passé. De 6.7 ans en 1980-1982, l'écart, à la naissance, entre hommes et femmes est passé à 4.5

ans en 2013-2015. L'écart entre l'espérance de vie des femmes et des hommes, qui avait tendance à rester relativement stable durant les années quatre-vingt-dix, a diminué depuis lors. On peut penser qu'à l'avenir, l'espérance de vie masculine et féminine continuera à se rapprocher, comme le prévoient d'ailleurs les projections de population.

Les personnes les plus âgées contribuent le plus à l'augmentation de l'espérance de vie

Le gain d'espérance de vie à la naissance ne se distribue pas de manière uniforme entre les différents groupes d'âge. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'espérance de vie à la naissance des hommes a augmenté de 7.9 ans. Cette augmentation est surtout due aux groupes d'âge les plus avancés. En effet, près de 68% de ce gain est réalisé après l'âge de 60 ans (3.09 années entre 60 et 79 ans et 2.24 années après 80 ans). Les âges compris entre 0 à 59 ans ne « représentent » donc que 32% de ce gain : 1.52 année pour les âges compris entre 40 et 59 ans, 0.68 année entre 20 et 39 ans, 0.20 année entre 1 et 19 ans et 0.15 année pour la première année de vie. Les contributions des différentes classes d'âge à l'augmentation de l'espérance de vie se sont modifiées au cours du temps. Sur la période 1990-1995, c'est le groupe d'âge des 0-1 an qui contribue le plus à l'augmentation de l'espérance de vie (0.34 année). La contribution des 60 ans et plus à l'augmentation de l'espérance de vie n'est que de 0.12 année, mais la classe d'âge des 60-79 ans ne contribue pas à la croissance de l'espérance de vie et la font même diminuer de l'ordre de -0.03 année.

La contribution des différents âges à l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance des femmes entre la période 1990-1992 et 2013-2015 est assez similaire à celle des hommes mais à des niveaux légèrement différents. Si l'espérance de vie des femmes a augmenté de 5.9 ans, cela est dû essentiellement aux âges les plus avancés. En effet, les groupes à partir de 60 ans représentent 69.9% de ce gain, soit 4.12 années. Le gain des très jeunes âges (0-1 an) est aussi plus élevé pour les femmes (0.33 année) que pour les hommes (0.15 année). Comme pour les hommes, les groupes d'âge compris entre 1 et 39 ans contribuent peu à l'augmentation de l'espérance de vie.

LE CHIFFRE CLÉ

85 ans

représente l'espérance de vie des femmes à la naissance contre 80.5 ans pour les hommes. Au niveau européen, ces valeurs occupent le haut du classement.

Tableau 9 : Contribution des différents groupes d'âge à l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance (en années)

Sexe	Age	Entre 1990 et 1995	Entre 1995 et 2000	Entre 2000 et 2005	Entre 2005 et 2013	Entre 1990 et 2013
Hommes	0	0.34	-0.12	0.24	0.04	0.15
	1-19	0.25	-0.03	0.23	0.01	0.20
	20-39	0.15	0.00	0.33	0.39	0.68
	40-59	0.06	0.58	0.37	0.62	1.52
	60-79	-0.03	0.76	1.07	1.28	3.09
	80+	0.15	0.11	0.55	0.59	2.24
	Total	0.90	1.30	2.80	2.94	7.90
Femmes	0	0.20	0.07	0.22	0.05	0.33
	1-19	0.00	0.10	0.00	0.10	0.19
	20-39	0.08	0.14	0.08	0.23	0.43
	40-59	0.04	0.32	0.16	0.38	0.83
	60-79	-0.18	0.83	0.85	0.72	2.42
	80+	0.36	-0.05	0.40	0.78	1.70
	Total	0.50	1.40	1.70	2.26	5.90

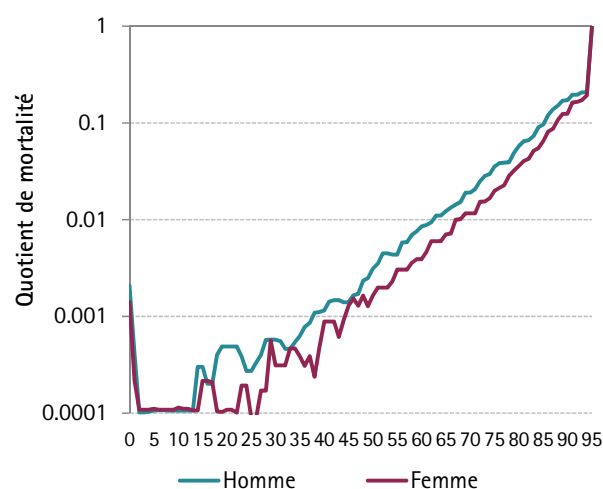
Source : STATEC

Le risque de décéder durant sa première année de vie a fortement diminué

L'espérance de vie ne suffit pas à donner une vue exhaustive sur l'évolution de la mortalité. L'étude des quotients de mortalité est importante dans ce contexte. Ces quotients représentent la probabilité de décéder entre deux âges. Comme le montre le Graphique 17, la mortalité n'évolue pas de façon linéaire.

Bien que la probabilité de décéder soit plus importante lors de la première année de vie que durant le reste de l'enfance, le risque de décéder à de jeunes âges est aujourd'hui très faible et les décès avant l'âge d'un an sont souvent concentrés juste après la naissance. Par la suite, le risque annuel est minimal pour les enfants. Le risque augmente, ensuite, d'abord fortement à l'adolescence puis plus légèrement par la suite à la fin de la période de l'adolescence.

A partir du milieu de la trentaine, la courbe croît de façon quasi linéaire jusqu'au-delà de quatre-vingt-dix ans. Ces observations ne diffèrent guère des tables de mortalité précédentes. A de rares exceptions près, les hommes ont un risque de décéder plus élevé que les femmes quelque soit l'âge. La surmortalité des hommes est maximale en fin de vie : le risque est alors généralement 1.5 fois plus élevé pour les hommes que pour les femmes du même âge.

Graphique 17 : Quotient de mortalité selon l'âge en 2013-2015 (échelle logarithmique)

Source : STATEC

Le Tableau 10 présente les quotients de mortalité par sexe à certains âges pour les périodes 1980-1982 à 2013-2015 ainsi que leur baisse relative au cours de cette période de trente-cinq ans.

Tableau 10 : Evolution des quotients de mortalité à certains âges selon le sexe entre 1980-1982 et 2013-2015

Probabilité de décéder entre	Quotient (‰)				Evolution (%) entre 1980-1982 et 2012-2014
	1980-1982	1990-1992	2000-2002	2013-2015	2014
Hommes					
0 et 1 an	13.9	8.7	5.9	2.1	-85.2
50 et 51 ans	6.9	6.0	4.7	3.1	-55.2
70 et 71 ans	46.3	37.6	30.6	19.1	-58.8
90 et 91 ans	227.0	203.5	200.6	171.9	-24.3
Femmes					
0 et 1 an	11.2	8.1	4.7	1.4	-87.5
50 et 51 ans	4.0	2.9	2.5	1.6	-58.4
70 et 71 ans	23.7	19.6	16.8	11.6	-50.9
90 et 91 ans	203.5	174.4	141.4	124.4	-38.9

Source : STATEC

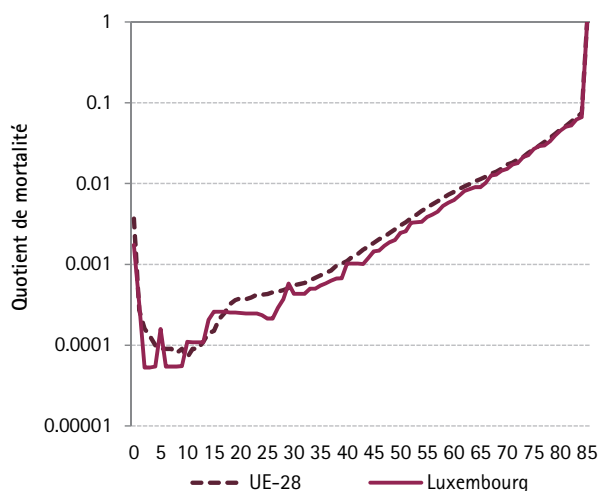
C'est surtout aux jeunes âges que la mortalité a le plus baissé : le risque de décès durant la première année de vie est ainsi passé, par exemple, de 13.9‰ à 2.1‰ pour les hommes et de 11.2‰ à 1.4‰ pour les femmes, soit une baisse de respectivement 85.2% et 87.5%. Aux autres âges, les gains ne sont toutefois pas négligeables non plus, avec par exemple, une réduction des risques de décéder de 58.8% pour les hommes et de 50.9% pour les femmes entre 70 et 71 ans.

Des inégalités importantes en termes de mortalité au sein de l'Union européenne

Malgré la forte réduction de la mortalité depuis le XIX^{ème} siècle en Europe, des inégalités importantes subsistent. En effet, la situation de la mortalité au sein de l'Union européenne et de chaque Etat membre est rarement homogène, les régions d'un même pays pouvant présenter des valeurs extrêmes, tandis que des régions de pays différents peuvent afficher des taux de mortalité très proches. Des différences importantes de mortalité sont donc observées en Europe. Actuellement, les espérances de vie à la naissance des hommes et des femmes résidant au Luxembourg sont parmi les plus élevées en Europe.

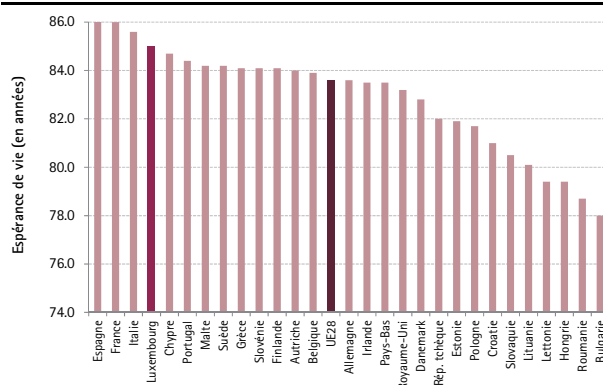
En termes de probabilité de décéder (quotient de mortalité), on constate que la mortalité à chaque âge est plus faible à pratiquement tous les âges au Luxembourg qu'en moyenne dans l'UE et ce aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

Graphique 18 : Quotient de mortalité au Luxembourg et en Europe (UE-28) (échelle logarithmique), année 2014



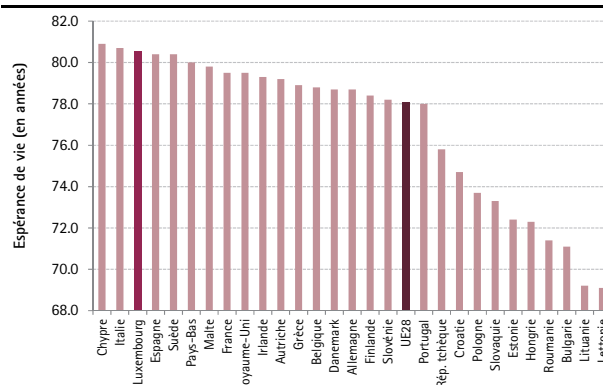
Source : STATEC, EUROSTAT

Graphique 19 : Espérance de vie à la naissance en Europe (UE-28) – Femmes 2014



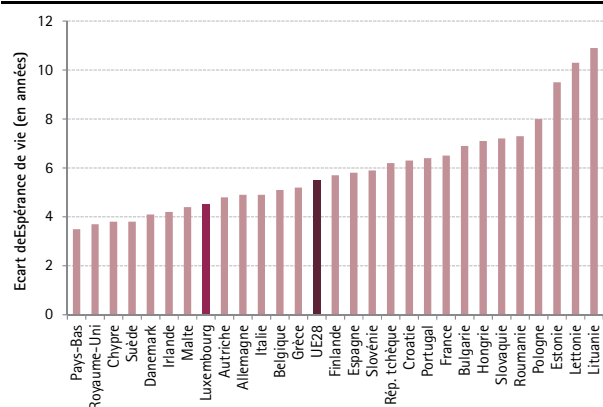
Source : STATEC, EUROSTAT

Graphique 20 : Espérance de vie à la naissance en Europe (UE-28) – Hommes 2014



Source : STATEC, EUROSTAT

Graphique 21 : Ecart d'espérance de vie à la naissance entre les femmes et les hommes en Europe (UE-28), année 2014



Source : STATEC, EUROSTAT

Cette sous-mortalité est un peu plus élevée dans les jeunes âges (moins de 15 ans) que dans les âges plus avancés. La probabilité moins importante de décéder au Luxembourg par rapport à la moyenne européenne a pour conséquence que l'espérance de vie à la naissance au Grand-Duché est plus élevée que celle de la très grande majorité des pays de l'UE-28.

En ce qui concerne l'espérance de vie à la naissance des femmes, le Luxembourg se retrouve dans le peloton de tête européen derrière l'Espagne (86.2 ans), la France (86.0 ans) et l'Italie (85.6 ans).

La moyenne de l'Union européenne est de 83.6 ans. La Lettonie, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie ont par contre une espérance de vie à la naissance en dessous de 80 ans.

Pour les hommes, le Luxembourg est devancé seulement par Chypre (80.9 ans) et l'Italie (80.7 ans). La moyenne de l'ensemble des pays européens est de 78.1 ans. En queue de peloton des pays européens, nous retrouvons la Lettonie et la Lituanie avec une espérance de vie à la naissance en dessous de 71 ans, soit une différence de plus de onze ans avec le Luxembourg.

Bien que l'écart de mortalité entre les deux sexes tende à se réduire dans le temps aussi au sein de l'UE, il existe encore des différences très marquées entre les

différents pays européens. L'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes est relativement faible au Luxembourg (4.5 ans en 2013-2015) comparé à la plupart des autres pays européens, à l'exception des Pays-Bas (3.5 années d'écart), du Royaume-Uni (3.7 années d'écart), de Chypre et de la Suède (3.8 années d'écart), du Danemark (4.1 années d'écart), de l'Irlande (4.2 années d'écart) et de Malte (4.4 années d'écart) où cet écart est légèrement moins élevé. Pour l'année 2014, l'écart moyen entre les deux sexes, en termes d'espérance de vie à la naissance, des pays de l'UE-28 est de 5.5 années, tandis que cet écart est au minimum de sept années dans les pays de l'Est : Hongrie (7.1 années), Slovaquie (7.2 années), Roumanie (7.3 années), Pologne (8.0 années), Estonie (9.5 années), Lettonie (10.3 années) et Lituanie (10.9 années). Les écarts entre les hommes et les femmes sont donc les plus importants dans les pays où l'espérance de vie est la moins importante.

En ce qui concerne l'évolution future de l'espérance de vie, les experts d'EUROSTAT estiment qu'une convergence pour l'ensemble des pays membres sera atteinte en 2150 (espérance de vie de 92.9 ans pour les hommes et de 96.3 ans pour les femmes). Dans cette projection, l'espérance de vie, au Luxembourg, pour les hommes passerait de 80.5 ans (en 2014) à 87.5 ans (en 2080) et pour les femmes de 85.0 (en 2014) à 91.4 années (en 2080).

Glossaire

Espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance représente l'âge moyen au moment du décès d'une génération fictive qui serait soumise à chaque âge aux conditions de mortalité de l'année considérée. Elle représente la mortalité indépendamment de la structure par âge.

EUROPOP

Projections de la population de la Commission européenne (Eurostat) : « L'évolution probable de la taille et de la structure de la population fait l'objet d'une projection tenant compte des tendances actuelles de l'évolution de la population. Tous les trois ans, Eurostat établit des projections de population à la lumière de l'évolution récente des tendances démographiques. »

Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)

Le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés

Pyramide des âges

La pyramide des âges représente la répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les

femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement.

Solde naturel

Naissances moins décès.

Quotients de mortalité

La probabilité de décéder entre deux âges.

Taux de dépendance

Ratio entre les 65 ans et plus (généralement en retraite et « inactifs ») et la part de la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de mortalité

Nombre de décès rapporté à la population.

Taux de natalité

Nombre de naissance rapporté à la population.

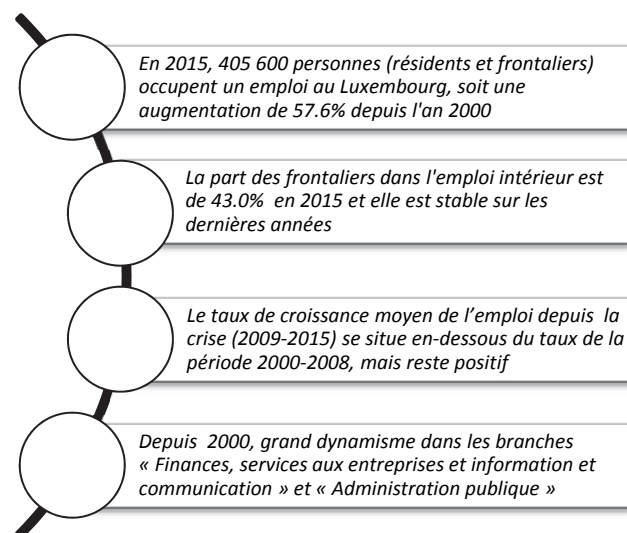
Taux de solde migratoire net

Ratio entre le solde migratoire et la population.

Partie I : Marché du travail

1. Evolution de l'emploi

En résumé



Le présent chapitre est consacré à l'évolution des principaux indicateurs de l'emploi au Luxembourg. L'approche est moins conjoncturelle que structurelle. Une première partie s'intéresse à l'évolution de l'emploi proprement dite. Une deuxième section propose une analyse des taux d'emploi. Ensuite seront abordés les conditions de travail avec notamment une analyse des formes de travail atypiques, telles que le travail à temps partiel et le travail temporaire (CDD).

Emploi intérieur

L'emploi intérieur englobe les personnes travaillant sur le territoire du Grand-Duché, qu'elles y aient leur résidence ou non. L'emploi intérieur comprend donc les personnes ayant leur résidence à l'étranger et travaillant sur le territoire du Grand-Duché (frontaliers entrants). Par contre, les personnes qui résident sur le territoire du Grand-Duché et qui travaillent en dehors de celui-ci ne sont pas comptées dans l'emploi intérieur. Il s'agit d'un côté des frontaliers sortants et d'un autre côté des agents des institutions internationales.

Emploi national

L'emploi national couvre les personnes résidant sur le territoire du Grand-Duché. Il comprend les fonctionnaires et agents des institutions internationales ainsi que les personnes travaillant à l'étranger (frontaliers sortants).

L'emploi national et l'emploi intérieur concerne à la fois les travailleurs salariés et non-salariés (ou indépendants).

Les différents concepts commentés dans cette partie, comme l'emploi intérieur ou l'emploi national sont expliqués plus en détail dans le glossaire qui se trouve à la fin de la Partie I.

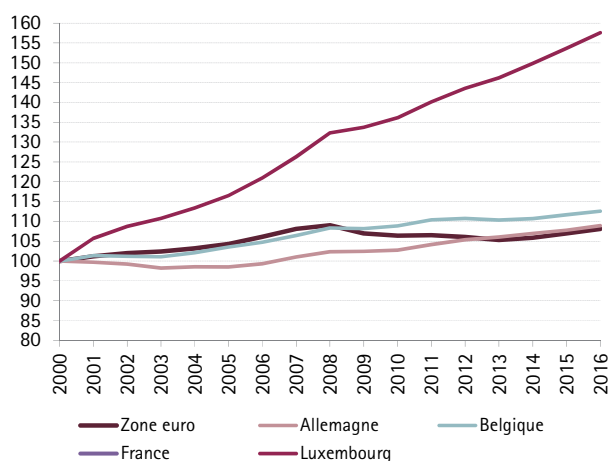
Tableau 1 : Vue d'ensemble du marché du travail au Luxembourg (en milliers de personnes, en % pour les taux), 2000-2015

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Emploi intérieur	264.0	279.1	287.2	292.5	299.4	307.6	319.4	333.5	349.4	353.0	359.4	370.0	379.0	386.0	395.6	405.6
Salariés	245.7	260.0	268.0	273.0	279.4	287.2	299.0	312.7	328.0	331.3	337.3	347.3	355.8	362.2	371.2	380.8
Non-salariés	18.3	19.1	19.2	19.5	20.0	20.5	20.4	20.8	21.4	21.7	22.1	22.8	23.2	23.7	24.4	24.8
2. Frontaliers nets (a) - (b)	79.5	89.3	94.5	97.9	103.1	109.9	117.8	127.2	137.1	138.4	141.4	146.2	149.7	152.6	157.2	162.8
a. Frontaliers non résidents	88.6	98.3	103.5	107.3	113.0	120.3	128.1	138.2	148.4	149.8	152.7	157.6	161.1	164.1	168.7	174.3
Non-salariés	1.1	1.1	1.3	1.4	1.7	1.9	2.1	2.4	2.7	2.9	3.1	3.3	3.5	3.7	3.9	4.1
Salariés	87.6	97.1	102.3	105.9	111.3	118.3	125.9	135.8	145.7	146.9	149.6	154.3	157.6	160.4	164.8	170.2
en provenance de: - France	46.6	51.9	54.2	55.8	57.8	60.6	64.1	68.6	72.9	72.8	74.1	76.2	77.8	79.0	81.2	84.4
- Belgique	24.4	26.7	28.1	28.9	30.1	31.6	33.1	35.2	37.3	37.5	37.9	39.0	39.8	40.6	41.7	42.7
- Allemagne	16.6	18.6	19.9	21.2	23.4	26.1	28.8	32.0	35.5	36.7	37.6	39.1	40.0	40.8	41.9	43.1
b. Frontaliers résidents	9.2	9.0	9.0	9.4	9.8	10.3	10.2	11.0	11.3	11.4	11.3	11.5	11.4	11.6	11.5	11.5
dont: Agents internationaux	7.8	7.6	7.7	7.9	8.3	9.1	9.0	9.8	10.1	10.2	10.1	10.2	10.2	10.3	10.4	10.4
3. Emploi national (1) - (2)	184.5	189.8	192.7	194.6	196.3	197.7	201.6	206.3	212.3	214.6	218.0	223.8	229.3	233.4	238.4	242.8
Taux de croissance de l'emploi intérieur	5.6	5.7	2.9	1.8	2.4	2.7	3.8	4.4	4.8	1.0	1.8	2.9	2.4	1.8	2.5	2.5
Taux de croissance de l'emploi national	2.6	2.9	1.5	1.0	0.9	0.7	2.0	2.3	2.9	1.1	1.6	2.7	2.5	1.8	2.1	1.8
Taux de croissance de l'emploi frontalier	13.4	12.3	5.8	3.6	5.3	6.6	7.2	8.0	7.8	0.9	2.2	3.4	2.4	1.9	3.0	3.6
Taux de croissance de l'emploi frontalier non-résidents	12.6	10.9	5.3	3.7	5.3	6.5	6.5	7.9	7.4	0.9	1.9	3.2	2.2	1.9	2.8	3.3

Source : STATEC

1.1 L'évolution de l'emploi

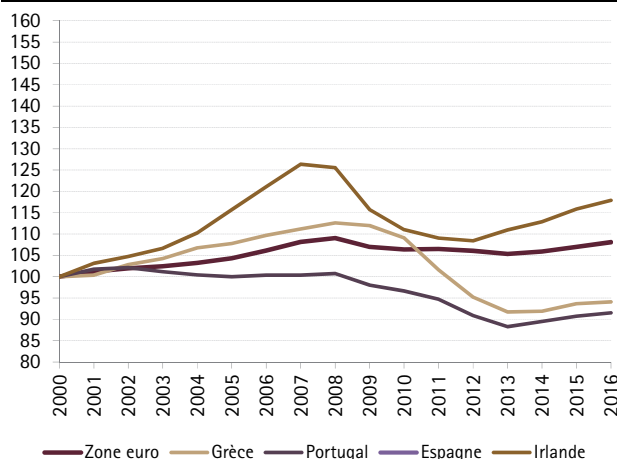
Graphique 1 : Evolution de l'emploi intérieur au Luxembourg, dans les pays voisins et en Europe, 2000-2016 (indices: 2000 = 100)



Source : STATEC et AMECO (pour les autres pays européens)

N.B.: Estimation pour 2016

Graphique 2 : Evolution de l'emploi intérieur dans la zone euro et dans quelques pays les plus touchés par la crise de 2009, 2000-2016 (indices: 2000 = 100)



Source : STATEC et AMECO (pour les autres pays européens)

N.B.: Estimation pour 2016

Un marché de l'emploi particulièrement dynamique au Luxembourg

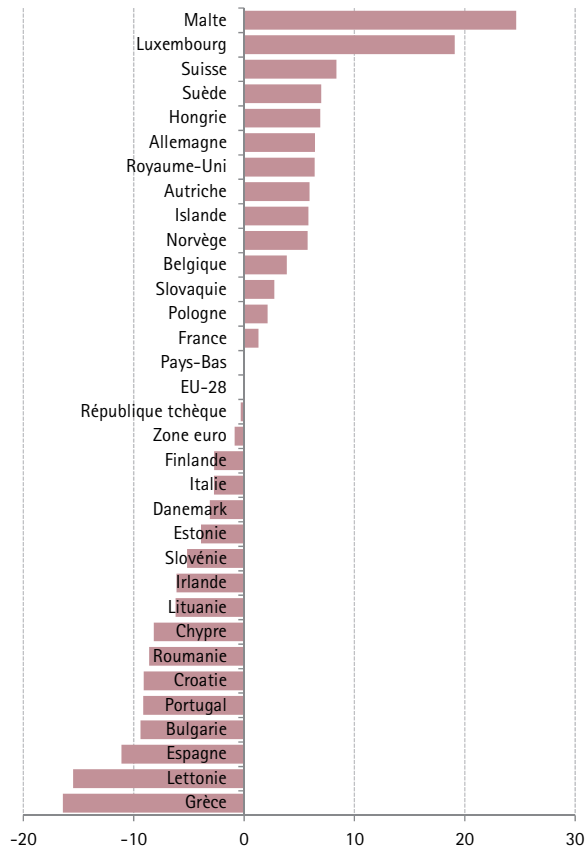
En 2015, 405 600 personnes occupent un emploi, salarié ou non, au Luxembourg. Rien qu'en 2015 10 000 emplois supplémentaires ont été créés au Grand-Duché, en moyenne depuis 1995, 9 500 emplois sont créés chaque année. En termes de création d'emplois, il y a des années exceptionnelles

comme en 2001, 2007 et 2008 avec près de 15 000 nouveaux emplois par an. Sans surprise la plus mauvaise année depuis 1995 est l'année de crise 2009 avec « seulement » 3 600 postes créés, néanmoins le Luxembourg s'en est bien sorti, car à quelques exceptions près (Allemagne, Pologne et Malte) dans tous les autres pays de l'Union européenne des emplois ont été détruits.

La croissance de l'emploi à moyen et à long terme dépasse très largement celle de l'Union européenne en général et celle des pays voisins en particulier. De 2000 à 2016, l'emploi intérieur a augmenté de 57.6% au Luxembourg. A titre de comparaison dans chacun des pays voisins le nombre d'emploi créé a été bien moins important. Pour la Belgique, on constate une augmentation de 12.6% de 2000 à 2016 et pour l'Allemagne, un plus de 8.9%, alors qu'en France, l'emploi n'a augmenté que de 7.2% sur la même période.

Le taux de croissance annuel moyen de l'emploi est de 2.9% au Luxembourg de 2000 à 2016. Dans la zone euro, l'emploi ne croît que de 0.5% en moyenne annuelle. Avec respectivement 0.4% et 0.5% de croissance de l'emploi par an de 2000 à 2016, la France et l'Allemagne se situent dans la moyenne de la zone euro, avec toutefois une différence non négligeable. La croissance de l'emploi en Allemagne est pratiquement nulle avant la crise, puis devient positive, alors qu'en France c'est l'inverse. En Belgique, l'emploi croît à un rythme positif modéré de 0.7% en moyenne annuelle sur la période de 2000 à 2016.

La crise de 2009 a eu des effets dévastateurs sur le marché de l'emploi européen. Dans les pays les plus touchés par la crise, l'emploi s'est littéralement effondré et dans un certain nombre de pays l'emploi peine à se redresser comme en témoigne le Graphique 3. L'économie grecque est celle qui a le plus souffert, 16.4% des emplois ont été détruits entre 2008 et 2016. Parmi les pays les plus touchés on compte notamment la Lettonie, l'Espagne, le Portugal, l'Irlande et l'Italie. Dans tous ces pays, en 2016 le nombre d'emplois est inférieur au niveau d'avant-crise. Ceci est aussi le cas de la zone euro, où l'emploi a diminué de près 1.0% comparé à 2008, ce qui représente 1.320 millions d'emplois.

Graphique 3 : Evolution de l'emploi intérieur depuis la crise, en % (2008 à 2016)

Source : STATEC et AMECO (pour les autres pays européens)
N.B.: Estimation pour 2016

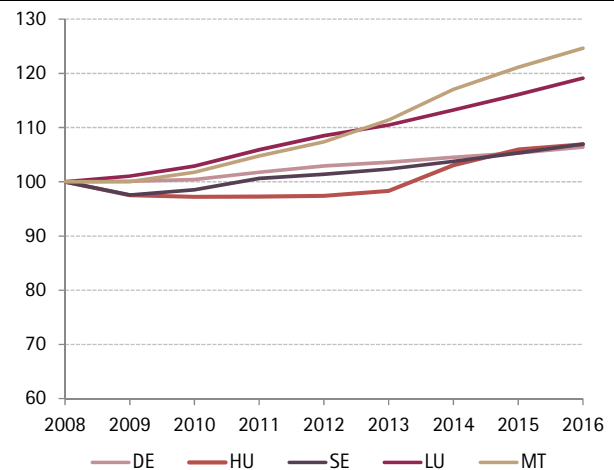
D'autres économies ont, par contre, continué à créer de l'emploi durant la crise, c'est notamment le cas du Luxembourg, de l'Allemagne, de Malte et de l'Autriche. D'autres Etats membres, ayant subi des pertes d'emploi au plus haut de la crise, ont réussi à se redresser depuis, il s'agit entre autres du Royaume-Uni, de la Belgique et de la France. Dans tous ces pays l'emploi en 2016 dépasse son niveau d'avant-crise.

Le Graphique 4 et le Graphique 5 illustrent l'évolution du nombre total d'emploi créés depuis la crise. Les pays ne sont pas sur un pied d'égalité en ce qui concerne la sortie de crise. Le Luxembourg s'en tire plutôt très bien et se classe juste derrière Malte qui connaît la situation la plus favorable. Parmi les meilleurs élèves on compte aussi la Hongrie, la Suède et l'Allemagne. Dans tous ces pays, le niveau d'emploi dépasse son niveau d'avant-crise et même largement en ce

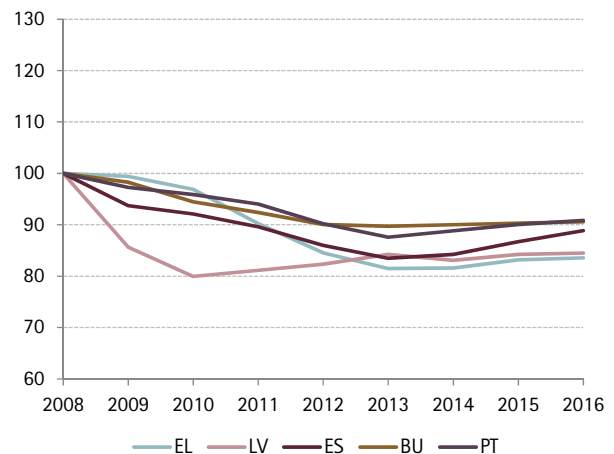
LE CHIFFRE CLÉ**57.6%**

Au Luxembourg, l'emploi intérieur a augmenté de 57.6% entre 2000 et 2016. Il s'agit de la plus forte croissance dans l'Union européenne.

qui concerne le Luxembourg et Malte. Par contre, d'autres pays connaissent encore une évolution négative de l'emploi, le bas du classement est occupé par la Grèce, la Lettonie et l'Espagne.

Graphique 4 : Evolution de l'emploi, pays avec les meilleures sorties de crise, indice 100=2008

Source : STATEC et AMECO (pour les autres pays européens)
N.B.: Estimation pour 2016

Graphique 5 : Evolution de l'emploi, pays avec les sorties de crise les plus difficiles, indice 100=2008

Source : STATEC et AMECO (pour les autres pays européens)
N.B.: Estimation pour 2016

Dans ces pays des emplois ont continué d'être détruits jusqu'en 2012, année où l'emploi se stabilise mais à un niveau néanmoins inférieur à 2008. En Espagne, le moteur de l'emploi semble être reparti depuis 2013.

Au total, 16 pays de l'UE-28 affichent un taux de croissance moyen positif sur la période 2009 à 2016, c'est-à-dire que ces économies ont créé des emplois depuis la crise, même si c'est parfois modestement

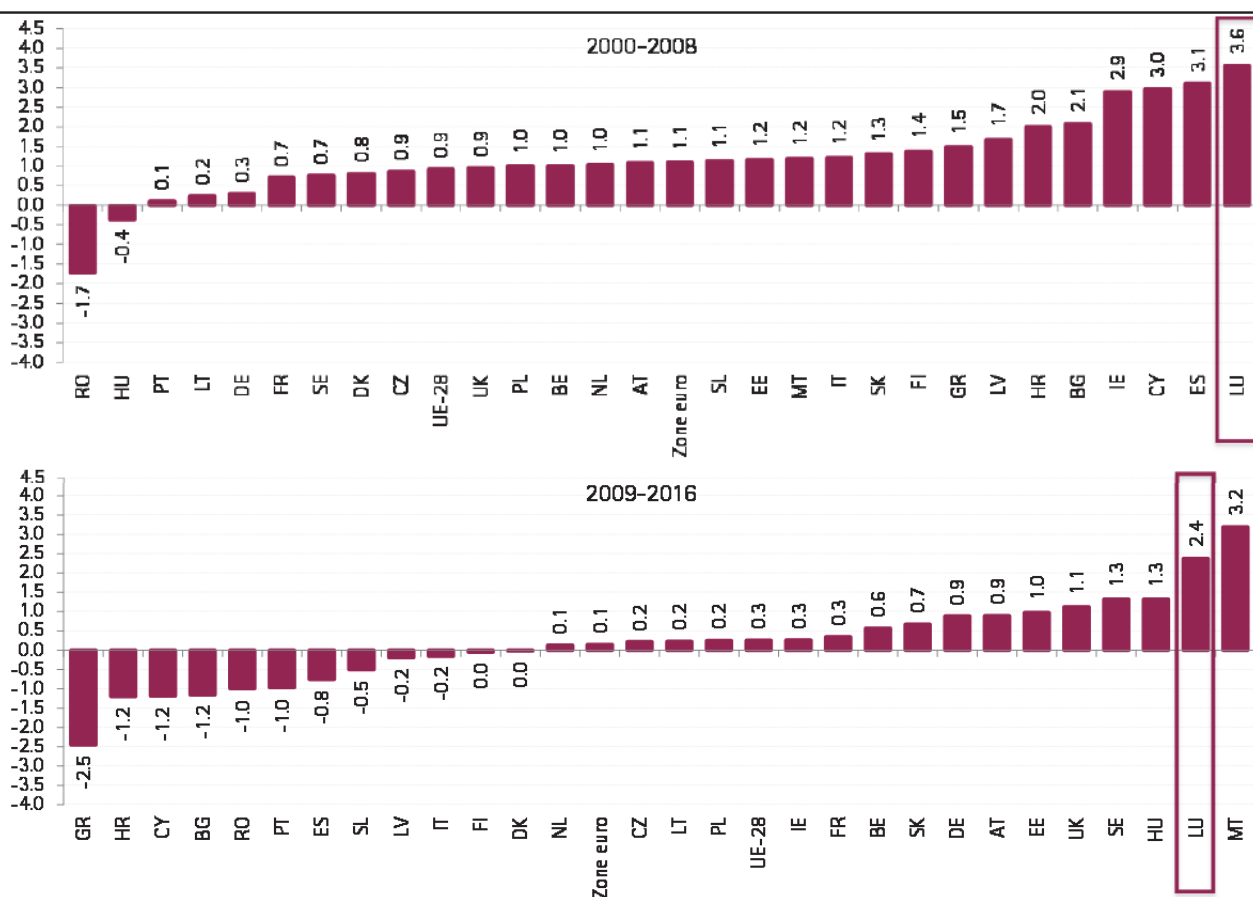
(Graphique 6). Il est intéressant de constater que le taux de croissance moyen est plus faible dans la zone euro que dans l'Union européenne dans son ensemble. En effet, si depuis 2009 l'emploi intérieur croît en moyenne à un rythme de 0.3% dans l'ensemble de l'Europe, la progression de l'emploi se limite à 0.1% dans la zone euro. La différence s'explique par des pays tels que la Grèce, Chypre, le Portugal, l'Espagne et la Slovénie, tous ces pays membres de la zone euro ont une croissance moyenne de l'emploi négative depuis la crise et plombent la moyenne de la zone euro. Avant la crise financière et économique seuls deux pays connaissaient des taux de croissance moyen de l'emploi négatifs, il s'agissait de la Roumanie et de la Hongrie, dans tous les autres Etats membres de l'UE l'emploi progressait à un rythme s'étalant de 0.1% à 3.6%.

Dans pratiquement tous les pays, le taux de croissance moyen de l'emploi depuis de la crise (2009-2015) se

situe en-dessous du taux de la période 2000-2008. Notamment en Espagne, à Chypre, en Grèce, en Slovénie et en Bulgarie, où le taux de croissance de l'emploi qui était positif sur la période 2000-2008 devient fortement négatif de 2009 à 2016.

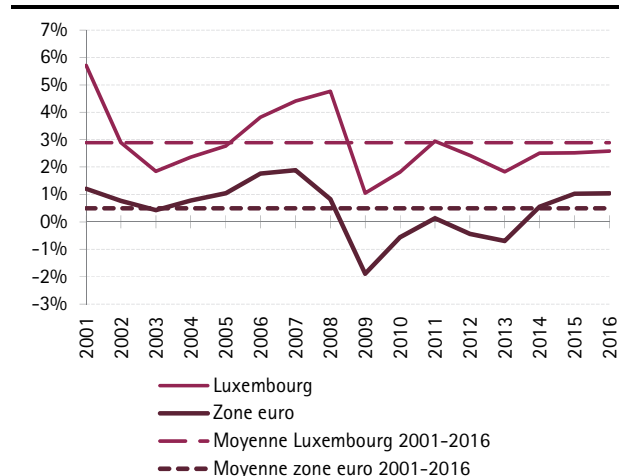
En revanche, au Luxembourg l'emploi croît à un rythme moyen moins soutenu sur la période 2009-2016 que sur la période 2000-2008, mais la progression reste très positive. C'est encore plus le cas pour Malte, l'Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni où les taux de croissance de l'emploi étaient déjà positifs sur la période 2000-2008, ces pays augmentent encore leur performance sur la période 2009-2016. En Hongrie, la variation de l'emploi était légèrement négative sur la période 2000-2008 et devient positive au cours de la période 2009-2016. En Roumanie, le moteur de création d'emploi était déjà dans le rouge de 2000 à 2008 et il y reste sur la période 2009-2016.

Graphique 6 : Taux de variation annuel moyen de l'emploi intérieur au Luxembourg et en Europe, 2000-2008 et 2009-2016 (en %)



Source : STATEC et AMECO (pour les autres pays européens)

Graphique 7 : Taux de variation de l'emploi intérieur au Luxembourg et dans la zone euro, 2001-2016 (en %)

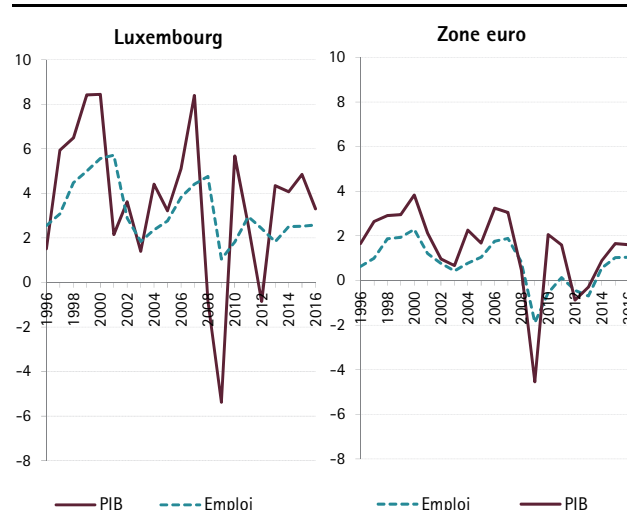


Source : STATEC et AMECO (pour la zone euro) N.B.: estimation pour 2016

En analysant le Graphique 7, on s'aperçoit qu'en matière d'emploi, la crise frappe le Luxembourg un an plus tard que la plupart des autres pays européens. Dans la zone euro, le taux de croissance de l'emploi est tombé de 1.9% en 2007 à 0.8% en 2008, alors qu'au Luxembourg le taux de croissance augmente même encore légèrement de 4.4% en 2007 à 4.8% en 2008. Le recul du taux de croissance de l'emploi en 2009 est d'autant plus fort au Luxembourg. La croissance de l'emploi au Grand-Duché passe de 4.8% en 2008 à 1.0% en 2009, alors que dans la zone euro le taux de croissance recule un peu moins fortement en passant de +0.8% à -1.9%. A noter donc que, contrairement à la zone euro, la croissance de l'emploi reste légèrement positive au Luxembourg en 2009. La variation de l'emploi suit globalement la tendance de la zone euro bien qu'au Luxembourg la croissance soit toujours supérieure aux valeurs observées dans la zone euro. Un autre constat est que l'économie luxembourgeoise a toujours été en mesure de créer de l'emploi, et ce malgré la crise, chose qui est loin d'être vraie pour l'ensemble de la zone euro.

En 2016, les dernières estimations disponibles au moment de la rédaction du présent rapport tablent sur une stagnation des taux de croissance de l'emploi, aussi bien au Luxembourg que dans la zone euro. Fidèlement aux observations passées, au Grand-Duché, le marché du travail serait plus dynamique que celui de la zone euro considérée dans son ensemble, l'économie luxembourgeoise gagnerait des emplois, avec un taux de +2.6%. A l'échelle du Luxembourg, ceci correspondrait à la création de 10 500 emplois supplémentaires.

Graphique 8 : Taux de variation de l'emploi intérieur et du PIB au Luxembourg et dans la zone euro, 1996-2016 (en %)



Source : STATEC et AMECO

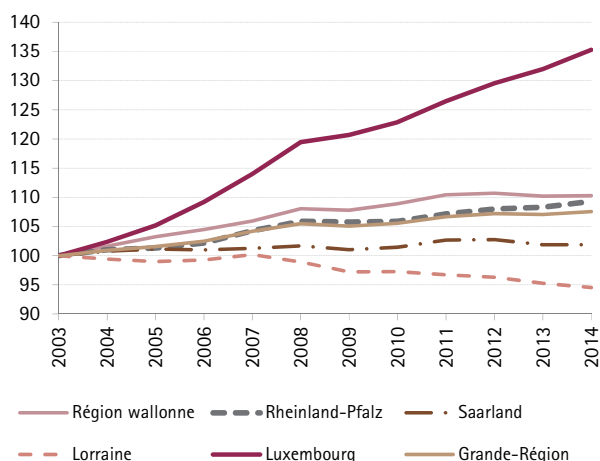
Au Grand-Duché, comme dans la zone euro en moyenne, le taux de variation de l'emploi est corrélé à celui de l'activité économique, c'est-à-dire au taux de croissance du PIB (voir Graphique 8). Pour le Luxembourg, on constate cependant les taux de croissance plus élevés des deux variables (emploi et PIB) en comparaison avec la zone euro. Par ailleurs, en période de croissance économique forte, les taux de croissance du PIB au Grand-Duché tendent à dépasser largement les taux de croissance de l'emploi (avec, en conséquence, des gains de productivité importants). En revanche, l'ajustement de l'emploi en temps de crise semble retardé au Luxembourg. En effet, en 2001 par exemple, le taux de croissance du PIB avait fortement chuté (en passant de 8.6% en 2000 à 2.2% en 2001), alors que le taux d'emploi continuait de croître pratiquement au même rythme (5.6% en 2000 et 5.7% en 2001). On retrouve cette caractéristique en 2008. Le taux de croissance du PIB passe de +8.4% en 2007 à -0.8% en 2008, alors que le taux de croissance de l'emploi augmente même légèrement (de 4.4% en 2007 à 4.8% en 2008). En 2009, le PIB chute de plus de 5% au Luxembourg (-5.4%), alors que la croissance de l'emploi reste positive à +1.0%. Ces périodes de ralentissement économique sont donc synonymes d'une évolution très négative de la productivité du travail au Luxembourg.

Le Luxembourg, une exception dans la Grande-Région

On dispose des données concernant l'évolution de l'emploi dans la Grande-Région jusqu'à l'année 2014. De 2003 à 2014, l'emploi au Grand-Duché a augmenté de quelque 35%, alors que, dans le reste de la Grande-Région, dans son ensemble, on n'enregistre qu'une augmentation de près de 6% de l'emploi (voir Graphique 9).

En 2014 environ 4.9 millions de personnes travaillent dans la Grande-Région. Depuis 2003, l'emploi a progressé de 7.5%, ce qui représente la création de 346 000 postes entre 2003 et 2014. Rien qu'au Luxembourg sur la même période quelque 107 000 nouveaux emplois ont été créés, c'est-à-dire que près d'un tiers de l'augmentation de l'emploi au cours de cette période dans la Grande-Région est donc imputable au Grand-Duché. Autre indicateur du rôle de locomotive de l'emploi du Luxembourg est que si l'on considère la croissance de l'emploi dans la Grande-Région sans le Luxembourg sur la période 2003 à 2014, cette dernière chute de 7.5% à 5.7%.

Graphique 9 : Evolution de l'emploi dans la Grande-Région, 2003-2014 (indices 2003=100)



Source : STATEC, EUROSTAT

Le poids en termes d'emploi du Luxembourg dans la Grande-Région s'est accru au fil du temps, la part du Grand-Duché dans l'emploi de la Grande-Région était de +6.4% en 2003, elle passe à +8.0% en 2014.

La Sarre et la Lorraine sont les entités de la Grande-Région qui sont les moins dynamiques en matière de création nette d'emplois. En 2014, en Lorraine, l'emploi se situe même en-dessous de son niveau de 2003, alors qu'en Sarre il y a une très légère

augmentation. Le marché de l'emploi en Lorraine est le moins performant de toute la Grande-Région et d'ailleurs, avec -0.5%, le seul à afficher une croissance annuelle moyenne négative sur la période 2003-2014. La situation de l'emploi en Lorraine est aussi moins favorable que celle de la France en général. C'est aussi en Lorraine que l'emploi est le plus affecté par la crise: en 2007, on comptait 876 700 personnes employées en Lorraine; en 2014, leur nombre était de 827 000, soit une destruction de quelque 49 700 emplois.

Dans la Région wallonne, la croissance de l'emploi de 2003 à 2014 est relativement dynamique, bien que loin derrière celle affichée par le Luxembourg. En 2014, l'emploi dans la région Wallonne est de +10.3% supérieur à son niveau de 2003. La dynamique de l'emploi dans cette région est supérieure en termes relatifs à l'augmentation globale de l'emploi dans la Grande-Région.

La Rhénanie-Palatinat peut faire état d'une progression de l'emploi de 9.3% de 2003 à 2014, soit au-dessus de la moyenne de la Grande-Région et un peu au-dessus du rythme de création d'emploi de l'Allemagne dans son ensemble (+8.9% de 2003 à 2014).

Tableau 2 : Taux de croissance annuels de l'emploi moyens avant et après la crise dans la Grande-Région, 2003-2014 (en %)

	Moyenne 2003-2008	Moyenne 2009-2014	Moyenne 2003-2014
Belgique	1.4	0.4	0.8
Région wallonne	1.6	0.3	0.9
Allemagne	0.5	0.7	0.6
Rheinland-Pfalz	0.8	0.5	0.7
Saarland	0.2	0.0	0.1
France	0.5	0.2	0.3
Lorraine	-0.3	-0.8	-0.5
Luxembourg	3.3	2.1	2.7
Grande-Région	0.8	0.3	0.6
Grande-Région sans Luxembourg	0.7	0.2	0.4

Source : STATEC, EUROSTAT

Le taux de croissance annuel moyen de l'emploi au Luxembourg dépasse largement celui de la Grande-Région dans son ensemble et également aussi celui de toutes les autres entités régionales prises individuellement et ce avant et après la crise amorcée en 2008 (voir Tableau 2).

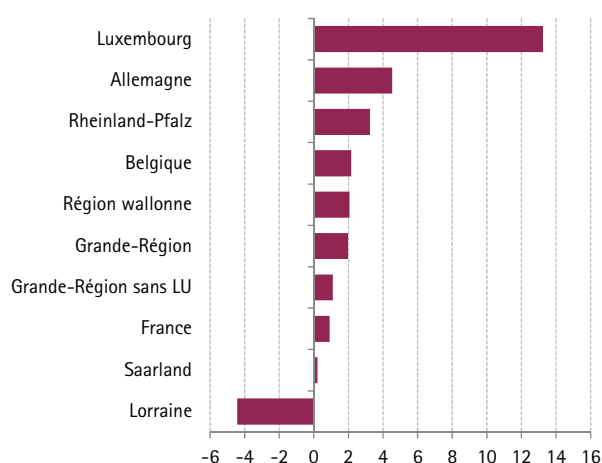
La crise porte un sérieux coup de frein à l'emploi dans la Grande-Région, en effet sur la période 2003 à 2008, l'emploi dans la Grande-Région progressait à un rythme annuel moyen bien plus soutenu, +0.8%

contre +0.3% après l'effondrement économique. Ce constat est valable pour toutes les divisions territoriales de la Grande-Région. La seule exception que le lecteur pourra constater dans le Tableau 2 est l'Allemagne considérée dans son ensemble qui performe mieux en termes de création annuelle moyenne d'emploi après la crise qu'avant ce grand bouleversement économique.

La Lorraine se distingue par le fait que ses taux de croissance annuels moyens sont négatifs aussi bien avant qu'après la crise, cette dernière provoque même une détérioration du rythme moyen de création de nouveaux postes. Depuis la crise l'économie lorraine détruit des emplois à une cadence de -0.8% par an.

La Région Wallonne encaisse aussi un net contrecoup dû à la crise, avec un effondrement de son taux de création d'emploi annuel moyen qui passe de +1.4% à +0.4%. Pour les deux régions allemandes l'affaïssement est moins franc, mais leur taux moyen de création d'emploi se situait à un niveau déjà bien inférieur à celui de la région wallonne avant la crise. Cette tendance est aussi à contre-courant de celle observée pour l'Allemagne dans son ensemble qui crée plus d'emploi sur la période 2009 à 2014 que sur la période 2003 à 2008.

Graphique 10: Evolution de l'emploi depuis la crise, en % (2008 à 2014)



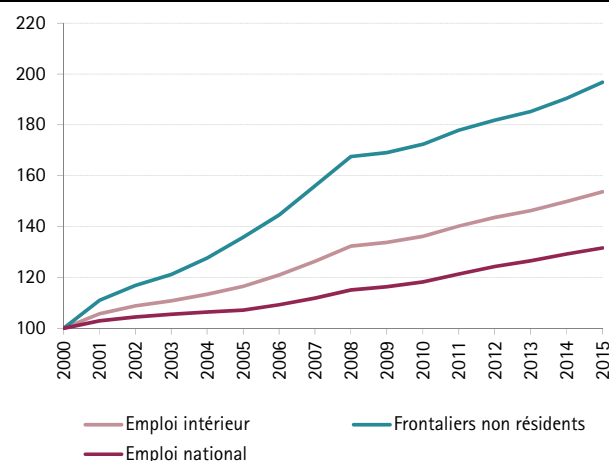
Source : STATEC, EUROSTAT

Toutes les régions n'ont par ailleurs pas connu la même sortie de crise. Le Grand-Duché se démarque par une croissance de l'emploi relative plus marquée que dans les autres régions. Entre 2008 et 2014, la progression du nombre d'emploi se chiffre à 13.3% contre seulement 2.0% pour l'ensemble de la Grande-Région. Ainsi, au Luxembourg 46 300 nouveaux postes ont été créés. L'économie de nos voisins allemands qui se situe en deuxième position en termes de croissance relative de l'emploi depuis 2008 a néanmoins su créer plus de 1.8 millions de nouveaux postes depuis lors, alors qu'en Lorraine plus de 38 000 postes ont été détruits.

La croissance de l'emploi frontalier au Luxembourg recule très fortement suite à la récente crise économique

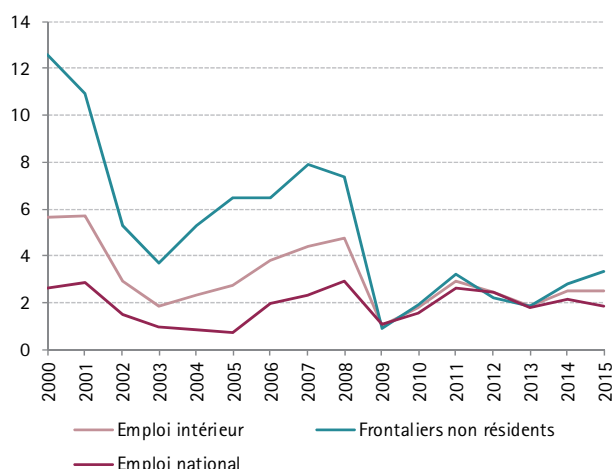
Au Luxembourg, l'emploi intérieur total a évolué de 264 000 personnes en 2000 à 405 600 en 2015. Or, sur cette augmentation totale de 141 600 unités, un peu moins des deux tiers (+60.5%) sont imputables aux frontaliers. En effet, le nombre de frontaliers (non-résidents) passe de 88 600 en 2000 à 174 300 en 2015. En d'autres mots, l'emploi intérieur total a augmenté d'environ 54%, alors que l'emploi frontalier (non-résidents) a augmenté de 97% et l'emploi national de « seulement » 32% (voir Graphique 11).

Graphique 11 : Evolution de l'emploi intérieur, de l'emploi national et de l'emploi frontalier (non-résidents), 2000-2015 (indices 2000 = 100)



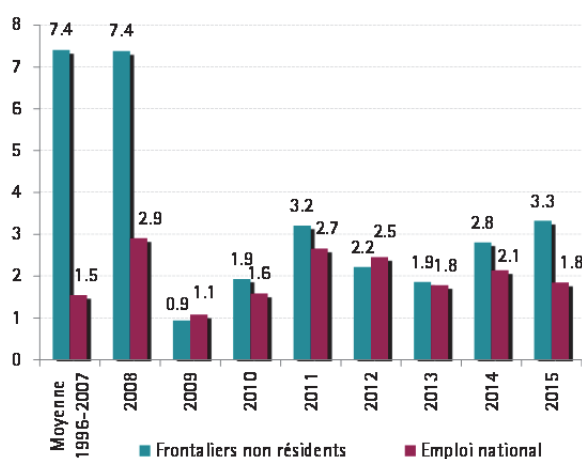
Source : STATEC

Graphique 12 : Taux de croissance de l'emploi frontalier et de l'emploi national au Luxembourg, 2000-2015 (en %)



Source : STATEC

Graphique 13 : Taux de croissance de l'emploi frontalier et de l'emploi national au Luxembourg, 2008-2015 (en %)



Source : STATEC

C'est en période de croissance économique forte que l'emploi frontalier connaît également ses variations les plus positives et que l'écart entre la progression de l'emploi frontalier et la progression de l'emploi national augmente (voir Graphique 12). En 2000, le taux de croissance de l'emploi frontalier était de +12.6 %, contre +2.6% pour l'emploi national, soit un écart de 10 points de %. De 2003 à 2007, on observe un phénomène

LE CHIFFRE CLÉ

43.0%

est la part des frontaliers dans l'emploi intérieur total en 2015 au Luxembourg. Cette part est relativement stable depuis 2008.

similaire. L'écart entre le taux de croissance de l'emploi national et celui des frontaliers passe de +2.7 points de % en 2003 à +5.6 points de % en 2007.

A l'inverse, en période de décélération économique, le recul du taux de croissance de l'emploi frontalier est plus prononcé que celui de l'emploi national. En d'autres mots, l'écart des taux de croissance de l'emploi entre frontaliers et résidents se resserre dans les périodes de faible croissance économique. C'est vrai en 2002-2003, mais également en 2009. Pour cette année de crise économique, le taux de croissance de l'emploi national est supérieur à celui de l'emploi frontalier (+1.1% pour l'emploi national et +0.9% pour l'emploi frontalier). Ce constat est assez exceptionnel, vu qu'en général le taux de croissance de l'emploi frontalier est supérieur au taux de croissance de l'emploi national.

A partir de l'année 2009, le taux de croissance de l'emploi intérieur affiche un affaissement notable et depuis lors les écarts entre les taux de croissance de l'emploi national et frontalier sont nettement moins prononcés qu'avant la crise. Ces derniers évoluent de façon quasi parallèle, ainsi, l'accélération de la création nette d'emplois en 2011 va de pair avec un recours accru aux frontaliers et une augmentation de l'emploi national. L'année 2013 est marquée par un coup de frein sur la création de postes avec des taux de création d'emploi national et frontalier sous la barre des 2%. A partir de cette année, l'écart entre les taux de croissance de l'emploi frontalier et national se creuse de nouveau, avec une dynamique plus favorable pour l'emploi frontalier alors que l'emploi national stagne à son niveau atteint en 2013. En 2015, le taux de création d'emploi frontalier se chiffre à 3.3% alors que ce taux pour l'emploi national n'atteint que 1.8%.

Il faut encore retenir que l'emploi national (résidents) s'accroît au cours de la crise à un rythme de +2.0% en moyenne annuelle de 2008 à 2015, c'est-à-dire un taux qui dépasse la moyenne d'avant-crise (+1.5% de 1996 à 2007), ce n'est pas du tout le cas pour l'emploi frontalier qui, de 2008 à 2015 croît à un rythme près de trois fois inférieur à l'avant-crise (+2.5% par an de 2008 à 2015, contre +7.4% de 1996 à 2007). En outre deux autres éléments doivent être relevés :

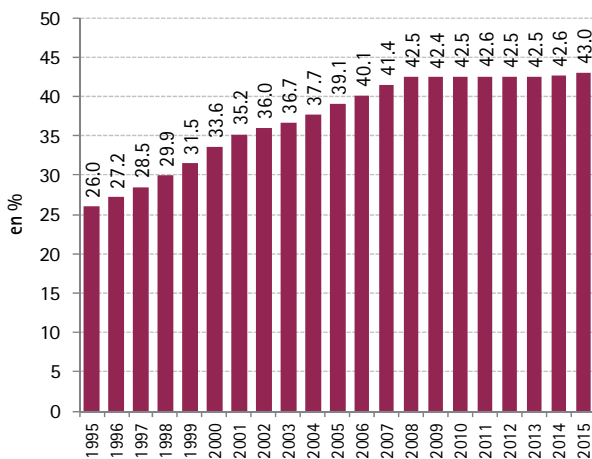
- malgré les hauts et les bas, la croissance de l'emploi semble diminuer en tendance depuis une vingtaine d'années, et ce particulièrement pour l'emploi frontalier

- l'emploi frontalier ne semble pas franchement décoller comme dans la deuxième moitié des années 1990, mais évidemment il faudra regarder ce qui sera l'effet sur l'emploi frontalier d'une éventuelle forte hausse de la croissance économique future.

La part de l'emploi frontalier se stabilise au-dessus de la barre des 42%

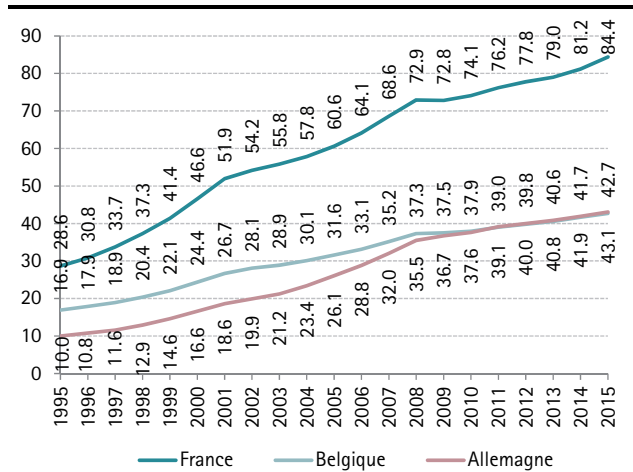
Jusqu'en 2008, la part de l'emploi frontalier dans l'emploi total n'a cessé de croître en passant de 26% de l'emploi total en 1995 à plus de 42% en 2008. Depuis, la part de l'emploi frontalier dans l'emploi total semble avoir atteint un palier, étant donné qu'elle reste pratiquement stable à quelque 42-43% depuis 2008 (voir Graphique 14).

Graphique 14 : Part de l'emploi frontalier dans l'emploi total au Luxembourg, 1995-2015 (en %)



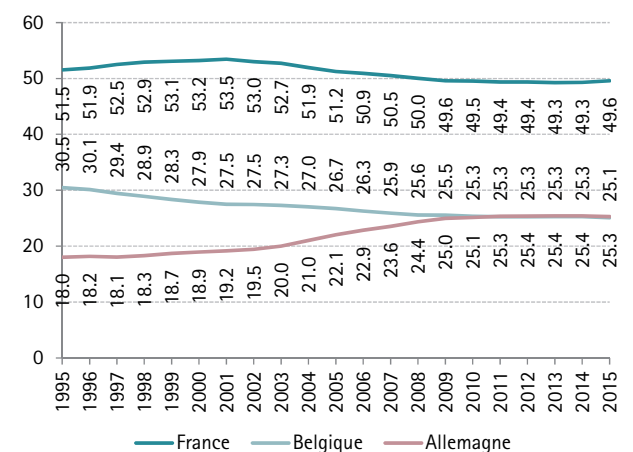
Source : STATEC

Graphique 15 : Nombre de salariés frontaliers au Luxembourg par pays de résidence, 1995-2015 (en milliers)



Source : STATEC

Graphique 16 : Part des pays voisins dans l'emploi frontalier salarié total du Luxembourg, 1995-2015 (en %)



Source : STATEC

La structure de l'emploi frontalier selon le pays de provenance reste constante depuis quelques années

Le nombre absolu de salariés frontaliers a augmenté depuis 1995 pour les trois pays voisins. Le nombre de frontaliers résidant en France et travaillant au Luxembourg est passé de 28 600 en 1995 à 84 400 en 2015, celui des frontaliers belges de 16 900 en 1995 à 42 700 en 2015. Le nombre de frontaliers allemands évolue de 10 000 en 1995 à 43 100 en 2015 (voir Graphique 15).

**Tableau 3 : Evolution de l'emploi par branche économique au Luxembourg, 2000-2015
(nombre en milliers)**

Libellé	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Agriculture	4.6	4.4	4.3	4.3	4.1	4.5	4.5	4.6	4.6	4.7	4.8	4.6	4.7	4.6	4.6	4.6
Industrie	34.3	35.3	34.2	35.0	34.7	34.6	34.5	34.2	34.6	33.4	33.2	33.6	33.2	32.5	32.3	32.5
Production et distribution d'électricité	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5
Production et distribution d'eau	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2	2.3	2.3	2.4	2.5	2.6	2.6	2.7	2.7	2.8	2.6	2.7
Construction	28.6	30.0	31.5	32.3	33.2	34.4	35.9	37.8	39.2	38.8	39.1	39.9	40.4	40.4	40.8	41.5
Commerce	37.1	38.1	39.2	39.4	40.2	40.9	41.5	42.1	43.2	43.9	45.0	46.8	47.6	48.5	49.3	50.2
Transports	17.5	19.0	19.8	20.4	20.6	20.8	21.5	22.9	24.7	24.4	24.2	24.5	23.3	23.5	23.6	23.8
Hébergement et restauration	12.9	13.4	13.8	14.0	14.5	14.6	14.9	15.2	15.5	15.8	16.3	16.9	17.8	18.3	19.0	19.5
Information et communication	8.8	9.6	9.7	9.5	9.8	10.3	11.3	12.6	13.4	13.8	14.0	14.8	16.4	16.8	17.4	18.0
Activités financières et d'assurance	30.3	33.3	33.7	33.4	33.5	34.2	36.0	38.7	41.2	41.3	40.9	41.5	42.2	42.5	43.3	44.4
Activités immobilières	1.4	1.6	1.6	1.7	1.8	2.2	2.4	2.6	2.7	2.8	2.9	3.1	3.3	3.4	3.5	3.7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	15.3	17.0	18.2	18.6	19.2	20.2	22.1	24.0	27.3	28.8	29.3	30.9	32.7	34.1	35.9	37.8
Activités de services administratifs et de soutien	14.3	15.5	15.9	16.0	17.0	17.5	18.9	20.6	21.8	20.4	21.6	21.9	21.9	22.5	23.5	24.8
Administration publique	15.0	16.0	16.9	17.5	18.1	18.3	18.4	18.6	18.9	19.8	20.0	20.8	21.4	21.7	22.6	23.0
Enseignement	11.7	12.0	12.7	13.1	13.6	14.0	14.5	14.8	15.4	16.2	16.5	17.0	17.7	18.4	18.3	18.7
Santé humaine et action sociale	17.7	18.6	20.1	21.4	22.9	24.3	25.7	27.0	28.5	29.9	31.9	33.7	36.0	37.6	40.3	41.4
Arts, spectacles et activités récréatives	2.1	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.9	3.1	3.2	3.3	3.4	3.6	3.7	3.8	3.9	4.0
Autres activités de services	5.2	5.4	5.6	5.7	5.9	6.2	6.4	6.5	6.7	7.1	7.4	7.6	7.8	7.9	7.9	8.0
Activités des ménages en tant qu'employeurs	3.9	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.6	4.4	4.6	4.7	4.8	4.9	5.1	5.3	5.5	5.6
Total des branches	264.0	279.1	287.2	292.5	299.4	307.6	319.4	333.5	349.4	353.0	359.4	370.0	379.0	386.0	395.6	405.6

Source : STATEC N.B. : Industrie = industries extractives y comprises

**Tableau 4 : Evolution de l'emploi par branche économique au Luxembourg, 2000-2015
(indices 2000 =100)**

Libellé	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Agriculture	100.0	95.7	93.5	93.5	89.1	97.8	97.8	100.0	100.0	102.2	104.3	100.0	102.2	100.0	100.0	100.0
Industrie	100.0	102.9	99.7	102.0	101.2	100.9	100.6	99.7	100.9	97.4	96.8	98.0	96.8	94.8	94.2	94.8
Production et distribution d'électricité	100.0	100.0	108.3	108.3	108.3	108.3	108.3	116.7	116.7	116.7	116.7	108.3	108.3	116.7	116.7	125.0
Production et distribution d'eau	100.0	104.8	104.8	104.8	104.8	109.5	109.5	114.3	119.0	123.8	123.8	128.6	128.6	133.3	123.8	128.6
Construction	100.0	104.9	110.1	112.9	116.1	120.3	125.5	132.2	137.1	135.7	136.7	139.5	141.3	141.3	142.7	145.1
Commerce	100.0	102.7	105.7	106.2	108.4	110.2	111.9	113.5	116.4	118.3	121.3	126.1	128.3	130.7	132.9	135.3
Transports	100.0	108.6	113.1	116.6	117.7	118.9	122.9	130.9	141.1	139.4	138.3	140.0	133.1	134.3	134.9	136.0
Hébergement et restauration	100.0	103.9	107.0	108.5	112.4	113.2	115.5	117.8	120.2	122.5	126.4	131.0	138.0	141.9	147.3	151.2
Information et communication	100.0	109.1	110.2	108.0	111.4	117.0	128.4	143.2	152.3	156.8	159.1	168.2	186.4	190.9	197.7	204.5
Activités financières et d'assurance	100.0	109.9	111.2	110.2	110.6	112.9	118.8	127.7	136.0	136.3	135.0	137.0	139.3	140.3	142.9	146.5
Activités immobilières	100.0	114.3	114.3	121.4	128.6	157.1	171.4	185.7	192.9	200.0	207.1	221.4	235.7	242.9	250.0	264.3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	100.0	111.1	119.0	121.6	125.5	132.0	144.4	156.9	178.4	188.2	191.5	202.0	213.7	222.9	234.6	247.1
Activités de services administratifs et de soutien	100.0	108.4	111.2	111.9	118.9	122.4	132.2	144.1	152.4	142.7	151.0	153.1	153.1	157.3	164.3	173.4
Administration publique	100.0	106.7	112.7	116.7	120.7	122.0	122.7	124.0	126.0	132.0	133.3	138.7	142.7	144.7	150.7	153.3
Enseignement	100.0	102.6	108.5	112.0	116.2	119.7	123.9	126.5	131.6	138.5	141.0	145.3	151.3	157.3	156.4	159.8
Santé humaine et action sociale	100.0	105.1	113.6	120.9	129.4	137.3	145.2	152.5	161.0	168.9	180.2	190.4	203.4	212.4	227.7	233.9
Arts, spectacles et activités récréatives	100.0	109.5	114.3	119.0	123.8	128.6	138.1	147.6	152.4	157.1	161.9	171.4	176.2	181.0	185.7	190.5
Autres activités de services	100.0	103.8	107.7	109.6	113.5	119.2	123.1	125.0	128.8	136.5	142.3	146.2	150.0	151.9	151.9	153.8
Activités des ménages en tant qu'employeurs	100.0	105.1	105.1	105.1	105.1	105.1	117.9	112.8	117.9	120.5	123.1	125.6	130.8	135.9	141.0	143.6
Total des branches	100.0	105.7	108.8	110.8	113.4	116.5	121.0	126.3	132.3	133.7	136.1	140.2	143.6	146.2	149.8	153.6

Source : STATEC N.B. : Industrie = industries extractives y comprises

Tableau 5 : Part des branches économiques dans l'emploi total au Luxembourg, 1995-2015 (en %)

Libellé	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Production et distribution d'électricité	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4
Production et distribution d'eau	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Activités immobilières	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9
Arts, spectacles et activités récréatives	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Agriculture	1.7	1.6	1.5	1.5	1.4	1.5	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2	1.1
Activités des ménages en tant qu'employeurs	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.3	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4
Autres activités de services	2.0	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0	1.9	1.9	2.0	2.1	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0
Information et communication	3.3	3.4	3.4	3.2	3.3	3.3	3.5	3.8	3.8	3.9	3.9	4.0	4.3	4.4	4.4	4.4
Enseignement	4.4	4.3	4.4	4.5	4.5	4.6	4.5	4.4	4.4	4.6	4.6	4.6	4.7	4.8	4.8	4.6
Hébergement et restauration	4.9	4.8	4.8	4.8	4.8	4.7	4.7	4.6	4.4	4.5	4.5	4.6	4.7	4.7	4.8	4.8
Administration publique	5.7	5.7	5.9	6.0	6.0	5.9	5.8	5.6	5.4	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.7
Transports	6.6	6.8	6.9	7.0	6.9	6.8	6.7	6.9	7.1	6.9	6.7	6.6	6.1	6.1	5.9	5.9
Activités de services administratifs et de soutien	5.4	5.6	5.5	5.5	5.7	5.7	5.9	6.2	6.2	5.8	6.0	5.9	5.8	5.8	5.6	6.1
Industrie	13.0	12.6	11.9	12.0	11.6	11.2	10.8	10.3	9.9	9.5	9.2	9.1	8.8	8.4	8.2	8.0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5.8	6.1	6.3	6.4	6.4	6.6	6.9	7.2	7.8	8.2	8.2	8.4	8.6	8.8	9.3	9.3
Santé humaine et action sociale	6.7	6.7	7.0	7.3	7.6	7.9	8.0	8.1	8.2	8.5	8.9	9.1	9.5	9.7	9.8	10.2
Construction	10.8	10.7	11.0	11.0	11.1	11.2	11.2	11.3	11.2	11.0	10.9	10.8	10.7	10.5	10.4	10.2
Activités financières et d'assurance	11.5	11.9	11.7	11.4	11.2	11.1	11.3	11.6	11.8	11.7	11.4	11.2	11.1	11.0	11.0	10.9
Commerce	14.1	13.7	13.6	13.5	13.4	13.3	13.0	12.6	12.4	12.4	12.5	12.6	12.6	12.6	12.5	12.4
Total des branches	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : STATEC N.B.: Industrie = y compris industries extractives

Parmi les frontaliers, ceux qui résident en France restent largement majoritaires en 2015, ils représentent la moitié de l'emploi frontalier. Néanmoins, avant la crise, un changement important était en cours dans ce domaine. En effet, les frontaliers allemands prenaient une place de plus en plus importante depuis la fin des années 1990.

La part des travailleurs résidant en Allemagne dans l'emploi salarié frontalier total au Luxembourg était passée de 19.2% en 2001 à près de 25% en 2009. Dans le même laps de temps, la part des frontaliers français a diminué de 53.5% à 49.6% et celle des frontaliers belges de 27.5% à 25.5% de l'emploi frontalier salarié total (voir Graphique 16).

Depuis 2009, ce mouvement à la hausse pour les frontaliers allemands s'est tassé, ce qui doit également être mis en relation avec l'évolution positive du marché du travail dans les régions frontalières allemandes. Les parts des différents pays d'origine dans l'emploi salarié frontalier total ne varient guère depuis 2009 : les Belges et les Allemands représentent chacun 25% de l'emploi salarié frontalier total et les Français l'autre moitié.

Les services et l'administration publique tirent l'emploi depuis 2000

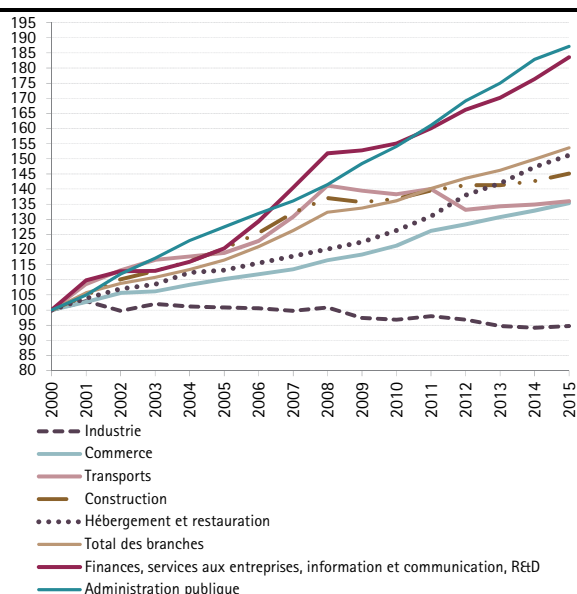
Dans le Graphique 17, on a regroupé sous « Finances, services aux entreprises, information et communication, R&D », les branches suivantes :

- « Activités financières et d'assurance »;
- « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux; conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques; publicité et études de marché; recherche et développement scientifique, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires);
- « Activités de services administratifs et de soutien » (enquêtes et sécurité, services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager; activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises);
- « Information et communication »;
- « Activités immobilières ».

Sous la dénomination « Administration publique » ont été regroupées les branches listées ci-dessous, ce regroupement correspond à ce que l'on peut qualifier de secteur « protégé » :

- « Administration publique »;
- « Enseignement »;
- « Santé humaine et action sociale ».

Graphique 17 : Evolution de l'emploi des principales branches économiques au Luxembourg, 2000-2015 (indices: 2000 = 100)



Source : STATEC

L'augmentation totale de l'emploi de 2000 à 2015 au Luxembourg est de 53.6%. Seul l'emploi regroupé dans les branches « Finances, services aux entreprises et information et communication » et « Administration publique » a été plus dynamique que l'emploi total. Sur cette même période c'est la dynamique de l'emploi dans l'industrie qui affiche la plus mauvaise performance. Dans cette branche l'emploi s'est replié de 5% depuis le début de ce millénaire, ceci représente la destruction de quelques 1 800 postes.

Au sein du regroupement « Finances, services aux entreprises et information et communication », c'est l'emploi relatif aux activités immobilières qui connaît le développement le plus spectaculaire avec une croissance de l'emploi de 164% depuis l'année 2000. Par contre ce type d'activité ne représente que 3 % de l'emploi total du regroupement « Finances, services aux entreprises et information et communication » en 2015. Dans ce même regroupement, c'est l'emploi en lien avec les activités financières et d'assurance qui enregistre la progression la moins soutenue avec 46.5%, ce taux est inférieur à la progression de l'emploi total sur la période analysée ici. Il est aussi inférieur aux taux de progression de toutes les autres branches formant le regroupement décrit ici. Cependant la branche « Activités financières et d'assurance » reste un poids lourd de l'économie luxembourgeoise avec ses 44 400 personnes employées.

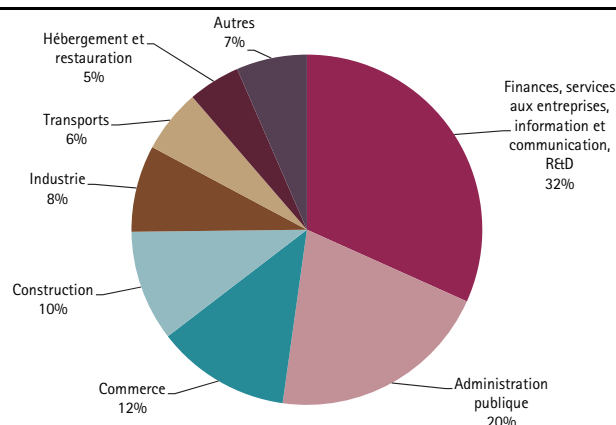
Au sein du regroupement « Administration publique », ce sont les professions en lien avec la santé et l'action sociale qui connaissent l'essor le plus marqué depuis l'an 2000, le nombre d'emplois passe de 17 700 à 41 000 unités durant les quinze dernières années, ce qui représente une augmentation de 134%.

La branche « Hébergement et restauration » a connu une évolution proche de la dynamique de l'emploi moyenne pour toutes les branches.

D'autres branches ont été plus sérieusement touchées par la crise de 2008, ceci concerne les branches « Transports » et « Construction ». Avant la crise la dynamique de l'emploi dans ces deux branches était supérieure à celle de la moyenne pour toutes les branches. Or, la crise de 2009 porte un sérieux coup de frein sur les créations d'emploi dans ces deux branches et depuis 2011 la création d'emploi dans ces deux branches se situe sous la moyenne, les activités liées aux transports étant le plus fortement impactées. Depuis la crise, dans les transports le moteur de l'emploi peine à repartir, de sorte que le nombre de postes en 2015 est inférieur de quelques 5 000 unités comparé à 2008.

A l'inverse, dans les branches rassemblées sous « Administration publique », la dynamique de la création nette d'emplois se maintient au même niveau qu'avant la crise et devient en conséquence le secteur qui contribue le plus à l'augmentation de l'emploi (plus particulièrement la branche « Santé humaine et action sociale »).

Graphique 18 : Part des différentes branches économiques dans l'emploi total au Luxembourg, 2015 (en %)



Source : STATEC

L'analyse du Graphique 18 montre que les activités regroupés sous « Finances, services aux entreprises, information et communication, R&D » dominent l'emploi au Luxembourg. En effet, près d'un tiers de toutes les personnes travaillant au Luxembourg sont occupés dans ce secteur. En deuxième position, on retrouve les activités rassemblées sous la dénomination « Administration publique » qui en 2015 occupe plus de 83 000 personnes, soit 20% de la force de travail. Suivent ensuite les branches du commerce, de la construction et de l'industrie. Les branches qui emploient le moins de personnes sont la « Production et distribution d'électricité », la « Production et distribution d'eau » ainsi que les « Activités immobilières », chacune de ces branches pèsent moins d'un 1% dans l'emploi total (voir Tableau 5).

Tableau 6 : Taux de croissance de l'emploi par branche économique et par période au Luxembourg, 2000-2015 (en %)

Branche économique	Moyenne		Moyenne	
	2000-2008	2009-2015	2000-2008	2009-2015
Agriculture	0.0	-2.1	0.0	-0.4
Industrie	0.9	-2.7	0.1	-0.5
Production et distribution d'électricité	16.7	7.1	1.9	1.2
Production et distribution d'eau	19.0	3.8	2.2	0.6
Construction	37.1	7.0	4.0	1.1
Commerce	16.4	14.4	1.9	2.3
Transports	41.1	-2.5	4.4	-0.4
Hébergement et restauration	20.2	23.4	2.3	3.6
Information et communication	52.3	30.4	5.4	4.5
Activités financières et d'assurance	36.0	7.5	3.9	1.2
Activités immobilières	92.9	32.1	8.6	4.8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	78.4	31.3	7.5	4.6
Activités de services administratifs et de soutien	52.4	21.6	5.4	3.3
Administration publique	26.0	16.2	2.9	2.5
Enseignement	31.6	15.4	3.5	2.4
Santé humaine et action sociale	61.0	38.5	6.1	5.6
Arts, spectacles et activités récréatives	52.4	21.2	5.4	3.3
Autres activités de services	28.8	12.7	3.2	2.0
Activités des ménages en tant qu'employeurs	17.9	19.1	2.1	3.0
Total des branches	32.3	14.9	3.6	2.3

Source : STATEC

En termes d'emploi, la crise affecte surtout l'industrie, la construction, les transports et les activités financières et d'assurance

En jetant un regard sur l'évolution globale de l'emploi depuis 2008, on note un tassement important de sa progression en 2009. Le taux de croissance de l'emploi total est passé de 4.8% en 2008 à 1.0% en 2009. Ensuite, la création nette d'emploi se rétablit progressivement pour atteindre un pic d'après crise de 2.9% en 2011. Globalement, depuis le début de la crise les taux de croissance restent cependant en-deçà de leur niveau d'avant-crise, ainsi l'emploi augmentait en moyenne chaque année de 3.6% sur la période

2000 à 2008, alors que cette valeur est réduite à 2.3% sur la période 2009 à 2015.

Parmi les branches qui sont le plus affectées par la crise, on trouve, comme cela a déjà été dit, l'industrie : l'emploi y est, en 2015, inférieur de 5.0% à 2007, alors que l'emploi total dans l'économie luxembourgeoise est pour cette année supérieure de 21.6% à son niveau de 2007. Néanmoins, la comparaison avec la zone euro et quelques autres pays européens (voir Graphique 20) permet de constater que l'industrie a souffert beaucoup plus dans d'autres pays européens. Plus particulièrement, l'emploi dans l'industrie a reculé de près de 7.0% dans la zone euro entre 2007 et 2014. Dans les pays les plus touchés par la crise, par exemple en Grèce et en Espagne, l'effondrement de l'emploi industriel a été bien plus brutal. En Irlande qui se caractérise par un tissu économique similaire à celui du Grand-Duché, petite économie très ouverte largement dominée par les services, l'emploi dans l'industrie a moins bien résisté qu'au Luxembourg en chutant de 23.0% entre 2007 et 2015.

L'emploi dans les « Activités financières et d'assurance » au Luxembourg est aussi affecté par les effets de la crise de 2009. Même si des emplois sont toujours créés dans cette branche ces dernières années, le moteur de création d'emploi tourne au ralenti. En effet, sur la période 2000 à 2008 l'emploi dans cette branche progressait à une cadence de 3.9% en moyenne chaque année, alors que sur la période 2009 à 2015 la création annuelle d'emploi se limite à 1.2% en moyenne. Entre 2000 et 2008, l'emploi total dans la finance et les assurances avait augmenté de 36.0% alors que sur la période 2009 à 2015 la création nette de postes s'est contractée à 7.5%. Néanmoins, durant les 6 dernières années 21 600 postes supplémentaires ont été créés.

Dans la comparaison avec les autres pays européens analysés ici (Graphique 20), le Grand-Duché tire son épingle du jeu et se maintient à un niveau de dynamique de l'emploi toujours supérieur pour la branche de l'activité financière et d'assurance. Seule l'Irlande résiste en tout début de crise, mais l'emploi dans cette branche s'effondre franchement par la suite. D'ailleurs l'économie irlandaise ne s'en est pas remise en termes d'emploi, en 2015, l'activité dans le secteur financier est toujours inférieur de 13% à son niveau de 2007. Tous les pays analysés ici détruisent des emplois dans ce secteur qu'ils ne sont pas encore parvenus à rétablir, à l'exception de la France et du Luxembourg. Ce dernier ayant même réussi à

maintenir ses emplois ou même à en créer pendant la crise.

Dans la construction, l'emploi n'a que peu augmenté au Luxembourg depuis la crise: en 2015, il se situe à 7.0% au-dessus de son niveau de 2009, alors que l'emploi dans l'ensemble de l'économie luxembourgeoise a augmenté de plus de 14.9% sur cette période. Dans la construction (comme dans les activités financières), la dynamique peu importante depuis la crise, est d'autant plus remarquable que la croissance de l'emploi était exceptionnelle au cours de la période antérieure. Pour la construction, le rythme de création d'emploi se situait à +4.0% en moyenne par an sur la période 2000 à 2008 contre +1.1% sur la période de sortie de crise (voir Tableau 6).

Malgré ce tassement brutal, l'évolution de l'emploi dans la construction au Luxembourg reste plus favorable que dans la plupart des autres pays européens (voir Graphique 20). En Irlande, en Espagne et en Grèce, par exemple, l'emploi dans la construction a chuté de quelque 60% de 2007 à 2014 et en Espagne et en Grèce la tendance est toujours orientée à la baisse. L'Irlande peine aussi à se remettre de ce dur choc sur l'emploi, ce dernier stagne depuis 2010 à un très faible niveau.

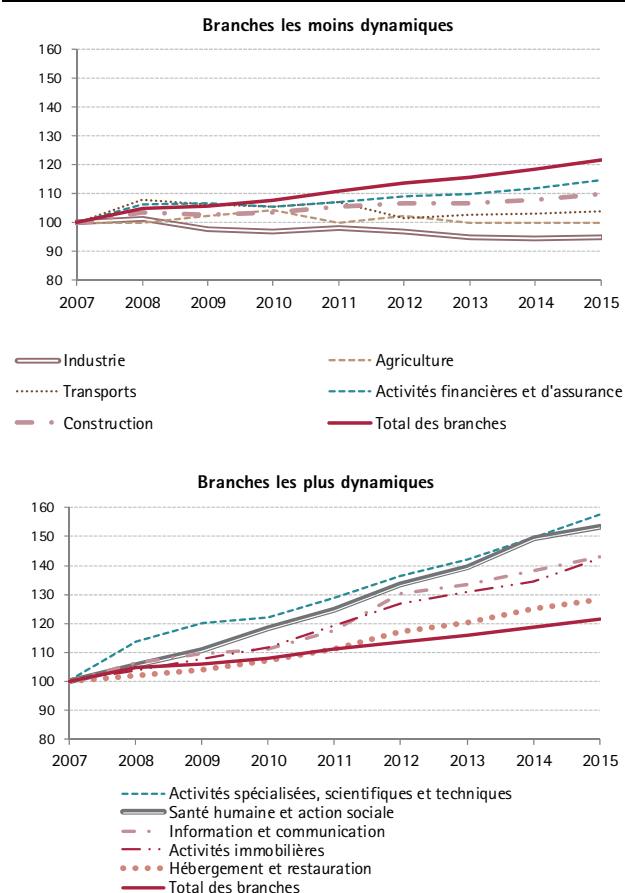
La zone euro dans son ensemble subit aussi le choc sur l'emploi dans la construction de plein fouet, en 2014 l'emploi y est inférieur de près de 22% par rapport à 2007. La part de cette branche dans l'emploi total de la zone euro était de 7.8% en 2007. Elle n'est plus que de 6.0% en 2014. Les pays les plus touchés par la crise voient le poids de la construction dans l'emploi s'effondrer de façon spectaculaire. Par exemple, la part de l'emploi dans la construction en Espagne dégringole de 12.8% de l'emploi total en 2007 à 5.3% en 2014 (voir Tableau 7).

Finalement, l'emploi dans les transports et l'entreposage stagne pratiquement de 2007 à 2015 au Luxembourg. Comme pour les activités financières et la construction, ce fait doit être d'autant plus souligné que la croissance de 2000 à 2008 était importante et surtout à partir de 2005 (+4.7% en moyenne par an). De 2009 à 2015, l'évolution de l'emploi dans cette branche est même légèrement négative au Luxembourg, avec -0.4% en moyenne annuelle (voir Tableau 6). Le nombre des personnes employées dans la branche des transports en 2015 est inférieur au niveau de 2008, depuis la crise on comptabilise 900 destructions de postes nettes.

Le Graphique 19 illustre pour l'emploi d'une sélection de branches, le dynamisme de sortie de crise de l'économie luxembourgeoise. Parmi les branches où l'emploi évolue de façon dynamique, la « Santé humaine et l'action sociale » se situe dans le peloton de tête. De 2007 à 2014, on assiste à une augmentation de l'emploi de plus de 53% dans cette branche, contre près de +22% pour l'ensemble de l'économie luxembourgeoise. En fait, la croissance de l'emploi n'y a pas accéléré à partir du début de la crise. Elle a plutôt continué sur sa lancée d'avant-crise, le choc économique n'a coûté qu'un demi-point de % de croissance moyenne de l'emploi par an (voir Tableau 6). La part de l'emploi de cette branche dans l'emploi total au Grand-Duché augmente de 8.1% en 2007 à 10.2% en 2014, comme indiqué dans le Tableau 10.

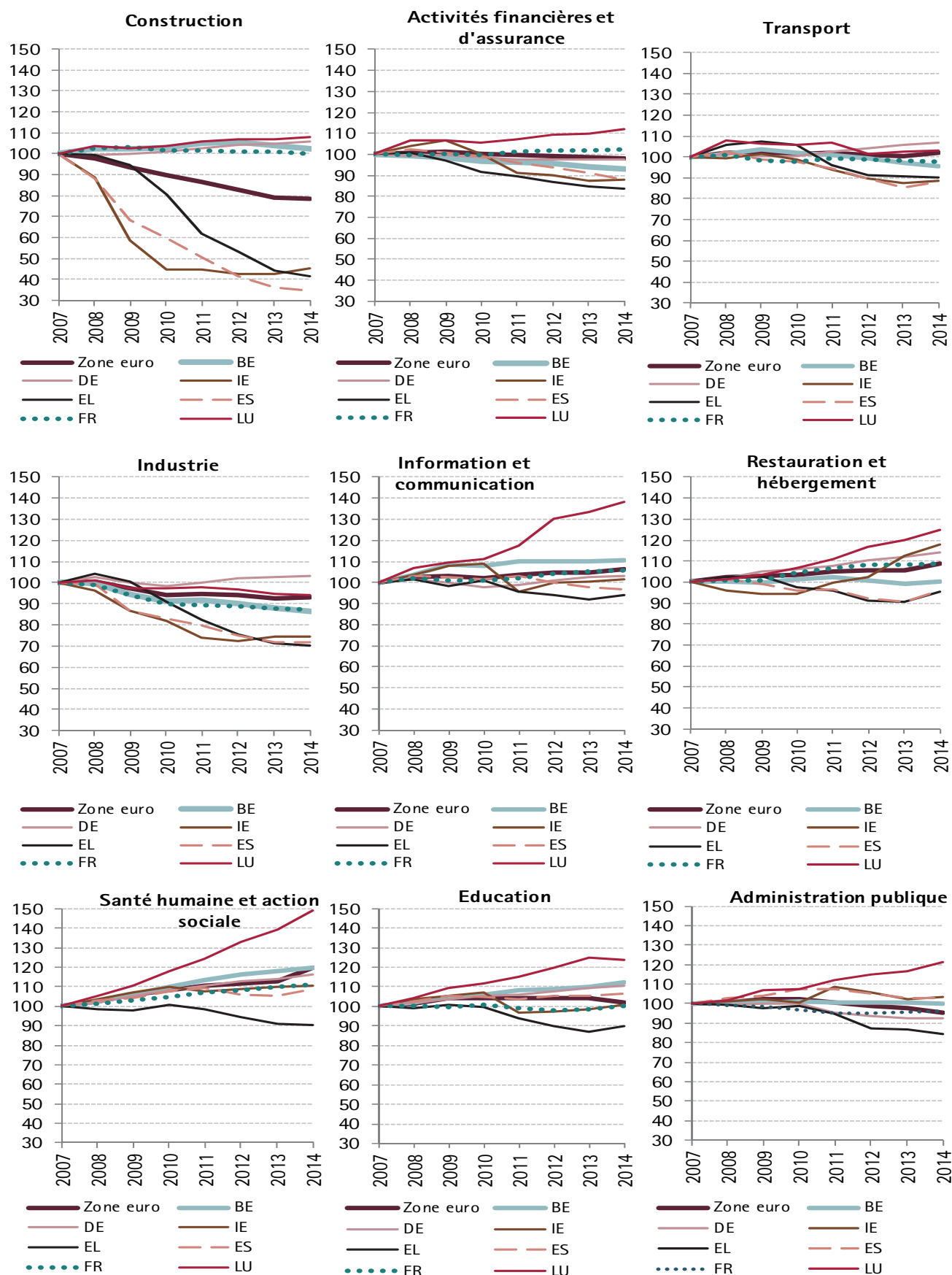
Ce tableau permet d'analyser l'impact de la crise sur la structure de l'emploi. Dans les pays européens, le secteur de la santé humaine et l'action sociale est également une des branches les plus dynamiques en termes d'emplois à partir du début de la crise.

Graphique 19 : Evolution de l'emploi par branches au Luxembourg, 2007-2015 (indices: 2007 = 100)



Source : STATEC

Graphique 20 : Evolution de l'emploi dans quelques branches économiques au Luxembourg, dans la zone euro et dans quelques pays européens, 2007-2014



Source: STATEC, EUROSTAT

Tableau 7 : Evolution de la structure de l'emploi selon les branches économiques au Luxembourg, dans la zone euro et dans quelques pays européens, 2007-2014 (en % de l'emploi total)

	Zone euro		LU		BE		DE		FR		IE		EL		ES	
	2007	2014	2007	2014	2007	2014	2007	2014	2007	2014	2007	2014	2007	2014	2007	2014
Agriculture, sylviculture et pêche	3.6	3.3	1.4	1.2	1.6	1.3	1.7	1.5	3.1	2.8	5.2	5.6	11.1	12.3	4.0	4.0
Industrie	16.3	15.2	11.4	9.2	14.5	12.4	19.4	18.9	12.6	11.0	14.0	11.2	11.3	9.7	14.2	12.5
Construction	7.8	6.0	11.3	10.3	6.0	5.9	5.7	5.7	6.8	6.7	12.6	6.3	8.1	4.1	12.8	5.3
Commerce	15.0	14.8	12.6	12.5	13.6	12.7	14.4	13.8	13.5	13.4	14.4	16.3	20.5	19.9	17.3	18.2
Transports et entreposage	4.8	4.8	6.9	6.0	5.8	5.4	4.9	4.9	5.2	5.0	4.4	4.3	4.4	4.8	4.4	4.6
Hébergement et restauration	4.7	5.1	4.6	4.8	3.4	3.3	3.9	4.2	3.9	4.2	6.3	8.2	6.6	7.6	6.7	7.6
Information et communication	2.6	2.8	3.8	4.4	2.3	2.4	2.9	2.9	2.9	3.0	3.2	3.6	1.9	2.1	2.2	2.5
Activités financières et d'assurance	2.8	2.7	11.6	10.9	3.1	2.8	3.1	2.8	2.8	2.9	4.3	4.2	2.3	2.3	1.9	2.0
Activités immobilières	1.0	1.0	0.8	0.9	0.5	0.6	1.2	1.1	1.4	1.3	0.5	0.7	0.1	0.2	1.0	1.0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5.8	6.4	7.2	9.1	8.9	10.1	5.7	6.1	6.3	7.1	5.3	6.0	4.7	5.1	4.6	5.1
Activités de services administratifs et de soutien	6.2	6.7	6.2	5.9	7.1	8.4	6.4	7.0	7.6	7.5	3.7	4.4	2.2	2.9	5.3	6.5
Administration publique	7.0	6.6	5.6	5.7	9.8	9.5	6.8	5.9	9.3	8.8	4.9	5.6	9.0	9.2	6.3	7.7
Enseignement	6.1	6.1	4.4	4.6	7.8	8.4	5.4	5.6	6.9	6.8	6.5	7.3	6.7	7.3	5.5	6.9
Santé humaine et action sociale	9.6	11.4	8.1	10.2	11.1	12.7	11.2	12.3	12.7	14.0	10.1	12.4	4.9	5.4	5.7	7.4
Arts, spectacles et activités récréatives	1.5	1.7	0.9	1.0	0.9	0.9	1.5	1.5	1.9	2.2	1.9	1.6	1.1	1.1	1.7	2.2
Autres activités de services	2.9	3.0	2.0	2.0	2.5	2.6	3.7	3.5	2.5	2.9	2.1	2.0	3.8	4.7	2.6	3.0
Activités des ménages en tant qu'employeurs	2.4	2.4	1.3	1.4	1.2	0.7	2.2	2.0	0.6	0.5	0.5	0.3	1.4	1.2	3.6	3.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : STATEC

Dans la zone euro, la part de la santé humaine et de l'action sociale dans l'emploi total est orientée à la hausse: 9.6% en 2007 et 11.4% en 2014. A noter toutefois qu'en Grèce, l'emploi recule même dans cette branche (voir Graphique 20). Néanmoins, comme en Grèce l'emploi dans d'autres branches est en chute libre, la part de la santé humaine et de l'action sociale y augmente même un peu (de 4.9% en 2007 à 5.4% en 2014).

En termes d'emploi, une autre branche reste positivement orientée au Luxembourg et même encore légèrement plus dynamique que la « Santé humaine et action sociale », à savoir les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques ». Rappelons qu'il s'agit des activités juridiques et comptables, des activités des sièges sociaux, du conseil de gestion, des activités d'architecture et d'ingénierie, des activités de contrôle et d'analyses techniques, de la publicité et des études de marché, de la recherche et développement scientifique, etc. Au Luxembourg, l'emploi dans cette branche des activités spécialisées, scientifiques et techniques a augmenté de 57.5% de 2007 à 2015 contre +21.6% seulement pour l'ensemble de l'économie. Toutefois, comparée à la période 2000-2008, la croissance de l'emploi dans cette branche s'est tassée: d'un taux élevé de +7.5% de 2000 à 2008, on passe à une croissance de l'emploi de +4.6% en moyenne annuelle de 2009 à 2015, taux qui reste toutefois supérieur à la moyenne de l'économie

luxembourgeoise où l'emploi croît à rythme de +2.3% par an en moyenne de 2009 à 2015.

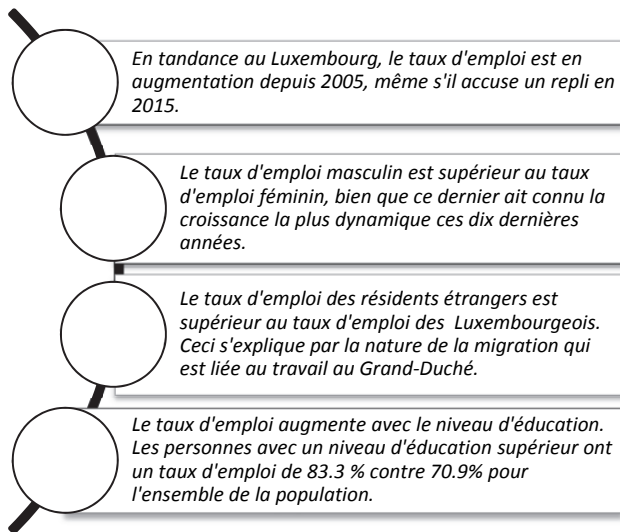
Dans l'hébergement et la restauration au Luxembourg, l'emploi évolue également plus rapidement que la moyenne pendant la crise. En 2015, il y a quelque 28% d'emplois de plus dans cette branche qu'en 2007 (voir Graphique 19). Le taux de croissance de l'emploi dans l'HORECA a d'ailleurs augmenté pendant les années de crise: +2.3% par an de 2000 à 2008 et +3.6% par an de 2009 à 2015 (voir Tableau 6).

L'emploi dans l'information et la communication croît également plus vite que la moyenne de l'économie luxembourgeoise pendant la crise. Cependant la crise porte un coup de frein sur le rythme de croissance annuel moyen, c'est-à-dire que même si des emplois continuent d'être créés dans cette branche cela se produit à une cadence moins soutenue. Il en est de même pour les activités immobilières, branche qui ne totalise même pas un pourcent de l'emploi total, mais cette branche était avant la crise celle avec l'évolution la plus dynamique. Le taux de croissance annuel moyen passe de +8.6% sur la période 2000 à 2009 à +4.8% sur la période de sortie de crise 2009 à 2015.

Il y a finalement deux branches qui évoluent de façon comparable à la moyenne de l'économie luxembourgeoise : l'enseignement et l'administration publique proprement dite – c'est-à-dire sans enseignement et sans santé et action sociale.

2. Le taux d'emploi

En résumé

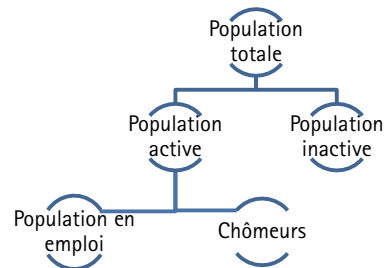


Il convient de souligner que, dans ce qui suit, les données analysées sont issues de l'enquête forces de travail (EFT)⁴. Le concept de l'emploi est donc celui du BIT. Cela signifie notamment que cette section ne concerne que les salariés résidents, à l'exclusion donc des frontaliers. Les caractéristiques présentées se rapportent donc uniquement à l'emploi des résidents.

Inactivité, chômage et emploi

La population est composée de personnes en emploi, d'inactifs et de chômeurs. Les inactifs ne sont pas en emploi et ne sont pas à la recherche d'un emploi et/ou disponibles pour le marché du travail. L'inactivité peut avoir diverses raisons: des raisons familiales (garde d'enfants, de personnes âgées,...), les études ou la formation, la retraite, un choix raisonné, le handicap ou la maladie ou encore un découragement pour chercher un travail etc. Le taux d'inactivité est le rapport entre le nombre de personnes inactives et la population totale d'un groupe d'âge.

Graphique 21 : Répartition de la population totale du point de vue du marché du travail



Les chômeurs au sens du BIT sont les personnes qui ne sont pas en emploi, mais qui se disent à la recherche d'un emploi et disponibles pour le marché du travail. A noter que la part des chômeurs dans la population ne correspond pas au *taux* de chômage qui est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (chômeurs + personnes en emploi)⁵. Par ailleurs, la notion de chômage au sens du BIT (et calculé sur la base de l'enquête forces de travail, EFT) n'est pas comparable au chômage « inscrit » de l'ADEM (voir aussi le chapitre 1.4 ci-après).

Finalement, il y a les personnes qui travaillent, c'est-à-dire qui ont un emploi. Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale d'un groupe d'âge. A noter que la notion de l'emploi recouvre toutes les formes d'emploi: travail salarié, travail indépendant, travail en CDI (emploi « permanent »), en CDD (emploi « temporaire »), travail à temps partiel, etc.

Si la part (proportion) des chômeurs dans la population reste constante, une augmentation du taux d'emploi résulte logiquement de la diminution du taux d'inactivité. Or, surtout suite à la crise, la part des chômeurs dans la population a été en hausse dans la plupart des pays européens, ce n'est que récemment que la situation a commencé à se rétablir dans certains pays. A noter que l'augmentation de la part des chômeurs peut provenir à la fois de transitions entre l'inactivité et le chômage et des transitions entre l'emploi et le chômage.

⁴ Plus de détails sur cette enquête, ainsi que sur les différents concepts statistiques décrits dans cette partie peuvent être consultés dans le glossaire à la fin de cette partie.

⁵ Voir également le chapitre 1.4. consacré à l'analyse du chômage.

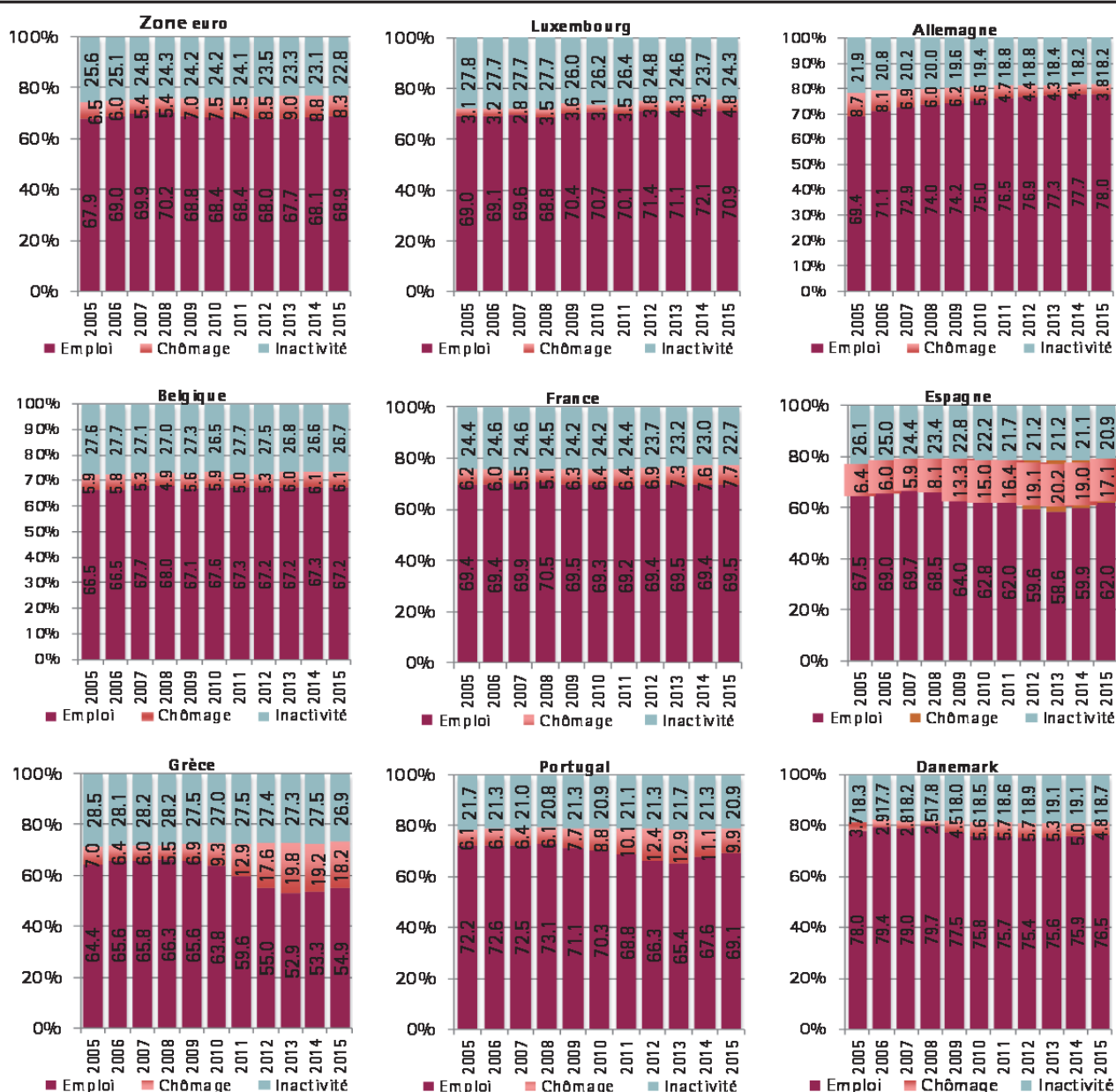
Même si la part des inactifs diminue, l'augmentation de la proportion des chômeurs dans la population peut compenser cet effet et même être à l'origine d'une diminution du taux d'emploi. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans un certain pays européens les plus touchés par la crise (voir le Graphique 22). Dans ce qui suit, les chiffres commentés se rapportent à la population des 20 à 64 ans (sauf mention contraire).

Pour illustrer ce propos considérons par exemple la situation en Espagne, le taux d'inactivité diminue de façon tendancielle depuis 2005 et cette tendance s'est maintenue au-delà de 2008. Le taux d'inactivité passe de 26.1% en 2005 à 20.9% en 2015. En revanche, la

proportion des chômeurs dans la population a littéralement explosée en passant de 8.1% en 2008 à 17.1% en 2015. D'où une chute très importante du taux d'emploi qui passe de 68.5% en 2008 à 62.0% en 2015, malgré la baisse du taux d'inactivité.

Idem en Grèce, où la baisse tendancielle de la part des inactifs dans la population n'est cependant pas aussi prononcée qu'en Espagne. Mais comme en même temps la proportion des chômeurs dans la population explose en Grèce le taux d'emploi a été en chute libre directement après la crise, il se rétablit péniblement en 2014 et 2015.

Graphique 22 : Part des personnes en emploi, au chômage et inactives dans la population des résidents de 20 à 64 ans au Luxembourg, dans la zone euro et dans quelques pays européens, 2005–2015 (en %)



Source : STATEC – EUROSTAT

Le Portugal présente un profil similaire, avec une diminution de la proportion de la population en emploi, bien que la progression du chômage ait été moins dramatique que dans les deux autres pays du sud de l'Europe.

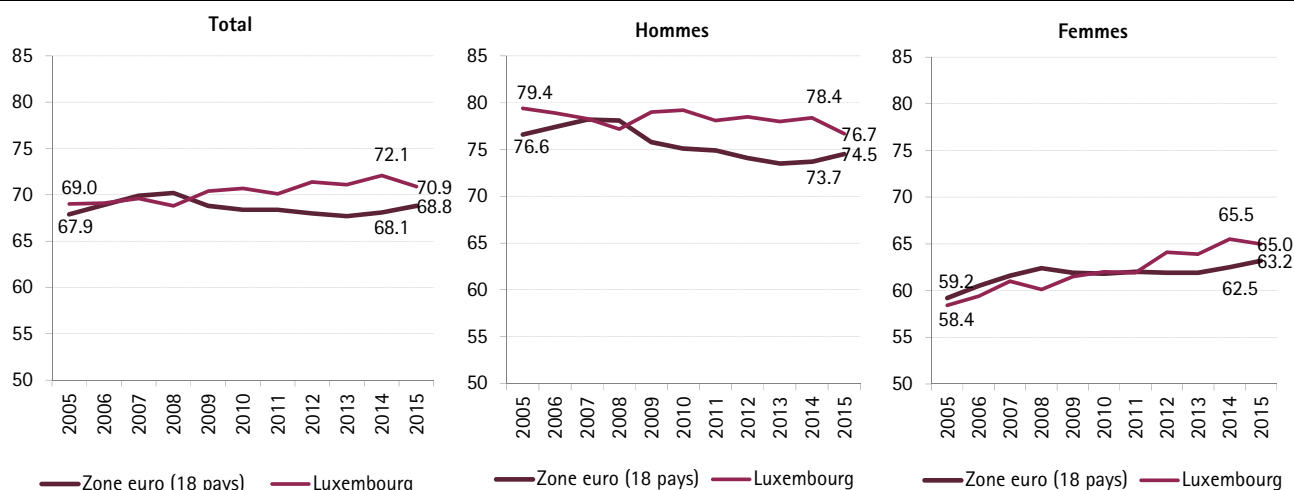
Dans les pays voisins du Luxembourg, en ce qui concerne la Belgique et la France, les mutations du marché du travail engendrées par la crise sont moins prononcées que dans le sud de l'Europe, mais on constate également une augmentation du chômage et une inflexion de la proportion de personnes en emploi.

Comme pour l'évolution générale de l'emploi (chapitre 1.1 ci-devant), l'Allemagne est un cas à part. Dans cette précédente partie nous avons notamment constaté que l'économie de nos voisins allemands créait de l'emploi à une cadence plus soutenue après la crise qu'avant la crise. A l'analyse du Graphique 22, on remarque qu'en Allemagne depuis la crise, la proportion de la population au chômage baisse continuellement, elle passe de 6.0% en 2008 à 3.8% en 2015. Le taux d'inactivité est aussi

tendanciellement orienté à la baisse. L'effet de cette baisse combiné au recul de la part des chômeurs, fait que la part de personnes en emploi connaît une hausse importante. Le taux d'emploi allemand qui atteint 78.0% est un des plus élevés en Europe.

Finalement, au Luxembourg, le taux d'inactivité est en forte baisse jusqu'en 2014, mais augmente de nouveau en 2015. La part des chômeurs est en progression tendancielle, mais cette augmentation de la part des chômeurs ne compromet pas celle du taux d'emploi qui augmente en tendance du moins jusqu'en 2014 car l'inactivité a chuté parallèlement. Or, en 2015, l'augmentation de l'inactivité combinée à l'augmentation de la part des chômeurs provoque une dégradation du taux d'emploi qui passe de 72.1% en 2014 à 70.9%. Notons que l'objectif dans le cadre de la stratégie EU2020, est d'atteindre un taux d'emploi de 75 % pour la population âgée de 20 à 64 ans à l'horizon 2020, cet objectif transposé en objectif national pour le Luxembourg se chiffre à 73%. En 2015, le Grand-Duché s'éloigne de cet objectif par rapport à 2014.

Graphique 23 : Evolution du taux d'emploi selon le sexe au Luxembourg et dans la zone euro, 2005-2015 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT

En tendance, le taux d'emploi est en augmentation au Luxembourg ...

Le taux d'emploi au Luxembourg passe de 67.9% en 2005 à 70.9% en 2015. Entre 2014 et 2015 il se dégrade cependant pour renouer avec les valeurs observées en 2012 et 2013. Le taux d'emploi en 2015 diminue aussi bien pour les hommes que pour les femmes, bien que la décélération soit nettement plus prononcée pour les employés masculins.

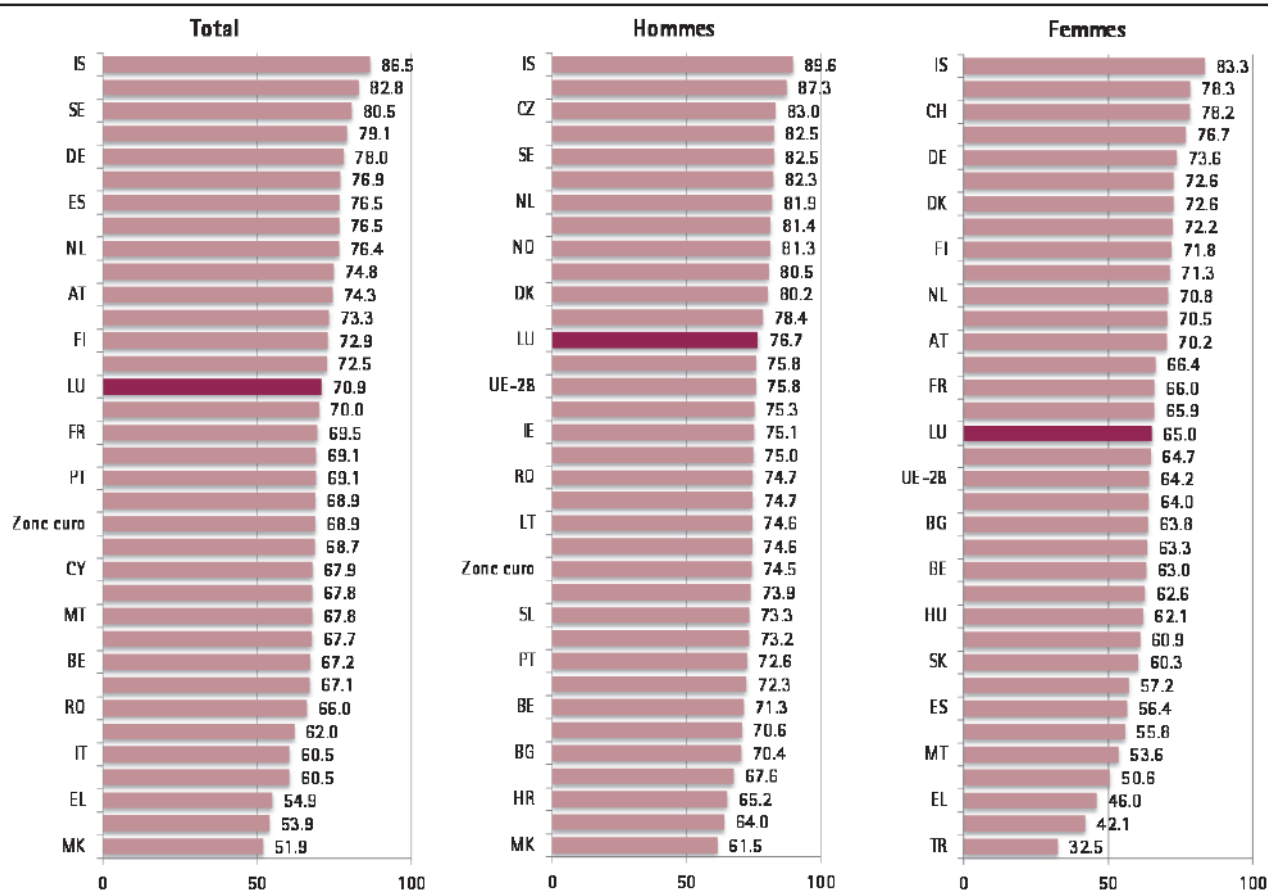
En ce qui concerne le taux d'emploi global au Luxembourg et dans les pays voisins, on note que le Grand-Duché et la France sont assez proches, la France possédant un taux d'emploi de 69.5%. La Belgique se place en-dessous de ce niveau (67.2%), alors qu'en Allemagne, le taux d'emploi est beaucoup plus élevé et atteint les 78.0% (voir Graphique 24).

... ce qui est dû largement à l'augmentation du taux d'emploi féminin

Dans tous les pays européens, les taux d'emploi des femmes se situent en-dessous de ceux des hommes, c'est aussi le cas au Grand-Duché. Le Luxembourg se place au-dessus de la moyenne européenne et celle de la zone euro pour le taux d'emploi masculin et féminin. Il est vrai que la crise est également passée par là, faisant diminuer, dans beaucoup de pays européens, le taux d'emploi et augmenter le chômage.

Si l'on fait abstraction de l'année 2015, le taux d'emploi masculin reste assez stable au Grand-Duché autour de 78.0%-79.0%, alors que le taux d'emploi féminin a augmenté de façon significative en grimpant de 58.4% en 2004 à 65.0% en 2015.

Graphique 24: Taux d'emploi selon le sexe au Luxembourg et dans les pays européens, 2015 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT

Cette progression fait que le Luxembourg dépasse désormais la moyenne de la zone euro. Dans la zone euro, le taux d'emploi féminin a également augmenté mais cette progression est moins prononcée qu'au Grand-Duché (voir Graphique 23).

Toutefois, le taux d'emploi féminin dans notre pays continue à se situer assez loin du peloton de tête (voir Graphique 24). En effet, le taux d'emploi des femmes dans les pays nordiques et aux Pays-Bas sont largement supérieurs. Parmi les pays voisins, l'Allemagne avec un taux d'emploi féminin de 73.1% est située plus haut que le Luxembourg en termes. En France, le taux d'emploi féminin est proche de celui du Luxembourg, alors que celui de la Belgique est inférieur à celui du Luxembourg mais aussi à celui de la zone euro dans son ensemble.

Globalement, il y a une corrélation forte entre les taux d'emploi masculins et féminins dans les pays européens. Les pays qui ont des taux d'emploi masculin élevés ont également des taux d'emploi féminin élevés. Il s'agit plus particulièrement des pays nordiques, de la Suisse et des Pays-Bas. Les pays du sud de l'Europe présentent un profil différent, en Italie, en Grèce et en Espagne l'écart entre les taux d'emploi masculin et féminin les plus importants. A titre d'exemple, Malte occupe une telle position très particulière avec un taux d'emploi masculin élevé (81.4%) et un taux d'emploi féminin très faible (53.6%) comparé à celui des hommes.

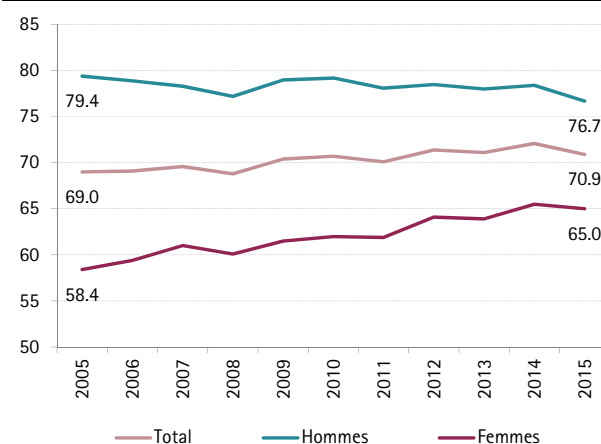
Dans les pays du sud de l'Europe, les taux d'emploi féminins se placent aussi en-dessous de la moyenne européenne et en-dessous du taux du Luxembourg, à l'exception du Portugal où le taux d'emploi des femmes est pratiquement au même niveau qu'au Grand-Duché. Mais en Espagne, en Italie et en Grèce l'emploi féminin est significativement inférieur.

LE CHIFFRE CLÉ

70.9%

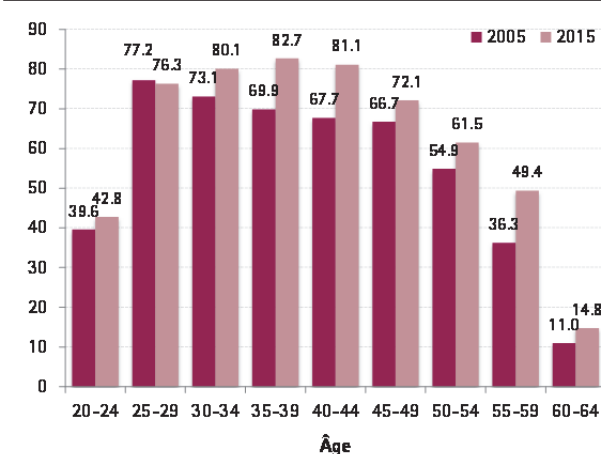
C'est en 2015 le taux d'emploi au Luxembourg, l'objectif de 75% fixé dans le cadre de la stratégie EU2020 n'est donc pas atteint.

Graphique 25 : Evolution du taux d'emploi selon le sexe au Luxembourg, 2005-2015 (en %)



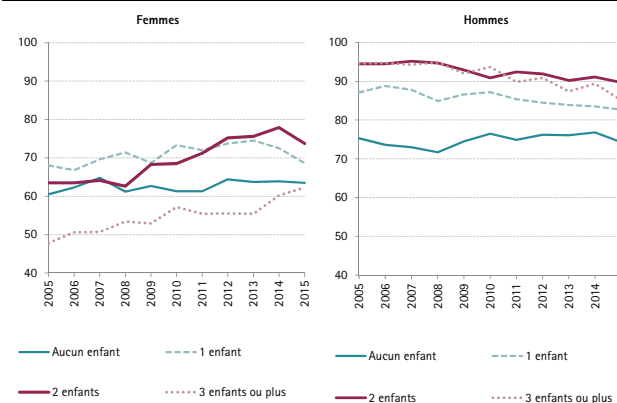
Source : STATEC

Graphique 26: Evolution du taux d'emploi des femmes selon l'âge au Luxembourg, 2005-2015 (en %)



Source : STATEC

Graphique 27 : Evolution du taux d'emploi des femmes et des hommes au Luxembourg selon le nombre d'enfants à charge, 2005-2015 (en %)



Source : STATEC N.B.: population 15-64 ans

Tableau 8 : Taux d'emploi par sexe et composition du ménage, 2005 et 2015 (en %)

	Total		Hommes		Femmes	
	2005	2015	2005	2015	2005	2015
Adulte seul - total	79.3	76.3	83.8	79.2	74.4	72.8
Adulte seul avec enfants	79.6	80.1	97.8	89.7	77.0	78.7
Adulte seul sans enfants	79.2	75.8	83.3	78.9	73.6	71.2
Adulte vivant en couple - total	71.9	75.8	85.6	83.5	58.6	68.3
Adulte vivant en couple avec enfants	77.8	80.6	94.4	88.9	61.3	72.3
Adulte vivant en couple sans enfants	61.3	67.4	69.4	73.8	54.0	61.5

Source : STATEC - 15 à 64 ans

De 2005 à 2015, le taux d'emploi féminin augmente dans toutes les catégories d'âge, sauf pour les 25-29 (voir Graphique 26). Chez les 20-24 ans, la part des personnes en formation ou en éducation, donc « inactives », est importante, ce qui explique la faiblesse du taux d'emploi pour cette classe d'âge. Ensuite le taux d'emploi augmente tout au long de la vie active, pour les femmes de 30 à 44 ans le taux d'emploi est supérieur à 80%. Par la suite, plus la retraite approche, plus les taux d'emplois chutent, pour finalement n'atteindre plus que 14.8% pour les femmes âgées de 60 à 64 ans.

L'augmentation du taux d'emploi féminin entre 2005 et 2015 est d'ailleurs surtout due aux femmes avec plus d'un enfant (voir Graphique 27). Le taux d'emploi des femmes sans enfants n'augmente que modérément, en 2015, il est supérieur de 5% à son niveau d'il y a 10 ans. Celui des femmes avec un enfant à charge, après avoir connu une évolution plus dynamique sur la période 2009 à 2013, est quasiment retombé à son niveau de 2005.

Ce sont les taux d'emploi des femmes avec « 2 enfants » et « 3 enfants ou plus » qui sont les plus dynamiques et dopent le taux d'emploi féminin sur la période. Pour les femmes ayant trois enfants ou plus, le taux d'emploi reste le moins élevé, mais la progression est néanmoins la plus spectaculaire, entre 2005 et 2015 il a grimpé de près de 15 points de pourcentage. Les taux d'emploi des hommes quel que soit le nombre d'enfants à leur charge sont toujours supérieurs à ceux des femmes.

La présence des enfants n'explique pas entièrement le taux d'emploi plus faible des femmes.

En 2015, le taux d'emploi des femmes est le plus faible parmi les femmes vivant en couple sans enfants alors que pour les femmes en situation monoparentale il est le plus élevé (voir Tableau 8).

Tableau 9: Variation du taux d'emploi par sexe et par composition du ménage de 2005 à 2015 (en points de %)

	Variation de 2005 à 2015 (en points de %)		
	Total	Hommes	Femmes
Adulte seul - total	-3.0	-4.6	-1.6
Adulte seul avec enfants	0.5	-8.1	1.7
Adulte seul sans enfants	-3.4	-4.4	-2.4
Adulte vivant en couple - total	3.9	-2.1	9.7
Adulte vivant en couple avec enfants	2.8	-5.5	11.0
Adulte vivant en couple sans enfants	6.1	4.4	7.5

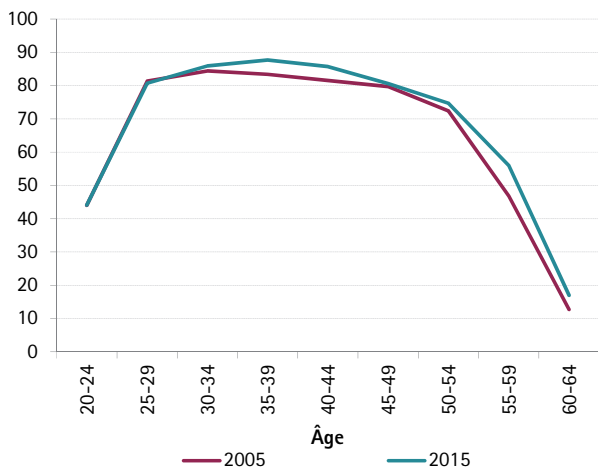
Source : STATEC - 15 à 64 ans

Il est intéressant de constater qu'absolument le même constat est valable pour les hommes. Pour les hommes et les femmes vivant en couple, les taux d'emploi augmentent entre 2005 et 2015, pour les femmes seules, ceci n'est pas nécessairement le cas. Pour les femmes seules ou en situation monoparentale, les taux d'emploi en 2015 sont inférieurs à leur niveau de 2005. En ce qui concerne les hommes les taux d'emploi en 2015 sont moindres qu'en 2005 pour toutes les catégories de ménages, à l'exception des hommes vivant en couple sans enfants.

Cependant, malgré la hausse de l'emploi des femmes en général, le niveau du taux d'emploi féminin reste en-dessous de celui des hommes pour toutes les compositions de ménages, c'est pour les adultes vivant seuls que les taux d'emploi sont les plus proches, bien qu'il y ait encore un écart substantiel de plus de 6 points de pourcentage en défaveur des femmes qui persiste en 2015.

Graphique 28 : Parts des femmes et des hommes dans l'emploi des résidents au Luxembourg, 2005 et 2015 (en%)

Source : STATEC N.B.: population 15-74 ans

Graphique 29 : Taux d'emploi par classes d'âge au Luxembourg, 2005 et 2015 (en %)

Source : STATEC

Comment la hausse du taux d'emploi féminin se répercute-t-elle sur l'emploi global des résidents ? En 2005, les hommes représentaient 58.2% de l'emploi national (voir Graphique 28). En ce qui concerne les femmes, leur part dans l'emploi des résidents était de 41.8%.

Pour l'année 2015, on constate que la part des femmes représente désormais 45.0% de l'emploi des résidents. Conséquemment, la part des hommes dans l'emploi a donc baissé à 55.0% entre 2005 et 2015.

En 2015, des taux d'emploi des 50 ans et plus supérieurs qu'il y a dix ans

En jetant un regard sur les taux d'emploi par classes d'âge, on constate que l'augmentation du taux d'emploi concerne une majorité des classes d'âge (voir Graphique 30). Une exception concerne les jeunes de 20 à 29 ans où les courbes relatives à 2005 et 2015 sont confondues. Pour les 25-29 ans, le taux d'emploi se détériore d'un demi-point de pourcent entre 2005 et 2015, c'est d'ailleurs la seule classe où la situation est moins favorable qu'il y a dix ans. Cette évolution peut traduire un rallongement de la durée consacrée

aux études par les jeunes.

D'un autre côté, c'est pour les classes des 55-59 ans que le taux d'emploi a augmenté le plus en dix ans, en passant de 46.8% en 2005 à 56.0% en 2015.

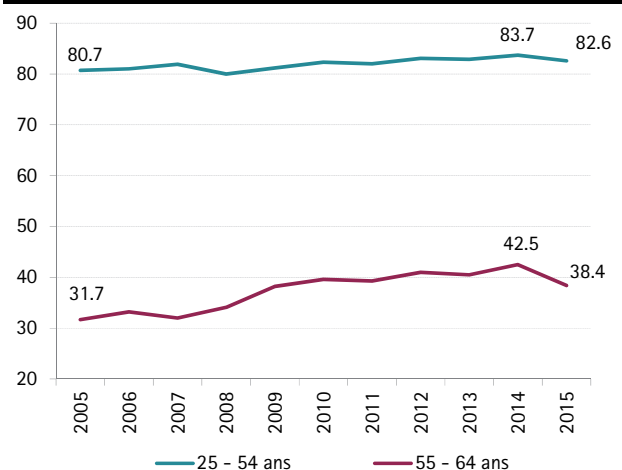
LE CHIFFRE CLÉ

38.4%

C'est en 2015 le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans, il se situe parmi les plus faibles de l'UE.

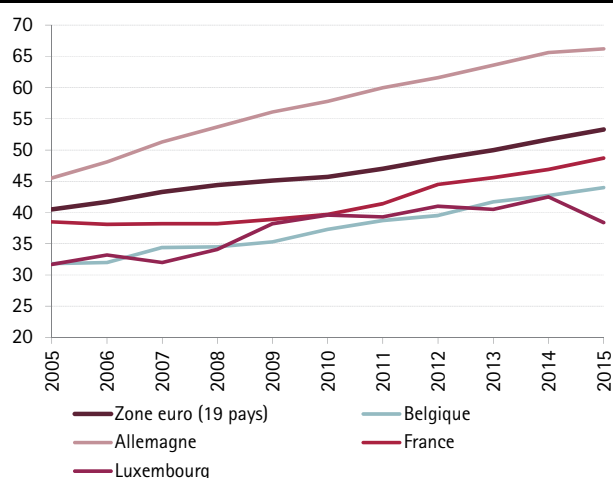
Pour les classes d'âge des 60-64 ans, mais aussi des 35-39 ans, les taux d'emploi se sont redressés de plus de 4 points de pourcentage.

Le Graphique 30 permet de se faire une idée de l'évolution du taux d'emploi pour les « jeunes » actifs âgés de 25 à 54 ans et des actifs plus âgés se situant dans la classe d'âge des 55 à 64 ans. On s'aperçoit que le taux d'emploi pour les 55-64 ans a été bien plus dynamique sur les dix dernières années, entre 2005 et 2015 le taux d'emploi s'est redressé de 6.7%. Le taux des personnes dans cette catégorie d'âge encaisse cependant un net coup de frein entre 2014 et 2015, le taux se détériore de plus de 4 points de pourcentage pour tomber à 38.4%. Ce ralentissement est moins franc pour les plus jeunes actifs, dont le taux fléchit ne fléchit que de 1.1%. Sur les dix dernières années, dans la classe d'âge des 25-54 ans, on constate également une tendance à la hausse mais cependant bien moins prononcée que pour les actifs plus âgés. Bien que le taux d'emploi des jeunes soit moins dynamique sur la période étudiée ici, en fin de période leur taux d'emploi est plus deux fois supérieur à celui de leurs aînés.

Graphique 30 : Evolution du taux d'emploi des 25-54 ans et des 55-64 ans au Luxembourg, 2005-2015 (en %)

Source : STATEC

L'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans est un phénomène structurel qui concerne pratiquement tous les pays européens, le Graphique 31 illustre la situation pour les pays voisins du Luxembourg. Dans la zone euro, le taux d'emploi dans cette classe d'âge passe de 40.5% en 2005 à 53.3% en 2015.

Graphique 31 : Evolution du taux d'emploi des 55-64 ans au Luxembourg, dans la zone euro et dans les pays voisins, 2005-2015 (en %)

Source : EUROSTAT, STATEC

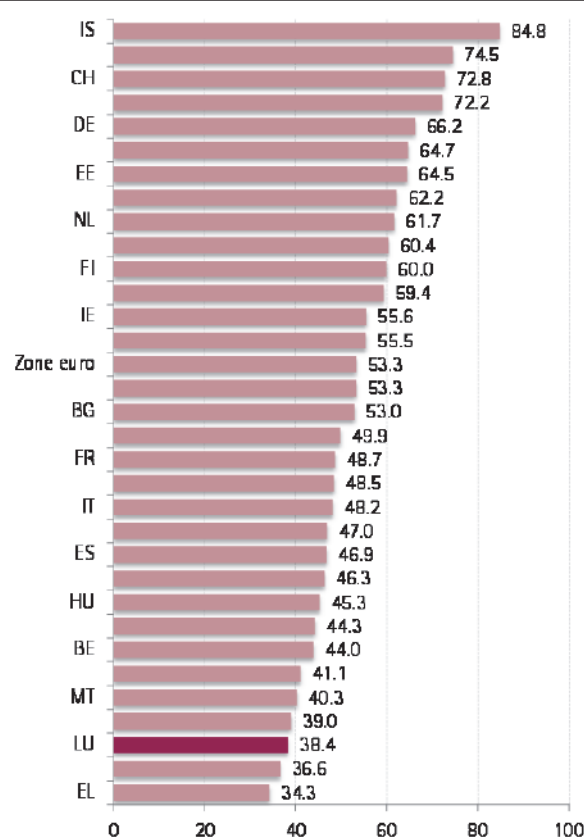
Parmi les pays voisins, c'est en Allemagne, que l'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans est la plus spectaculaire, en 10 ans le taux d'emploi pour cette classe d'âge a bondi de 20 points de pourcentage.

Le taux d'emploi de nos voisins allemand pour cette catégorie de personnes est d'ailleurs le plus élevé parmi les pays voisins du Grand-Duché et en Europe dans son ensemble.

Comme pour le taux d'emploi des femmes, c'est dans les pays nordiques que les taux d'emploi des 55-64 ans sont les plus élevés (voir Graphique 32). En 2015, l'Islande occupe la tête du classement, talonnée par la Suède, la Suisse et la Norvège. Malgré la tendance très claire à la hausse du taux d'emploi des travailleurs âgés, le Luxembourg occupe le bas du tableau. Parmi les pays de l'UE-28 seulement 2 pays affichent des taux plus faibles que le Grand-Duché en 2015, il s'agit de la Grèce et de la Slovaquie.

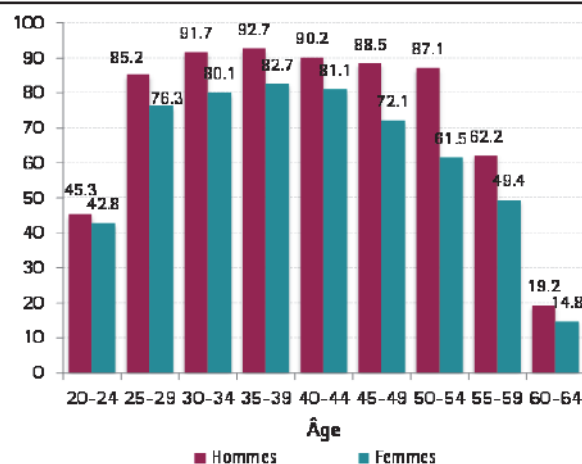
En désagréant les taux d'emploi des différentes classes d'âge selon le sexe (voir Graphique 32), certaines particularités apparaissent. Pour les hommes, comme pour les femmes, le taux d'emploi fait un bond très important en passant à la classe d'âge des 25-29 ans.

De façon peu surprenante le taux d'emploi des hommes est supérieur au taux d'emploi des femmes pour toutes les classes d'âge. C'est pour la classe d'âge des 20-24 ans que l'écart homme-femme est le plus petit alors que pour la classe d'âge des 50-54 ans cet écart est maximum en atteignant 25.6 points de pourcentage.

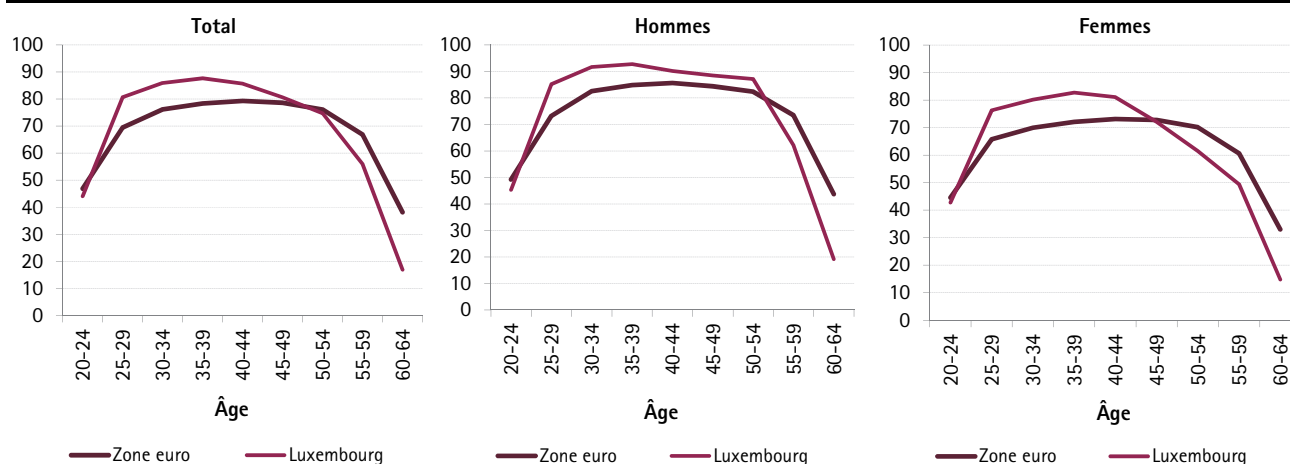
Graphique 32 : Taux d'emploi des 55-64 ans en Europe, 2015 (en %)

Source : EUROSTAT, STATEC

A partir de la classe d'âge des 50-54 ans, les taux d'emploi pour les femmes commencent une phase descendante continue assez abrupte alors que pour les hommes de cette classe d'âge, le taux d'emploi se maintient à un niveau élevé avant de s'effondrer à partir de la classe d'âge des 55-60 ans.

Graphique 33 : Taux d'emploi au Luxembourg par classes d'âge selon le sexe, 2015 (en %)

Source : STATEC

Graphique 34: Taux d'emploi au Luxembourg et dans la zone euro selon l'âge et le sexe, 2015 (en %)

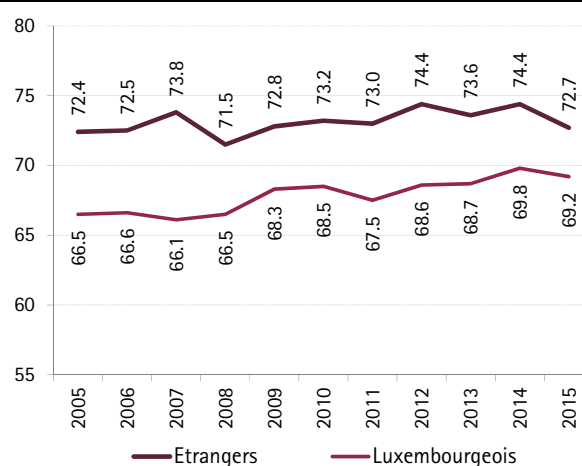
Source : EUROSTAT, STATEC

Le Graphique 34 résume bien la situation luxembourgeoise en matière de taux d'emploi dans la comparaison avec la zone euro. Pour les hommes, le taux d'emploi est plus faible que dans la zone euro chez les 20-24 ans. Le Luxembourg dépasse le taux de la zone euro – et cela largement – dès la classe d'âge des 25-29 ans. Le taux d'emploi masculin reste au-dessus de la moyenne de la zone euro jusqu'à la classe d'âge des 50-54 ans, puis passe en-dessous de la moyenne européenne pour les 55 ans et plus.

Le taux d'emploi féminin de la classe d'âge des 20-24 ans au Luxembourg est également inférieur à celui de la zone euro. Ensuite, pour les femmes de 25 à 44 ans, le taux d'emploi au Grand-Duché dépasse très largement la moyenne européenne. A partir de la classe d'âge des 50-54 ans, le taux d'emploi féminin au Luxembourg est inférieur, d'abord légèrement, puis avec un écart important, à la moyenne de la zone euro. Pour la dernière classe d'âge l'écart est conséquent car le taux d'emploi féminin au Luxembourg représente moins de la moitié de celui de la zone euro.

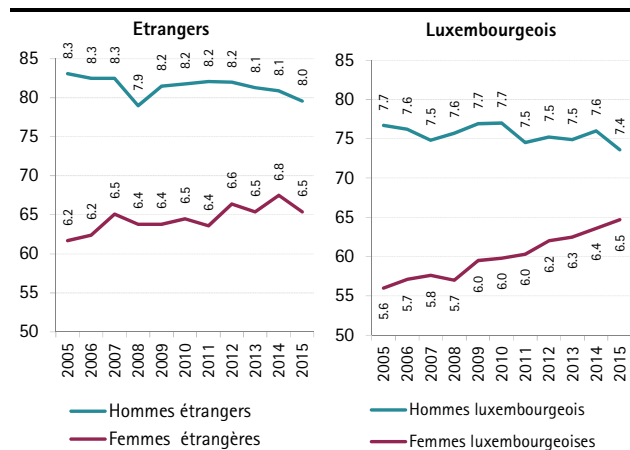
Le taux d'emploi des ressortissants luxembourgeois reste inférieur à celui des étrangers

La présence des ressortissants étrangers sur le territoire luxembourgeois résulte d'une migration de travail. Rien d'étonnant donc à ce que le taux d'emploi des ressortissants étrangers soit plus élevé que celui des luxembourgeois.

Graphique 35 : Taux d'emploi au Luxembourg selon la nationalité, 2005-2015 (en %)

Source : STATEC

Mis à part en 2015, les Luxembourgeois, comme les étrangers, participent à la hausse du taux d'emploi au Luxembourg (voir Graphique 35). Par le passé le taux d'emploi des Luxembourgeois a augmenté à un rythme plus soutenu que celui des étrangers, de ce fait au fil du temps l'écart entre le niveau du taux d'emploi des étrangers et celui des Luxembourgeois se réduit. L'écart minimum est atteint en 2015 et se chiffre à 3.5 points de pourcent, alors qu'il était encore de 5.6 points en 2005. En 2015, aussi bien le taux d'emploi des étrangers que celui des Luxembourgeois est en baisse par rapport à l'année précédente.

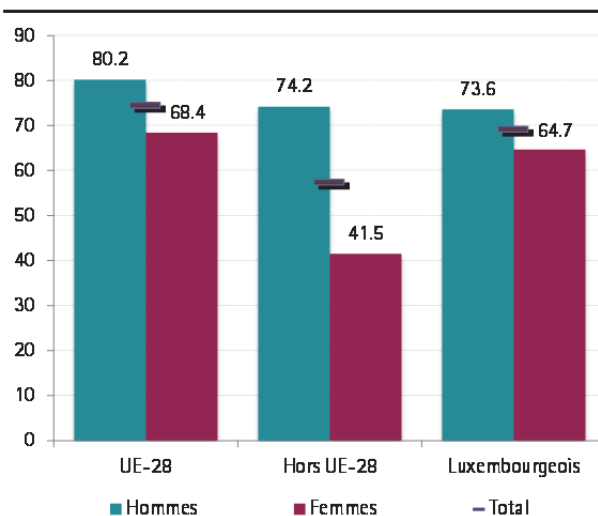
Graphique 36: Taux d'emploi au Luxembourg selon la nationalité et le sexe, 2005-2015 (en %)

Source : STATEC

Cette vue générale sur l'évolution du taux d'emploi des Luxembourgeois et des étrangers ne devrait pas occulter le fait que l'augmentation des taux résulte exclusivement pour les Luxembourgeois, comme pour les étrangers, de la hausse du taux d'emploi féminin (Graphique 36). Le taux d'emploi des femmes de nationalité étrangère passe de 61.7% en 2005 à 67.5% en 2014, soit une augmentation de 7 points de % sur cette période. Le taux d'emploi des hommes de nationalité étrangère reste assez stable autour de 80%. C'est le taux d'emploi des femmes luxembourgeoise qui connaît la trajectoire ascendante la plus marquée avec une progression de près de 8 points de pourcent entre 2005 et 2015. Ce taux se situe encore en-dessous de celui des femmes étrangères, mais l'écart fond à vue d'œil au cours des 10 dernières années. Une particularité du taux d'emploi des Luxembourgeoises est que c'est le seul qui ne se dégrade pas entre 2014 et 2015 et il se maintient sur un sentier de croissance, vu que celui des femmes étrangères est en retrait, l'écart entre les deux se resserre. À noter que le taux d'emploi des hommes luxembourgeois reste assez stable autour de 75%.

Divergences entre « communautaires » et « non-communautaires »

On a vu que le taux d'emploi global des ressortissants étrangers est plus élevé que celui des Luxembourgeois. C'est d'ailleurs vrai pour les hommes comme pour les femmes, du moins pour les étrangers communautaires, c'est-à-dire venant des autres pays de l'UE-28 (voir Graphique 37).

Graphique 37 : Taux d'emploi au Luxembourg par sexe selon la nationalité, 2015 (en %)

Source : STATEC

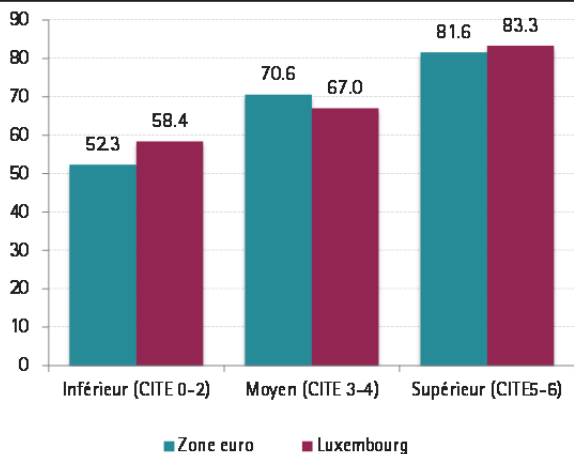
Le taux d'emploi des hommes étrangers originaires de l'UE-28 est de 80.2% en 2015, alors qu'il n'est que de 73.6% pour les hommes luxembourgeois. Pour les femmes, ce taux est également plus élevé parmi les ressortissantes de l'UE-28 que parmi les Luxembourgeoises.

La situation des étrangers non-communautaires est différente. On constate que le taux d'emploi des hommes non communautaires est assez élevé (74.2%) et proche de celui des Luxembourgeois. Pour les femmes non communautaires, le taux d'emploi est beaucoup plus faible avec 41.5% en 2015. Il est très inférieur à celui des Luxembourgeoises et l'écart est encore plus grand par rapport aux femmes originaires de l'UE-28. Globalement, c'est donc parmi les étrangères non communautaires que les taux d'emploi sont les plus faibles.

Le niveau d'éducation, un déterminant essentiel du taux d'emploi

L'impact du niveau d'éducation sur le taux d'emploi est considérable, c'est un constat général dans la zone euro. En 2015, au Luxembourg, le taux d'emploi des personnes ayant un niveau d'éducation élevé (enseignement tertiaire, CITE 5-6) est de 83.3%, contre 67.0% pour ceux ayant un niveau d'éducation moyen (enseignement secondaire supérieur et postsecondaire non-tertiaire, CITE 3-4) et seulement 58.4% pour ceux ayant un niveau d'éducation faible (enseignement pré-primaire, primaire et secondaire inférieur, CITE 0-2) (voir Graphique 38).

Graphique 38 : Taux d'emploi au Luxembourg et dans la zone euro, selon le niveau d'éducation, 2015 (en %)



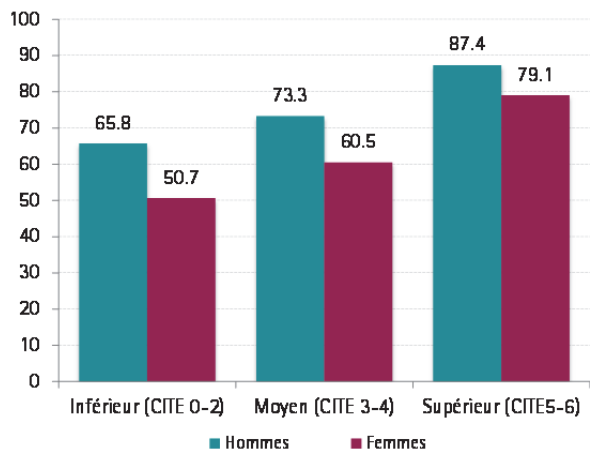
Source : STATEC N.B.: CITE = Classification internationale Type de l'éducation. CITE 0-2 = enseignement pré-primaire, primaire, secondaire inférieur; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire; CITE 5-6 = enseignement tertiaire

On retrouve des caractéristiques similaires dans la zone euro. Les taux d'emploi augmentent avec le niveau de qualification. A noter aussi que la différence entre le Luxembourg et la zone euro est la plus prononcée pour les personnes ayant un niveau d'éducation faible.

Les différences de genre jouent quel que soit le niveau d'éducation. A tous les niveaux d'éducation, les taux d'emploi des femmes sont plus faibles que ceux des hommes (voir Graphique 39). Le taux d'emploi des hommes qui ont un niveau d'éducation élevé (enseignement tertiaire) est de 87.4% en 2015 au Luxembourg, alors que celui des femmes ayant le même niveau d'éducation est de seulement 79.1%.

L'écart homme-femme diminue avec le niveau d'éducation, c'est-à-dire que l'écart entre les taux d'emploi masculin et féminin est le plus faible pour les personnes ayant un niveau d'éducation supérieur et qu'il est maximum pour le niveau d'éducation inférieur.

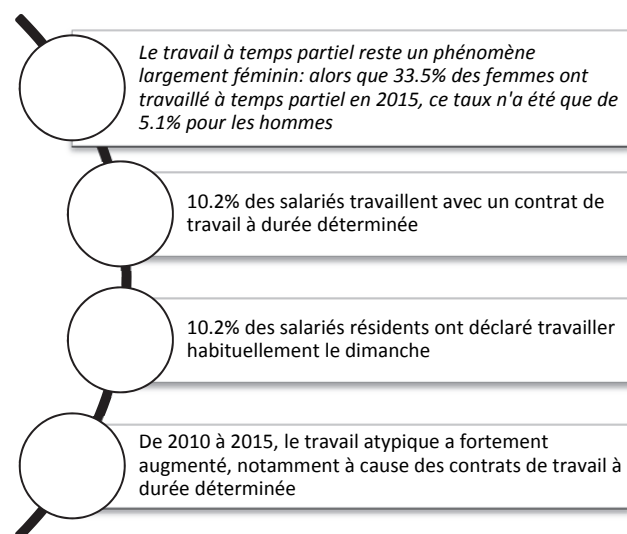
Graphique 39 : Taux d'emploi au Luxembourg par sexe, selon le niveau d'éducation, 2015 (en %)



Source : STATEC N.B.: population 20-64 ans

3. Le travail atypique

En résumé



Un travail est considéré être « typique » s'il s'agit d'un travail à temps plein et si le contrat de travail a une durée indéterminée. En 2015, 74.4% des résidents avaient un travail typique. Dans ce chapitre une analyse du travail « atypique » est proposée pour les résidents du Luxembourg. Les résultats sont tirés de l'enquête sur les Forces de travail⁶.

3.1 Le travail à temps partiel

En 2015, 17.9% des employés résidents âgées de 20-64 ans travaillaient à temps partiel. Ce rapport n'a que très peu évolué depuis 2005 où il était de 17.4%. Une évolution contraire est néanmoins observée pour les hommes et les femmes : alors que le taux des hommes travaillant à temps partiel a plus que doublé (de 2.3% à 5.1%) entre 2005-2015, celui des femmes a diminué de 5 points de pourcentage.

LE CHIFFRE CLÉ

74.4%

C'est en 2015 la part de résidents qui ont un travail qui est considéré comme « typique », c'est-à-dire à temps plein et sous contrat de travail à durée indéterminée.

Tableau 10 : Proportion du travail à temps partiel au Luxembourg selon les sexes, 2005-2015

	Total	Hommes	Femmes
2005	17.4	2.3	38.3
2006	17.1	2.4	36.4
2007	17.8	2.5	37.3
2008	18.0	2.5	38.3
2009	17.5	4.3	34.8
2010	17.4	3.2	35.8
2011	17.9	4.1	35.8
2012	18.3	4.3	35.9
2013	18.5	4.7	35.8
2014	18.3	4.3	35.4
2015	17.9	5.1	33.5

Source: STATEC

Malgré la hausse du temps partiel masculin, le Luxembourg se trouve toujours en queue de peloton concernant le temps partiel des hommes. Seulement 8 pays ont des taux encore plus faibles, le taux le plus faible étant observé en Bulgarie avec 1.9%. Les Pays-Bas sont le premier de la liste quant au temps partiel masculin avec un taux de 22.4%. Dans les pays nordiques ainsi qu'en Irlande et au Royaume-Uni on trouve également des taux de travail à temps partiel masculins situés au-dessus de la moyenne de l'UE-28.

En comparant la fréquence du temps partiel dans les pays européens, on constate que le Luxembourg se situe un peu en-dessous de la moyenne européenne quant au taux global (17.9% au Grand-Duché contre 19.0% dans l'UE-28 en moyenne pour l'année 2015).

Le taux global assez réduit pour le Luxembourg est dû surtout aux taux de travail à temps partiel faible des hommes (5.1% au Luxembourg contre 8.2% dans l'UE-28 en moyenne en 2015). Par contre, le travail à temps partiel des femmes est plus fréquent au Luxembourg (33.5%) que dans l'UE-28 (31.5%).

En ce qui concerne la proportion de femmes travaillant à temps partiel, le Luxembourg se trouve plus près de la tête du peloton européen. Comme pour le travail à temps partiel masculin, ce sont les Pays-Bas qui sont en première ligne avec un taux de travail à temps partiel féminin extrêmement élevé de 75.3% en 2015.

De nouveau la Bulgarie a le taux de travail à temps partiel féminin le moins élevé en Europe avec seulement 2.4% en 2015.

Le temps partiel reste donc un phénomène largement féminin, même si la proportion de femmes travaillant à temps partiel semble se tasser.

⁶ Pour plus de détails le lecteur pourra se référer au glossaire à la fin de cette partie.

La famille constitue la raison principale invoquée pour le travail à temps partiel. Au Luxembourg, 27.0% des résidents affirment que l'assistance d'enfants et d'adultes incapables de travailler est la raison du choix d'un emploi à temps partiel. 24.6% évoquent d'autres responsabilités familiales ou personnelles comme raison pour ce choix.

Tableau 11 : Raison principale pour l'emploi à temps partiel, 2015 (en %)

	N'a pas trouvé un emploi à temps plein	Maladie ou incapacité	Autres responsabilités familiales ou personnelles	Assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler	Dans l'éducation ou la formation professionnelle	Autres raisons
UE-28	29.2	4.1	13.3	21.7	10.4	21.4
Zone euro	31.4	3.7	12.2	21.0	9.4	22.2
BE	10.0	6.5	25.6	19.5	3.0	35.4
DE	13.8	3.7	16.8	24.2	10.3	31.2
FR	43.8	6.3	15.6	22.1	5.6	6.7
LU	14.8	4.6	24.6	27.0	9.0	20.1

Source : STATEC, EUROSTAT

Ainsi près de 52% des résidents travaillant à temps partiel évoquent donc la responsabilité familiale ou personnelle pour expliquer ce choix. Dans l'UE-28 ce taux est beaucoup plus faible (35% en moyenne en 2015).

On peut considérer que les personnes qui répondent que la raison principale pour l'emploi à temps partiel est de n'avoir pas trouvé un emploi à temps plein travaillent involontairement dans cette situation. Le travail à temps partiel involontaire au Luxembourg semble beaucoup moins répandu que dans les autres pays européens. Dans l'UE-28, en 2015, le taux de ceux qui disent ne pas avoir trouvé en emploi à temps plein atteint 29.2% de l'ensemble de ceux qui travaillent à temps partiel, alors qu'il n'est que de 14.8% pour les résidents du Luxembourg.

On peut exprimer le temps partiel en pourcentage de l'emploi dans les différentes branches économiques ou en pourcentage de l'emploi à temps partiel total (voir tableau 12). Dans quelles branches, le pourcentage de l'emploi à temps partiel par rapport à l'emploi de la branche dépasse-t-il la moyenne de l'économie luxembourgeoise ? Il s'agit d'abord de la branche « Activités des ménages en tant qu'employeurs » (activités de nettoyage par exemple) avec 73.7% en 2015. Viennent ensuite la « Santé humaine et action sociale » (38.5%), les « Activités de services administratifs et de soutien » (34.6%) et les « Arts,

spectacles et activités récréatives » (33.3%). De l'autre côté, le travail à temps partiel est moins fréquent dans les branches de la « Construction » (4.7% en 2015), des « Transports et entreposages » (6.9%) ou encore de l'« Information et communication » (11.0%). En général on peut affirmer que plus l'emploi d'une branche est féminisé, plus la part du temps partiel dans la branche est élevée.

En 2005, le temps partiel était pratiquement aussi répandu parmi les étrangers (16.2%) que parmi les Luxembourgeois (18.4%). En 2015, la situation est différente : si le temps partiel diminue légèrement pour les étrangers (de 16.2% en 2005 à 14.9% en 2015), l'augmentation du temps partiel parmi les nationaux est importante (de 18.4% à 22.3%).

Le pourcentage du temps partiel parmi les étrangers se situe désormais loin en-dessous de la moyenne de la zone euro. Par contre, la proportion du temps partiel des nationaux au Luxembourg dépasse légèrement la moyenne de la zone euro. Ajoutons que, dans la zone euro, le temps partiel des étrangers dépasse celui des nationaux, contrairement au Luxembourg.

Tableau 12 : L'emploi à temps partiel par branche économique au Luxembourg, 2015 (en %)

	Emploi à temps partiel en % de l'emploi de la branche	Emploi à temps partiel de la branche en % de l'emploi à temps partiel total
Ensemble des activités économiques	17.9	100.0
Industrie manufacturière	10.2	2.5
Construction	4.7	1.4
Commerce; réparation d'automobiles	15.9	6.8
Transports et entreposage	6.9	1.4
Hébergement et restauration	17.5	3.5
Information et communication	11.0	2.1
Activités financières et d'assurance	13.0	7.0
Activités immobilières**	29.4	1.0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11.1	4.3
Activités de services administratifs et de soutien	34.6	5.8
Administration publique	18.5	10.4
Enseignement	26.0	10.8
Santé humaine et action sociale	38.5	21.1
Arts, spectacles et activités récréatives	33.3	1.7
Autres activités de services	27.7	2.7
Activités des ménages en tant qu'employeurs	73.7	5.8
Activités extra-territoriales	4.3	1.2
Sans indication et autres activités	20.0	9.3

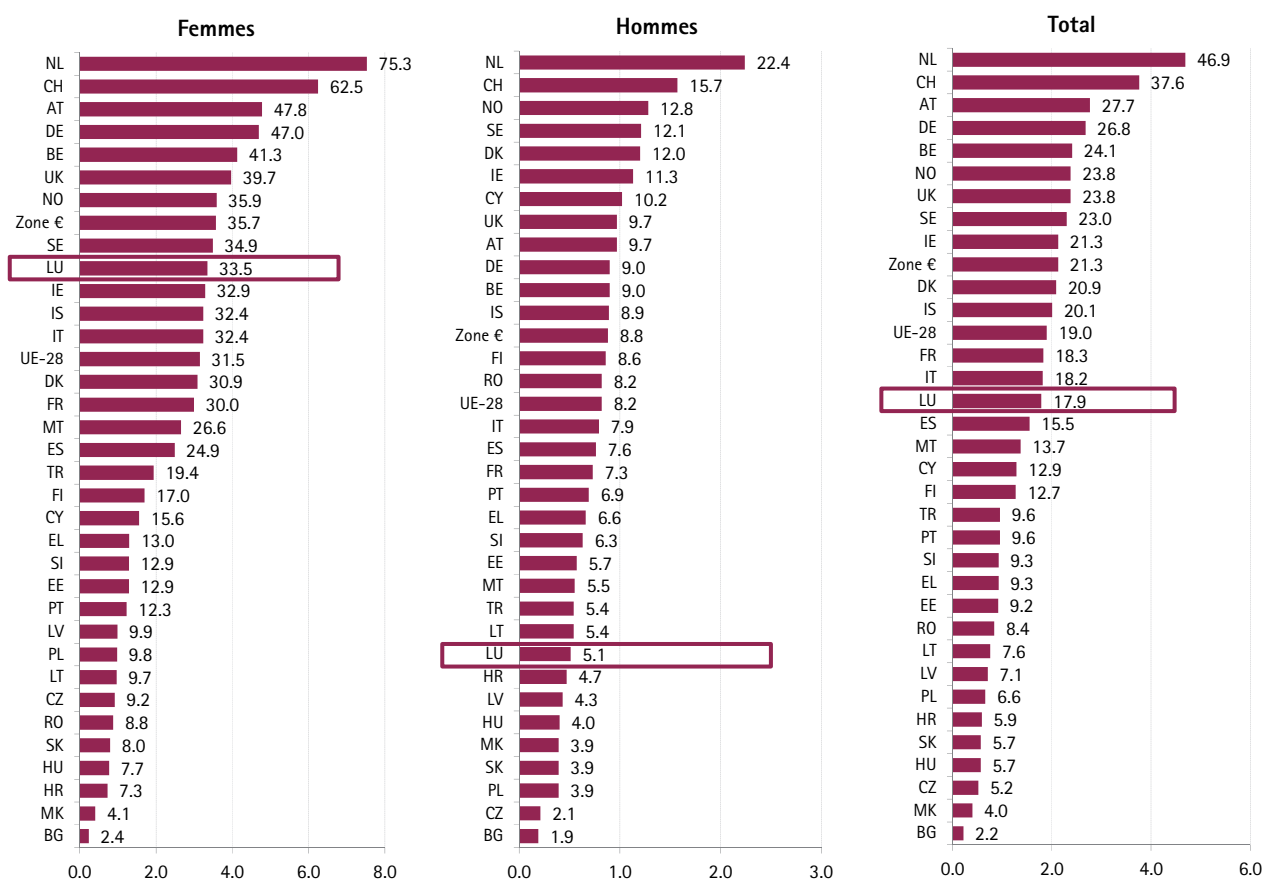
Source: STATEC * = chiffres de 2012

Tableau 13 : Proportion du travail à temps partiel par nationalité au Luxembourg, dans les pays voisins et dans la zone euro, 2005 et 2015 (en%)

	Etrangers		Nationaux	
	2005	2015	2005	2015
Zone euro	20.8	27.0	17.7	21.1
BE	19.6	23.8	21.9	24.4
DE	26.2	29.8	23.2	26.4
FR	21.7	26.1	16.8	17.9
LU	16.2	14.9	18.4	22.3

Source : STATEC, EUROSTAT

Graphique 40 : Proportion du travail à temps partiel au Luxembourg et dans les pays européens selon le sexe, 2015 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT

3.2 Le travail temporaire

Le travail temporaire est défini ici comme le travail salarié qui est presté sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée. Les données analysées sont issues de l'enquête sur les Forces de travail qui ne concerne que les salariés résidents, à l'exclusion donc des frontaliers.

En 2015, 10.2% des travailleurs salariés du Luxembourg ont un contrat à durée déterminée (CDD). Le travail sur la base d'un contrat à durée indéterminée (CDI) reste donc la norme. Jusqu'en 2014 le taux était plus élevé pour les femmes que pour les hommes. En 2015 cependant, ce taux est le même pour les deux sexes. La proportion du travail à durée déterminée augmente fortement pour les deux sexes depuis quelques années. En 2005, elle n'était que de 5.3%, alors qu'on atteint 10.2% en 2015.

Tableau 14 : Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg, 2005-2015 (en %)

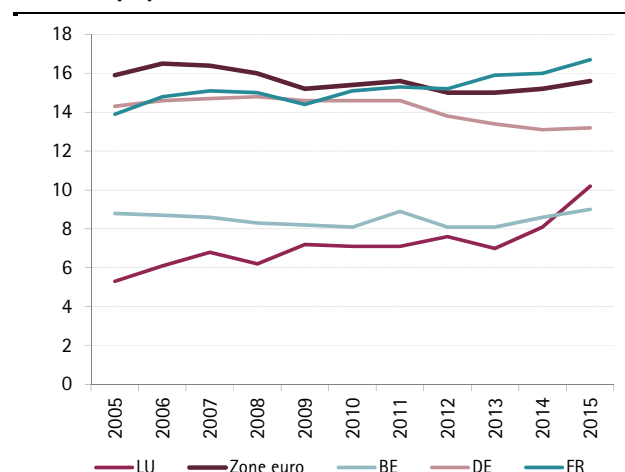
	Total		Hommes		Femmes	
	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU
2005	15.9	5.3	15.2	4.9	16.7	5.8
2006	16.5	6.1	15.7	5.7	17.4	6.6
2007	16.4	6.8	15.6	6.2	17.4	7.6
2008	16.0	6.2	15.0	5.9	17.2	6.6
2009	15.2	7.2	14.1	6.3	16.4	8.3
2010	15.4	7.1	14.6	6.2	16.3	8.3
2011	15.6	7.1	14.9	6.3	16.3	8.2
2012	15.0	7.6	14.4	7.2	15.8	8.2
2013	15.0	7.0	14.4	5.6	15.6	8.8
2014	15.2	8.1	14.7	7.1	15.7	9.2
2015	15.6	10.2	15.2	10.2	16.0	10.2

Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

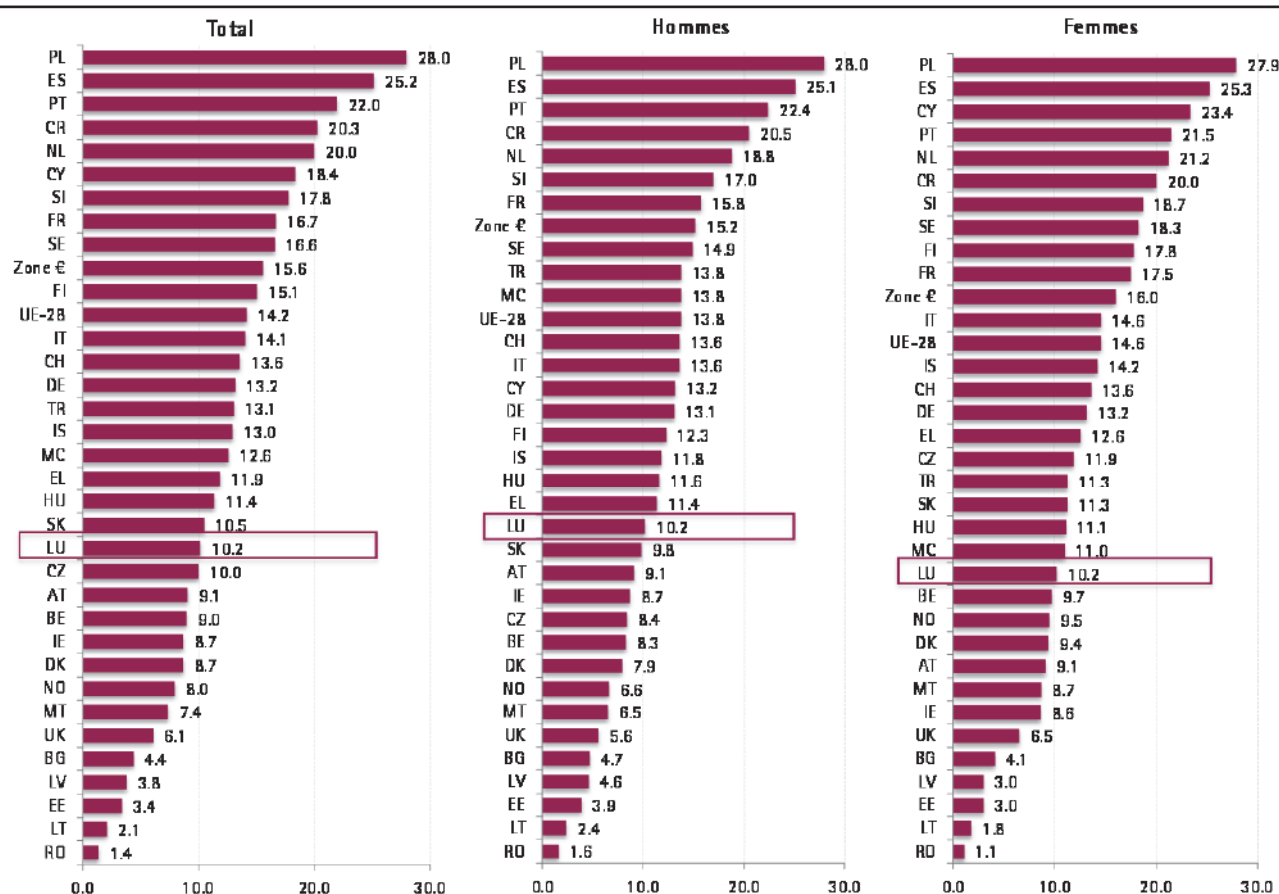
Dans la comparaison européenne, on constate que la part des CDD dans l'emploi total au Luxembourg reste relativement faible, malgré une tendance ascendante. En 2013, la part des CDD dans la zone euro représente plus que le double de ce qu'elle est parmi les résidents du Luxembourg (15.2% dans la zone euro, contre 7.0% au Luxembourg). Par contre entre 2013 et 2015 la part des CDD progresse au Luxembourg plus rapidement que dans la zone euro. Ainsi, l'écart par rapport à la zone euro se réduit. En 2015, les CDD représentent 15.6% dans la zone euro, alors que leur part est de 10.2% au Luxembourg.

En 2015, la proportion des CDD au Luxembourg dépasse pour la première fois celle de la Belgique (10.2% au Luxembourg contre 9.0% en Belgique). La progression à partir de l'année 2013 du taux des CDD au Luxembourg est plus importante que dans les pays voisins. En Allemagne on observe même une stabilité du taux des CDD de 2013 à 2015.

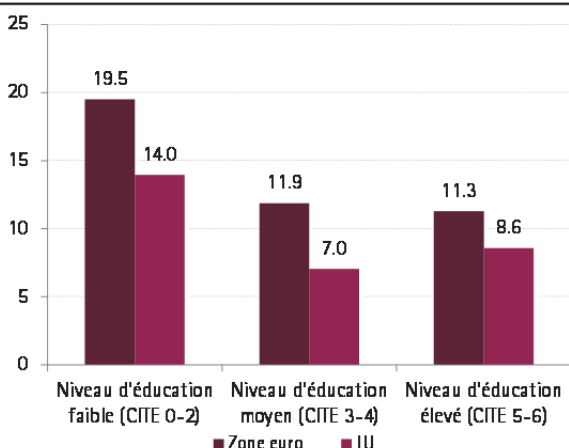
Graphique 41 : Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg, dans la zone euro et dans les pays voisins, 2005-2015 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

Graphique 42 : Proportion des contrats à durée déterminée dans les pays européens, 2015 (en %)

Source : STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

Graphique 43 : Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg et dans la zone euro par niveau d'éducation, 2015 (en %)

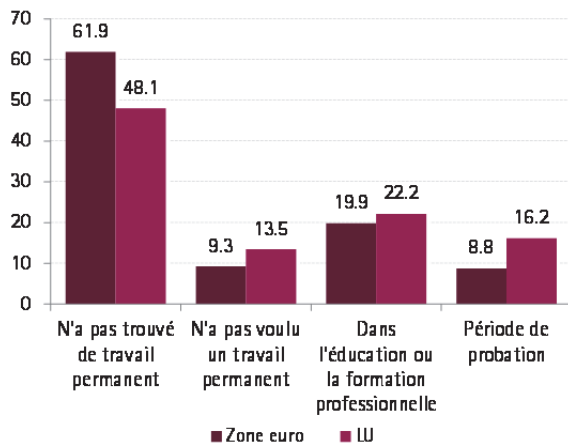
Source : EUROSTAT, STATEC N.B.: population 15-64 ans
 CITE = Classification Internationale Type de l'éducation. CITE 0-2 = enseignement pré-primaire, primaire, secondaire inférieur ; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire ; CITE 5-6 = enseignement tertiaire

Les CDD sont de loin les plus fréquents en Pologne (28.0% en 2015), en Espagne (25.2%) et au Portugal (22.0%). Le Luxembourg se retrouve en-dessous de la moyenne de l'UE-28 (14.2%), mais il perd quelques places dans le classement : alors qu'en 2014, uniquement 8 pays avaient des taux de CDD inférieurs au Luxembourg, en 2015, on observe des taux inférieurs à 10.2% dans 13 pays.

Un niveau d'éducation faible rend plus probable un contrat de travail temporaire. Dans la zone euro, en 2015, la proportion des CDD est de 19.5% pour les salariés ayant un niveau d'éducation faible. La part des CDD pour ce niveau d'éducation est plus basse au Luxembourg, à savoir 14.0%.

En 2015, la part des CDD se réduit au Luxembourg à 8.6% pour ceux qui ont un niveau d'éducation élevé, contre 11.3% dans la zone euro pour ce même niveau d'éducation.

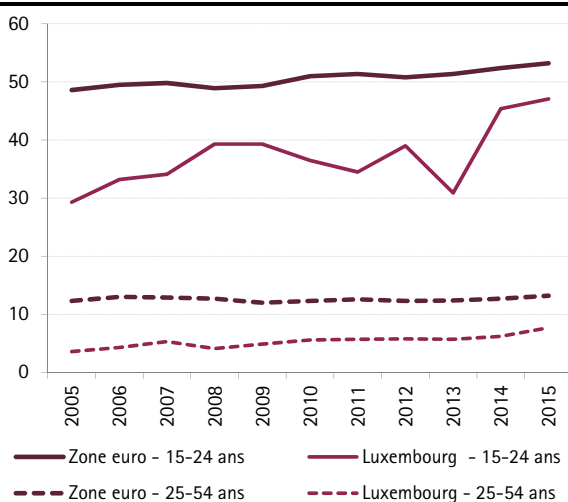
Graphique 44 : Raisons principales pour l'emploi temporaire (CDD) au Luxembourg et dans la zone euro, 2015 (en %)



Source : EUROSTAT, STATEC N.B.: population 15-64 ans

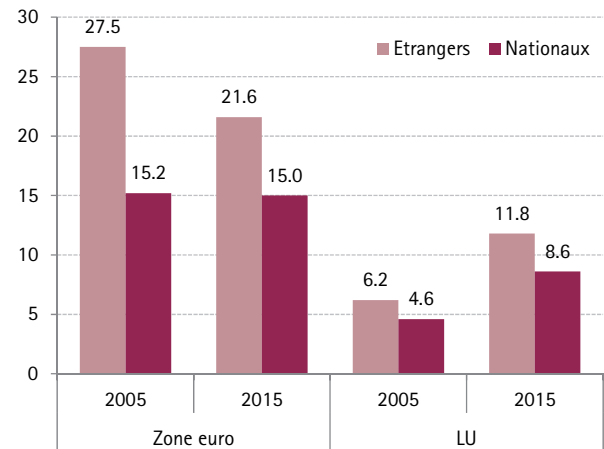
Comme pour le travail à temps partiel, la part du travail temporaire involontaire au Luxembourg est plus faible que dans la zone euro. Au Luxembourg, en 2015, 48.1% des résidents travaillant avec un contrat à durée déterminée ont indiqué d'avoir ce type de contrat parce qu'ils n'ont pas trouvé de travail permanent. Ce taux de CDD involontaires est moins élevé qu'en moyenne dans la zone euro (61.9%). A noter que 13.5% des personnes travaillant à CDD ne veulent pas avoir un contrat à durée indéterminée.

Graphique 45 : Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg et dans la zone euro par classe d'âge, 2015 (en %)



Source : EUROSTAT, STATEC N.B.: population 15-64 ans

Graphique 46 : Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg et dans la zone euro par nationalité, 2005 et 2015 (en %)



Source : EUROSTAT, STATEC N.B.: population 15-64 ans

En jetant un regard sur l'évolution du travail temporaire par classes d'âge dans la zone euro et au Luxembourg, on note surtout une augmentation tendancielle du taux de CDD dans la classe d'âge des 15-24 ans. Le taux de CDD chez les jeunes enregistre une très nette augmentation en 2014 et continue sa progression en 2015. Le taux de CDD pour les résidents luxembourgeois appartenant à la classe d'âge 15-24 ans bondit de 29.3% en 2005 à 47.1% en 2015 après s'être tassé sur la période 2008-2012. Ainsi, le taux pour les jeunes résidents du Luxembourg s'est rapproché de celui de la moyenne de la zone euro (53.2% de CDD pour les jeunes en 2015). La fréquence de CDD est moins importante dans les classes d'âge plus élevées et cela aussi bien dans la zone euro qu'au Luxembourg. En 2015, la proportion de CDD chez les 25-54 ans est de 7.7% pour les résidents du Grand-Duché. Elle est ainsi en-dessous de la moyenne de la zone euro (13.2% en 2015).

Dans la zone euro en moyenne, les CDD sont plus nombreux parmi les étrangers que parmi les nationaux, et cela en 2005 comme en 2015. Par ailleurs, alors que le taux de CDD est relativement stable pour les nationaux, il est en diminution pour les étrangers passant de 27.5% à 21.6%. Au Luxembourg, le taux de CDD des étrangers est plus élevé que celui des nationaux. La différence entre les étrangers et les nationaux semble s'accroître : en 2005, elle était de 1.6%, alors qu'en 2015 elle est de 3.2%.

L'enquête sur les Forces de travail contient également des informations sur d'autres types de travail atypique : le travail de nuit, le travail du soir, le travail du weekend et le travail posté (« Schichtarbeit »).

3.3 Autres types de travail atypique

3.3.1. Le travail de nuit

Selon les définitions d'Eurostat, une personne travaille pendant la nuit si ses heures de travail contiennent la période de minuit à 5 heures du matin

En 2015, 5.5 % des salariés au Luxembourg ont indiqué travailler habituellement pendant la nuit. Au Grand-Duché, cette proportion a légèrement augmenté depuis 2010, contrairement à la moyenne UE-28, où cette proportion a baissé de 7.4% en 2010 à 6.1% en 2015.

Le travail de nuit concerne davantage les hommes que les femmes, et ceci dans tous les pays de l'Union européenne. Au Luxembourg, en 2015, 7.0% des hommes ont habituellement travaillé pendant la nuit ; chez les femmes, cette proportion n'a été que de 3.7%. Néanmoins elle est en hausse pour les deux sexes de 2010 à 2015.

Tableau 15 : Proportion de personnes travaillant habituellement pendant la nuit, selon le sexe, au Luxembourg, dans les pays voisins et dans l'Union européenne, en 2010 et 2015

	Total		Femmes		Hommes	
	2010	2015	2010	2015	2010	2015
UE-28	7.4	6.1	5.4	4.4	9.1	7.7
Belgique	4.4	3.3	2.8	2.2	5.6	4.2
Allemagne	8.9	8.8	6	6	11.5	11.4
France	7.2	3.7	4.5	2.3	9.6	4.9
Luxembourg	5.0	5.5	3.1	3.7	6.4	7.0

Source: STATEC, EUROSTAT

3.3.2 Le travail du soir

Le travail du soir concerne les personnes qui doivent travailler après les heures normales de bureau, c.à.d. après 18 heures.

Tableau 16 : Proportion de personnes travaillant habituellement le soir, selon le sexe, au Luxembourg, dans les pays voisins et dans l'Union européenne, en 2010 et 2015

	Total		Femmes		Hommes	
	2010	2015	2010	2015	2010	2015
UE-28	19.7	16.0	18.0	14.4	21.0	17.4
Belgique	14.0	11.1	11.2	8.6	16.3	13.2
Allemagne	26.6	26.0	24.7	23.9	28.3	27.8
France	16.9	5.7	15.1	4.5	28.5	6.7
Luxembourg	14.2	15.6	12.8	14.1	15.3	16.9

Source: STATEC, EUROSTAT

En 2015, 16.0% des salariés ont travaillé le soir dans l'Union Européenne. Avec un taux de 15.6%, le Luxembourg se situe tout juste en-dessous de cette moyenne. Par contre, en Allemagne, 1 personne sur 4 a indiqué travailler pendant le soir en 2015.

Si l'on compare l'évolution de ce taux au Luxembourg avec les autres pays, on constate une tendance à la hausse au Luxembourg (de 14.2% en 2010 à 15.6% en 2015), mais une tendance contraire dans les pays voisins et dans l'Union européenne.

Comme pour le travail de nuit, le travail du soir est plus répandu chez les hommes que chez les femmes. En 2015, au Grand-Duché, 16.9% des hommes ont travaillé pendant le soir, chez les femmes ce taux a été de 15.3%.

Dans l'Union européenne, en 2015, les plus grandes proportions de travail pendant le soir ont été enregistrées en Grèce (38.0%) et aux Pays-Bas (31.6%). En bas du peloton, la Croatie (5.2%) et la France (5.7%) ont les taux les plus bas.

3.3.3 Le travail de week-end

Au Luxembourg, la proportion des personnes travaillant habituellement le samedi a légèrement augmenté de 2010 (16.6%) à 2015 (17.5%). Les femmes sont davantage concernées par ce type de travail : en 2015, 18.3% des salariées ont travaillé le samedi, contre 16.4% des hommes.

Avec ces taux, le Luxembourg se situe largement en-dessous de la moyenne de l'UE-28 (26.6% en 2015).

Dans l'Union européenne, uniquement 4 pays ont un taux de travail du samedi inférieur au Luxembourg : le

Portugal (7.8% en 2015), la Hongrie (9.7%), la Pologne (14.9%) et la Suède (15.6%). De l'autre côté, ce type de travail est largement répandu en Grèce (43.2%) et en Italie (35.2%).

Tableau 17 : Proportion de personnes travaillant habituellement le samedi, selon le sexe, au Luxembourg, dans les pays voisins et dans l'Union européenne, en 2010 et 2015

	Total		Femmes		Hommes	
	2010	2015	2010	2015	2010	2015
UE-28	26.4	26.6	26.6	25.9	26.3	27.1
Belgique	19.5	22.4	19.5	21.9	19.5	22.8
Allemagne	25.7	25.8	27.4	27.1	24.1	24.6
France	30.5	29.9	32.6	30.2	28.6	29.7
Luxembourg	16.6	17.5	16.8	18.3	16.4	16.7

Source: STATEC, EUROSTAT

Quant au travail de dimanche, au Luxembourg, un salarié sur dix a été concerné en 2015, et ceci est le cas pour les deux sexes. Avec une proportion de personnes travaillant le dimanche de 10.2%, le Luxembourg se situe en-dessous de la moyenne de l'Union européenne, qui était de 14.5% en 2015. Par contre, en Slovaquie, en Irlande et aux Pays-Bas pratiquement une personne sur cinq a été obligée de travailler le dimanche.

Tableau 18 : Proportion de personnes travaillant habituellement le dimanche, selon le sexe, au Luxembourg, dans les pays voisins et dans l'Union européenne, en 2010 et 2015

	Total		Femmes		Hommes	
	2010	2015	2010	2015	2010	2015
UE-28	13.5	14.5	13.6	14.1	13.4	14.8
Belgique	10.3	12.2	10.1	11.8	10.5	12.4
Allemagne	13.9	14.2	14.4	14.5	13.4	13.9
France	14.6	14.4	15.4	14.4	14.0	14.4
Luxembourg	9.0	10.2	8.7	10.0	9.2	10.4

Source: STATEC, EUROSTAT

Le taux de travail du dimanche est également en croissance : en 2010 il valait 9%, alors qu'en 2015 il s'est établi à 10.2%.

3.3.4 Le travail posté

Le travail posté (appelé aussi travail en équipes ou travail en rotation) est la forme d'organisation du travail où des équipes se relaient au même poste les unes après les autres.

En 2015, 17.9% des salariés résidents répondent, lors de l'enquête sur les forces de travail, qu'ils ont un travail posté. Ce taux est un peu plus faible que la moyenne de l'Union européenne (18.4%), et il se situe pratiquement au même niveau qu'en Allemagne. En Belgique et en France par contre, ces taux sont beaucoup moins élevés.

En 2010, le travail posté était plus fréquent chez les hommes (14.4%) que chez les femmes (13.0%). Or en 2015, cet écart s'est réduit à 0.5% au Luxembourg. En UE-28, cet écart entre les sexes est beaucoup plus prononcé (19.6% chez les hommes contre 17.1% chez les femmes en 2015).

En tendance, la part du travail posté semble en augmentation au Luxembourg : le taux passe de 13.8% en 2010 à 17.9% en 2015. L'augmentation en UE-28 est moins importante (de 17.4% à 18.4%).

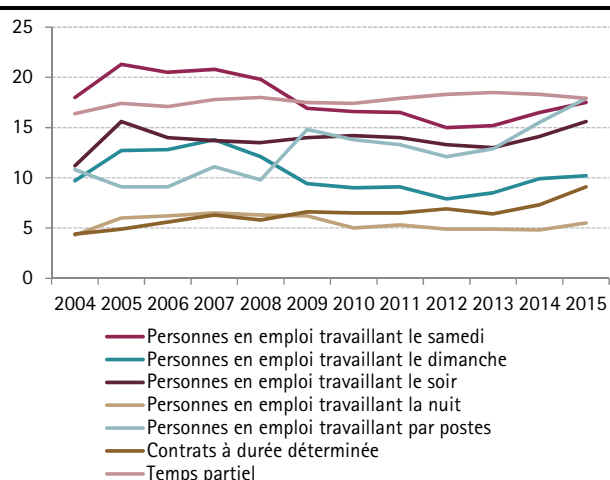
Tableau 19 : Proportion de personnes travaillant habituellement en équipes successives, selon le sexe, au Luxembourg, dans les pays voisins et dans l'Union européenne, en 2010 et 2015

	Total		Femmes		Hommes	
	2010	2015	2010	2015	2010	2015
UE-28	17.4	18.4	16.2	17.1	18.6	19.6
Belgique	8.3	6.5	6.4	4.7	10.1	8.3
Allemagne	17.3	17.4	15.6	15.8	18.9	19
France	7.4	7.2	5.9	5.3	8.8	9.2
Luxembourg	13.8	17.9	13.0	17.6	14.4	18.1

Source: STATEC, EUROSTAT

3.4 Evolution des différentes formes de travail atypiques

Quelle est l'évolution des différentes formes du travail atypique sur une période plus longue ? Le graphique 47 permet de répondre à cette question entre les années 2004 et 2015.

Graphique 47 : Evolution des différentes formes du travail atypique au Luxembourg, 2004-2015 (en %)

Source: STATEC, EUROSTAT

A l'exception du taux de travail à temps partiel, tous les taux montrent une tendance à la hausse sur les deux ou trois dernières années.

Les courbes des différents taux montrent des caractéristiques très variées.

Le taux des personnes travaillant pendant la nuit ne varie pas énormément si l'on considère toute la période de 2004 à 2015.

Quant au taux des personnes travaillant le dimanche, il augmente de 2004 à 2007 où il atteint un maximum. Ensuite on observe une baisse jusqu'en

2012. A partir de 2013 le taux augmente de nouveau jusqu'en 2015, pour finalement dépasser légèrement son niveau de départ.

La courbe du taux du travail posté varie fortement de 2008 à 2009, et de 2013 à 2015. Pour mesurer l'évolution relative des différents taux au cours des années, on peut transformer les taux en indices en choisissant une année de base (ici année de base = 2010).

Les taux de l'année 2010 sont donc ramenés à 100, et pour chaque année l'évolution du taux est comparée à la valeur de base. Ainsi, par exemple, le taux du travail de nuit était 5% en 2010, et 5.3% en 2011, ce qui équivaut à une évolution de 6%, et le taux passe de 100 à 106 en 2011. Finalement une moyenne des 7 taux est calculée pour chaque année.

Pour l'année 2015 on observe que tous les indices sont supérieurs à 100, donc tous les taux ont connu une progression depuis 2010. Les croissances les plus fortes sont enregistrées pour le taux de travail CDD (+40% depuis 2010) et pour le travail posté (+30%). Par contre, le travail à temps partiel n'a cru que de 3% entre 2010 et 2015.

Si l'on considère la moyenne de tous les taux de travail atypique, on observe que l'indice moyen atteint en 2015 la plus grande valeur calculée depuis 2004. A noter qu'en 2007, l'indice était de 112. Donc de 2010 à 2015, le travail atypique aurait connu une hausse de 16%.

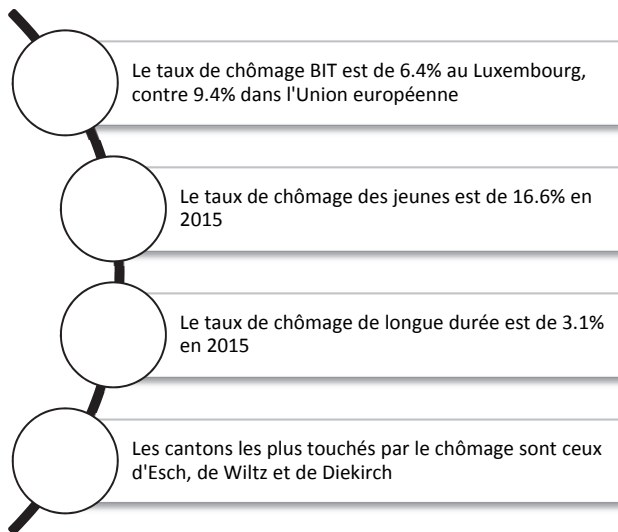
Tableau 20 : Evolution des différentes formes de travail atypique (2010=100)

	Personnes en emploi travaillant le samedi	Personnes en emploi travaillant le dimanche	Personnes en emploi travaillant le soir	Personnes en emploi travaillant la nuit	Personnes en emploi travaillant par postes	Contrats à durée déterminée	Temps partiel	Indice moyen
2004	108	108	79	86	78	68	94	89
2005	128	141	110	120	66	75	100	106
2006	123	142	99	124	66	86	98	106
2007	125	153	96	130	80	97	102	112
2008	119	134	95	126	71	89	103	105
2009	102	104	99	124	107	102	101	105
2010	100	100	100	100	100	100	100	100
2011	99	101	99	106	96	100	103	101
2012	90	88	94	98	88	106	105	96
2013	92	94	92	98	93	98	106	96
2014	99	110	99	96	112	112	105	105
2015	105	113	110	110	130	140	103	116

Source : STATEC, EUROSTAT

4. Le chômage

En résumé



Ce chapitre propose une analyse du chômage au Luxembourg. Tout comme le chapitre sur l'emploi, ce chapitre adopte une approche plutôt structurelle. Voilà pourquoi ce chapitre se limite à présenter des données annuelles. Le lecteur intéressé par l'évolution conjoncturelle et des chiffres plus récents est prié de se référer aux notes de conjoncture publiées par le STATEC⁷.

Le chapitre débute par un exposé des concepts et définitions utilisés. Vient ensuite une section qui se penche sur l'évolution du chômage et sur sa structure. Une dernière section s'intéresse à ce qui est parfois appelé le « halo du chômage », c'est-à-dire aux personnes qui se trouvent aux limites du chômage, de l'emploi et de l'inactivité.

4.1 Concepts et définitions

Le taux de chômage est défini comme étant le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active. La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage.

La définition du concept du chômage est intimement liée aux sources utilisées pour le mesurer. Au Luxembourg, comme ailleurs, le chômage est mesuré via des enquêtes dédiées, comme l'enquête sur les forces de travail (EFT) dans les pays de l'Union Européenne (UE), et via l'utilisation de sources administratives.

Dans le premier cas, le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes qui ont répondu d'une certaine manière à un questionnaire. Dans le second cas, le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes inscrites auprès d'un service public de l'emploi (au Luxembourg : l'Agence pour le développement de l'emploi).

4.1.1 Le chômage au sens de l'EFT

L'enquête européenne sur les forces de travail (EFT) mesure le chômage selon une définition préconisée par le Bureau International du Travail (BIT) et entérinée dans un règlement européen⁸.

Afin d'être classé en tant que chômeur au sens du BIT, une personne doit être :

- *sans emploi*, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ;
- *disponible* pour prendre un emploi dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence ;
- *activement à la recherche* d'un travail, c'est-à-dire qu'elle doit avoir entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou avoir trouvé un travail et l'entamer dans une période de trois mois au maximum.

Une personne est dite « activement » à la recherche d'un emploi si elle a entrepris au moins une des démarches suivantes :

⁸ Règlement (CE) No 1897/2000 de la Commission du 7 septembre 2000 portant application du règlement (CE) no 577/98 du Conseil relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté en ce qui concerne la définition opérationnelle du chômage.

(<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2000:228:0018:0021:FR:PDF>)

⁷ <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/note-conjoncture/index.html>

- contacter un bureau de placement public afin de trouver du travail, quelle que soit la partie prenant l'initiative (le renouvellement de l'inscription pour des raisons purement administratives ne constitue pas une démarche active en vue de trouver du travail) ;
- envoi d'une candidature directement aux employeurs ;
- recherches par relations personnelles, par l'intermédiaire de syndicats, etc. ;
- insertion ou réponse à des annonces dans les journaux ;
- étude des offres d'emploi ;
- participation à un test, à un concours ou à un entretien dans le cadre d'une procédure de recrutement ;
- recherche de terrains, de locaux ou de matériel ;
- démarches pour obtenir des permis, des licences ou des ressources financières.

4.1.3 Le chômage au sens de l'ADEM

La seconde source permettant de déterminer le nombre de chômeurs au Luxembourg, ce sont les registres de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) qui utilise la notion de « demandeur d'emploi résident ».

Il s'agit là d'une personne :

- sans emploi ;
- résidente sur le territoire national ;
- disponible pour le marché du travail ;
- à la recherche d'un emploi approprié ;
- non-affectée à une mesure pour l'emploi ;
- indemnisée ou non indemnisée ;
- ayant respecté les obligations de suivi de l'ADEM.

La grande différence entre ces deux définitions du chômage vient du fait que cette dernière définition implique qu'un chômeur doit être inscrit et qu'il doit être en règle en ce qui concerne le suivi imposé par l'ADEM.

Certains demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM ne sont pas des chômeurs au sens du BIT, parce qu'ils ont travaillé un peu durant la semaine de référence ou parce qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours en raison d'une formation par exemple, ou simplement par ce qu'ils ne recherchent pas activement un emploi.

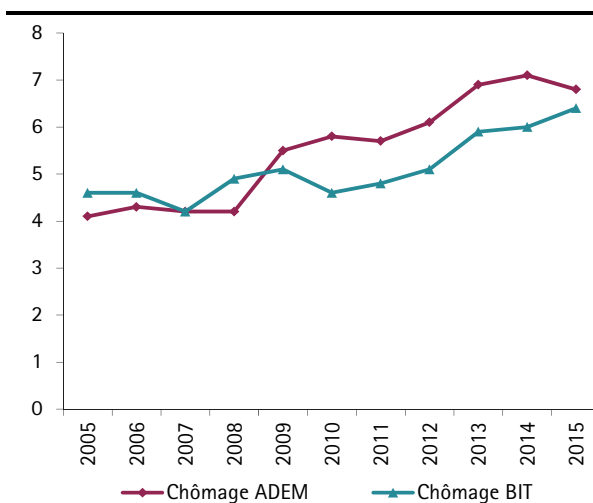
A l'inverse, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à l'ADEM parce qu'ils n'en ont pas fait la démarche.

Il est possible de lever l'une ou l'autre de ces conditions et d'établir des indicateurs alternatifs.

4.2. Évolution et structure du chômage

Le graphique 48 ci-dessous présente l'évolution du chômage entre 2005 et 2015. Le graphique présente deux séries. La première concerne le chômage BIT tel que défini ci-dessus. La deuxième concerne le chômage au sens de l'ADEM. Ces deux séries n'ont ni le même profil, ni le même niveau. L'écart en valeur absolue entre les deux séries varie entre 0.0 et 1.2 points de pourcentage. Il convient de souligner que le taux de chômage selon l'ADEM est calculé selon la nouvelle méthodologie mise en place au début de l'année 2013.

Graphique 48 : Évolution des taux de chômage au Luxembourg selon l'ADEM et le BIT, 2005 – 2015 (en %)



Source: STATEC, ADEM

Le taux de chômage selon l'ADEM passe de 5.5% en 2009 à 6.8% en 2015. En considérant le taux de chômage calculé selon les normes du BIT, l'image change quelque peu. Ce taux est de 5.1% en 2009. Contrairement aux taux de l'ADEM, le taux de chômage selon le BIT baisse en 2010 à 4.6%. Depuis lors, il augmente de nouveau et s'établit à 6.4% en 2015.

Comment expliquer cette évolution divergente des années 2009 et 2010 ? Une piste d'explication serait que la baisse du chômage BIT observée entre 2009 et

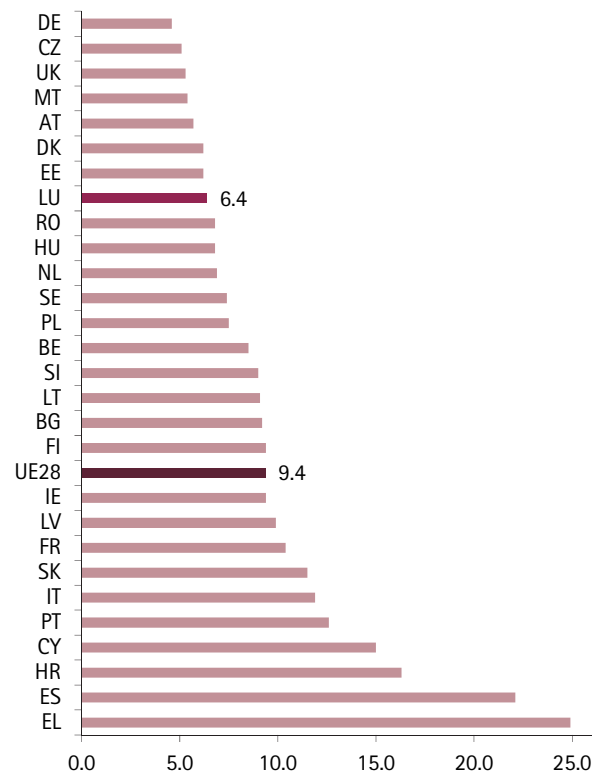
2010 serait due à une hausse de l'inactivité. Cela voudrait dire qu'un certain nombre de personnes ne chercheraient plus activement et/ou ne seraient plus disponibles pour travailler. De ce fait les gens se retirent de la population active et s'éloignent du marché du travail. On est donc en présence d'un découragement dans le chef de certains chômeurs. Les chiffres présentés plus loin dans ce chapitre semblent confirmer cette hypothèse.

Un avantage du taux de chômage BIT est sa comparabilité. Comme il est calculé sur base d'une méthodologie harmonisée, il est possible de réaliser des comparaisons au niveau européen, voire au-delà. Le graphique 49 présente les taux de chômage de 2015 pour les 28 pays membres de l'Union européenne. Avec 6.4%, le Luxembourg affiche un taux de chômage relativement faible comparé aux autres pays européens. Seulement 7 pays affichent un taux plus faible : l'Allemagne (4.6%), la République Tchèque (5.1%), le Royaume Uni (5.3%), la Malte (5.4%), l'Autriche (5.7%), le Danemark (6.2%) et l'Estonie (6.2%). En Belgique, le taux de chômage est de 8.5% et en France de 10.4%. La moyenne au niveau de l'Union européenne des 28 est de 9.4%. De l'autre côté de l'échelle, on retrouve la Grèce avec 24.9% et l'Espagne avec un taux de chômage de 22.1%.

Le tableau 21 s'intéresse de plus près à l'évolution du taux de chômage dans les différents pays européens au cours des dernières années.

Ce tableau montre les effets néfastes de la crise dans les pays baltes et en Irlande. Ces pays ont connu des taux de chômage relativement faibles jusqu'en 2008. A partir de 2009, le chômage y a explosé. Cependant le chômage montre de nouveau une tendance vers la baisse ces dernières années.

Graphique 49 : Les taux de chômage dans l'Union Européenne en 2015 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

En Espagne, le taux de chômage a déjà été relativement élevé avant la crise. Après un maximum de 26.1% en 2013, le taux de chômage poursuit sa tendance négative et atteint 22.1% en 2015.

Notons encore qu'entre 2014 et 2015, le taux de chômage a diminué dans 22 pays de l'Union européenne. Les baisses les plus fortes sont enregistrées en Espagne et en Bulgarie. La hausse la plus forte a été observée en Finlande.

Tableau 21: Les taux de chômage dans l'Union Européenne, 2008 – 2015 (en %)

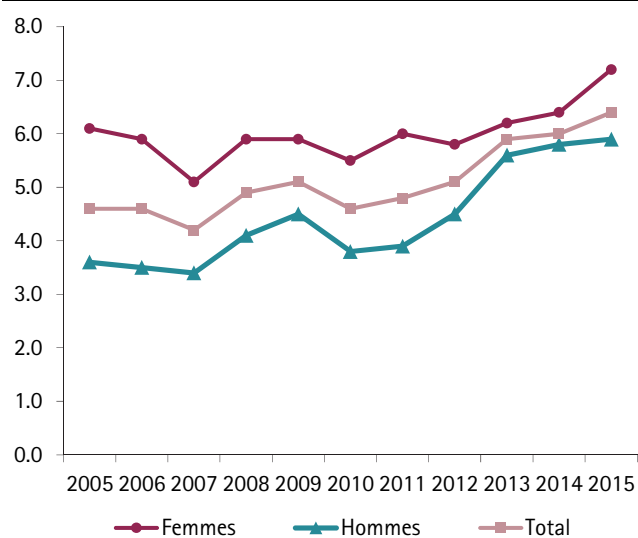
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
AT	3.9	5.3	4.8	4.6	4.9	5.4	5.6	5.7
BE	7.0	7.9	8.3	7.2	7.6	8.4	8.5	8.5
BG	5.7	6.8	10.3	11.3	12.3	13.0	11.4	9.2
CY	3.8	5.4	6.3	7.9	11.9	15.9	16.1	15.0
CZ	4.4	6.7	7.3	6.7	7.0	7.0	6.1	5.1
DE	7.6	7.6	7.0	5.8	5.4	5.2	5.0	4.6
DK	3.5	6.0	7.5	7.6	7.5	7.0	6.6	6.2
EE	5.6	13.5	16.7	12.3	10.0	8.6	7.4	6.2
EL	7.8	9.6	12.7	17.9	24.5	27.5	26.5	24.9
ES	11.4	17.9	19.9	21.4	24.8	26.1	24.5	22.1
FI	6.4	8.2	8.4	7.8	7.7	8.2	8.7	9.4
FR	7.4	9.1	9.3	9.2	9.8	10.3	10.3	10.4
HR	8.6	9.2	11.7	13.7	16.0	17.3	17.3	16.3
HU	7.9	10.0	11.2	11.0	11.0	10.2	7.7	6.8
IE	6.1	12.0	13.9	14.7	14.7	13.1	11.3	9.4
IT	6.8	7.7	8.4	8.4	10.7	12.1	12.7	11.9
LT	5.9	13.8	17.8	15.4	13.4	11.8	10.7	9.1
LU	5.1	5.1	4.6	4.8	5.1	5.9	6.0	6.4
LV	7.7	17.5	19.5	16.2	15.0	11.9	10.8	9.9
MT	6.1	6.9	6.9	6.4	6.3	6.4	5.8	5.4
NL	2.7	4.4	5.0	5.0	5.8	7.3	7.4	6.9
PL	7.2	8.1	9.7	9.7	10.1	10.3	9.0	7.5
PT	8.1	10.7	12.0	12.9	15.8	16.4	14.1	12.6
RO	6.1	6.5	7.0	7.2	6.8	7.1	6.8	6.8
SE	6.3	8.3	8.6	7.8	8.0	8.0	7.9	7.4
SI	4.5	5.9	7.3	8.2	8.9	10.1	9.7	9.0
SK	9.5	12.1	14.5	13.7	14.0	14.2	13.2	11.5
UK	5.7	7.6	7.8	8.1	7.9	7.6	6.1	5.3
UE-28	7.1	9.0	9.6	9.7	10.5	10.9	10.2	9.4

Source: STATEC, EUROSTAT

4.2.1 Le chômage en fonction du profil des chômeurs

Les résultats de l'enquête sur les forces de travail (EFT) permettent de calculer le taux de chômage en fonction d'un certain nombre de critères afin de dégager un profil plus précis des chômeurs.

Ainsi, le graphique 50 ci-après présente-t-il l'évolution du taux de chômage de manière différenciée pour les hommes et les femmes. On peut remarquer que le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes au Luxembourg. Il en ressort également que l'écart entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes n'est pas stable au fil du temps.

Graphique 50 : Evolution des taux de chômage au Luxembourg selon le sexe, 2005 – 2015 (en %)

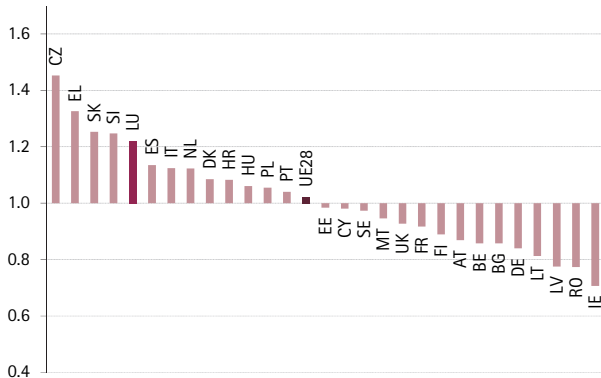
Source: STATEC

Au Luxembourg, le rapport entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes est de l'ordre de 1.2 en 2015. Le graphique 51 permet de situer le Luxembourg au niveau européen. Dans l'Union européenne, uniquement 4 pays présentent un rapport supérieur à celui du Grand-Duché. La Grèce et la République Tchèque présentent les rapports les plus élevés.

Quinze des 28 pays de l'Union européenne présentent des taux de chômage moindres pour les femmes que pour les hommes, et donc des rapports inférieurs à 1.

Dans quatre autres pays, ainsi qu'en moyenne européenne, les taux de chômage féminin et masculin se retrouvent à égalité.

Graphique 51 : Rapport entre taux de chômage des femmes et taux de chômage des hommes dans l'Union Européenne, 2015

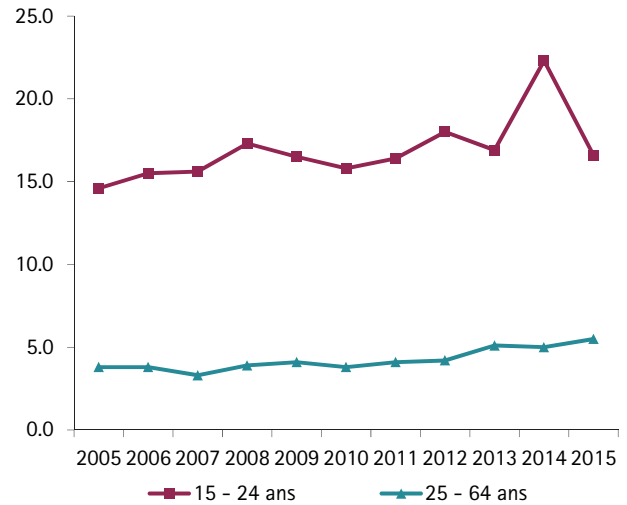


Source: STATEC, EUROSTAT (Enquête sur les forces de travail)

Le graphique 52 différencie les taux de chômage en fonction de l'âge. Force est de constater que les travailleurs âgés de 15 à 24 ans affichent des taux de chômage relativement élevés. En outre, le taux de chômage des jeunes est relativement volatile, comparé à celui des autres travailleurs. Après avoir atteint un niveau de 17.3% en 2008, le taux de chômage des jeunes est redescendu à 15.8% en 2010 et augmente pour passer à 18.0% en 2012. En 2014, le taux de chômage des 15-24 ans atteint un maximum de 22.3% pour repasser à 16.6% en 2015. Le taux de chômage est nettement plus faible dans la classe d'âge de 25 à 64 ans, où il s'élève à 5.5% en 2015.

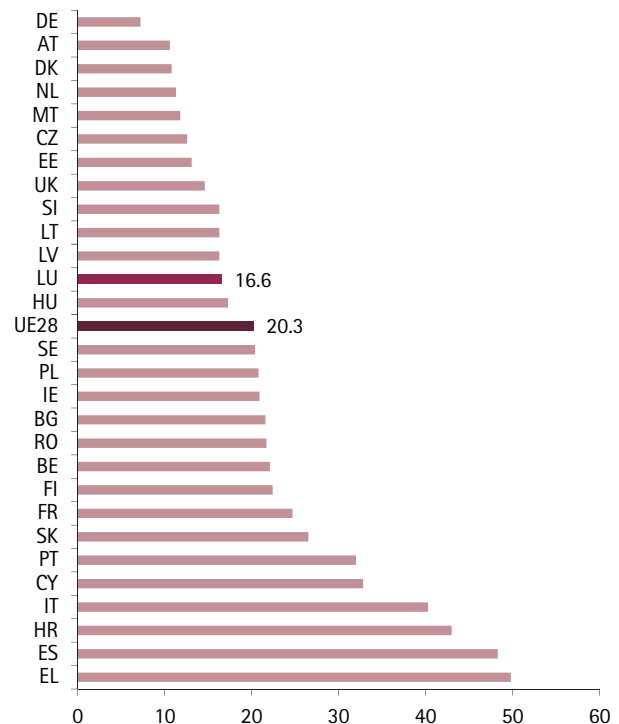
Si le taux de chômage des jeunes peut paraître élevé pour le Luxembourg, on peut tout de même constater que le Grand-Duché se situe près de la moyenne de l'Union Européenne, qui a atteint 20.3% en 2015 (voir graphique 53). Parmi les pays européens les plus touchés par le chômage des jeunes, on trouve la Grèce avec 49.8% et l'Espagne avec 48.3%. Comme on l'a déjà vu au point précédent, ces mêmes pays affichent les taux de chômage les plus élevés pour l'ensemble de leur population. Parmi nos pays voisins, l'Allemagne a observé le taux le plus favorable avec 7.2%, contre 22.1% en Belgique et 24.7% en France.

Graphique 52 : Evolution des taux de chômage au Luxembourg en fonction de l'âge, 2005 – 2015 (en %)

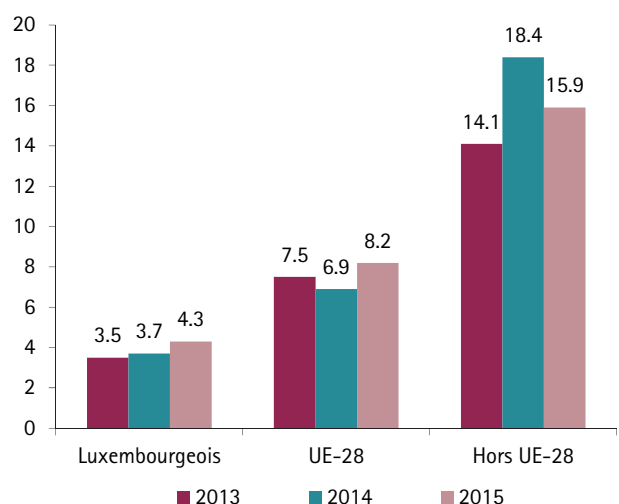


Source: STATEC

Graphique 53 : Les taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans dans l'Union Européenne en 2015 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT (Enquête sur les forces de travail)

Graphique 54 : Les taux de chômage à Luxembourg selon la nationalité, 2013 - 2015 (en %)

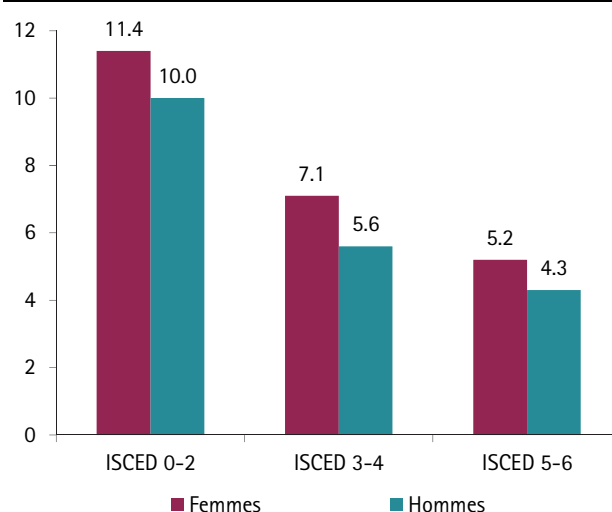
Source: STATEC

Le chômage ne touche pas tous les résidents du Luxembourg de la même manière. Le graphique 54 renseigne les taux de chômage selon la nationalité des travailleurs.

Le taux de chômage reste très faible parmi les travailleurs de nationalité luxembourgeoise : 4.3% en 2015. Par contre, il est plus élevé parmi les personnes originaires des autres pays de l'Union européenne vivant à Luxembourg (8.2%) et beaucoup plus élevé chez les ressortissants de pays tiers (15.9%).

Le niveau d'éducation est un autre déterminant important du chômage à Luxembourg. D'après le graphique 55, ceci est vrai pour les hommes et pour les femmes. Le taux de chômage est de 10.0% chez les hommes ayant atteint au maximum un niveau secondaire inférieur (Niveau ISCED 0-2), mais se réduit à 5.6% pour ceux ayant achevé une éducation secondaire supérieure (ou post-secondaire non tertiaire) (ISCED 3-4), et même à 4.3% parmi les détenteurs d'un diplôme de niveau tertiaire (ISCED 5-6).

Il en est de même pour les femmes. Le taux de chômage passe de 11.4% chez les femmes ayant un niveau d'éducation primaire ou secondaire inférieur, et descend à 7.1% chez les femmes de niveau d'éducation secondaire supérieur, et à 5.2% chez celles ayant atteint un niveau tertiaire.

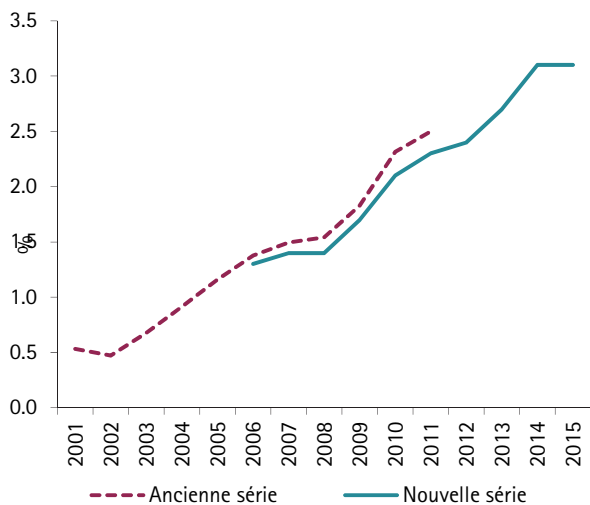
Graphique 55 : Les taux de chômage à Luxembourg selon le niveau d'éducation et le sexe en 2015 (en %)

Source: STATEC

Le chômage de longue durée constitue un problème particulier pour nos sociétés, non seulement d'un point de vue économique, mais également d'un point de vue social et psychologique. On définit généralement le chômeur de longue durée comme étant un actif qui est au chômage depuis un an ou plus. Le graphique 56 indique deux séries. La « nouvelle » série renseigne les demandeurs d'emploi comptés selon la méthodologie mise en place en 2012. Dans l'« ancienne » série les demandeurs d'emploi sont dénombrés selon la méthodologie en vigueur jusqu'à la fin de 2011.

Si le taux de chômage de longue durée a encore été relativement limité au Luxembourg au début des années 2000 (de l'ordre de 0.5%), il a rapidement augmenté depuis 2002 pour atteindre 2.5% en 2011 (voir graphique 56). Selon la nouvelle méthodologie, le taux de chômage de longue durée est de 2.3% en 2011 et s'élève à 3.1% en 2015. S'il y a une petite différence entre les niveaux de l'ancienne série et de la nouvelle série, leurs évolutions sont identiques.

Graphique 56: Evolution du taux de chômage de longue durée au Luxembourg, 2001 – 2015 (en % de la population active)



Source: ADEM, STATEC

4.2.2 Le chômage par commune et par canton

La présente section se penche sur la dimension territoriale du chômage. Les données locales sur le chômage proviennent de l'ADEM. Elles reflètent la situation au 31 décembre de chaque année. Les chiffres sur l'emploi, qui permettent de calculer la population active et donc les taux de chômage proviennent de l'IGSS et reflètent également la situation au 31 décembre.

L'analyse de la répartition géographique du taux de chômage montre des différences régionales importantes. D'après le tableau 22, les cantons les plus touchés sont ceux d'Esch, de Wiltz, de Diekirch et d'Echternach (avec des taux de chômage entre 7.8% et 9.8%), alors que ceux de Grevenmacher, Capellen, Redange, Mersch, Remich, Clervaux, Vianden et Luxembourg se retrouvent en-dessous de la moyenne nationale (qui était de 7.8% au 31.12.2014).

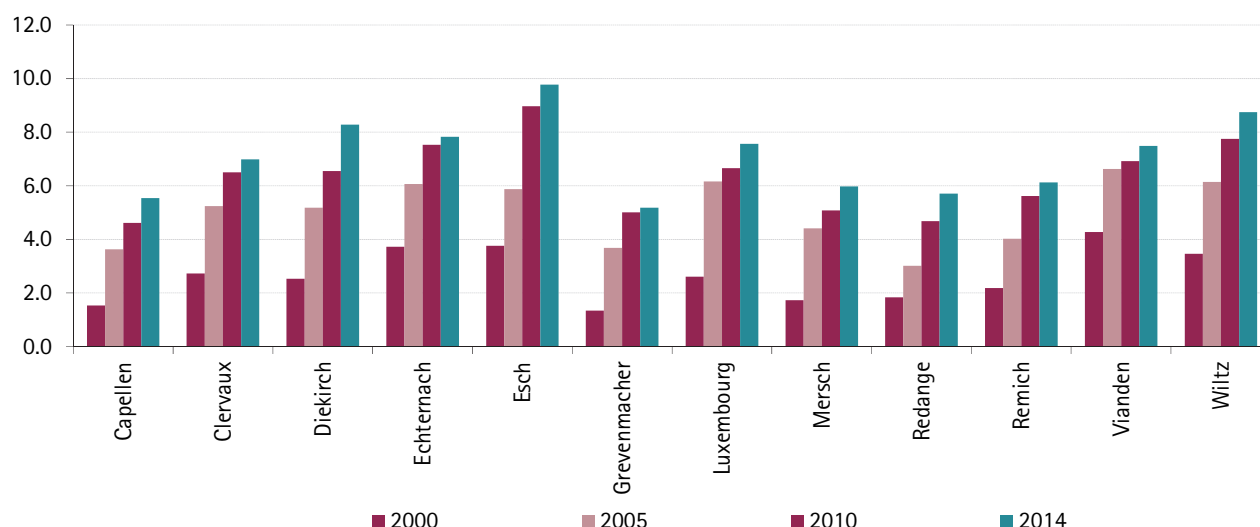
Tableau 22 : Population active et taux de chômage dans les douze cantons du Grand-Duché de Luxembourg au 31/12/2014

Canton	Population ayant un emploi (1)	Nombre de chômeurs (2)	Population active (3)=(1)+(2)	Taux de chômage (%) (4)=(2)/(3)
Esch	67 511	7 315	74 826	9.8
Wiltz	6 219	596	6 815	8.7
Diekirch	13 227	1 195	14 422	8.3
Echternach	7 404	629	8 033	7.8
Luxembourg	64 685	5 294	69 979	7.6
Vianden	2 163	175	2 338	7.5
Clervaux	7 479	562	8 041	7.0
Remich	8 981	586	9 567	6.1
Mersch	13 156	837	13 993	6.0
Redange	7 552	457	8 009	5.7
Capellen	18 166	1 066	19 232	5.5
Grevenmacher	11 880	650	12 530	5.2

Source: STATEC, IGSS, ADEM

Le graphique 57 montre que les cantons d'Esch, de Wiltz, d'Echternach et de Vianden affichent de façon régulière un taux de chômage au-dessus de la moyenne nationale. Certains cantons ont connu une très forte augmentation du chômage entre 2000 et 2010. Ainsi, dans le canton de Grevenmacher, même s'il reste un des plus faibles du pays, le taux de chômage a presque quadruplé en 10 ans ; dans les cantons de Capellen et de Mersch, il a triplé. On peut noter aussi que dans la plupart des cantons, le taux de chômage n'a que peu augmenté entre 2010 et 2014, à l'exception des cantons de Diekirch, Capellen et Redange.

Graphique 57 : Évolution des taux de chômage dans les douze cantons du Grand-Duché de Luxembourg entre 2000 et 2014 (en%)



Source: STATEC, IGSS, ADEM

L'analyse des chiffres relatifs aux communes (voir tableau 23) demande plus de précaution puisqu'ils peuvent être très volatiles, surtout dans les communes à population faible. Toujours est-il que les communes d'Esch-sur-Alzette, de Differdange, d'Echternach, de Vianden et de Wiltz se retrouvent régulièrement parmi les dix communes les plus touchées par le chômage depuis une dizaine d'années.

La carte du taux de chômage par commune (graphique 58) fait apparaître certaines disparités régionales. On peut remarquer que mise à part la capitale, les communes aux taux de chômage les plus élevés sont concentrées dans les centres régionaux du Nord (axe Clervaux-Wiltz), du Nord-Est (Echternach-Reisdorf, Diekirch/Ettelbruck et Vianden) et du Sud-Ouest (axe Pétange – Esch/Alzette – Dudelange), alors qu'à l'Est du pays, Remich est la seule commune à avoir un taux supérieur à 8%.

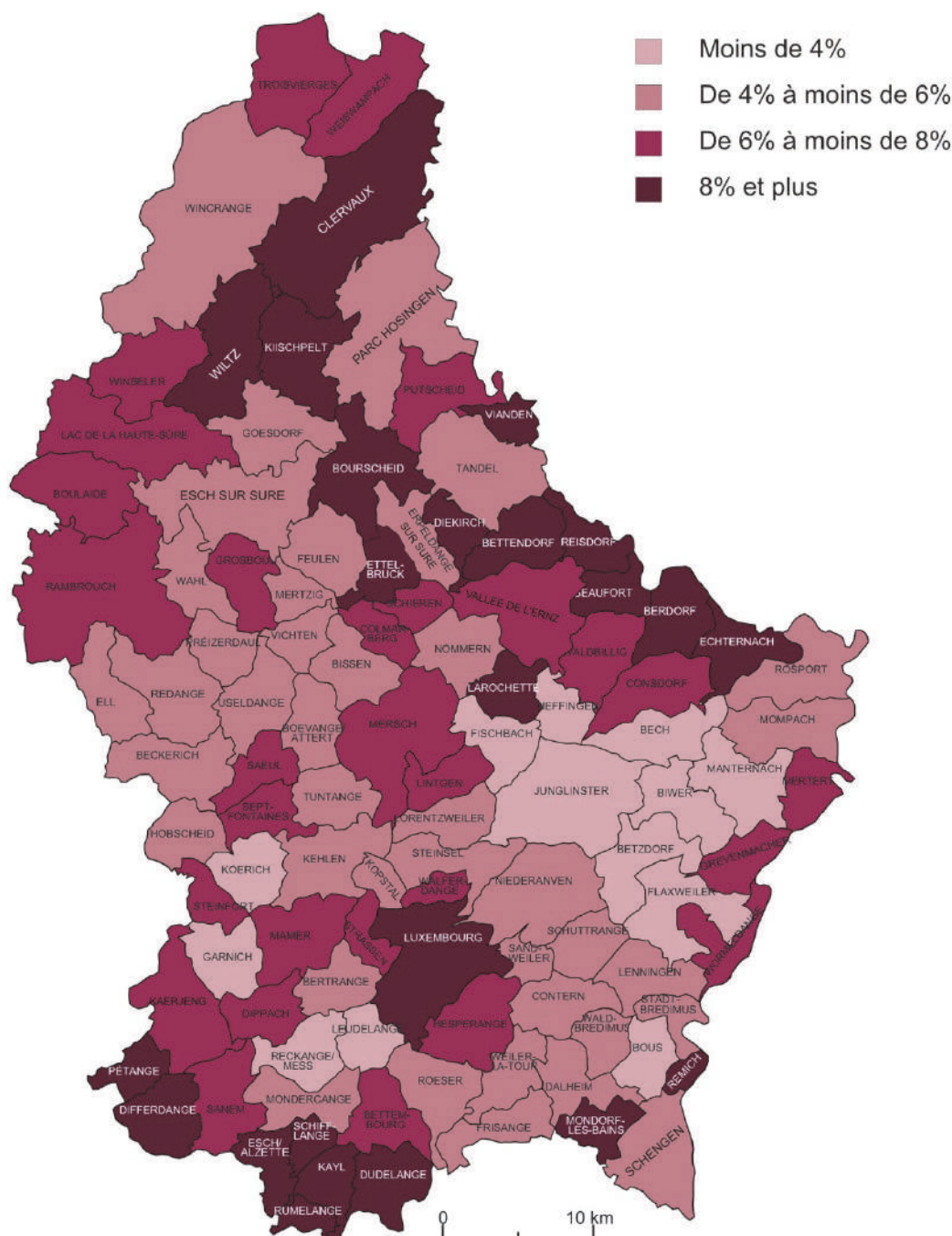
Tableau 23 : Population active et taux de chômage dans certaines communes du Grand-Duché de Luxembourg au 31/12/2014 (en %)⁹

Commune	Pop. ayant un emploi au 31/12/2014	Nombre de chômeurs au 31/12/2014	Population active au 31/12/2014	Taux de chômage au 31/12/2014	Taux de chômage au 31/12/2013
« Top ten »					
Reisdorf	466	80	546	14.7	14.4
Esch-sur-Alzette	13155	1997	15152	13.2	13.9
Differdange	9835	1419	11254	12.6	13.2
Beaufort	1033	139	1172	11.9	11.3
Wiltz	2377	315	2692	11.7	12.0
Rumelange	2074	253	2327	10.9	11.2
Vianden	801	94	895	10.5	13.3
Ettelbruck	3402	395	3797	10.4	10.1
Pétange	6990	805	7795	10.3	10.7
Echternach	2186	233	2419	9.6	11.8
...					
Luxembourg	40768	3836	44604	8.6	8.9
...					
« Bottom ten »					
Reckange-sur-Mess	971	37	1008	3.7	4.3
Koerich	1007	38	1045	3.6	3.8
Manternach	789	29	818	3.5	3.5
Heffingen	552	20	572	3.5	4.1
Betzdorf	1495	53	1548	3.4	3.2
Bous	758	24	782	3.1	3.7
Leudelange	1102	34	1136	3.0	2.5
Flaxweiler	879	27	906	3.0	2.5
Bech	543	15	558	2.7	3.6
Garnich	845	19	864	2.2	2.9

Source: STATEC, IGSS, ADEM

⁹ Les chiffres pour toutes les communes sont disponibles sur le portail des statistiques :http://www.statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=12950&IF_Language=fr&MainTheme=2&FldrName=3

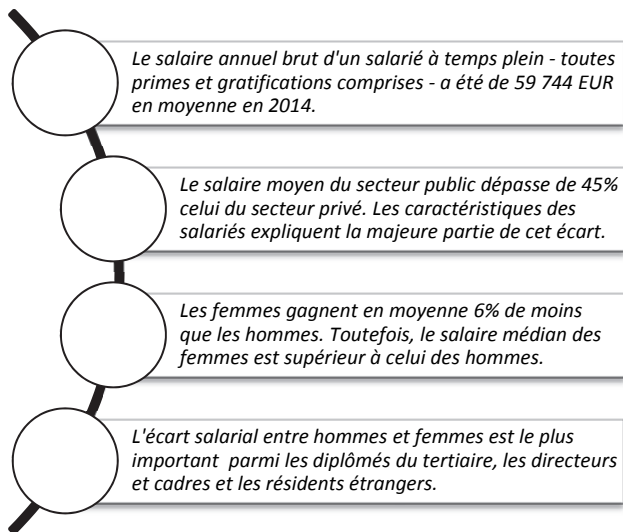
Graphique 58 : Les taux de chômage dans les communes du Grand-Duché de Luxembourg au 31/12/2014 (en %)



Source: STATEC - IGSS - ADEM

5. Structure des salaires

En résumé



Introduction

Dans ce chapitre, nous allons présenter quelques résultats issus de l'enquête sur la structure des salaires¹⁰ de 2014 au Luxembourg.

L'enquête sur la structure des salaires (« Structure of Earnings Survey », en anglais) est une enquête menée auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises employant au moins 10 salariés. Depuis 2002, l'enquête est réalisée tous les 4 ans. Elle couvre l'ensemble des activités économiques, à l'exception de l'agriculture, des institutions internationales et des activités des ménages en tant qu'employeurs. L'enquête 2014 couvre également une partie du secteur public, à savoir l'administration de l'État, ainsi que l'enseignement public. Contrairement à d'autres enquêtes, comme l'enquête sur les forces de travail, l'enquête sur la structure des salaires couvre aussi bien les travailleurs résidents que les frontaliers.

La présente analyse des salaires se base sur les salaires annuels bruts. Ceux-ci sont donc calculés avant déduction des impôts et cotisations sociales à charge des salariés. De même, ils incluent les indemnités qui ne sont pas versées chaque mois, comme p.ex. les primes, gratifications, pécules de vacances et 13^e

mois. Afin de neutraliser les différences dans les périodes travaillées, les personnes ayant travaillé moins de 30 semaines en 2014 ont été écartées. Les salaires des personnes ayant travaillé entre 30 et 52 semaines ont été extrapolés sur une année entière. De même, les salaires des travailleurs à temps partiel ont été transformés en équivalents temps plein (ETP).

Nous nous bornerons ici à une analyse des salaires annuels sous deux aspects particuliers, à savoir les écarts de salaires entre les secteurs public et privé, ainsi que les salaires en fonction du sexe.¹¹

5.1 Les salaires dans le secteur public et le secteur privé

Une étude de la Commission européenne¹², datant de 2013 a montré que les écarts de salaires sont importants entre le secteur privé et public, à l'avantage de ce dernier, dans tous les pays de l'UE à l'exception du Danemark, de la Finlande et de la Slovaquie. Cependant, comme les employés du secteur public et privé sont très hétérogènes – par exemple en termes de diplôme et d'ancienneté, de genre et de type de contrat – il faut tenir compte de ces différences structurelles. Une analyse économétrique plus poussée, ajustée des caractéristiques structurelles, a montré que l'écart entre les deux secteurs peut se réduire à 3.6%. Malheureusement, cette étude communautaire n'a pas pu traiter adéquatement le cas luxembourgeois, en raison d'un manque de données. Grâce à la coopération de l'Administration du personnel de l'État (APE), cette lacune statistique a pu être comblée.

5.1.1 Les salaires dans les différents secteurs d'activité – vue d'ensemble

Le salaire annuel moyen d'un salarié (équivalent temps-plein) qui a travaillé toute l'année s'élève à 59 744 EUR (voir Graphique 59).

Étant donné que les salaires présentent en général une distribution plus étirée vers la droite, c. à d. que

¹⁰ Pour plus de détails, le lecteur pourra se référer au glossaire à la fin de la présente partie.

¹¹ Une étude approfondie de l'ensemble des données sur les salaires et les conditions de travail issues de l'enquête sera présentée dans un bulletin à paraître.

¹² European Economy, octobre 2013 « The gap between public and private wages : new evidence for the EU », F. Castro et al. http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/economic_paper/2013/ecp508_en.htm

quelques personnes gagnent des salaires très élevés, la moyenne est influencée de manière significative par des salaires très élevés. Pour cette raison, on a souvent recours dans l'analyse des salaires à un deuxième indicateur à côté de la moyenne, à savoir la médiane. Le salaire médian est le salaire qui divise les travailleurs en deux groupes : une moitié des travailleurs touchant un salaire inférieur à ce montant, l'autre moitié des travailleurs touchant un salaire supérieur à ce montant. La médiane présente donc l'avantage qu'elle n'est pas influencée par le niveau des valeurs extrêmes. Dans notre analyse, le salaire médian d'un équivalent temps plein (ETP) est de 47 624 EUR pour l'ensemble de la population étudiée.

Les salaires varient toutefois fortement selon le secteur d'activité. Ces écarts sont dans une large

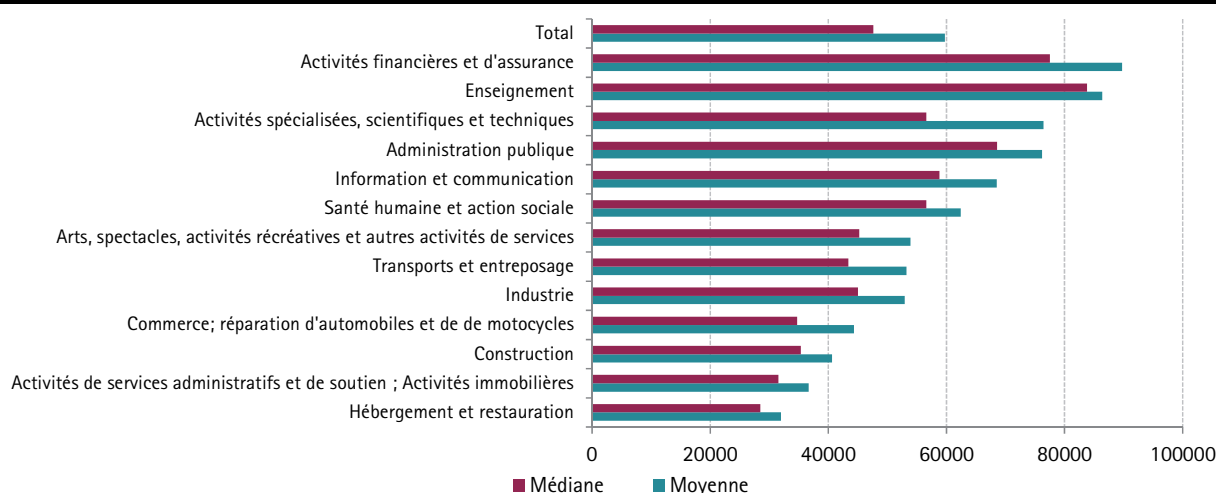
mesure dus au fait que les profils moyens des salariés actifs sont aussi très différents d'un secteur à un autre.

Le salaire annuel moyen le plus élevé pour un équivalent temps plein observé dans l'enquête sur la structure des salaires de 2014 est – avec 89 732 EUR – celui du secteur des activités financières et d'assurance.

Il est suivi par l'enseignement (86 374 EUR), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (76 444 EUR) et l'administration publique (76 192 EUR).

Si on privilégie le salaire médian comme indicateur, on constate que le classement change légèrement : l'enseignement vient en tête, suivi par les activités financières et l'administration publique.

Graphique 59 : Salaires annuels moyens et médians (ETP) par branche d'activité (en EUR)



Source : STATEC – Enquête ESS2014

Ceci résulte du fait que les salaires moyens sont plus fortement tirés vers le haut par des valeurs extrêmes dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et le secteur financier, alors qu'ils le sont beaucoup moins dans les secteurs de l'enseignement et de l'administration publique, qui présentent un écart plus faible entre moyenne et médiane des salaires.

Les salaires du secteur public figurent donc parmi les plus élevés. Nous allons par la suite essayer de comparer les salaires du secteur public avec ceux pratiqués dans le secteur privé pris dans son ensemble.

5.1.2 Comment définir secteurs public et privé ?

Après ce bref tableau des salaires par branche, essayons à présent d'analyser plus en détail l'écart de salaires entre le secteur public et le secteur privé. Il faut pour cela faire un premier choix, à savoir celui de la définition du secteur public.

Mais comment définir ce que l'on entend par secteur public ? Nous disposons pour ce faire de deux clés :

Soit, on définit les secteurs en fonction de leur position dans la nomenclature statistique des activités économiques (NACE), utilisée précédemment dans la Graphique 59. On distingue alors le secteur de l'Administration publique (section O) et le secteur de

l'Enseignement (section P). La section O est à 100% publique, la section P comporte l'enseignement public, mais également l'enseignement privé. Il faut donc en isoler l'enseignement public. Le secteur public correspondrait alors à la section O plus la partie publique du secteur P (les parties A et B dans le Schéma 1).

Une deuxième méthode pour faire la part entre secteurs public et privé, ce serait de se baser sur le contrôle économique de l'entité. Le secteur public correspondrait alors non seulement aux

administrations publiques et à l'enseignement public, mais également à toutes les entreprises des autres branches d'activité qui seraient contrôlées à 100% par des pouvoirs publics. Ceci correspondrait à la définition 2 du schéma.

On pourrait envisager une définition encore plus large du secteur public, en y incluant également toutes les entreprises qui sont majoritairement contrôlées par des pouvoirs publics, c. à d. desquelles plus de 50% du capital est détenu par des pouvoirs publics (voir définition 3 du schéma).

Schéma 1 : Différentes définitions des secteurs public et privé

		Définition 1	Définition 2	Définition 3
A	Administration publique	Public 1	Public 2	Public 3
B	Enseignement public			
C	Entreprises à 100% publiques	Privé 1	Privé 2	Privé 3
D	Entreprises majoritairement publiques			
E	Entreprises majoritairement privées		Privé 2	

5.1.3 Comparaison des salaires moyens et médians dans le secteur public et dans le secteur privé

Le Tableau 24 présente les salaires annuels moyens et médians dans les secteurs public et privé, selon les différentes définitions.

Si l'on analyse les cinq parties A à E séparément, on peut constater que les salaires sont les plus élevés (aussi bien le salaire moyen que le salaire médian) dans l'enseignement public, suivi par l'administration publique. Celle-ci présente des salaires annuels moyens et médians supérieurs à ceux des autres entités entièrement ou majoritairement publiques, qui elles ont des salaires supérieurs aux entités majoritairement privées.

Le salaire moyen dans le public selon la définition la plus restreinte (A+B) dépasse celui du secteur privé de 45%.¹³ Le salaire médian est même supérieur de 80%. Plus on élargit le concept de secteur public, plus la différence de salaires se réduit. Ainsi, selon la

définition la plus large du secteur public (définition 3), le salaire moyen de celui-ci n'est que 34% supérieur à celui du privé.

En comparant salaires médians et salaires moyens, on peut aussi constater que ces deux indicateurs sont beaucoup plus proches dans le secteur public, (des écarts de l'ordre de 3 à 6% selon les définitions), alors que l'écart est plus important dans le privé (de l'ordre de 30%). Ceci indique que la dispersion vers la droite est plus importante dans le secteur privé, alors que les salaires moyens ne sont influencés que dans une moindre mesure par des salaires très élevés dans le secteur public.

Ces disparités de salaires entre secteur public et secteur privé sont dans une large mesure expliquées par les caractéristiques des salariés actifs dans ces différents secteurs, comme p.ex. le niveau d'études, le type d'occupation, etc. Nous essayerons par la suite de montrer quelles différences de profils des salariés peuvent éventuellement expliquer les écarts de salaire observés.

¹³ Attention : on peut affirmer que le salaire moyen d'un salarié du public dépasse celui d'un salarié du privé de 45%. A l'inverse, un salarié du privé gagne en moyenne 31% de moins qu'un salarié du secteur public.

Tableau 24 : Salaires annuels (ETP) moyens et médians dans les secteurs public et privé selon différentes définitions (en EUR)

		Moyenne	Médiane
Total		59 744	47 624
A	Administration publique	76 192	68 583
B	Enseignement public	90 640	86 802
C	Entreprises à 100% publiques, autres secteurs d'activité	66 959	61 065
D	Entreprises majoritairement (>50%) publiques	69 650	65 490
E	Entreprises majoritairement (≥50%) privées	55 752	42 433
A+B	Public 1	83 550	80 934
C+D+E	Privé 1	57 471	44 890
	<i>Rapport public/privé</i>	<i>1.45</i>	<i>1.80</i>
A+B+C	Public 2	77 203	74 047
D+E	Privé 2	56 874	43 904
	<i>Rapport public/privé</i>	<i>1.36</i>	<i>1.69</i>
A+B+C+D	Public 3	74 715	70 225
E	Privé 3	55 752	42 433
	<i>Rapport public/privé</i>	<i>1.34</i>	<i>1.65</i>

Source : STATEC - Enquête ESS2014

5.1.4 Ecarts de salaire entre les secteurs en fonction de caractéristiques choisies des salariés

L'analyse approfondie qui suit a été réalisée pour les trois définitions du secteur public présentées ci-dessus. Les conclusions que l'on peut en tirer vont dans les très grandes lignes dans le même sens selon les trois analyses. Comme toutefois les écarts de salaire ainsi que les différences de profils des salariés entre secteur public et secteur privé sont les plus nets pour la première définition du secteur public (c'est-à-dire celle qui le limite à l'administration publique et l'enseignement public), et afin de ne pas alourdir outre-mesure la présentation, nous nous limitons par la suite à présenter les résultats de l'analyse selon la première définition (public1/privé1).

5.1.4.1 Selon le sexe

Dans l'économie globale, les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes. Toutefois, leur salaire médian est supérieur à celui des hommes. Ceci provient du fait que la distribution des salaires est plus étirée vers la droite chez les hommes.

Si l'on analyse les salaires des hommes et des femmes séparément dans le secteur public et le secteur privé, on peut constater (voir Tableau 25) que dans le secteur public, le salaire moyen des femmes dépasse celui des hommes de 2%, alors que c'est l'inverse dans le secteur privé (où le salaire moyen des hommes est de 10% supérieur à celui des femmes). Ceci provient dans une certaine mesure du fait que dans le secteur public, les femmes ont plus tendance à occuper des postes nécessitant un niveau d'éducation élevé (58% des femmes occupées dans le secteur public sont diplômées du tertiaire contre 36% des femmes dans le secteur privé). Pour les hommes, cette différence est moins prononcée (40% contre 31%). Il en résulte que l'écart entre les salaires moyens du public et du privé est plus important chez les femmes (56%) que chez les hommes (39%). Remarquons également que dans le secteur public, 48% des salariés sont des femmes, contre 38% seulement dans le secteur privé.

Tableau 25 : Salaires annuels (ETP) moyens et médians dans les secteurs public et privé et en fonction du sexe (en EUR)

	Salaire moyen			Salaire médian		
	Public 1	Privé 1	Rapport public/privé	Public 1	Privé 1	Rapport public/privé
Hommes	82 817	59 462	1.39	79 518	44 759	1.78
Femmes	84 339	54 184	1.56	83 601	45 229	1.85
<i>rapport H/F</i>	<i>0.98</i>	<i>1.10</i>		<i>0.95</i>	<i>0.99</i>	

Source : STATEC - Enquête ESS2014

5.1.4.2 Selon le niveau d'éducation

Les salaires sont échelonnés différemment en fonction du niveau d'éducation dans les secteurs privé et public (voir Tableau 26). Chez les personnes ayant au plus un niveau secondaire inférieur (1) ou un niveau secondaire supérieur (2), le salaire moyen dans le public dépasse celui du privé de plus de 40%. Cette différence est moins importante pour les salariés ayant un diplôme de niveau Bachelor ou d'autres études supérieures courtes (3). Pour les diplômés de niveau Master ou plus (4), la différence en faveur du public n'est plus que de 10%.

La conséquence en est que la progression des salaires en fonction du niveau d'éducation est plus importante dans le secteur privé, un salarié de niveau 4 y gagne en moyenne 2.5 fois le salaire d'un salarié de niveau 1 (contre 1.95 fois dans le public).

Tableau 26 : Salaires annuels (ETP) moyens et médians dans les secteurs public et privé en fonction du niveau d'éducation (en EUR)

	Salaire moyen			Salaire médian		
	Public 1	Privé 1	Rapport public/privé	Public 1	Privé 1	Rapport public/privé
1 Niveau de base (au plus secondaire inférieur)	53 701	38 155	1.41	55 428	33 606	1.65
2 Niveau secondaire achevé	72 358	50 710	1.43	70 341	42 041	1.67
3 Niveau tertiaire (bachelor ou études plus courtes)	97 588	72 973	1.34	94 064	64 451	1.46
4 Niveau tertiaire (master ou plus)	104 897	95 515	1.10	99 967	75 949	1.32
<i>rapport 4/1</i>	1.95	2.50		1.80	2.26	

Source : STATEC - Enquête ESS2014

5.1.4.3 Selon la profession

« cols bleus », alors que l'avantage de salaire est moins important chez les « cols blancs qualifiés ».

En s'appuyant sur la classification internationale type des professions (CITP) (voir Tableau 27), il apparaît que les écarts de salaire public/privé sont les plus prononcés chez les « cols blancs non qualifiés » et les

Cette analyse d'après les professions confirme donc dans une certaine mesure celle en fonction du niveau d'éducation présentée dans le point précédent.

Tableau 27 : Salaires annuels (ETP) moyens et médians dans les secteurs public et privé en fonction du type d'occupation (en EUR)

Codes CITP	Salaire moyen			Salaire médian		
	Public 1	Privé 1	Rapport public/privé	Public 1	Privé 1	Rapport public/privé
1-3 Cols blancs qualifiés	95 115	80 126	1.19	91 719	67 626	1.36
4-5 Cols blancs non qualifiés	69 269	43 635	1.59	63 038	37 182	1.70
6-7 Cols bleus qualifiés	58 590	39 584	1.48	58 670	35 782	1.64
8-9 Cols bleus non qualifiés	52 397	36 132	1.45	54 514	32 489	1.68
<i>rapport cols blancs qualifiés/cols bleus non qualifiés</i>	1.82	2.22		1.68	2.08	

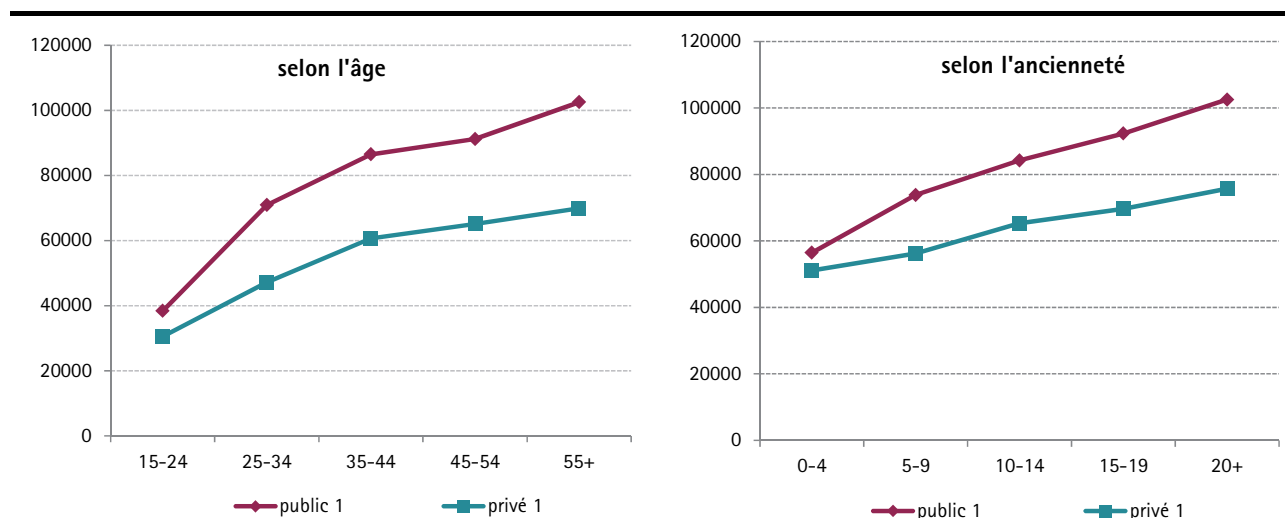
Source : STATEC - Enquête ESS2014

Codes CITP: 1:Directeurs, cadres de direction et gérants ; 2:Professions intellectuelles et scientifiques ; 3:Professions intermédiaires ; 4:Employés administratifs ; 5:Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs ; 6:Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ; 7:Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat ; 8:Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage ; 9:Professions élémentaires

5.1.4.4 Selon l'âge et l'ancienneté

Le salaire a tendance à augmenter avec l'âge du salarié et avec l'ancienneté de service auprès du même employeur. Comme le montre le Graphique 60, la progression des salaires ne se fait pas de la même manière dans les deux secteurs étudiés. Si les salaires moyens de début de carrière sont assez proches dans les deux secteurs, le salaire moyen augmente plus

rapidement dans le secteur public. Ainsi, le salaire annuel moyen pour une personne ayant moins de 5 ans d'ancienneté est d'environ 51 000 dans le privé et de 56 000 dans le public, soit un écart de 10%. Toutefois, dès la catégorie d'ancienneté suivante, l'écart est de l'ordre de 30%. Si l'on prend l'âge comme critère de référence, l'écart de salaire est de l'ordre de 25% pour la classe d'âge des 15 à 24 ans, mais passe à 50% pour la classe d'âge suivante.

Graphique 60 : Salaires annuels (ETP) moyens dans les secteurs public et privé selon l'âge et l'ancienneté (en EUR)

Source : STATEC – Enquête ESS2014

5.1.5 Décomposition de la différence de salaire entre secteur public et secteur privé

Dans le point précédent, nous avons rapporté les écarts de salaires entre le secteur public et le secteur privé en fonction de quelques caractéristiques des salariés. Ces statistiques descriptives présentent le désavantage qu'elles ne font pas ressortir l'interaction entre les différentes caractéristiques. Nous allons donc par la suite essayer de considérer l'apport relatif à la différence de salaire de chacune des caractéristiques en les traitant de manière simultanée dans un modèle de régression. Pour cette analyse, nous allons nous servir du modèle de décomposition de Blinder-Oaxaca.

Cette partie comporte trois étapes : nous allons d'abord décrire toutes les variables explicatives du modèle, ensuite nous allons expliquer brièvement la méthode utilisée pour enfin nous pencher sur les résultats du modèle.

5.1.5.1 Les principales caractéristiques des salariés dans les deux secteurs

Le Tableau 28 fournit le pourcentage de salariés et les salaires moyen et médian de chacun des deux secteurs étudiés, puis résume les principales caractéristiques des salariés des deux secteurs sur base de la liste des variables explicatives utilisées dans le modèle.

Pour chaque variable explicative, il est en outre indiqué si la caractéristique en question constitue un avantage pour le secteur privé ou le secteur public. Ainsi p.ex. le pourcentage de salariés ayant atteint un niveau d'éducation élevé (c. à d. de niveau tertiaire) est supérieur dans le public, et puisqu'un niveau d'éducation élevé est associé en moyenne à des salaires plus élevés que le niveau d'éducation bas (c. à d. secondaire inférieur ou moins) qui sert de référence, le secteur public dispose d'un avantage vis-à-vis du secteur privé sur cette variable.

On peut donc s'attendre à ce que toutes les variables explicatives présentant un avantage pour le secteur public soient à l'origine d'une partie de l'écart de salaire qui existe en faveur du secteur public.

La technique de décomposition de Blinder-Oaxaca permet de mesurer l'importance relative de la contribution de chacune de ces variables.

Tableau 28 : Principales caractéristiques des salariés dans les secteurs public et privé

	Total	Public 1	Privé 1	Avantage
Pourcentage de salariés	100.0	8.0	92.0	
Salaire moyen	59 744	83 550	57 471	public
Salaire médian	47 624	80 934	44 890	public
Variables explicatives :				
Pourcentage de femmes	38.8	48.2	38.0	privé
Âge moyen des salariés	39.6	40.7	39.5	public
Pourcentage niv. d'éducation bas (référence)	27.4	15.4	28.4	
Pourcentage niv. d'éducation moyen	38.6	35.6	38.9	privé
Pourcentage niv. d'éducation élevé	34.1	49.0	32.7	public
Pourcentage de cols bleus non qualifiés (référence)	20.4	6.2	21.6	
Pourcentage de cols bleus qualifiés	12.9	4.4	13.6	privé
Pourcentage de cols blancs non qualifiés	22.1	24.4	22.0	public
Pourcentage de cols blancs qualifiés	44.4	65.0	42.8	public
Pourcentage de CDI	91.0	96.1	90.5	public
Pourcentage de Temps partiels	18.9	20.9	18.7	public
Ancienneté moyenne des salariés	7.1	13.4	6.5	public
Pourcentage de salariés avec poste de supervision	17.4	14.5	17.6	privé
Pourcentage de salariés couverts par une conv.coll.	56.7	100.0	52.9	public
Pourcentage de résidents	54.1	97.4	50.3	public
Pourcentage de luxembourgeois	29.1	95.1	23.3	public
Pourcentage d'entreprises de 10 à 49 salariés (référence)	24.8	0.0	26.9	
Pourcentage d'entreprises de 50 à 249 salariés	28.2	0.0	30.6	privé
Pourcentage d'entreprises de 250 à 499 salariés	12.2	0.0	13.3	privé
Pourcentage d'entreprises de 500 à 999 salariés	9.1	0.0	9.9	privé
Pourcentage d'entreprises de 1000 salariés ou plus	25.8	100.0	19.3	public

Source : STATEC - Enquête ESS2014

5.1.5.2 Explication sommaire du modèle de décomposition

Afin de déterminer la contribution de chacune des variables explicatives à la différence de salaires entre les salariés du secteur public et ceux du secteur privé, nous utilisons une méthode souvent utilisée pour étudier les différences de salaire entre deux groupes. Il s'agit de la méthode de décomposition de Blinder-Oaxaca¹⁴.

Cette méthode s'appuie sur l'estimation d'équations de gains où l'on explique le logarithme du salaire d'un individu i par un ensemble de caractéristiques qui lui sont propres comme p.ex. l'âge, le niveau d'études, l'expérience, etc. résumées dans la littérature par l'expression « capital humain », mais éventuellement

aussi des caractéristiques de son emploi comme la branche d'activité ou la taille de l'entreprise.

La méthode consiste à estimer des équations de gains séparément pour deux groupes d'individus (ici les salariés du secteur public et ceux du secteur privé), et de décomposer l'écart salarial en fonction des influences des différentes variables explicatives. En fin de processus, la méthode permet de décomposer l'écart de salaires (sur l'échelle logarithmique) entre les deux groupes en une partie expliquée et une partie non expliquée (ou résiduelle).

La partie expliquée correspond à la partie de l'écart de salaire qui résulte de différences au niveau des dotations, c. à d. des caractéristiques des salariés des deux groupes, telles que p.ex. le niveau d'éducation, l'ancienneté de service, etc.

La partie non expliquée de l'écart de salaire ne résulte pas des variables explicatives du modèle. Elle est souvent interprétée comme une mesure de la discrimination entre les deux groupes, puisque deux personnes présentant les mêmes caractéristiques gagnent des salaires différents selon qu'elles se trouvent dans un des groupes plutôt que dans l'autre. En d'autres mots, les mêmes caractéristiques seraient

¹⁴ Voir entre autres :

Oaxaca, R. L. (1973). Male-Female Wage Differentials in Urban Labor Markets. *International Economic Review*, 9, 693-709
 Blinder, A. S. : (1973). Wage Discrimination : Reduced Form and Structural Estimates. *The Journal of Human Resources*, 8, 436-455
 Ospino, C. G. et al. (2009). Oaxaca-Blinder Wage Decomposition: Methods, Critiques and Applications. A Literature Review, *Revista de economía del Caribe*, 5, 237-274
 Jann B. (2008). A Stata Implementation of the BNlinder-Oaxaca Decomposition. *The Stata Journal* 8(4): 453-479

valorisées différemment dans les deux groupes. Mais la partie non expliquée de la différence de salaire peut également résulter de facteurs explicatifs bien réels mais qui ne sont pas pris en compte dans le modèle, p.ex. faute de données existantes à leur sujet.

Le modèle utilisé ici considère deux groupes d'individus A (secteur public) et B (secteur privé), une variable expliquée (le logarithme du salaire annuel d'un équivalent temps plein), et un vecteur de variables explicatives (X).

La différence moyenne des salaires est notée (écriture simplifiée) :

$$R = E(Y_A) - E(Y_B),$$

où $E(Y)$ est égal à la valeur attendue du salaire.

En se basant sur le modèle linéaire

$$Y = X'\beta + e ; E(e) = 0$$

où X est le vecteur des variables explicatives, β contient les coefficients et le terme constant, et e est le terme d'erreur, la différence moyenne de salaire peut être décomposée de la manière suivante :

$$R = [E(X_A) - E(X_B)]' \beta^* + [E(X_A)' (\beta_A - \beta^*) + E(X_B)' (\beta^* - \beta_B)],$$

où β^* est égal à un vecteur de coefficients non discriminatoires. Dans notre modèle, β^* est estimé en ayant recours aux coefficients d'un modèle incluant l'ensemble des individus (« pooled model »).

Le premier terme : $[E(X_A) - E(X_B)]' \beta^*$ correspond alors à la partie de la différence de salaire qui est « expliquée » par les différences de caractéristiques des deux groupes (c'est l'effet « quantitatif »).

En d'autres mots, la partie « expliquée » du modèle montre pour chaque variable explicative (p.ex. l'ancienneté) de combien l'écart salarial serait réduit si les salariés du secteur privé présentaient les mêmes caractéristiques (p.ex. le même nombre d'années d'ancienneté) que les salariés du secteur public.

Le deuxième terme : $[E(X_A)' (\beta_A - \beta^*) + E(X_B)' (\beta^* - \beta_B)]$ correspond à la partie « non expliquée » qui résulte du fait que les coefficients sont différents dans les deux

groupes. Il indique donc l'écart de salaire qui subsisterait entre des individus dans les deux groupes qui auraient les mêmes caractéristiques.

5.1.5.3 Décomposition de l'écart de salaire entre les deux secteurs – présentation des principaux résultats

Le Tableau 29 présente les principaux résultats de l'estimation du modèle de décomposition réalisé.

L'écart salarial entre la moyenne des logarithmes des salaires annuels du secteur public et du secteur privé est de 0.472 points. Cette différence est en large partie explicable grâce aux différences de caractéristiques des salariés dans ces deux secteurs.

Le tableau indique ensuite la contribution de chaque variable à l'écart salarial selon la décomposition de Blinder-Oaxaca.

Toutes les variables explicatives qui présentent des coefficients positifs contribuent à expliquer une partie de l'écart de salaire.

Il en est ainsi p.ex. pour l'ancienneté. Les salariés du secteur public ont en moyenne une ancienneté supérieure. Or les salaires augmentent avec l'ancienneté. Le modèle nous renseigne sur le fait que si les salariés du secteur privé avaient la même ancienneté que leurs collègues du secteur public, alors leur salaire moyen serait plus élevé de 0.062 points, ce qui équivaut à 13% de l'écart total. Autrement dit, 13% de l'écart salarial en faveur du secteur public sont expliqués par le fait que les salariés dans ce secteur présentent des anciennetés en moyenne plus élevées que leurs collègues du secteur privé.

Par contre, toutes les variables présentant des coefficients négatifs influencent les salaires dans le sens contraire.

C'est le cas p.ex. de la variable « poste de supervision ». Dans le secteur privé, il y a plus de personnes occupant un poste de supervision. Or, les salaires sont en moyenne plus élevés pour ces postes. Il y a donc sur cette variable un avantage pour le secteur privé. Par conséquent, si les salariés du secteur privé présentaient le même pourcentage de postes de supervision que ceux du secteur public (donc un pourcentage inférieur au pourcentage réel), le salaire moyen dans le privé en serait encore réduit de 0.006

points. L'écart de salaire serait alors augmenté de 1% par rapport à l'écart effectif.

En additionnant tous les coefficients des variables explicatives, on obtient la part expliquée du modèle, soit 0.426 points, ce qui correspond à 90% de l'écart salarial observé entre les deux secteurs. En d'autres termes, si les salariés du secteur privé étaient dotés

des mêmes caractéristiques (« endowments », en anglais) que les salariés du public, l'écart salarial se réduirait à 10%. Ces 10% d'écart ne sont pas expliqués par le modèle. Cet écart résiduel peut résulter d'une discrimination mais aussi d'autres différences de caractéristiques qui ne se trouvent pas dans le modèle.

Tableau 29 : Résultats de la décomposition de l'écart de salaires entre les secteurs public et privé

	En % de l'écart				[Intervalle de confiance		
	Coefficient	salarial	Ecart-type lin.	t	P> t	à 95%)	
Salaire moyen (sur l'échelle logarithmique)							
Secteur public	11.27		0.020	570.05	0.000	11.227	11.305
Secteur privé	10.79		0.005	2200.98	0.000	10.785	10.804
Écart salarial	0.472	100%	0.020	23.18	0.000	0.432	0.512
Expliqué:							
Femmes	-0.012	-3%	0.004	-3.49	0.000	-0.019	-0.005
Âge	0.036	8%	0.021	1.72	0.086	-0.005	0.078
Carré de l'âge	-0.029	-6%	0.017	-1.75	0.080	-0.062	0.003
Niveau d'éducation bas (référence)							
Niveau d'éducation moyen	-0.005	-1%	0.003	-1.45	0.146	-0.012	0.002
Niveau d'éducation élevé	0.063	13%	0.014	4.41	0.000	0.035	0.091
Cols bleus non qualifiés (référence)							
Cols bleus qualifiés	-0.005	-1%	0.001	-5.19	0.000	-0.007	-0.003
Cols blancs non qualifiés	0.002	1%	0.004	0.64	0.524	-0.005	0.010
Cols blancs qualifiés	0.080	17%	0.016	4.99	0.000	0.049	0.112
Contrat à durée indéterminée	0.005	1%	0.001	3.47	0.001	0.002	0.007
Travail à temps partiel	0.001	0%	0.001	1.25	0.212	-0.001	0.003
Ancienneté	0.062	13%	0.005	12.61	0.000	0.053	0.072
Poste de supervision	-0.006	-1%	0.003	-2.14	0.032	-0.012	-0.001
Convention collective	0.012	2%	0.003	3.57	0.000	0.005	0.018
Résidence au Luxembourg	0.029	6%	0.003	8.77	0.000	0.023	0.036
Nationalité luxembourgeoise	0.077	16%	0.006	12.76	0.000	0.065	0.089
Entreprise de 10 à 49 salariés (référence)							
Entreprise de 50 à 249 salariés	-0.023	-5%	0.003	-8.48	0.000	-0.029	-0.018
Entreprise de 250 à 449 salariés	-0.019	-4%	0.001	-14.83	0.000	-0.021	-0.016
Entreprise de 500 à 999 salariés	-0.011	-2%	0.001	-9.70	0.000	-0.013	-0.009
Entreprise de 1000 salariés ou plus	0.169	36%	0.009	18.44	0.000	0.151	0.187
Total expliqué	0.426	90%	0.023	18.85	0.000	0.382	0.470
Non expliqué:							
Total non expliqué	0.046	10%	0.013	3.65	0.000	0.021	0.071

Source : STATEC – Enquête ESS2014

Remarque : pour les variables présentées en italique, les coefficients ne sont pas statistiquement significatifs à 5%.

Quels sont les facteurs explicatifs les plus importants ?

Les caractéristiques personnelles qui présentent les pouvoirs explicatifs les plus importants sont :

- La proportion de salariés ayant un niveau d'éducation élevé (tertiaire), qui explique 13% de l'écart de salaire. Le secteur public, notamment dans le domaine de l'enseignement, occupe une part beaucoup plus importante de diplômés de niveau tertiaire que le secteur privé, ce qui tire le salaire moyen vers le haut.

- La proportion de salariés exerçant des occupations du type « cols blancs qualifiés » : 17% de l'écart de salaire. La part de salariés occupant ce type de postes est plus importante auprès de l'État. Or les salaires de ces professions sont en moyenne plus élevés. Par cols blancs qualifiés, on entend les postes de Directeurs, cadres de direction et gérants (CITP 1), de professions intellectuelles et scientifiques (CITP 2) et de professions intermédiaires (CITP 3).

- L'ancienneté moyenne : 13% de l'écart. L'ancienneté moyenne auprès du même employeur est beaucoup plus élevée dans le secteur public. Or les salaires ont tendance à augmenter avec l'ancienneté.
- La résidence au Luxembourg : 6% de l'écart. La proportion de résidents est plus grande dans le secteur public. Or les résidents présentent en moyenne des salaires plus élevés.
- La nationalité luxembourgeoise : 13% de l'écart. Même remarque que pour la résidence.

Si le niveau d'enseignement, la complexité des tâches liée au type d'occupation et l'ancienneté peuvent être interprétés comme des variables liées à la productivité et justifier des différences de salaires, ceci n'est pas à première vue aussi clair pour les deux dernières variables explicatives. Le fait de résider à Luxembourg ou d'avoir la nationalité luxembourgeoise ne sont en soi pas des critères de productivité. Ces variables pourraient donc d'un côté cacher une discrimination, mais d'un autre côté, elles peuvent aussi résumer des caractéristiques liées à la productivité qui ne sont pas mesurées, comme p.ex. les connaissances de langues ou des institutions locales. Faute d'informations détaillées à ce sujet, on ne peut que constater que des écarts importants de salaire entre nationaux et non-nationaux sont observés dans le secteur privé. Il est donc logique que si le pourcentage de nationaux était aussi élevé dans le privé que dans le public (>90%), le salaire moyen dans le secteur privé serait significativement plus élevé.

La variable ayant le pouvoir explicatif le plus important dans le modèle est la taille de l'entreprise. Dans notre modèle, l'administration publique forme une seule entité, de même que l'enseignement public. Dès lors, tous les salariés du secteur public sont occupés dans des entités de plus de 1000 salariés. Or les salaires sont en moyenne plus élevés dans les grandes entités que dans les entités de plus petite taille. Si la part de salariés travaillant dans des grandes entreprises était la même dans le privé que dans le public, c. à d. 100%, le salaire moyen dans le secteur privé serait plus élevé. Cette variable explique 36% de l'écart salarial. Il faut toutefois nuancer ce chiffre par les autres variables du groupe « taille de l'entreprise », étant donné que le modèle se réfère aux entreprises de 10 à 49 salariés, et il faut donc aussi prendre en compte les coefficients des autres tailles

d'entreprises. En tout, le groupe de variables « taille de l'entreprise » explique 25% de la différence de salaire.

Le fait d'inclure la variable de la taille de l'entreprise dans cette analyse peut être sujette à discussion, car contrairement à toutes les autres variables explicatives, cette variable ne concerne pas les caractéristiques personnelles du salarié mais est une caractéristique de l'employeur.

L'argument en faveur de l'inclusion dans le modèle de la taille de l'entreprise comme variable explicative est que dans le secteur privé les organisations de taille plus grande ont tendance à payer des salaires en moyenne supérieurs aux petites entreprises, pour des raisons de structures hiérarchiques plus complexes p.ex. Autrement dit, la rémunération moyenne est corrélée à la taille de l'entreprise. Or, le secteur public est constitué dans une large mesure d'entités importantes.

À l'inverse, on peut argumenter que les différences de taille de l'employeur ne devraient pas faire partie d'une analyse des écarts de salaires entre secteur public et secteur privé et qu'on devrait se borner aux seules caractéristiques des individus et laisser de côté les caractéristiques reflétant l'organisation. Pour cette raison, un modèle de décomposition semblable au précédent, mais laissant de côté les variables du groupe « taille de l'entreprise » a également été estimé. Dans ce modèle, la partie expliquée serait de 76% de l'écart de salaire.

En résumant, on peut dire que 90% de l'écart salarial en faveur des salariés du secteur public peuvent être expliqués (en regroupant les variables explicatives par groupe) :

- 12% par le niveau d'éducation
- 17% par le type d'occupations
- 22% par la résidence et la nationalité
- 14% par d'autres caractéristiques personnelles des salariés, dont surtout l'ancienneté (13%)
- 25% par la taille de l'entreprise

La part de l'écart salarial qui reste non expliquée par le modèle n'est que de l'ordre de 10%.

5.2 Les salaires en fonction du sexe

L'analyse des écarts salariaux entre hommes et femmes est un sujet complexe et à multiples facettes, méritant une étude à part. Dans le cadre de ce rapport, nous nous limiterons donc à en présenter quelques grandes lignes seulement.

5.2.1 Moyenne, médiane et distribution des salaires selon le sexe

En 2014, le salaire annuel moyen d'un homme est de 59 536 EUR, celui d'une femme est de 49 188 EUR (voir Tableau 30). Une femme gagne donc en moyenne 17.4% de moins qu'un homme. Une grande partie de cet écart s'explique par le fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes. En comparant le salaire annuel moyen des hommes et des femmes en équivalents temps plein (ETP), l'écart se réduit en effet à 6.1% : 61 182 EUR pour les hommes, 57 459 EUR pour les femmes, avec une moyenne générale de 59 744 EUR.

Si l'on se réfère à la médiane au lieu de la moyenne, le rapport s'inverse : le salaire médian est de 49 089 EUR pour les femmes et de 46 692 EUR pour les hommes. L'écart du salaire médian en faveur des femmes s'explique par le fait que les femmes ont plus tendance à travailler dans des secteurs et activités à salaires plus élevés tandis qu'une part plus importante des hommes travaille dans des secteurs et activités moins rémunérés. Au contraire, la moyenne est plus fortement tirée vers le haut par un certain nombre de salaires très élevés du côté des hommes et dans une moindre mesure seulement chez les femmes.

Si la médiane décompose l'ensemble des travailleurs en deux parties égales, on peut aussi aller plus loin dans cette analyse de la distribution des salaires en considérant les déciles (voir Tableau 31). La population des travailleurs est ainsi décomposée en 10 parties de 10% chacune. Le nième décile de la distribution des salaires est alors la valeur du salaire telle que n dixièmes des travailleurs touchent un salaire inférieur à cette valeur. Il ressort ainsi du Tableau 31 que 1/10^e (ou 10%) des salariés touchent un salaire inférieur ou égal à 27 544 EUR. À l'autre extrême, 9/10^{es} (ou 90%) des salariés touchent un salaire inférieur ou égal à 103 981 EUR ou autrement dit 10% gagnent un salaire supérieur à ce montant.

On peut également constater dans ce tableau que l'écart salarial entre hommes et femmes n'est pas le même à travers toute la distribution des salaires. En effet, au premier décile, les femmes gagnent 13% de moins que les hommes. Cet écart se réduit ensuite et son signe s'inverse. Au 5^e décile (qui n'est autre que la médiane), ainsi qu'aux 6^e et 7^e déciles, l'écart est positif en faveur des femmes. À partir du 8^e décile de la distribution des salaires, les hommes gagnent à nouveau plus que les femmes, avec un écart de 7% au 9^e décile. En résumé : dans le bas et le haut de la distribution des salaires, les hommes ont des salaires plus élevés que les femmes, alors que dans les salaires du milieu de la distribution, il y a un avantage en faveur des femmes.

Tableau 30 : Salaires annuels moyens et médians en fonction du sexe et du temps de travail (en EUR)

	Tous (indépendamment du temps de travail)		Equivalents temps plein (ETP)	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Femmes	49 188	40 957	57 459	49 089
Hommes	59 536	45 886	61 182	46 692
Total	55 383	44 299	59 744	47 624

Source : STATEC - Enquête ESS2014

Tableau 31 : Distribution des salaires annuels (ETP) en fonction du sexe (en EUR)

Décile	Total	Femmes	Hommes
1	27 544	25 277	28 893
2	31 491	29 386	32 658
3	35 720	33 672	36 566
4	40 860	40 648	40 933
5	47 624	49 089	46 692
6	56 000	58 153	54 446
7	66 755	67 937	65 765
8	80 668	80 390	81 016
9	103 981	99 206	107 203

Source : STATEC - Enquête ESS2014

5.2.2 Salaires des femmes et des hommes selon les secteurs d'activité

Il est également intéressant d'analyser les différences de salaires annuels moyens et médians selon le sexe par secteur (voir Tableau 32).

Si on prend le salaire moyen comme référence, on constate que dans la quasi-totalité des secteurs pris séparément, les hommes gagnent un salaire annuel moyen supérieur à celui des femmes, avec parfois des écarts très importantes, dépassant les 20%, comme p.ex. dans le secteur des activités financières et d'assurance, celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques, mais aussi celui des activités de services administratifs et de soutien ou encore les arts, spectacles, etc. Un seul secteur fait exception : celui de la santé humaine et de l'action sociale, où le salaire moyen des femmes dépasse celui des hommes d'1%.

En se référant à la médiane, nous avons constaté plus haut que les femmes gagnent un salaire annuel médian (ETP) plus élevé que les hommes. Néanmoins, dans la plupart des secteurs pris isolément, le salaire médian des femmes est inférieur à celui des hommes (à l'exception des secteurs de la santé, de la construction et des transports). Ce phénomène (connu sous le nom de paradoxe de Simpson) s'explique par la répartition des femmes et des hommes dans les différents secteurs. En effet, les femmes sont plus concentrées dans les activités dans lesquelles les salaires médians sont plus élevés, tels la santé, l'enseignement, les activités financières.

Tableau 32 : Salaires annuels (ETP) moyens et médians en fonction du sexe et du secteur d'activité (en EUR)

Branche d'activité	Moyenne			Médiane		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
B-E Industrie	52 951	44 137	54 823	45 002	33 652	46 248
F Construction	40 628	40 587	40 632	35 338	35 590	35 323
G Commerce; réparation d'automobiles et de de motocycles	44 346	37 363	49 252	34 699	32 058	37 736
H Transports et entreposage	53 248	51 975	53 454	43 397	47 508	42 903
I Hébergement et restauration	31 994	29 861	34 271	28 478	27 040	30 451
J Information et communication	68 542	56 943	72 753	58 822	50 797	61 861
K Activités financières et d'assurance	89 732	77 757	99 725	77 510	69 480	86 307
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	76 444	64 422	85 478	56 580	50 900	61 961
N+L Activités de services administratifs et de soutien ; Activités immobilières	36 657	32 300	41 751	31 579	26 584	36 316
O Administration publique	76 192	75 035	76 733	68 583	64 410	69 247
P Enseignement	86 374	85 074	88 508	83 798	83 727	85 020
Q Santé humaine et action sociale	62 422	62 618	61 816	56 603	56 626	56 236
R+S Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	53 929	46 678	63 796	45 244	38 024	53 299
Total	59 744	57 459	61 182	47 624	49 089	46 692

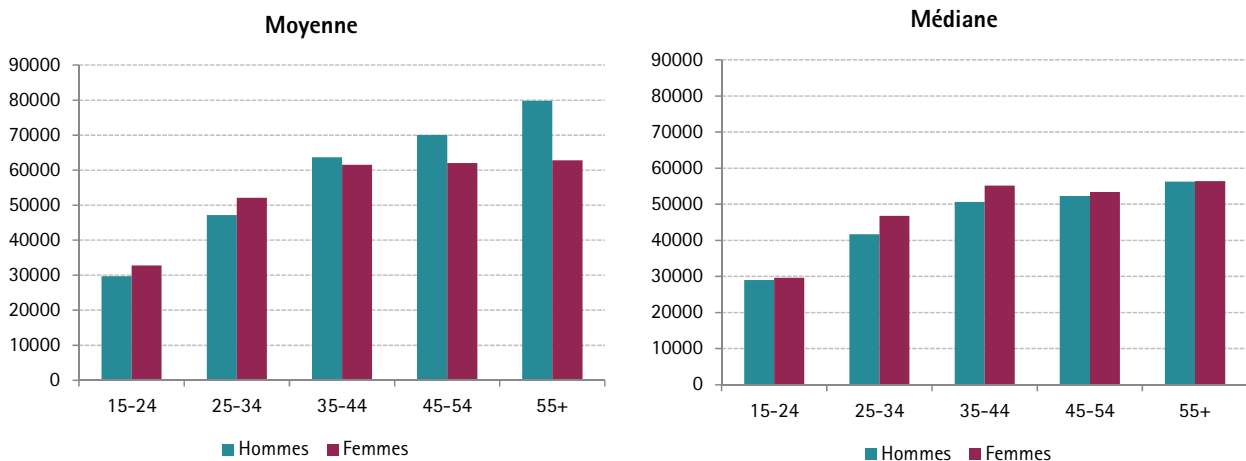
Source : STATEC - Enquête ESS2014

5.2.3 Salaires des femmes et des hommes selon l'âge et l'ancienneté

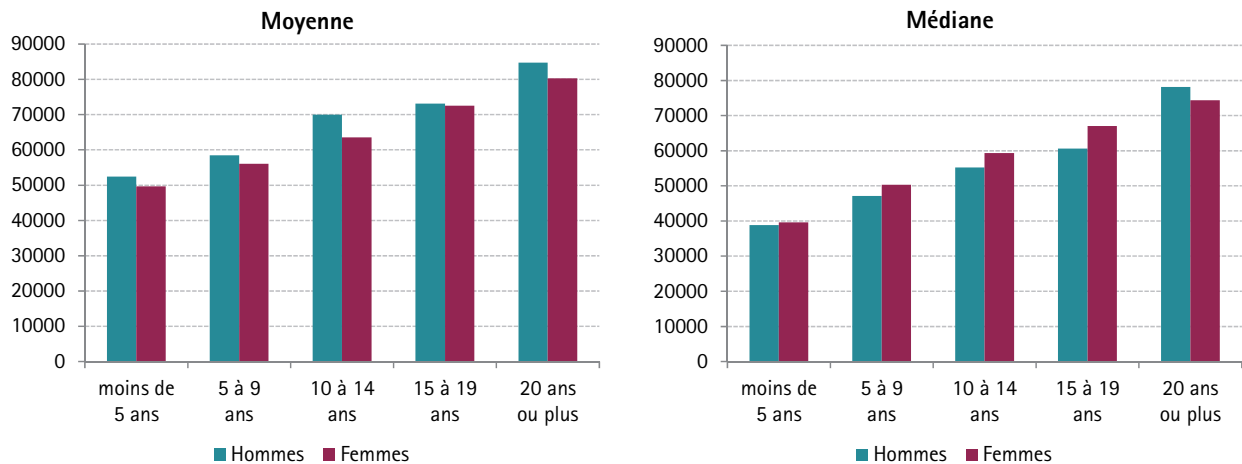
Le salaire moyen des salariés augmente avec l'âge. Si cette progression est similaire pour les deux sexes dans les premières classes d'âge (voir Graphique 61), on peut néanmoins constater que pour les classes d'âge supérieures à 35 ans, les salaires moyens des femmes restent quasiment identiques, alors que pour les hommes, ils continuent à augmenter. Ainsi, les femmes présentent des salaires moyens supérieurs à ceux des hommes dans les deux premières classes d'âge (15-24 et 25-34 ans), alors que ceux des

hommes sont supérieurs à partir de 35 ans. Pour chaque classe d'âge, le salaire médian est supérieur du côté des femmes.

En prenant l'ancienneté auprès d'un même employeur comme référence (voir Graphique 62), on peut observer que le salaire moyen des femmes reste en-dessous de celui des hommes à travers les différentes classes d'ancienneté. Néanmoins, le salaire médian des femmes dépasse légèrement celui des hommes à l'exception des salariés présentant une ancienneté de 20 ans ou plus.

Graphique 61 : Salaires annuels (ETP) moyens et médians selon le sexe, par classe d'âge (en EUR)

Source : STATEC – Enquête ESS2014

Graphique 62 : Salaires annuels (ETP) moyens et médians selon le sexe, par ancienneté (en EUR)

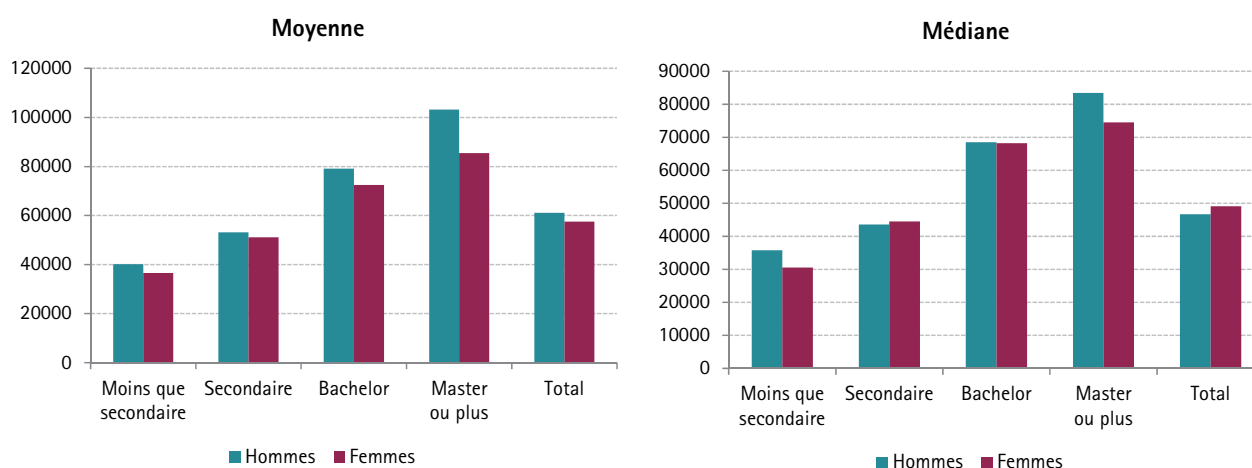
Source : STATEC – Enquête ESS2014

5.2.4 Salaires des femmes et des hommes selon le niveau d'éducation et le type d'occupation

Une autre caractéristique importante du « capital humain » qui peut justifier des écarts de salaire est le niveau d'éducation. On remarque en effet que plus le niveau d'éducation est élevé, plus le salaire moyen (et médian) est élevé, et ce pour les deux sexes. Mais est-ce le cas dans la même mesure chez les deux sexes ? Le Graphique 63 montre que non. En effet, les écarts de salaires entre les différents niveaux d'éducation sont plus importants chez les hommes que chez les femmes. Un homme ayant un diplôme de niveau master ou plus gagne en moyenne 2.6 fois le salaire d'un homme ayant un diplôme du secondaire inférieur

ou moins. Chez les femmes, cette progression n'est que de 2.3.

Pour chaque niveau d'éducation pris séparément, les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes. L'écart de salaire est le plus faible (de l'ordre de 4%) pour les salariés de niveau d'éducation secondaire supérieur et le plus fort (de l'ordre de 17%) pour les salariés de niveau master ou plus. Si l'on prend la médiane comme référence, les écarts se réduisent et penchent même du côté des femmes pour les diplômés du secondaire supérieur. Globalement, le salaire médian des femmes dépasse celui des hommes de 5%, étant donné que le pourcentage de femmes ayant un niveau d'éducation tertiaire est plus élevé que parmi les hommes.

Graphique 63 : Salaires annuels (ETP) moyens et médians selon le sexe, par niveau d'éducation (en EUR)

Source : STATEC – Enquête ESS2014

Le type d'occupation joue également un rôle important dans la détermination des salaires. Il est donc intéressant d'analyser les salaires moyens par catégorie professionnelle (voir Tableau 33). On peut constater que dans chaque catégorie professionnelle, les femmes gagnent en moyenne moins que leurs collègues masculins, à part les professions intermédiaires (techniciens, assistants, secrétaires, infirmiers, ...), où hommes et femmes présentent des salaires équivalents. L'écart de salaire est le plus élevé dans la première catégorie, celle des « Directeurs, cadres de direction et gérants », mais il est important aussi chez les vendeurs et dans les métiers qualifiés.

Les personnes occupant un poste avec activité de supervision gagnent en moyenne plus que les personnes qui n'occupent pas un tel poste (voir Tableau 34). Si ceci est vrai pour les deux sexes, la différence de salaire entre ces deux types de postes est néanmoins beaucoup plus importante chez les hommes. Un homme ayant une activité de supervision gagne en moyenne 75% de plus qu'un homme sans activité de supervision. Chez les femmes, l'avantage de salaire n'est que de 46%. À remarquer aussi que pour les postes sans activité de supervision, les femmes gagnent en moyenne plus que les hommes, alors que pour les postes avec activité de supervision, c'est le contraire.

Tableau 33 : Salaires annuels (ETP) moyens selon le sexe, par type d'occupation (en EUR)

Catégorie professionnelle (ISCO2008)	Femmes	Hommes	Écart F/H en %
1 Directeurs, cadres de direction et gérants	107 391	135 840	-21
2 Professions intellectuelles et scientifiques	80 787	83 463	-3
3 Professions intermédiaires	63 707	63 682	0
4 Employés administratifs	52 135	53 374	-2
5 Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	38 271	43 536	-12
7 Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	34 469	40 422	-15
8 Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	33 409	41 563	-20
9 Professions élémentaires	31 744	33 397	-5

Source : STATEC – Enquête ESS2014

Tableau 34 : Salaires annuels (ETP) moyens et médians selon le sexe et selon le fait d'occuper un poste avec ou sans activité de supervision (en EUR)

	Moyenne			Médiane		
	Femmes	Hommes	Écart F/H en %	Femmes	Hommes	Écart F/H en %
Poste avec activité de supervision	79 428	93 327	-15	67 650	73 542	-8
Poste sans activité de supervision	54 142	52 292	4	47 330	42 395	11
Différence avec/sans en %	46	75		42	72	

Source : STATEC – Enquête ESS2014

5.2.5 Salaires des femmes et des hommes selon la nationalité et le pays de résidence

L'écart de salaire entre les salariés des deux sexes varie fortement selon leur nationalité et leur pays de résidence.

L'écart de salaire en défaveur des femmes est particulièrement important chez les personnes originaires de pays tiers (en dehors de l'UE) (voir Tableau 35). À l'autre extrême, chez les salariés de

nationalité allemande, les salaires moyens et médians des femmes sont plus élevés que ceux des hommes.

On peut aussi constater (voir Tableau 36) que l'écart de salaires entre sexes est important parmi les résidents (parmi les résidents luxembourgeois : -9%, mais particulièrement aussi parmi les résidents de nationalité étrangère : -15%), alors qu'il est plus faible parmi les frontaliers (-3% en moyenne pour les frontaliers, et même +4% pour les frontaliers venant d'Allemagne).

Tableau 35 : Salaires annuels (ETP) moyens et médians selon le sexe, par nationalité (en EUR)

Nationalité	Moyenne			Médiane		
	Femmes	Hommes	Écart F/H en %	Femmes	Hommes	Écart F/H en %
Luxembourgeois	67 042	73 925	-9	62 912	63 087	0
Français	53 476	54 953	-3	43 923	43 679	1
Portugais	35 673	37 403	-5	28 460	34 491	-17
Belges	60 415	65 875	-8	49 928	49 198	1
Allemands	58 810	58 142	1	50 764	44 541	14
Autres pays de l'UE	61 590	74 955	-18	51 348	51 208	0
Pays en dehors de l'UE	48 445	59 880	-19	31 974	36 678	-13
Total	57 459	61 182	-6	49 089	46 692	5

Source : STATEC - Enquête ESS2014

Tableau 36 : Salaires annuels (ETP) moyens et médians selon le sexe, par résidence (en EUR)

	Moyenne			Médiane		
	Écart F/H en %			Écart F/H en %		
	Femmes	Hommes	%	Femmes	Hommes	%
Résidents à Luxembourg	60 455	67 448	-10	52 514	51 516	2
dont: résidents de nationalité luxembourgeoise	67 360	74 254	-9	62 956	63 591	-1
résidents de nationalité étrangère	51 439	60 442	-15	36 840	40 400	-9
Frontaliers	53 049	54 567	-3	44 971	43 063	4
dont: frontaliers ayant leur résidence en France	49 238	50 654	-3	40 641	41 241	-1
frontaliers ayant leur résidence en Belgique	57 464	60 685	-5	48 044	46 868	3
frontaliers ayant leur résidence en Allemagne	57 671	55 665	4	50 923	43 885	16

Source : STATEC - Enquête ESS2014

Glossaire

Chômage inscrit (ADEM)

Le nombre de chômeurs publié à chaque fin de mois représente le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés à l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM). Une personne est considérée comme demandeur d'emploi si elle est âgée entre 16 et 64 ans, réside sur le territoire national, est sans emploi, à la recherche d'un emploi approprié et disponible pour le marché du travail.

Le demandeur d'emploi qui, à la date du relevé statistique, est en congé de maladie depuis plus de 7 jours ou en congé de maternité n'est pas considéré comme disponible pour le marché du travail. En outre, le demandeur d'emploi doit avoir respecté les obligations de suivi de l'ADEM. La population des demandeurs d'emploi comprend les personnes qui bénéficient de l'indemnité de chômage ainsi que les demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les personnes enregistrées à l'ADEM qui participent à une mesure pour l'emploi ne sont pas reprises dans la population des demandeurs d'emploi disponibles.

Chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Les chômeurs au sens du BIT, sont les personnes âgées de 15 à 74 ans qui étaient:

- (1) sans travail pendant la semaine de référence;
- (2) disponibles pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence;
- (3) à la recherche active de travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris les démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail à commencer plus tard, c'est-à-dire endéans une période maximale de trois mois.

Emploi intérieur

Il s'agit ici d'un concept issu des comptes nationaux, défini par le système européen des comptes (SEC). L'emploi intérieur englobe les personnes travaillant sur le territoire du Grand-Duché, qu'elles y aient leur

résidence ou non. L'emploi intérieur comprend donc les personnes ayant leur résidence à l'étranger et travaillant sur le territoire du Grand-Duché (frontaliers entrants). Par contre, les personnes qui résident sur le territoire du Grand-Duché et qui travaillent en dehors de celui-ci ne sont pas comptées dans l'emploi intérieur. Il s'agit d'un côté des frontaliers sortants et d'un autre côté des agents des institutions internationales. Comme la notion de territoire renvoie au territoire économique, plutôt qu'au territoire géographique, ces institutions sont considérées comme étant extraterritoriales.

Emploi national

Ce concept est également issu des comptes nationaux et couvre les personnes résidant sur le territoire du Grand-Duché. Il comprend les fonctionnaires et agents des institutions internationales ainsi que les personnes travaillant à l'étranger (frontaliers sortants).

L'emploi national et l'emploi intérieur concerne à la fois les travailleurs salariés et indépendants. D'après le SEC, un travailleur salarié est « une personne qui travaille, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente ». Un travailleur indépendant est une personne qui est seule propriétaire ou copropriétaire d'une entreprise sans personnalité juridique dans laquelle elle travaille.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Emploi non salarié

L'emploi non salarié représente les personnes établies à leur compte, les membres des coopératives de production et les travailleurs familiaux non rémunérés. Ces derniers sont non rémunérés au sens où ils n'ont pas de contrat formel leur garantissant le versement d'un revenu de montant fixe à intervalles réguliers, mais ils perçoivent une partie du revenu généré par l'entreprise.

Emploi selon le bureau international du travail (BIT)

Ce concept est appliqué afin d'estimer l'emploi dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail (EFT). Selon cette définition une personne est en emploi si, au cours d'une semaine de référence, elle a effectué un travail rémunéré pendant au moins une heure. Cette définition comprend également les personnes qui n'ont pas travaillé dans le courant de la semaine de référence, mais qui ont eu un emploi duquel elles ont été absentes. Comme l'emploi dans le sens du BIT est estimé à partir de l'EFT, il ne concerne que les personnes qui résident au Grand-Duché. Il n'y a pas de restriction quant au lieu de travail. Cette définition de l'emploi est très proche de l'emploi national.

Emploi selon le recensement de la population

Il s'agit là des personnes qui, dans le cadre du recensement de la population, ont déclaré avoir exercé un emploi. La période de référence est celle du recensement et il n'y a pas de restriction quant aux heures. Il s'agit donc d'un concept qui est plus subjectif que ceux du BIT et du SEC 95, dans la mesure qu'il laisse une certaine marge d'appréciation aux personnes concernées. Ce dernier concept n'est pas utilisé dans le cadre du présent rapport.

Enquête force de travail

L'enquête sur les forces de travail (Labour Force Survey) est une enquête par sondage qui couvre la population vivant dans les ménages privés au Luxembourg. L'enquête fournit des résultats annuels et trimestriels sur la participation au marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus ainsi que sur les personnes « inactives ».

L'enquête sur les forces de travail est menée en parallèle dans tous les pays de l'Union Européenne ainsi que dans quelques pays en dehors de l'UE et permet donc de fournir des données comparables pour tous ces pays.

En fournissant des données sur l'emploi, le chômage et l'inactivité, l'enquête sur les forces de travail est une importante source d'information sur la situation et les tendances du marché du travail au Luxembourg dans l'Union européenne. Les données sont ventilées par âge, par sexe, par niveau de scolarité, entre emploi temporaire et permanent, entre emploi à temps plein et à temps partiel, et selon bien d'autres critères encore.

Les résultats de l'enquête sont disséminés via diverses publications du STATEC (Rapports travail et cohésion sociale, Regards, Notes de conjoncture, ...). Les résultats sont également publiés par Eurostat.

Pour le déroulement de cette enquête, un échantillon de personnes est tiré à partir du registre national des personnes physiques. Toutes les personnes âgées de 15 ans et plus peuvent être sélectionnées. La participation à l'enquête peut se faire par téléphone ou par questionnaire web.

Le cadre légal de l'enquête est fourni par le règlement (CE) n° 577/98 du Conseil du 9 mars 1998 relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté. Les réponses données aux enquêteurs sont couvertes par le secret statistique garanti par l'article 16 de la loi modifiée du 10 juillet 2011 portant organisation du STATEC et par la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données.

Enquête sur la structure des salaires (ESS)

L'enquête sur la structure des salaires (Structure of Earnings Survey, en anglais) est une enquête par sondage couvrant les entreprises au Luxembourg. En 2014, l'enquête couvre l'ensemble des activités économiques à l'exception du secteur de l'agriculture.

L'enquête fournit des informations très précieuses sur les salaires dans les différents secteurs d'activité. Cette enquête permet d'étudier les salaires individuels en fonction des profils des salariés, des caractéristiques de leurs occupations et des profils de leurs employeurs. L'enquête sur la structure des salaires est menée dans tous les pays de l'Union Européenne ainsi que dans quelques pays en dehors de l'UE. Les résultats publiés par Eurostat permettent des comparaisons pour tous ces pays.

Les résultats de l'enquête sont publiés dans diverses publications du STATEC.

Déroulement

L'enquête sur la structure des salaires est menée tous les quatre ans via des questionnaires envoyés à un échantillon représentatif d'entreprises. L'échantillon est tiré grâce à un sondage aléatoire à deux degrés :

- un échantillon aléatoire d'entreprises est tiré sur base des différentes tailles des entreprises;
- un échantillon aléatoire de salariés est tiré au sein de chaque entreprise sélectionnée.

L'enquête la plus récente a lieu en 2015 et concerne les salaires de 2014.

Le questionnaire comporte deux volets. Le volet A vise à collectionner certaines informations sommaires sur l'entreprise. Le volet B collecte les informations sur les salariés.

Cadre légal

L'enquête a pour base le règlement cadre européen (CE) N° 530/1999 du Conseil du 9 mars 1999 relatif aux statistiques structurelles sur les salaires et le coût de la main-d'œuvre.

Les réponses fournies aux questionnaires par les entreprises sont couvertes par le secret statistique.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs par rapport à l'ensemble des forces de travail (population active). Les forces de travail sont composées des personnes occupées et des chômeurs.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à une tranche d'âge spécifique comme par exemple les personnes âgées de 20 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 30 à 54 ans par exemple).

Au Luxembourg le taux d'emploi est calculé à partir de l'enquête sur les forces de travail. Par conséquent le taux d'emploi porte sur l'emploi national, et exclut les travailleurs frontaliers.

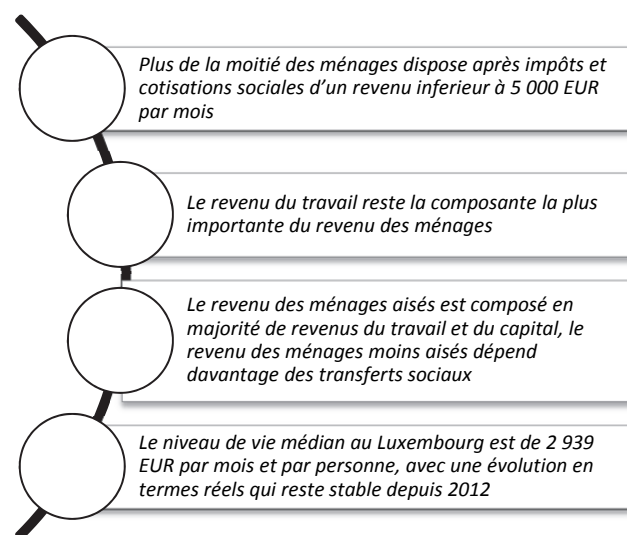
Taux d'inactivité

Le taux d'inactivité est le rapport entre le nombre de personnes inactives et la population totale d'un groupe d'âge.

Partie II : Revenus, conditions de vie et qualité de vie

1. Différents concepts de revenus

En résumé



Les indicateurs relatifs aux revenus et au niveau de vie des ménages sont produits à partir des données de l'enquête EU-SILC (*European Union - Survey on Income and Living Conditions*)¹⁵. Il s'agit d'une enquête communautaire qui est réalisée tous les ans par le STATEC en collaboration avec le LISER (Luxembourg Institute for Socio-Economic Research) avec l'objectif de collecter des micro-données détaillées sur les revenus et les conditions de vie des ménages et des individus résidant au Luxembourg.

La capacité financière d'un ménage ou d'un individu dépend du revenu dont il peut réellement disposer. Il faut donc retrancher de l'ensemble des revenus bruts d'un ménage toutes sortes de retenues, les plus importantes étant les impôts et les cotisations sociales, afin d'obtenir un revenu disponible. S'il est un indicateur important, le revenu disponible n'est pas suffisant pour pouvoir comparer le niveau de vie de ménages qui ont des tailles et des compositions différentes, puisque les besoins d'un ménage et donc de ses membres dépendent directement de sa composition et bien évidemment de sa taille. Par

conséquent, pour pouvoir comparer le niveau de vie des ménages et des personnes, il faut définir un autre concept de revenu, qui sera appelé par la suite le niveau de vie, en divisant le revenu total disponible du ménage par son nombre d'« équivalent-adulte ». Ce concept sera développé plus loin dans ce chapitre.

Le Revenu Brut

Tableau 37 : Revenu brut annuel et mensuel par ménage (EUR), 2014 et 2015

2014		2015	
Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
83 851	6 988	85 082	7 090

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

En 2015, le revenu brut moyen s'élève à 85 082 EUR par an et par ménage, soit 7 090 EUR par mois. Ce chiffre est en hausse de 1.4% (en EUR courants) et de 0.8% (en EUR réels) par rapport à l'année précédente.

Les revenus bruts d'un ménage proviennent en grande partie de son travail et de son capital. Ce sont les revenus « primaires » d'un ménage. Les revenus du travail sont tirés d'une activité professionnelle (salariée ou indépendante), tandis que les revenus du capital proviennent essentiellement de la mise en location par les ménages de biens immobiliers (par exemple, un appartement, un garage ou un terrain) et des intérêts ou des dividendes qui sont perçus sur des placements financiers (par exemple, portefeuilles d'actions, plans d'épargne ou d'assurance-vie). En plus des revenus primaires, les ménages touchent souvent d'autres formes de revenus, dits « secondaires », qui correspondent à des transferts réalisés par les administrations publiques en direction des ménages. Ces revenus secondaires peuvent prendre la forme de revenus de compensation se substituant aux revenus d'activité lorsque des personnes ne peuvent plus exercer d'activité professionnelle (en cas de vieillesse, de chômage, de maladie, d'invalidité ou de veuvage). En plus de cela, les ménages qui résident au Luxembourg peuvent bénéficier de toute une palette de prestations sociales, par exemple :

- Prestations familiales : allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, allocation

¹⁵ Voir le glossaire en fin de partie pour une description plus détaillée

d'éducation, prestations de naissance, indemnité pour congé parental, boni pour enfants.

- Aides au logement, sous la forme de subvention ou de bonification des intérêts d'emprunt pour les ménages propriétaires.
- Bourses d'études sans charge d'intérêts.
- Minima sociaux : il s'agit principalement du Revenu Minimum Garanti (RMG), mais aussi de prestations spécifiques versées par le Fonds National de Solidarité comme, par exemple, l'allocation de vie chère ou l'allocation pour personnes gravement handicapées.

Si l'on ajoute à tout cela les revenus qui sont issus de transferts réguliers de la part d'autres ménages (par exemple, pension alimentaire) et les revenus qui sont perçus par les membres du ménage âgés de moins de 16 ans (par exemple, salaire d'apprentissage), on aboutit finalement au revenu brut du ménage.

La figure 1 fait la synthèse de ces différentes sources de revenus possibles pour les ménages. Un schéma analogue dans le cas de la France se trouve dans Bigot et al¹⁶. Il faudrait aussi ajouter à cette liste l'ensemble des revenus en nature (comme la production domestique, voiture de société, prestations sociales en nature comme les chèques-services, les remboursements pour les médicaments ou les loyers d'habitation réduits). Bien que l'impact des prestations sociales en nature sur le niveau de vie des ménages soit significatif¹⁷, il est difficile techniquement de donner une valeur monétaire aux revenus qui sont perçus en nature. C'est pour cela qu'ils ne sont généralement pas pris en compte dans le calcul des principaux indicateurs sur la distribution des revenus.

Le tableau suivant présente pour l'année 2015 la part relative (en %) des différentes sources de revenu dans le revenu total brut des ménages qui résident au Luxembourg. Les sources de revenus sont regroupées en cinq catégories : les revenus de travail, les revenus

du capital, les revenus de compensation, les prestations sociales et les autres revenus.

Tableau 38 : Part relative (en %) des différentes sources de revenu dans le revenu brut des ménages, 2015

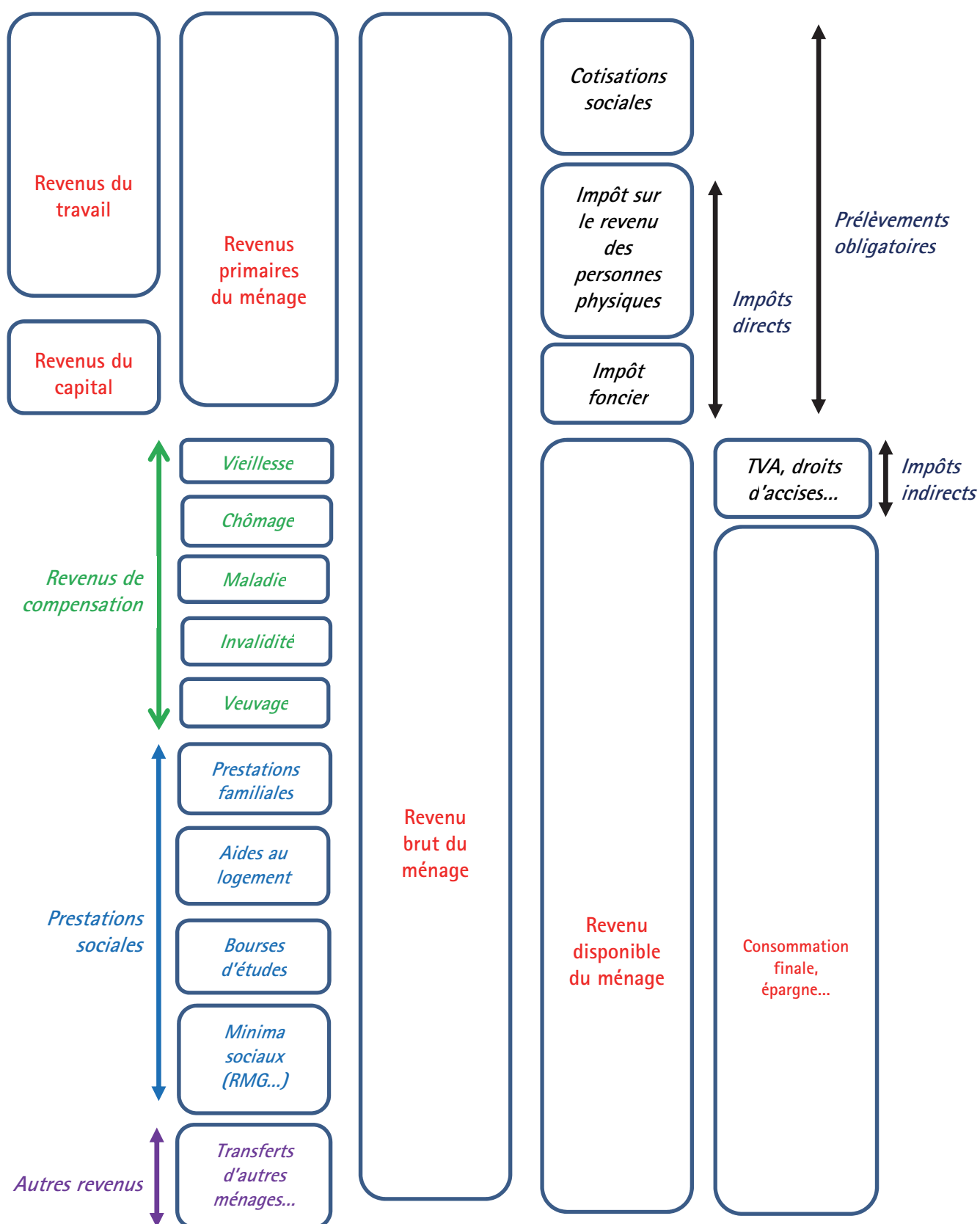
Sources de revenu	Composantes de chaque source de revenu	
	%	(%)
Revenus du travail	72.4	<i>Activité salariée</i> 93.4 <i>Usage voiture de société à des fins privées</i> 0.5 <i>Activité indépendante</i> 6.1
Revenus de compensation	18.0	<i>Pensions de vieillesse</i> 77.7 <i>Chômage</i> 9.6 <i>Invalité</i> 8.7 <i>Veuvage</i> 3.1 <i>Maladie</i> 0.9
Prestations sociales	5.6	<i>Prestations familiales</i> 80.5 <i>Minima sociaux</i> 9.9 <i>Bourses d'études</i> 5.1 <i>Aides au logement</i> 4.5
Revenus du capital	3.7	<i>Location de biens immobiliers</i> 70.1 <i>Intérêts, dividendes, bénéfices tirés de placements financiers</i> 29.5 <i>Pensions versées par des régimes complémentaires de retraite</i> 0.4
Autres revenus	0,3	<i>Transferts réguliers en provenance d'autres ménages</i> 89.7 <i>Revenus des personnes de moins de 16 ans</i> 10.3

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

¹⁶ Régis Bigot, Emilie Daudey, Jörg Muller et Guillaume OSIER (2012). *Les classes moyennes sont-elles perdantes ou gagnantes dans la redistribution socio-fiscale ?* Cahier de Recherche du CREDOC N°297, Paris. <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C297.pdf>

¹⁷ Voir à ce sujet le Regards N°12-2013 du STATEC sur les effets des transferts et des prélèvements sur le niveau de vie. En 2012, les transferts sociaux en nature représentaient 27% du revenu disponible des ménages (Source: STATEC, Comptes Nationaux).

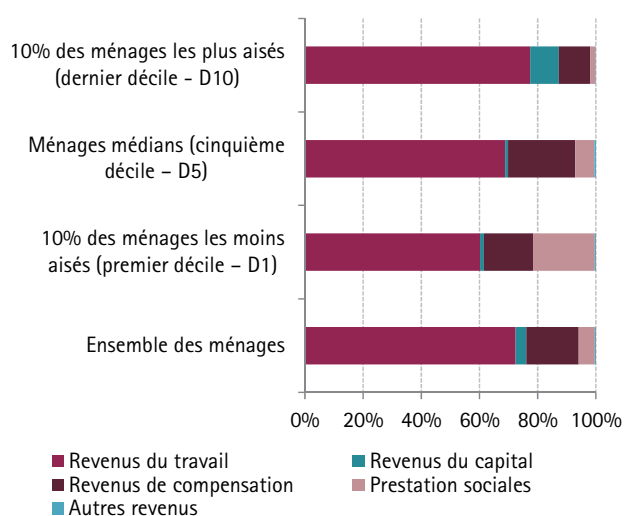
Figure 1 - Une typologie des revenus des ménages



Source : STATEC

Il apparaît que les revenus du travail représentent en moyenne 72% du revenu total brut des ménages. Il s'agit de loin de la source de revenus la plus importante pour les ménages. Les revenus de compensation (notamment les pensions de vieillesse) viennent après (18% du revenu brut des ménages), suivies par des prestations sociales (6%). Ces dernières comprennent principalement les prestations familiales. Quant aux revenus tirés du capital, ils ne comptent en moyenne que pour 4% du revenu des ménages. Quant aux autres sources de revenus, elles n'expliquent qu'une très faible part du revenu total.

Graphique 64 : Part relative (%) des différentes sources de revenu dans le revenu brut des ménages par déciles, 2015

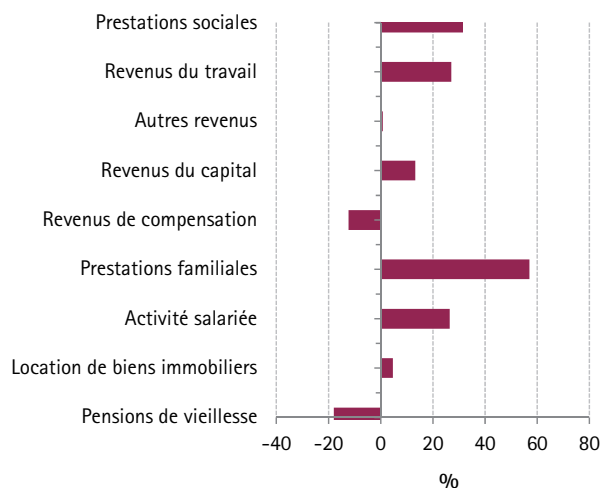


Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

La composition moyenne du revenu brut telle que nous l'avons calculée cache cependant des écarts importants selon le niveau de revenu des ménages. En fait, pour les 10% des ménages les moins aisés (premier décile – D1), 60% du revenu provient du travail, contre 69% du revenu des ménages du cinquième décile (D5) et 77% pour les 10% des ménages les plus aisés (dernier décile – D10). De la même façon, la part des revenus du capital passe de moins de 1% chez les ménages du premier décile à 10% chez ceux du dernier décile. Ainsi, le revenu des ménages aisés est composé en très grande majorité de revenus « primaires », c'est-à-dire de revenus issus du travail et du capital. A l'inverse, 21% du revenu des ménages du premier décile dépendent de l'aide sociale (RMG et autres allocations versées par le Fonds National de Solidarité) et 17% provient de transferts sociaux.

Par rapport à l'année passée, les revenus de compensation sont la seule composante du revenu des ménages qui est en recul.

Graphique 65 : Evolution (%) du revenu des ménages par source de revenus, 2014-2015



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Le Revenu disponible par ménage

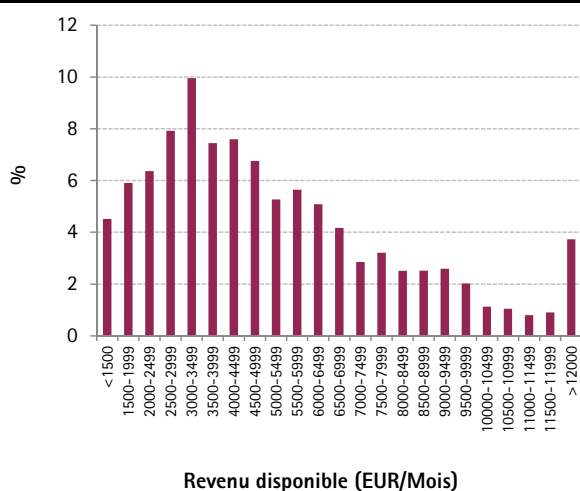
Le revenu disponible du ménage est calculé en enlevant du revenu brut le montant des cotisations sociales (à la charge de l'employé) et des impôts directs (impôt sur le revenu des personnes physiques et impôt foncier communal¹⁸). Si l'imposition directe constitue la face émergée du système fiscal, les ménages sont également soumis à une imposition indirecte à quasiment tous les stades de leur consommation courante : TVA, droits d'accises,... Les impôts indirects sont acquittés par les entreprises, mais leur montant est répercuté à court-terme sur les prix à la consommation. Ce sont donc les ménages qui les payent au final. Selon les données de l'enquête EU-SILC, les impôts et les cotisations sociales comptent, en 2015, en moyenne pour 31% du revenu brut des ménages au Luxembourg.

Après la déduction des impôts, le revenu disponible moyen des ménages résidant au Luxembourg est de 5 363 EUR par mois (55 EUR en plus par rapport à l'année précédente). Quant au revenu disponible médian, il est de 4 514 EUR par mois.

¹⁸ L'imposition directe au Luxembourg repose principalement sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le niveau de l'impôt foncier communal étant très faible.

La répartition des ménages en fonction de leur revenu disponible révèle que plus de la moitié (56%) dispose d'un revenu inférieur à 5 000 EUR par mois dont 13% d'un revenu entre 2 500 et 1 500 EUR et 4% un revenu inférieur à 1 500 EUR.

Graphique 66 : Répartition des ménages en fonction de leur revenu disponible (en % du nombre total des ménages), 2015



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Le niveau de vie : le revenu disponible par équivalent-adulte

Il est facile de comprendre qu'une personne vivant seule et disposant d'un revenu mensuel de 5 000 EUR aura un niveau de vie supérieur à celui d'un couple avec deux enfants disposant du même revenu. Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ces deux ménages, une solution serait de diviser leur revenu par la taille du ménage (en nombre de têtes). Mais on admet généralement que les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes cohabitent au sein d'un même ménage, un grand nombre de biens et de services sont mutualisés : on partage, entre autres, le loyer de l'habitation, l'électricité ou le chauffage. Ce phénomène se vérifie tout particulièrement avec les biens de consommation durables (voiture, machine à laver, réfrigérateur,...). Les besoins d'un ménage de plusieurs personnes ne sont donc pas égaux à la somme des besoins respectifs de ses membres.

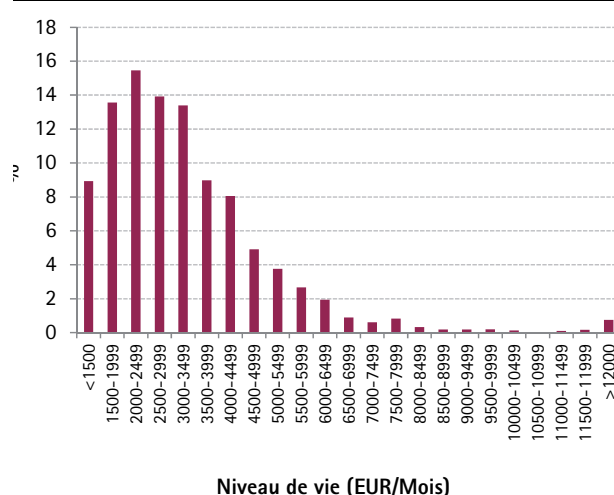
Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ménages ayant des tailles et des compositions différentes, on divise généralement le revenu

disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation qui se calcule en utilisant une échelle d'équivalence. Le niveau de vie d'un ménage s'obtient alors en divisant son revenu total disponible par le nombre d'unités de consommation selon l'échelle « OCDE modifiée »¹⁹ qui est celle utilisée par EUROSTAT. Dans l'exemple précédent, le ménage d'une seule personne aurait donc un niveau de vie mensuel de $(5\,000/1) = 5\,000$ EUR/UC, tandis que le couple avec deux enfants à charge, en supposant que ces derniers sont âgés de moins de 14 ans, aurait un niveau de vie égal à $5\,000/(1+0.5+0.3+0.3) = 2\,381$ EUR par chaque unité de consommation. Les niveaux de vie varieraient donc du simple au double.

En 2015, les personnes résidents au Luxembourg vivent avec un niveau de vie moyen de 3 309 EUR par personne équivalent par mois et médian de 2 939 EUR par mois.

En détail, la répartition des personnes en fonction de leur niveau de vie par mois indique que 56% des personnes au Luxembourg ont un niveau de vie mensuel qui est compris entre 1 500 et 3 500 EUR, par contre 9% des ménages ont un niveau de vie inférieur à 1 500 EUR, tandis qu'il est supérieur à 7 500 EUR chez 3% des ménages.

Graphique 67 : Répartition des ménages en fonction de leur niveau de vie par mois (en % du nombre total des individus), 2015



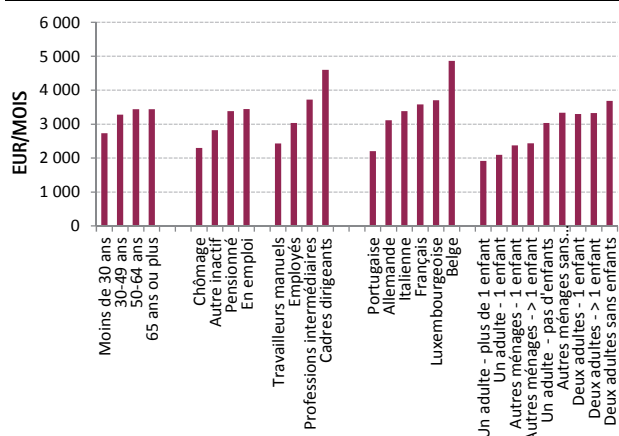
Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

¹⁹ L'échelle dite OCDE modifiée, qui attribue un coefficient égal à 1 à la personne de référence du ménage, 0.5 à chaque membre du ménage âgé de 14 ans ou plus et 0.3 à chaque membre âgé de 13 ans ou moins.

Niveau de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

Le niveau de vie des ménages augmente avec l'âge de la personne de référence. Les différences sont très importantes entre les ménages dont la personne de référence occupe un emploi et ceux dont la personne de référence est au chômage, le niveau de vie des premiers étant 1.5 fois plus élevé que celui des derniers. Les résultats pour les quatre grands types de professions considérés montrent que le niveau de vie augmente de façon régulière à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle. Le niveau de vie des ménages de cadres dirigeants est pratiquement le double de celui des ménages de travailleurs manuels. Avec un niveau de vie mensuel moyen de 2 200 EUR, les ménages portugais sont les moins aisés que les autres ménages. Finalement, le niveau de vie est plus faible pour le ménage monoparental par rapport au ménage avec deux parents et aussi la présence d'un ou plusieurs enfants semble avoir un impact même si c'est plus fort parmi les ménages avec un seul adulte.

Graphique 68 : Niveau de vie moyen par ménage (EUR/mois), selon plusieurs caractéristiques de la personne de référence du ménage, 2015



Source : STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

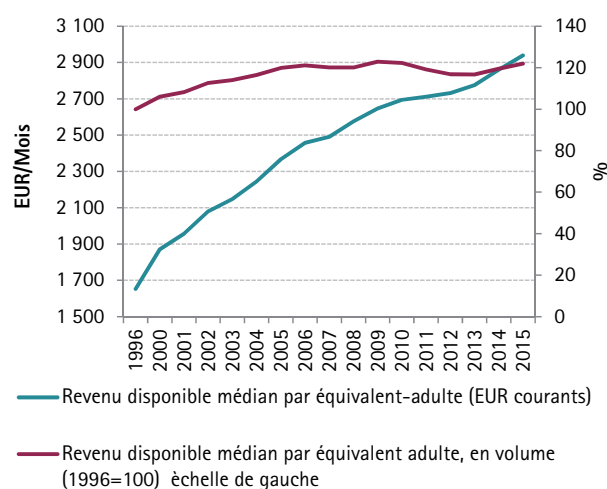
L'évolution de long terme de 1996 au 2015

Concernant les évolutions temporelles des revenus, nous voudrions attirer l'attention sur l'imprécision statistique qui entoure ces chiffres, de sorte que les évolutions sous revue doivent être interprétées avec une certaine prudence, même si une tendance à la stabilité ne peut être exclue. Un autre fait doit aussi inciter à la prudence dans l'analyse des évolutions sur une longue période : les chiffres du graphique suivant

sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons qui sont différents : le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003.

Le niveau de vie des personnes au Luxembourg s'accroît régulièrement depuis 1996. Si l'on exprime ce niveau de vie en termes réels, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation, alors le niveau de vie médian des individus s'est accru de 22% entre 1996 et 2015, mais il reste stable depuis 2012.

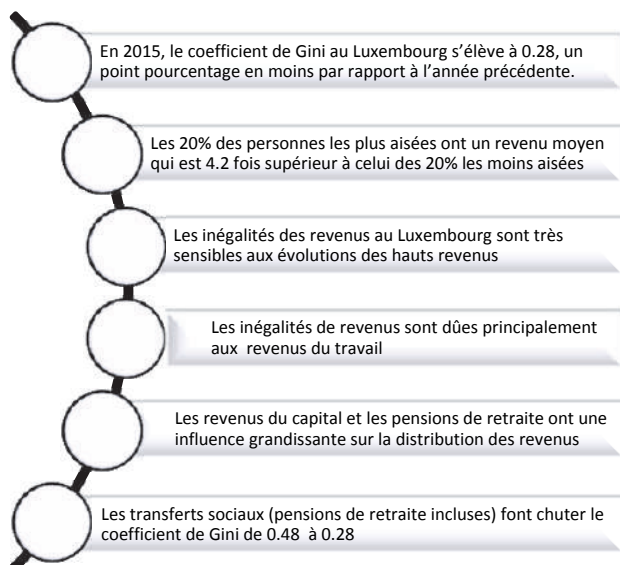
Graphique 69 : Revenu disponible des ménages et niveau de vie, 1996-2015



Source : STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

2. Inégalités

En résumé



La distribution des revenus prenant en compte aussi bien les revenus des ménages que ceux des individus est à la base de nombreux indicateurs visant à mesurer le niveau de la pauvreté et des inégalités au sein de la population. Des indicateurs relatifs à la distribution des revenus et des niveaux de vie des personnes résidant au Luxembourg en 2015 ont déjà été présentés dans le chapitre précédent.

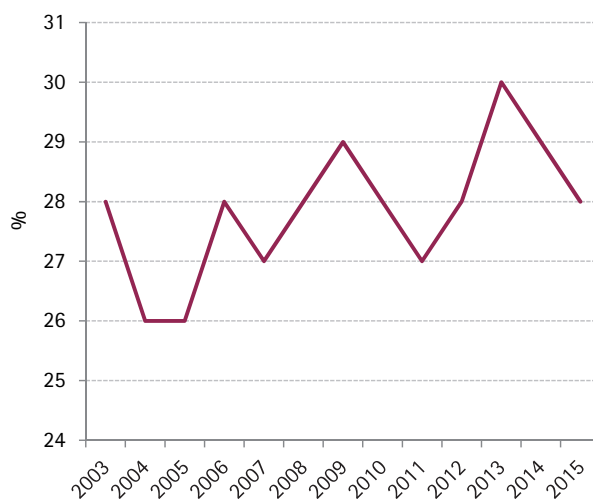
Parmi les indicateurs traitant les inégalités on trouve des indicateurs de dispersion des revenus comme le ratio inter-quintiles $S80/S20$, le ratio inter-déciles $S90/S10$ ou le ratio inter-vingtiles $S95/S5$, et des indicateurs de concentration des revenus comme le coefficient de Gini.

Le coefficient de Gini varie entre 0 et 1. Une valeur égale à 0 signifie que tous les membres de la population ont le même niveau de vie (situation d'égalité parfaite). En revanche, un coefficient de Gini égal à 1 correspond à la situation hypothétique dans laquelle un seul individu posséderait la totalité des revenus du pays, alors que tous les autres auraient un revenu égal à 0 (situation d'inégalité parfaite). En 2015, la valeur du coefficient de Gini s'élève à 0.28, soit un point de pourcentage en moins par rapport à l'année précédente.

Cela traduit une réduction des inégalités de niveau de vie entre les personnes, dont le niveau chute à celui

de 2012. Sur la période 2003-2015, l'évolution du coefficient de Gini suit plutôt une tendance haussière. Le coefficient avait atteint son sommet en 2013, avec une valeur de 0.30.

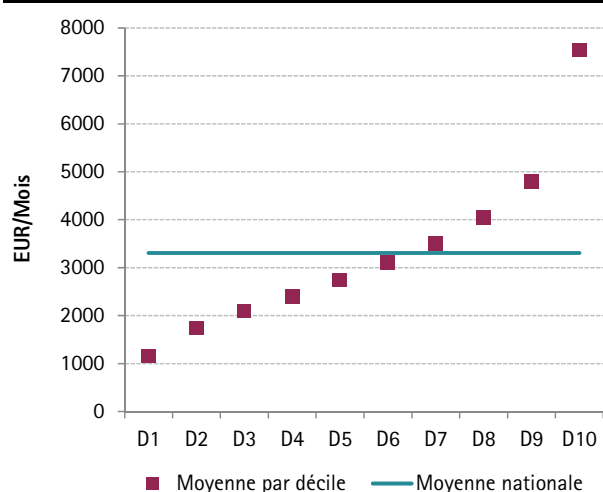
Graphique 70 : Coefficient de Gini (%), 2003-2015



Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Le niveau de vie moyen par individu au Luxembourg en 2015 était de 3 309 EUR par mois. Cependant, il est un fait que les individus ne profitent pas tous du même niveau de vie²⁰. Dans ces conditions, le niveau de vie moyen ne renseigne pas sur le niveau des inégalités existant entre les individus : en effet, le niveau de vie moyen des individus varie de 1 153 EUR/mois pour les 10% des individus les moins aisés à 7 528 EUR/mois pour les 10% les plus aisés.

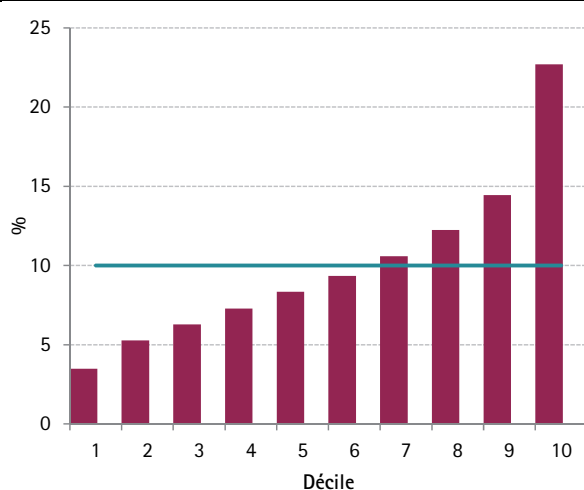
²⁰ Le niveau de vie d'un individu correspond au revenu total disponible de son ménage divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage (voir chapitre 2.1).

Graphique 71 : Niveau de vie moyen des individus par décile, 2015

Lecture: D1= premier décile (10% des ménages les moins aisés); D10= dernier décile (10% des ménages les plus aisés)

Source : STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Si l'on regarde la répartition de la masse totale des revenus parmi les déciles, on remarque que la moitié la plus aisée de la population gagne 70% du revenu national total. On constate par ailleurs un écart important entre les extrêmes : les 10% des individus ayant les niveaux de vie les plus bas ne possèdent que 3.5% de la masse totale des revenus, contre 22.7 % pour les 10% des individus les plus aisés. Dans une situation parfaitement égalitaire, chaque décile de la population devrait posséder 10% du revenu total mais on voit que la réalité est bien loin de ce cas idéal.

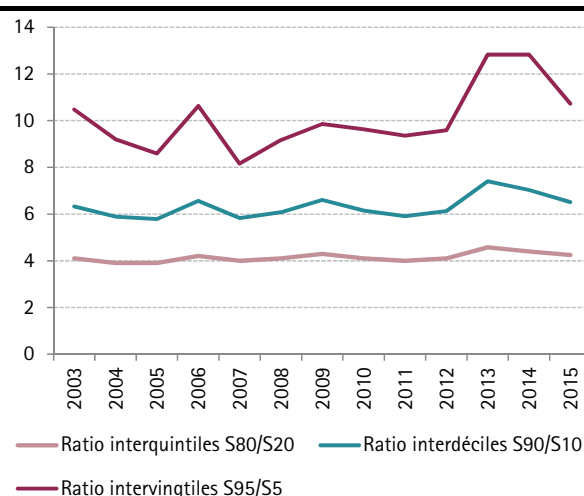
Graphique 72 : Distribution de la masse totale des revenus selon le décile du niveau de vie, 2015

Source : STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

La répartition de la masse totale des revenus parmi les déciles est à la base d'indicateurs d'inégalité, comme par exemple le ratio inter-quintiles S80/S20 qui est calculé en divisant la part du revenu total perçue par les 20% des individus les plus aisés par la part perçue par les 20% les moins aisés. Une variante serait de calculer le ratio inter-déciles S90/S10 ou le ratio inter-vingtiles S95/S5 en divisant la part du revenu perçue par les 10% (respectivement, les 5%) des individus ayant les revenus les plus élevés par celle des 10% (respectivement, les 5%) ayant les revenus les plus bas.

En 2015, la valeur du ratio interquintiles S80/S20 pour le Luxembourg est de 4.2, contre 4.4 en 2014. Cela signifie que les 20% des personnes les plus aisées de la population disposent d'une portion du revenu total national 4.2 fois supérieure à celle dont disposent les 20% des individus les moins aisés. De la même façon les ratios S90/S10 et S95/S5 s'élèvent à 6.5 et 10.7 en 2015. Si ces indicateurs ont baissé entre 2013 et 2015, ils apparaissent cependant relativement stables sur la période 2003-2015 même si le ratio S95/S5 semble être le plus volatil.

Un désavantage de ce type d'indicateurs est qu'ils peuvent rester insensibles à d'éventuelles modifications intervenant dans le milieu de la distribution des revenus, ce qui n'est en revanche pas le cas du coefficient de Gini.

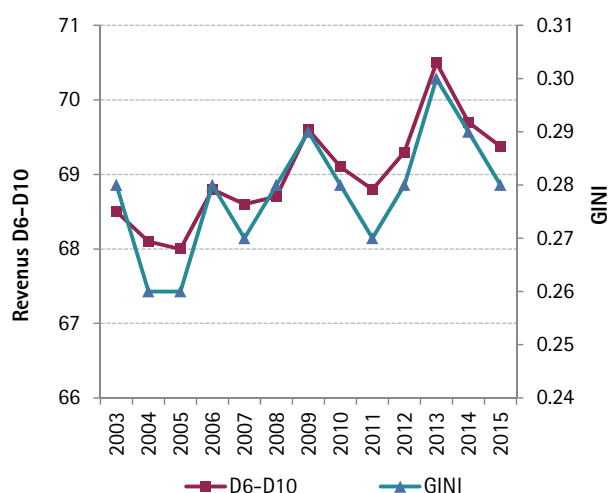
Graphique 73 : Ratios interquintiles S80/S20, interdéciles S90/S10 et intervingtiles S95/S5, 2003-2015

Source : STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

En général, une augmentation du niveau de vie des personnes aisées comme une chute de celui des personnes moins aisées auront une influence notable sur la valeur du coefficient de Gini.

Si l'on compare l'évolution de la part du revenu total dont disposent les personnes appartenant aux déciles supérieurs avec celle du coefficient de Gini, on voit que les deux courbes suivent la même tendance. Cela signifie plutôt que les inégalités des revenus au Luxembourg sont très sensibles aux mouvements intervenant dans les déciles supérieurs de la distribution des revenus.

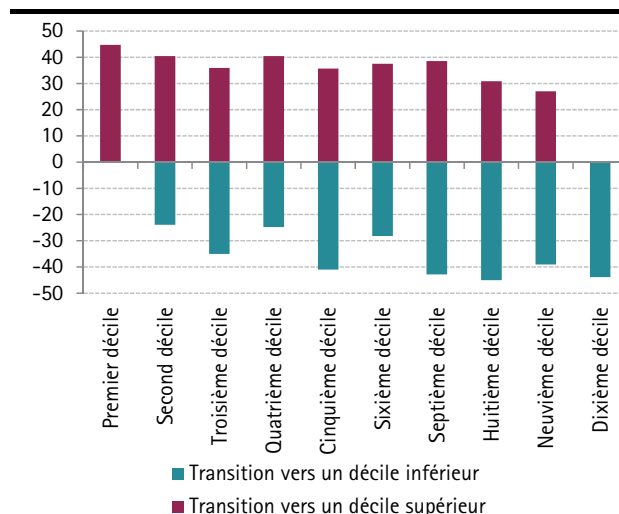
Graphique 74 : Coefficient de Gini (%) et pourcentage de la masse totale des revenus possédée par les déciles D6-D10, 2003-2015



Source : STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

On peut ajouter à cela que la dynamique des revenus est importante au Luxembourg. En comparant la distribution de 2015 avec celle de 2012, on constate que 77% des personnes qui appartenaient au 5^{ème} décile des revenus en 2012 ont changé de décile en 2015 (41% ont chuté, 36% ont monté). De la même façon, 81% des membres du septième décile et 76% de ceux du huitième décile ont changé de position entre 2012 et 2015.

Graphique 75 : Pourcentage de personnes qui ont changé de décile de revenu en 2015 par rapport à 2012



Source : STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Avec plus de 40% de leurs membres qui sont passées dans un décile supérieur entre 2012 et 2015, les deux premiers et le quatrième décile apparaissent comme étant les plus dynamiques. A l'inverse, d'importants mouvements vers le bas de la distribution s'observent dans le cinquième, le septième et le huitième décile.

Evidemment l'inégalité des revenus est un phénomène complexe et sensible à de nombreux facteurs socio-économiques. Dans ce contexte, une analyse des contributions des différentes sources de revenus à l'inégalité totale apporte des éléments descriptifs intéressants. Dans le chapitre précédent, où l'on a analysé le revenu brut des ménages au Luxembourg et regardé sa composition par source de revenus, on a vu que les revenus issus du travail constituent de loin la source de revenus la plus importante (en moyenne) pour les ménages au Luxembourg. Viennent ensuite les revenus de compensation, les prestations sociales et les revenus du capital.

Lerman et Yitzhaki (1985)²¹ ont proposé une décomposition du coefficient du Gini en une somme des contributions des différentes sources qui constituent le revenu total des ménages. La contribution d'une source de revenu à l'inégalité sera d'autant plus importante que (i) sa part dans le revenu

²¹ Lerman R.I et Yitzhaki S. (1985), "Income Inequality Effects by Income Source: A New Approach and Applications to the United States", *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 67, N° 1, pp 151-156.

total est élevée, (ii) le coefficient de Gini relatif à cette source de revenu est élevé et (iii) la corrélation avec le revenu total est importante.

D'après cette décomposition, les inégalités de revenus sont dues pour 81% aux revenus du travail, 14% aux pensions de retraite et 9% aux revenus du capital. Ce résultat s'explique essentiellement par la part prépondérante des revenus du travail dans le revenu brut des ménages. La contribution des autres composantes à l'inégalité apparaît comme étant marginale.

Si les revenus du travail expliquent une part majeure des inégalités, leur contribution baisse tendanciellement depuis 2009 au profit d'autres composantes du revenu, notamment les revenus du capital et les pensions de retraite. C'est essentiellement la hausse des revenus locatifs qui explique l'influence croissante des revenus du capital sur la distribution des revenus. Quant aux pensions de retraite, le vieillissement de la population, avec une part grandissante de personnes retraitées, crée une inégalité de fait entre le niveau de vie des retraités et celui des non-retraités.

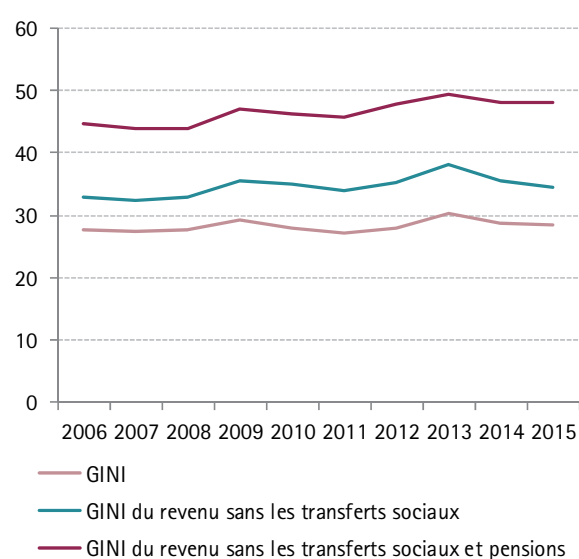
On observe par ailleurs que la contribution des transferts sociaux (prestations familiales, aides au logement ou à l'éducation, minima sociaux) à l'inégalité est négative, ce qui montre leur caractère redistributif. Plus généralement, en calculant le coefficient de Gini avant et après transferts sociaux, on obtient une valeur de 0.28 si l'on prend en compte tous les transferts sociaux (pensions de retraite incluses). Si l'on ne prend pas en compte les transferts sociaux (à l'exception des pensions de retraite), le coefficient augmente à 0.35. Si l'on exclut aussi les pensions, la valeur est de 0.48.

Tableau 39 : Décomposition (%) du coefficient de Gini par source de revenu, 2009-2015

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Travail	90.9	88.8	87.0	84.7	82.6	80.5	80.6
Capital	4.3	5.9	5.6	7.4	8.0	7.6	8.6
Chômage	0.0	0.1	-0.4	-0.5	-0.4	-0.5	0.1
Retraite	8.2	9.7	11.7	13.0	14.0	16.3	13.8
Autres pensions (veuvage, maladie, handicap)	-1.0	-0.9	-0.7	-0.5	-0.3	-0.3	-0.8
Prestations familiales, aides au logement ou à l'éducation	-1.1	-2.1	-1.5	-2.2	-2.2	-1.7	-1.1
Minimas sociaux (RMG, AVC etc.)	-1.1	-1.4	-1.7	-1.9	-1.8	-1.7	-1.3
Autres sources de revenu	-0.3	0.0	-0.1	0.0	0.1	-0.1	0.0
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

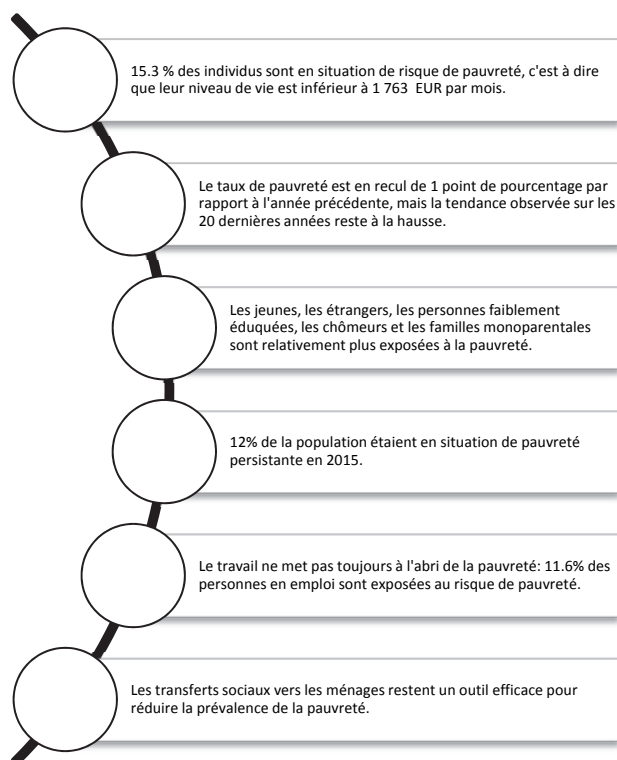
Graphique 76 : Impact transferts sociaux sur l'inégalité des revenus, 2006-2015



Source : STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

3. Pauvreté et exclusion sociale

En résumé



Ce chapitre traite de la pauvreté au Luxembourg sur la base de deux indicateurs :

- le taux de « risque » de pauvreté, qui mesure la pauvreté à l'aune du revenu des personnes. Une personne « pauvre » sera décrochée en termes de niveau de vie par rapport au reste de la population. Il s'agit donc là d'un concept monétaire (manque de moyens monétaires) et relatif (le niveau de vie d'une personne est examiné à l'aune de celui du reste de la population). L'appellation de « risque » de pauvreté suggère que les ménages et les personnes concernés ne seraient pas obligatoirement « pauvres » au sens absolu du terme, mais qu'à l'aune de leur position dans la distribution des revenus, ils courent le risque d'être exclus socialement.

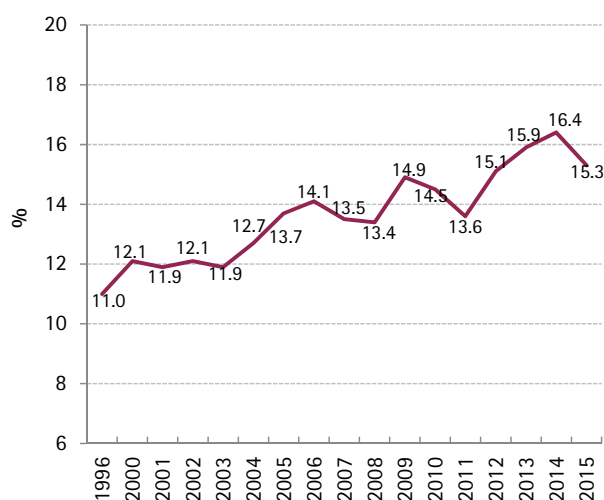
- le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) introduit dans le cadre de la stratégie Européenne « Europe 2020 » considère à côté de la pauvreté monétaire deux dimensions supplémentaires: la privation matérielle et la faible intensité de travail au sein du ménage.

Le taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est établi à partir de la distribution des revenus disponibles par équivalent-adulte, c'est-à-dire les niveaux de vie. On calcule alors la médiane de la distribution des revenus : par définition, il s'agit de la valeur qui sépare la population en deux parties de tailles égales. Les individus situés dans la première moitié de la population ont un niveau de vie inférieur à la valeur médiane, tandis qu'il est supérieur à cette valeur pour les individus de l'autre moitié. Le seuil de risque de pauvreté est finalement obtenu en prenant 60% du revenu médian calculé au niveau national. Pour l'année 2015, la valeur de ce seuil est de 1 763 EUR par mois, contre 1 716 EUR en 2014.

En 2015, 15.3% de la population était en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire que ces personnes avaient un niveau de vie mensuel inférieur au seuil de 1 763 EUR. Ce chiffre est en recul par rapport à l'année 2014, où le risque de pauvreté concernait 16.4% de la population.

Graphique 77 : Taux de risque de pauvreté (%) au Luxembourg, 1996-2015



Source : LISER (d'après Population et Emploi, n° 1, janvier 2004) jusqu'en 2002. Calculs STATEC de 2003 à 2015

Sur la période 1996-2015, la situation en matière de pauvreté s'est dégradée au Luxembourg, avec une augmentation de 4.3 points du taux de pauvreté entre 1996 et aujourd'hui, avec un sommet atteint en 2014 (16.4%). En 2015, le taux de pauvreté a diminué d'un point pourcentage par rapport au 2014.

Précédemment, on avait déjà attiré l'attention sur l'imprécision statistique qui entoure ces chiffres, de sorte que les évolutions sous revue doivent être interprétées avec une certaine prudence, même si une tendance haussière du taux de pauvreté se dessine nettement. Un autre fait doit aussi inciter à la prudence dans l'analyse des évolutions sur une longue période : les chiffres suivants sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons qui sont différents : le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003.

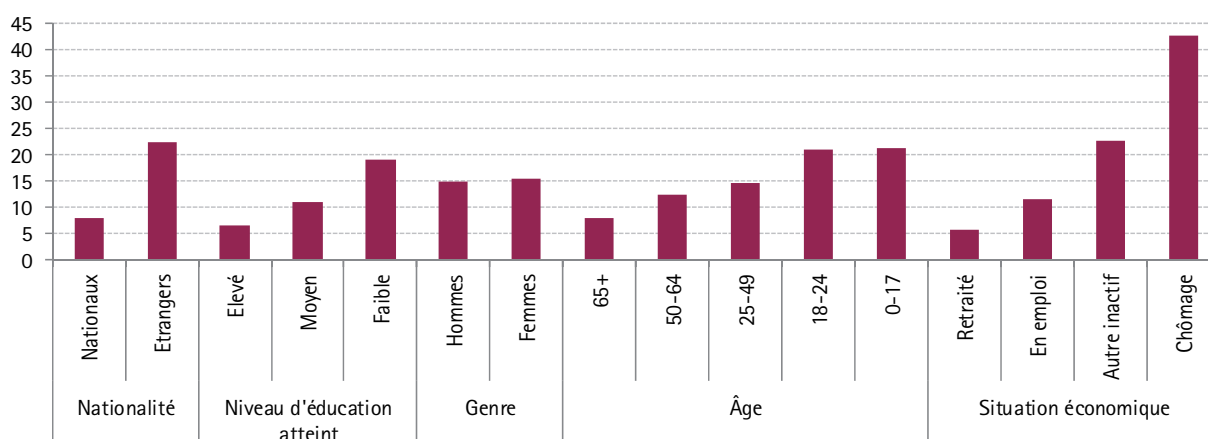
Impact des caractéristiques socio-économiques des personnes sur la pauvreté

La pauvreté étant liée au niveau de vie des personnes, celle-ci est fortement influencée par le profil socio-économique des personnes. On a vu précédemment que le niveau de vie dépendait de caractéristiques comme l'âge, le genre, la nationalité, le niveau d'éducation ou la situation économique. En détail, les écarts de pauvreté entre nationaux et étrangers sont importants : en 2015, le taux de risque de pauvreté des étrangers résidant au Luxembourg est environ deux fois supérieur à celui des nationaux (22.3% contre 7.9% des nationaux). Les résultats par niveau d'éducation mettent en lumière des écarts d'une

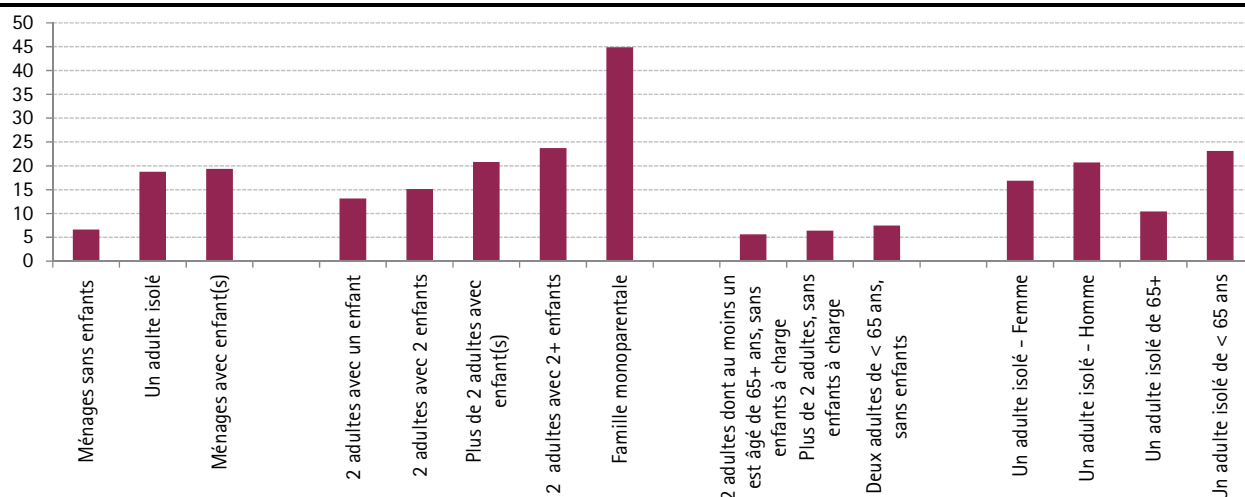
même ampleur selon que la personne a atteint un niveau d'éducation faible (secondaire inférieur), moyen (secondaire supérieur) ou élevé (universitaire). Dans ce cas, pour tenir compte du fait que nombre de jeunes poursuivent des études jusqu'à un âge avancé, et que le niveau d'éducation atteint ne correspond pas forcément au niveau définitif, seules les personnes âgées de 25 ans ou plus ont été prises en considération dans nos calculs.

Les chiffres de 2015 confirment que le risque de pauvreté est nettement plus élevé chez les personnes faiblement qualifiées : leur taux atteint 19.2% en 2015, contre 11.2% pour celles titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires (niveau moyen) et 6.6% pour les universitaires (niveau élevé). Les résultats par classe d'âge et par genre indiquent par ailleurs que les jeunes sont les plus exposés au risque de pauvreté, et que le risque diminue avec l'âge. En 2015, le taux de risque de pauvreté chez les 0-17 ans est de 21.5%, contre 7.9% pour les 65 ans et plus. Le taux de pauvreté des 0-17 ans est ce qu'on appelle communément le « taux de pauvreté des enfants ». Les résultats selon la situation économique de la personne montrent aussi des écarts très importants en termes d'exposition à la pauvreté : 11.6% des personnes en emploi sont en situation de risque de pauvreté en 2015, contre 42.7% des personnes au chômage et 22.7% des personnes inactives (autres que retraitées). Les personnes retraitées sont en fait les moins exposées : leur taux est de 5.8% en 2015. Si l'emploi fait reculer le risque de pauvreté, on voit malgré tout que les personnes en emploi n'en sont pas à l'abri. Cette question importante des « travailleurs pauvres » (*working poor*) sera abordée plus loin.

Graphique 78 : Taux de risque de pauvreté (%) selon l'âge, le genre, la nationalité, le niveau d'éducation et la situation économique de la personne, 2015



Source : STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Graphique 79 : Taux de risque de pauvreté (%) selon la taille et la composition du ménage, 2015

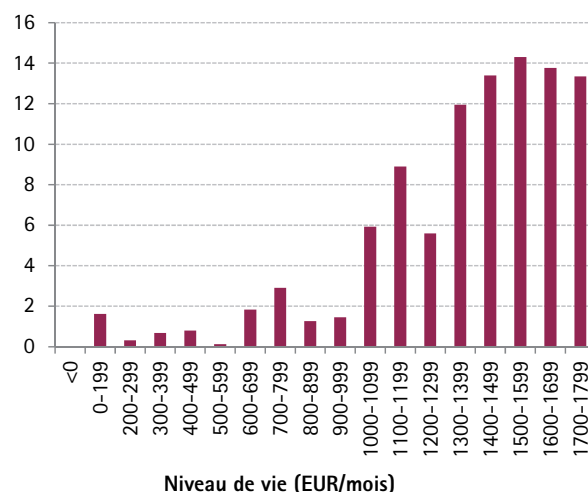
Source : STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Par ailleurs, la ventilation des individus selon la taille et la composition de leur ménage fait apparaître des différences non négligeables au niveau du taux de pauvreté. Ce sont les personnes qui vivent dans des ménages avec enfants à charge qui ont le risque de pauvreté le plus élevé : le taux de pauvreté pour ces personnes est de 19.3% en 2015, contre 6.6% pour celles faisant partie de ménages sans enfants à charge. Parmi la population vivant dans des ménages avec enfants à charge, ce sont les membres de familles monoparentales (c'est-à-dire un seul adulte avec enfants à charge) qui font face au risque de taux de pauvreté le plus élevé (44.9% en 2015). Il faut cependant garder à l'esprit que les individus en question sont très peu nombreux dans l'échantillon, de sorte que l'intervalle de confiance de ce taux doit être extrêmement large. Par ailleurs, le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants à charge dans le ménage : il est de 13.1% pour les membres de ménages de deux adultes avec un enfant à charge, 15.1% si le ménage a deux enfants à charge et 23.7% s'il y a plus de deux enfants. Parmi les ménages isolés (c'est-à-dire un adulte vivant seul sans enfants à charge), le taux de risque de pauvreté est légèrement plus faible chez les hommes que chez les femmes (15.0%, contre 15.7% pour les femmes), et il est aussi plus élevé pour les adultes isolés de moins de 65 ans (23.1%, contre 10.4% chez les adultes isolés de 65 ans ou plus).

La gravité de la pauvreté

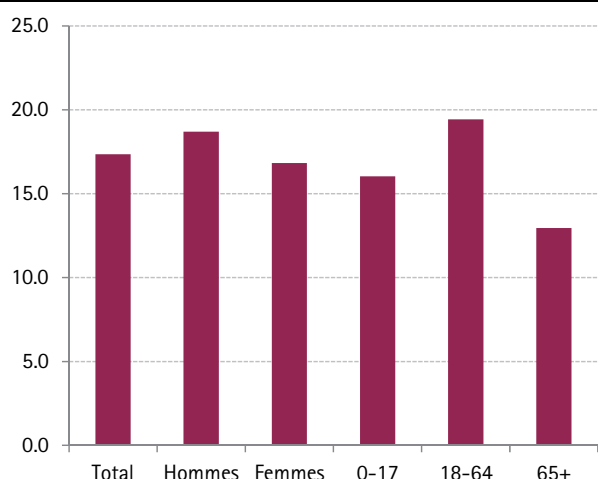
Le taux de risque de pauvreté ne renseigne pas sur la gravité de la pauvreté. La pauvreté est « grave » lorsque les individus en situation de risque de

pauvreté ont un niveau de vie qui est éloigné du seuil de pauvreté. Que le niveau de vie d'une personne soit très éloigné du seuil ou, au contraire, très proche, la valeur du taux de pauvreté reste la même. Il faut donc s'appuyer sur d'autres indicateurs afin de mesurer la gravité de la pauvreté.

Graphique 80 : Répartition (%) des personnes en situation de risque de pauvreté selon leur niveau de vie mensuel, 2015

Source : STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Plus de la moitié des personnes en risque de pauvreté, c'est-à-dire ayant un niveau de vie mensuel inférieur à 1 763 EUR/mois, ont un niveau de vie qui est supérieur à 1 400 EUR. Pour 87% de ces personnes le niveau de vie est supérieur à 1 000 EUR. Cela montre que les personnes en risque de pauvreté ont un niveau de vie qui n'est pas « très loin » du seuil, même si cette notion de distance reste bien évidemment subjective.

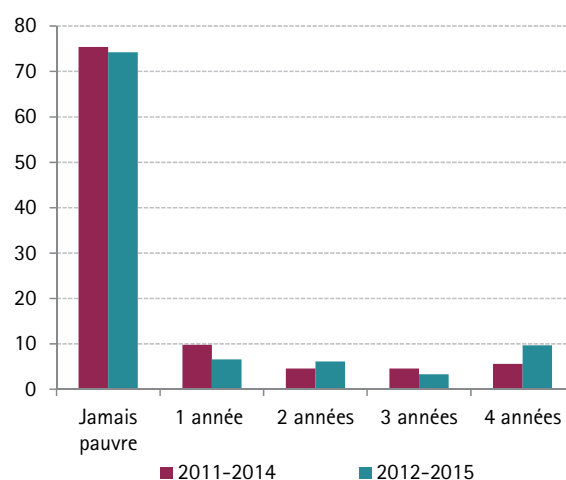
Graphique 81 : Ecart médian relatif à la pauvreté (%) selon l'âge et genre, 2015

Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Un indicateur couramment utilisé pour mesurer la gravité est l'écart médian relatif à la pauvreté. Il consiste à calculer la différence entre le seuil de risque de pauvreté et le niveau de vie médian des personnes en risque de pauvreté (c.à.d. dont le niveau de vie est en-dessous du seuil), et à exprimer cet écart en pourcentage du seuil de pauvreté. En 2015, cet indicateur est de 17.4% pour le Luxembourg, en augmentation par rapport à 2014 (16.3%). Cela signifie que la moitié des personnes en risque de pauvreté ont un niveau de vie compris entre 83% et 100% du seuil de pauvreté. Même si la pauvreté est plus « grave » chez les hommes que chez les femmes, les différences ne sont pas extrêmement importantes (16.8% pour les femmes, contre 18.7% pour les hommes). En fonction de l'âge, la pauvreté est la plus « grave » chez les 18-64 ans.

La persistance de la pauvreté dans le temps

Le taux de risque de pauvreté mesure la proportion d'individus qui disposent d'un niveau de vie inférieur à 60% du niveau médian pour une année donnée. Cet indicateur est figé dans le temps et ne donne aucune indication sur la dynamique de la pauvreté. Par exemple, des personnes vont connaître des épisodes de pauvreté « transitoire » desquels ils sortiront facilement l'année suivante. A l'opposé, des personnes seront frappées par des épisodes de pauvreté récurrents, voire persistants.

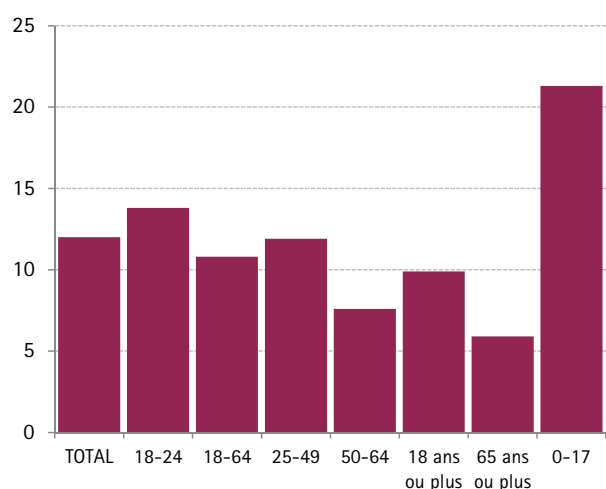
Graphique 82 : Distribution (%) de la population selon le nombre d'années de pauvreté, 2011-2014 et 2012-2015

Source : STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Pour mesurer la persistance de la pauvreté dans le temps, des données panélisées sont nécessaires, c'est-à-dire des observations répétées dans le temps pour un même échantillon d'individus. Les données EU-SILC permettent cela pour des périodes de quatre années consécutives.

Si 74% des personnes n'ont connu aucun épisode de pauvreté au cours de la période 2012-2015, 26% ont connu au moins un épisode : 10% ont été pauvres chacune des quatre années sous revue, 7% pendant une année, 6% pendant deux années et 3% pendant trois années. Ce sont 6% des personnes qui n'étaient pas en risque de pauvreté en 2012 qui ont chuté dans la pauvreté en 2015. Dans le même temps, 28% des personnes en risque de pauvreté en 2012 étaient sorties de la pauvreté en 2015. Cela montre clairement le caractère dynamique du phénomène de pauvreté.

Un indicateur synthétique de la dynamique de la pauvreté est le taux de persistance, défini comme la proportion d'individus qui sont en risque de pauvreté en 2015 et au moins deux fois au cours de la période 2012-2014. En 2015, 12% de la population se retrouvent dans cette situation. La persistance est la plus élevée parmi les « enfants » âgés de moins de 18 ans (21.3%) et décroît avec l'âge. Le taux de persistance est de 5.9% chez les 65 ans ou plus.

Graphique 83 : Taux de persistance à la pauvreté (%), total et par groupes d'âge, 2015

Source : STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Les travailleurs pauvres (« working poor »)

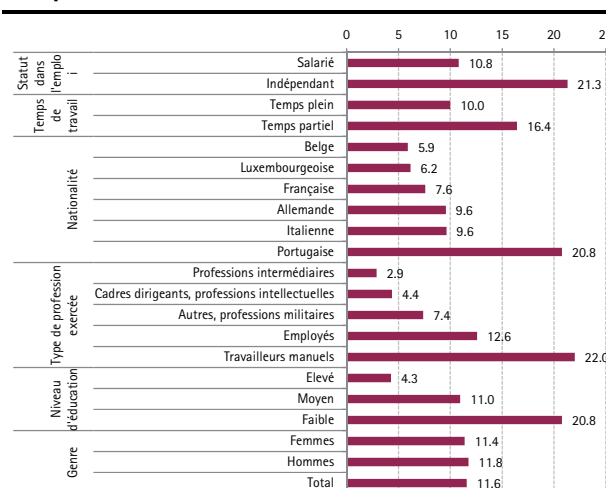
Le concept des « working poor » vient des Etats-Unis et a trait à des personnes qui, tout en travaillant, se retrouvent dans une situation de pauvreté. Les débats sur cette catégorie de personnes sont souvent liés aux discussions sur l'introduction ou l'augmentation substantielle des salaires minima.

Selon EUROSTAT, un travailleur pauvre est une personne qui exerce une activité professionnelle (à temps plein ou à temps partiel) pendant plus de la moitié de l'année et qui vit dans un ménage exposé au risque de pauvreté tel qu'il a été défini précédemment. Sont donc pris en considération aussi bien les caractéristiques personnelles (exercer une activité professionnelle) que les caractéristiques familiales (vivre dans un ménage pauvre), ces dernières étant saisies au niveau du ménage. Cette catégorie de travailleurs pauvres n'est pas identique à celle des travailleurs à bas salaire. La différence la plus frappante concerne la répartition par sexe. Alors que les bas salaires sont un phénomène très largement féminin, le pourcentage de travailleurs pauvres est légèrement plus élevé chez les hommes que chez les femmes (11.8% contre 11.4%). Vu que les premiers sont plus nombreux, cela veut dire que la majorité des travailleurs pauvres sont des hommes. Certaines analyses estiment aussi que la manière de définir la population des travailleurs pauvres cache la réalité des discriminations dont souffrent les femmes sur le marché du travail.

En 2015, le taux de pauvreté des personnes en emploi s'élevait à 11.6%, en-dessous du taux de 15.3% pour l'ensemble de la population résidente. Si le travail protège de la pauvreté, il est loin d'en mettre totalement à l'abri.

Les travailleurs salariés, avec un taux de pauvreté de 10.8%, sont moins exposés que les travailleurs indépendants, pour lesquels le taux est de 21.3%. Les travailleurs à temps plein, avec un taux de 10.0%, sont moins exposés que les travailleurs à temps partiel, avec un taux égal à 16.4%.

Les travailleurs manuels, ainsi que ceux n'ayant qu'un faible niveau d'éducation, ont des taux de pauvreté de 22.0%. Ce résultat n'est pas surprenant, les deux variables étant fortement corrélées. Comme les travailleurs manuels sont fortement représentés au sein de la population résidente portugaise, le taux de pauvreté de 20.8% que l'on constate chez les travailleurs de nationalité portugaise peut s'expliquer. A l'inverse, chez les nationaux, ce sont 6.2% des actifs occupés qui sont exposés au risque de pauvreté en 2015.

Graphique 84 : Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi selon le genre, le niveau d'éducation, le type de profession exercée, la nationalité, le temps de travail et le statut dans l'emploi (salarié/non salarié), 2015

Source : STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Au-delà de la pauvreté monétaire : le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale « Europe-2020 »

En 2015, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale introduit dans le cadre de la stratégie Européenne « Europe 2020 » est pour le Luxembourg de 18.5%. Cela représente 95 000 personnes qui sont en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Sont considérées comme à risque d'être pauvres ou exclues socialement les **personnes relevant d'au moins un des 3 critères suivants**:

- les personnes à risque de pauvreté (relative) sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu équivalent-adulte disponible (après transferts sociaux en espèces) inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60% du revenu médian national équivalent-adulte (après transferts sociaux),
- les personnes en situation de privation matérielle grave ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9

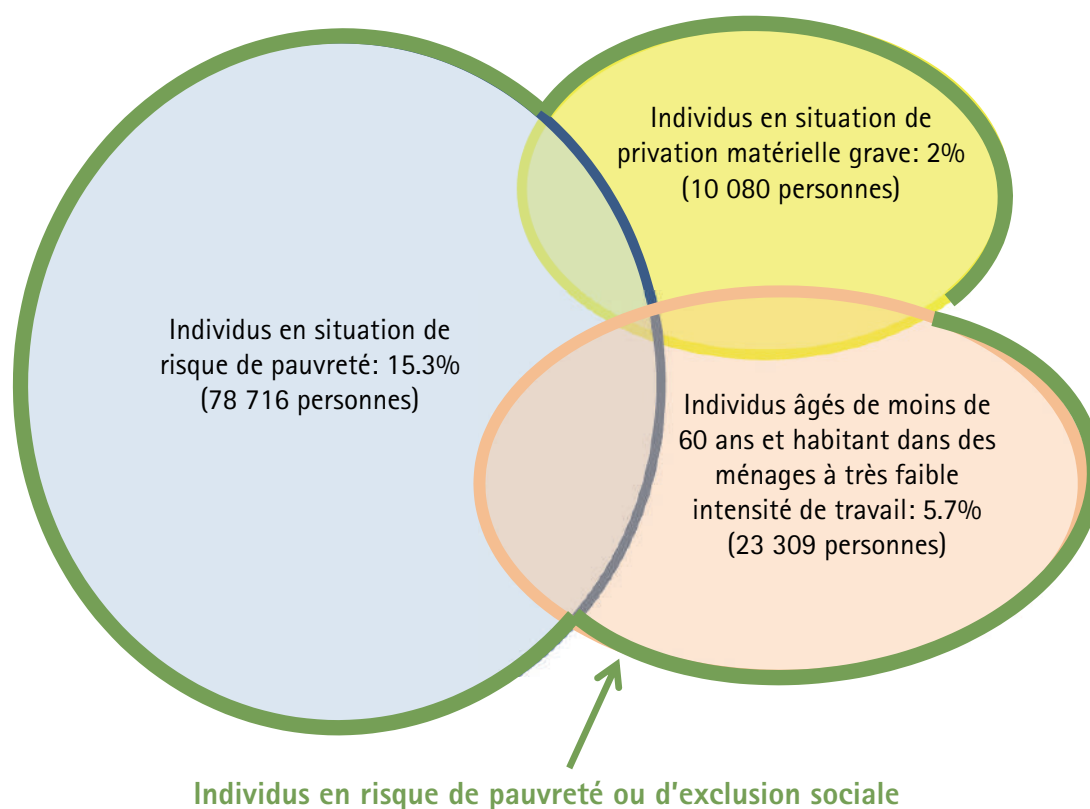
éléments suivants. Ils ne sont pas en mesure :

- 1) de payer un loyer ou des factures courantes,
- 2) de chauffer correctement leur domicile,
- 3) de faire face à des dépenses imprévues,
- 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours,
- 5) de s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile,
- 6) de posséder une voiture personnelle,
- 7) un lave-linge,
- 8) un téléviseur couleur,
- ou 9) un téléphone,

- les personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail sont les personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels en moyenne les adultes (âgés entre 18 et 59 ans) ont utilisé moins de 20% de leur potentiel total d'emploi au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.

L'examen des intersections révèle que plus de deux tiers des personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont exclues selon une seule des trois dimensions (risque de pauvreté, privation matérielle grave ou habiter dans un ménage à très faible intensité de travail). Les personnes restantes sont en situation d'exclusion multiple, avec au moins deux des trois dimensions concernées.

Graphique 85 : Composition de l'indicateur « Europe-2020 » de pauvreté ou d'exclusion sociale pour le Luxembourg, 2015



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

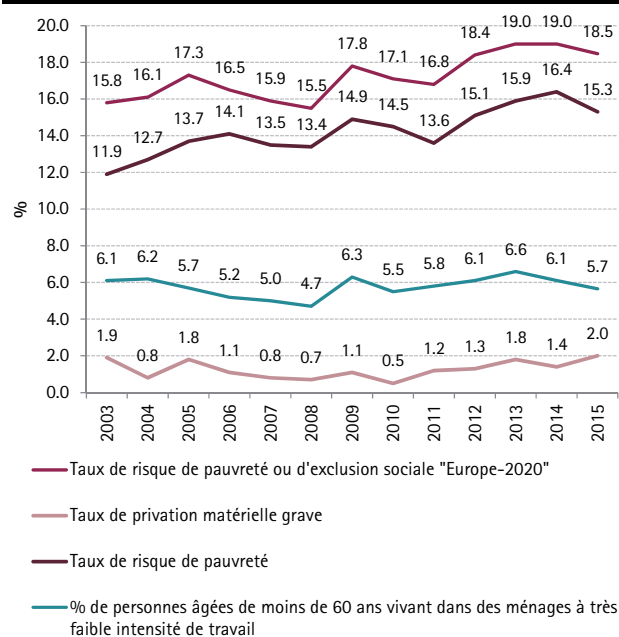
Tableau 40 : Composition de l'indicateur « Europe-2020 » pour le Luxembourg, 2015

	Nombre d'individus concernés	%
Population en risque de pauvreté, n'étant ni en situation de privation matérielle grave ni habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	63 452	12.4
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	2 654	0.5
Population n'étant pas en risque de pauvreté ni en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	12 958	2.5
Population totale exclue selon une seule dimension	79 064	15.4
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	5 577	1.1
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	664	0.1
Population en risque de pauvreté, n'étant pas en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	8 502	1.7
Population totale exclue selon deux dimensions	14 743	2.9
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	1 185	0.2
Population totale exclue selon les trois dimensions	1 185	0.2
Total risque de pauvreté et d'exclusion sociale UE-2020	94 992	18.5

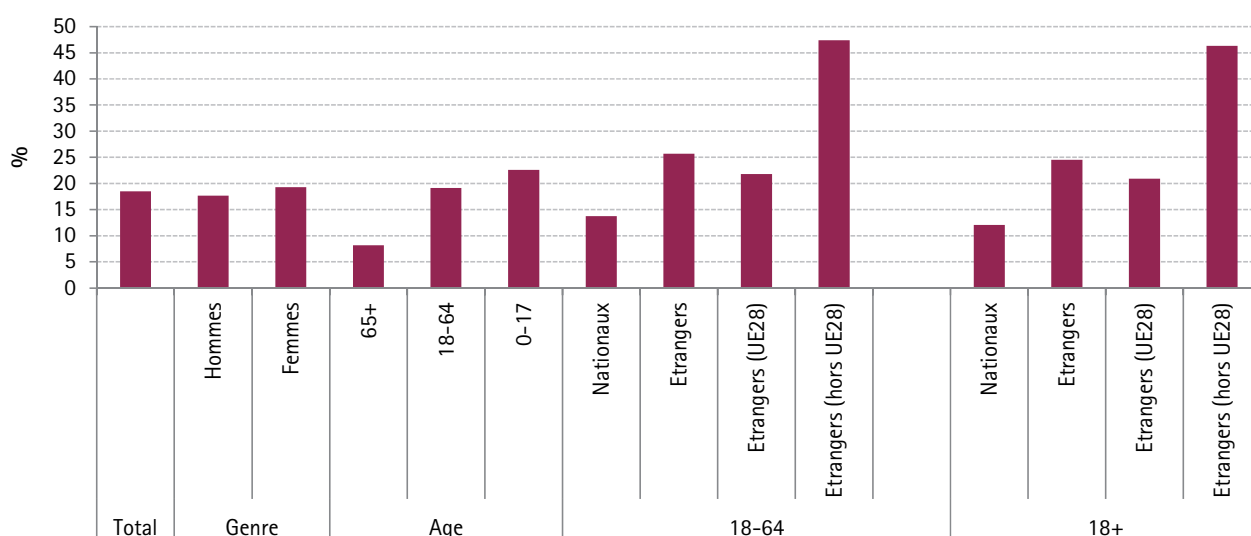
Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Pris dans le détail, ce sont 15.3% des personnes qui sont en situation de risque de pauvreté en 2015, 2% qui sont en situation de privation matérielle sévère et 5.7% qui habitent dans des ménages à très faible intensité de travail. L'indicateur « Europe-2020 » en 2015 est en recul de 0.5 points par rapport à 2014.

Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale touche davantage les 0-17 ans : 22.6% d'entre eux sont concernés en 2015, contre 18.5% pour l'ensemble de la population, 19.2% pour les 18-64 ans et 8.2% pour les 65 ans ou plus. Les résidents étrangers sont davantage touchés que les nationaux : 24.5% des résidents étrangers âgés de 18 ans ou plus et 25.7% de ceux âgés de 18 à 64 ans sont en risque et pauvreté ou d'exclusion sociale, contre respectivement 12.1% et 13.7% des nationaux des mêmes catégories d'âge. Parmi les étrangers, ce sont les ressortissants de pays extérieurs à l'Union Européenne (UE28) qui, avec des taux qui avoisinent 50%, sont les plus durement touchés.

Graphique 86 : Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Europe-2020), taux de risque de pauvreté, taux de privation matérielle grave et pourcentage de personnes qui habitent dans des ménages à très faible intensité de travail, 2003-2015

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 87 : Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Europe-2020) selon l'âge, le genre et la nationalité, 2015

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

L'impact des transferts sociaux sur la pauvreté

Pour examiner l'impact des transferts sociaux sur la pauvreté et les inégalités, on doit faire la balance entre, d'un côté, la contribution des ménages via l'imposition et les cotisations et, de l'autre, ce que les ménages reçoivent en retour en termes de prestations sociales.

Les impôts directs et les cotisations sociales employeurs et employés représentent en moyenne 31% du revenu brut des ménages au Luxembourg. Les impôts directs et les cotisations employés comptent en moyenne pour 23% du revenu et les cotisations employeurs pour 8%. Par rapport à ce que l'on observe dans les autres pays européens, ce taux apparaît plutôt faible.

Les systèmes de protection sociale en Europe : Bismarck et Beveridge

La mise en place des systèmes d'Etat-providence dans les pays européens ne s'est pas faite de manière identique dans tous les pays mais a suivi des trajectoires différentes en fonction du contexte historique, culturel ou social. On peut dire cependant que les systèmes actuels de protection sociale en Europe s'articulent autour de deux grands modèles :

Le modèle bismarckien : introduit en Allemagne à la fin du 19^{ème} siècle par le chancelier Otto von Bismarck, il repose sur un système d'assurances sociales obligatoires pour tous les travailleurs. Le système est financé par des cotisations sociales partagées entre l'employeur et l'employé. L'accès aux droits est donc conditionné au versement des cotisations. Introduit à l'origine en Allemagne, ce modèle influence aujourd'hui les systèmes de protection sociale de la plupart des pays d'Europe, en particulier les pays d'Europe continentale.

Le modèle beveridgien : introduit en Grande-Bretagne au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale suivant les recommandations de l'économiste William Beveridge, il préconise, à la différence du système assurantiel Bismarckien, un système de protection sociale universel fondé sur la solidarité nationale et garantissant à tous les citoyens (principe d'universalité) l'accès aux mêmes prestations sociales (principe d'uniformité). L'objectif affiché était

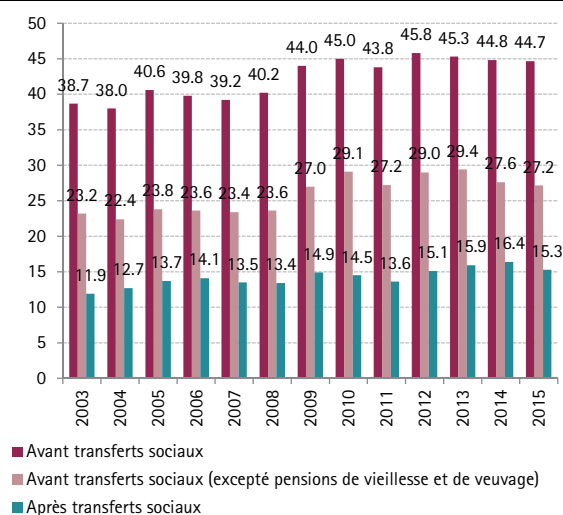
de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale au lendemain de la Guerre. Le système est financé via l'impôt et géré par l'Etat au travers d'organismes intégrés. Le modèle beveridgien a sensiblement influencé la protection sociale dans les pays d'Europe du Nord (Pays-Bas, pays scandinaves...)

Si le principe assurantiel Bismarckien reste encore aujourd'hui un principe essentiel du financement de la protection sociale en Europe, il a comme inconvénient de restreindre l'accès aux prestations aux seuls assurés et à leurs co-assurés. Par ailleurs, il fait peser le financement de la protection sociale sur les revenus de l'activité, ce qui contribue à alourdir le coût du travail. C'est pour cette raison que les pays européens cherchent de plus en plus à diminuer le poids des cotisations sociales et à faire financer la protection sociale par d'autres ressources (Etat, TVA...), suivant en cela la logique beveridgienne. Ceci est aussi vrai au Luxembourg, où la contribution de l'Etat au financement de la protection sociale est importante (allocations familiales, Fonds pour l'emploi...) et, à l'inverse, le poids des cotisations sociales est relativement faible. En outre, le Luxembourg a mis en place un système de minima sociaux en instituant notamment le Revenu Minimum Garanti (RMG). Certains organismes de sécurité sociale ont également été regroupés dans des structures unifiées (par exemple, création de la Caisse Nationale de Santé (CNS)). Tous ces éléments découlent de la logique universelle beveridgienne.

Les **transferts sociaux**, comme déjà abordé dans le chapitre sur les revenus, représentent en moyenne 23.6% du revenu brut des ménages. Ils sont composés en grande majorité des pensions de vieillesse et des prestations familiales. Le poids des transferts sociaux dans le revenu brut des ménages passe de 38% chez les 10% des ménages les moins aisés à 13% chez les 10% des ménages les plus aisés. Ce calcul reste cependant incomplet car il ne tient pas compte des transferts sociaux en nature ainsi que d'une partie de l'imposition indirecte.

En 2015, le taux de risque de pauvreté calculé avant transferts sociaux atteint 44.7% de la population. Si l'on intègre les pensions de vieillesse et de veuvage dans le calcul du revenu, ce taux chute à 27.2%. Finalement, si l'on prend en compte la totalité des transferts, il descend à 15.3%. Si le taux de pauvreté avant transferts a progressé de 6 points depuis 2003, celui calculé après transferts n'a progressé que de 4 points. Sur certaines périodes (par exemple, entre 2009 et 2011), la pauvreté après transferts a même reculé tandis que celle calculée avant transferts progressait. Ceci montre l'impact positif des transferts sociaux comme moyen de réduire la pauvreté.

Graphique 88 : Taux de risque de pauvreté (%) avant et après transferts sociaux, 2003-2015



Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

4. Dimension Européenne

Au Luxembourg, aucune administration ou autre instance n'a pour l'instant le mandat de publier un seuil de pauvreté officiel qui serait utilisé pour fixer des minima sociaux (salaire social minimum, revenu minimum garanti...).

Le seul cadre officiel pour l'élaboration de tels indicateurs existe au niveau communautaire. Le traité d'Amsterdam a introduit la lutte contre l'exclusion sociale dans les dispositions relatives à la politique sociale de l'Union (articles 136 et 137 CE). Le Conseil Européen de Lisbonne de mars 2000 a souligné que l'étendue de la pauvreté et de l'exclusion sociale était inacceptable et que l'inclusion sociale sera un élément essentiel de la Stratégie de l'Union pour la décennie prochaine. Parmi les objectifs de cette stratégie figuraient une croissance économique durable, une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et une plus grande cohésion sociale. Le Sommet de Nice en décembre de la même année a confirmé ces objectifs et a décidé de choisir la méthode de coordination ouverte pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE.

La mise en œuvre de cette approche implique la définition d'objectifs acceptés par l'UE dans sa globalité, l'élaboration de plans d'action nationaux d'inclusion sociale (PANIncl) en vue de la réalisation de ces objectifs et la publication de rapports périodiques de suivi. Un ensemble de 18 indicateurs a été mis en place au Conseil Européen de Laeken en décembre 2001. Cette batterie d'indicateurs a été révisée par le Comité de Protection Sociale de l'UE pour y inclure d'autres éléments relatifs à l'exclusion sociale. Depuis 2006, un ensemble d'indicateurs parallèles a été élaboré par ce même Comité afin de définir une série d'indicateurs qui permet d'attendre des objectifs communs. Ces indicateurs permettent d'aborder des thématiques comme l'inclusion sociale, les retraites et les soins de santé et de longue durée.

Une sélection parmi les indicateurs qui traitent l'inclusion sociale figure dans le tableau suivant. Ce tableau permet d'analyser la situation du Luxembourg par rapport aux standards européens. En résumé, le Luxembourg performe très bien quand s'agit de la pauvreté ou de l'exclusion sociale avec des valeurs inférieures aux correspondants indicateurs européens sauf le taux de risque de pauvreté des personnes en

emploi, le seul à être de environ 1.5 points pourcentage en plus que la moyenne européenne.

Tableau 41: Sélection des indicateurs sur l'inclusion sociale, 2014

Indicateurs primaires	EU-28	Luxembourg
Taux de risque de pauvreté (seuil fixé à 60% du revenu national médian équivalent)	17.2	16.4
Seuil de risque de pauvreté pour un adulte (EUR)		20 592
Ratio inter-quintiles S80/S20	5.2	4.4
Taux de risque de pauvreté persistante (*)	10.3	8.7
Ecart médian relatif du taux de pauvreté	24.6	16.3
Taux de chômage de long terme (% de la population active)	5.0	1.6
Personnes vivant dans des ménages sans emploi	11.0	7.3
Indicateurs secondaires		
Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté (seuil fixé à 50% du revenu national médian équivalent) (%)	10.8	8.1
Taux de risque de pauvreté (seuil fixé en 2008) (%)	19.4	18.5
Taux de risque de pauvreté (avant transferts sociaux, excepté pensions) (%)	26.1	27.6
Coefficient de Gini (%)	30.9	28.7
Taux de risque de pauvreté persistante (50% du revenu équivalent médian national) (*)	5.5	3.6
Taux de risque de pauvreté des personnes en	9.6	11.1

Note: Le taux de risque de pauvreté persistante est défini sur une période de quatre années consécutives comme la proportion d'individus qui sont en risque de pauvreté à la dernière année ainsi que lors de deux des trois années précédentes.

(*) Ces indicateurs se rapportent aux années 2010 et 2011 au lieu de 2011 et 2012.

Source : STATEC, EUROSTAT (EuroBase)

En 2011, la stratégie « Europe 2020 » (UE-2020) pour l'emploi et la croissance a pris le relais de la stratégie de Lisbonne. UE-2020 définit trois grands axes de développement: croissance intelligente (éducation, recherche et innovation, société numérique), croissance inclusive (plus et de meilleurs emplois, qualifications et formation, modernisations des marchés du travail et des systèmes de protection sociale) et croissance durable (technologies vertes, protection de l'environnement). Dans ce contexte le taux de pauvreté a été plutôt remplacé par le taux de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE).

Seuils de pauvreté, taux de pauvreté, taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale: Comparaisons internationales

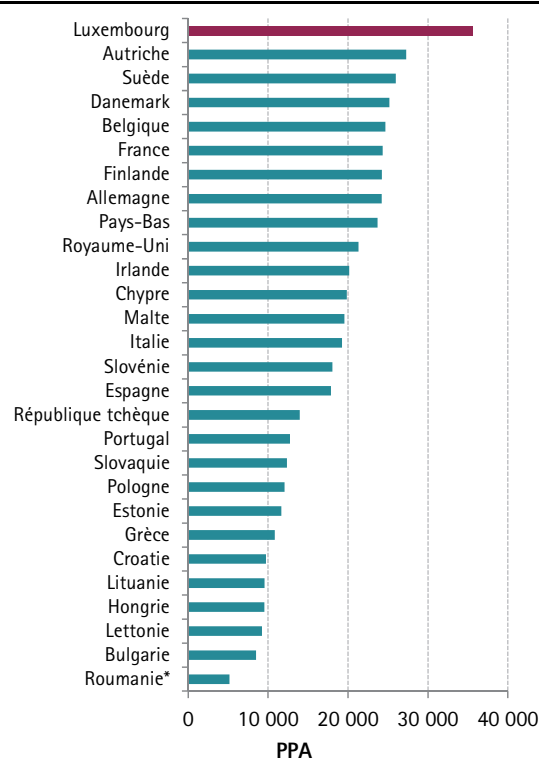
La position favorable du Luxembourg en matière de niveau de vie est illustrée par les deux figures suivantes, présentant les seuils de pauvreté des pays européens en 2014. C'est le seuil établi à 60% du niveau de vie médian annuel, exprimé en Parités de Pouvoir d'Achat (PPA)²², qui a été retenu. Pour rappel, le niveau de vie d'un individu est obtenu en divisant le revenu total disponible de son ménage par le nombre d'unités de consommation, calculé en utilisant l'échelle OCDE modifiée (voir chapitre 2.1).

Au Luxembourg, le seuil de risque de pauvreté pour un ménage de deux adultes avec deux enfants de moins de 14 ans s'élève à 35 621 PPA en 2014, ce qui est nettement supérieur aux seuils observés dans les autres pays européens. A titre de comparaison le seuil est à peine supérieur à 24 000 PPA en France, en Allemagne et en Belgique.

Si le niveau de vie au Luxembourg est le plus élevé en Europe, la comparaison européenne sur la base des taux de risque de pauvreté montre un tableau quelque peu différent. En 2014, le taux varie de 9.7% en République tchèque à 25.4 % en Roumanie. Le Luxembourg, avec un taux de 16.4%, se situe dans la première partie de tableau, au même niveau que l'Allemagne mais un point de pourcentage au-dessus de la Belgique et trois points au-dessus de la France. La raison est que le taux de pauvreté, tel qu'il est défini au niveau européen, ne mesure pas le niveau de vie d'un pays, mais celui des inégalités en termes de niveau de vie.

²² L'INSEE définit la Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) comme un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion est différent du taux de change: en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux, et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur

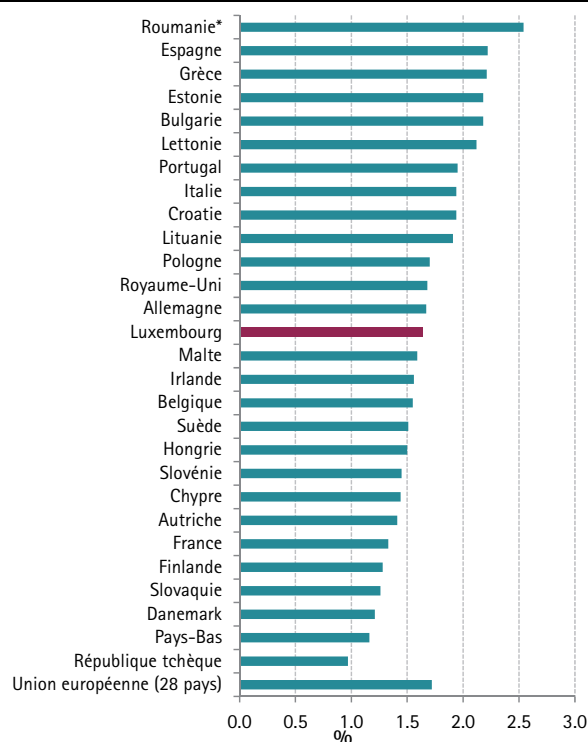
Graphique 89: Seuil de risque de pauvreté pour un ménage de deux adultes avec deux enfants de moins de 14 ans, exprimé en parités de pouvoir d'achat (PPA), 2014



* Les données pour la Roumanie sont provisoires

Source : EUROSTAT (EUROBASE)

Graphique 90: Taux de risque de pauvreté (seuil égal à 60% du niveau de vie médian annuel), 2014

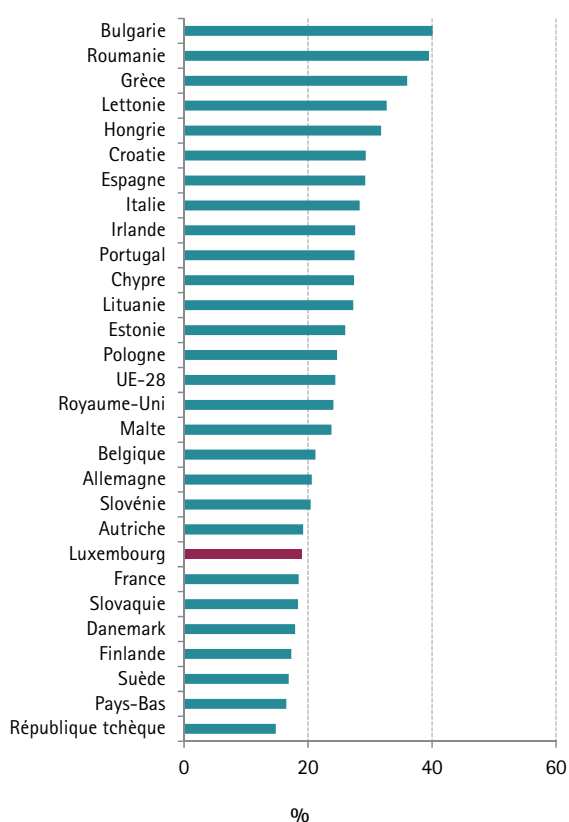


* Les données pour la Roumanie sont provisoires

Source : EUROSTAT (EUROBASE)

Si l'on prend comme indicateur le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale « Europe-2020 », la position du Luxembourg s'améliore dans la mesure où les problèmes de privation matérielle grave et de faible intensité de travail au sein du ménage y sont encore faiblement répandus. Dans d'autres pays, en particulier les pays d'Europe de l'Est, la privation matérielle grave est un problème beaucoup plus important. Par rapport aux pays voisins, le Luxembourg comme la France font mieux pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale avec de taux plus bas que la Belgique et l'Allemagne.

Graphique 91: Taux de risqué de pauvreté ou d'exclusion sociale « Europe 2020 », 2014



* Les données pour la Roumanie sont provisoires

Source : EUROSTAT (EUROBASE)

Glossaire

EU-SILC

L'enquête EU-SILC (European Union Survey on Income and Living Conditions) est une enquête communautaire qui est réalisée chaque année au Luxembourg par le STATEC en collaboration avec le LISER (Luxembourg Institute for Socio-Economic Research). A côté des questions sur le revenu des ménages et des personnes (qui permettent notamment de calculer des indicateurs objectifs basés sur la distribution des revenus, comme le taux de risque de pauvreté ou le coefficient de Gini), l'enquête contient des questions subjectives sur la perception qu'ont les ménages de leur propre situation financière et matérielle.

La vague 2015 de l'enquête a porté sur un échantillon de 3 456 ménages et 8 762 individus. Les individus résidant dans des structures collectives (maisons de retraite, prisons, casernes...) étaient exclus du champ de l'enquête, de même que les ménages dont aucun des membres n'était affilié au système national de sécurité sociale. Extrapolés à l'ensemble de la population, ces échantillons représentaient respectivement 214 700 ménages privés et 513 824 individus.

Tailles d'échantillons, EU-SILC 2015

	Echantillon	Population
Individus	8 762	513 824
Ménages	3 456	214 700

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

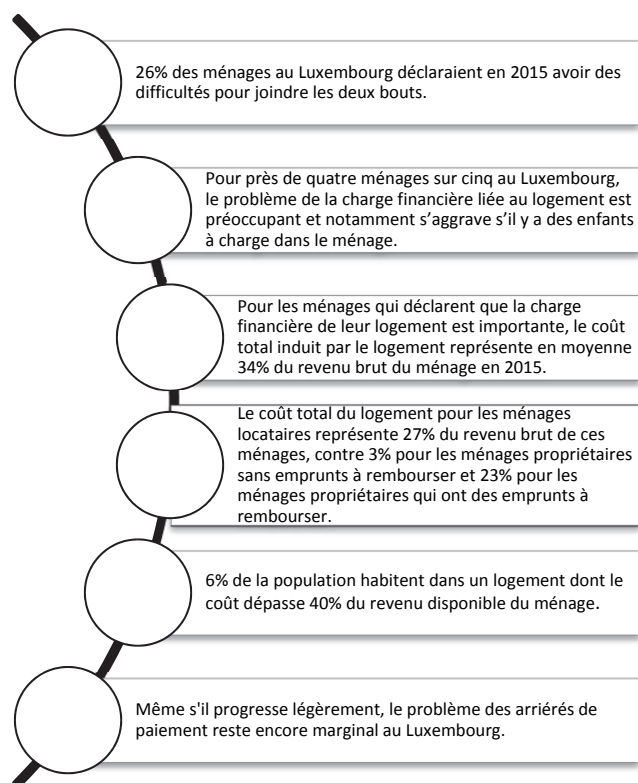
Champ : ménages privés affiliés au système national de sécurité sociale et résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

EU-SILC collecte les revenus de façon détaillée, composante par composante. Le revenu total d'un ménage est ensuite calculé en agrégeant les différentes composantes de son revenu. Comme catégories de revenu, on distingue (voir aussi le chapitre 2.1):

- les revenus du travail: ils incluent les revenus provenant d'une activité salariée (revenus monétaires et avantage en nature lié à l'usage d'une voiture de société à des fins privées) et ceux provenant d'une activité indépendante,
- les revenus du capital: il s'agit principalement des loyers perçus pour la location d'un bien immobilier (appartement, garage, terrain...) et des intérêts ou des dividendes qui sont perçus sur des placements financiers (portefeuilles d'action, plan d'épargne retraite...),
- les pensions en cas de chômage, de vieillesse, de maladie, d'invalidité ou de veuvage,
- les prestations sociales incluant, entre autres, les prestations familiales (allocation de maternité, congé parental, boni pour enfant...), les aides au logement (subvention ou bonification des intérêts d'emprunt), les allocations pour l'éducation (allocation de rentrée scolaire et bourses d'études) et les revenus de l'assistance sociale (Revenu Minimum Garanti, allocation de vie chère...),
- les transferts réguliers en provenance d'autres ménages (pension alimentaire, soutien familial...) et les revenus perçus par les membres âgés de moins de 16 ans (salaire d'apprentissage et pension d'orphelin).

Partie III : Partie thématique

1. La situation financière des ménages



1.1 Difficultés à joindre les deux bouts

En 2015, 26.5 % des ménages résidant au Luxembourg déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts, autrement dit pour s'acquitter de leurs dépenses courantes dans l'état actuel de leurs finances. Plus précisément, joindre les deux bouts est « plutôt difficile » pour 15% des ménages, « difficile » pour 7.6%, tandis que pour 3.9% des ménages ceci est vécu comme « très difficile ».

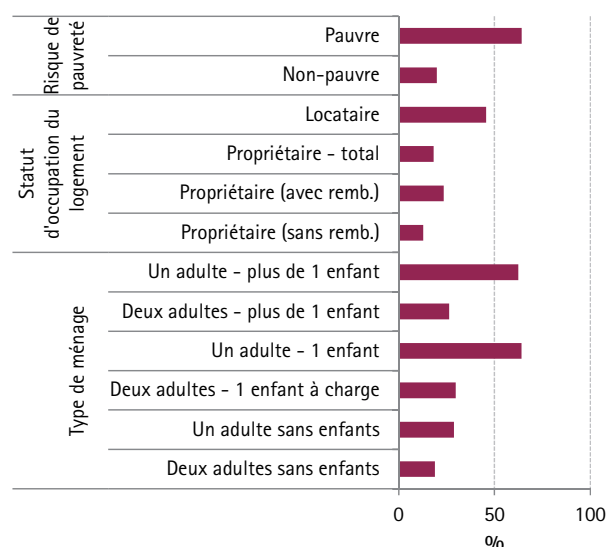
Des écarts importants existent selon les catégories de ménages. Les ménages avec un seul adulte déclarent plus fréquemment rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts que les ménages de deux adultes. Parmi les premiers, ce sont les ménages avec enfants à charge (familles « monoparentales ») qui sont les plus exposés: en 2015, 64% des ménages composés d'un adulte et d'un enfant à charge et 62.4% des ménages d'un adulte et au moins deux enfants à charge déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts, contre 28.8% des ménages isolés (c.à.d. un adulte sans enfants à charge). La perception s'améliore quand on interroge les couples : 18.8% des couples sans enfants à charge déclarent avoir des difficultés, mais 29.7% des couples avec un enfant et 26.4% de ceux avec au moins deux enfants sont concernés. La présence d'enfants à charge dans un ménage contribue donc à détériorer la perception qu'a le ménage de sa situation financière.

Tableau 42 : Distribution des ménages (%) selon leur capacité à joindre les deux bouts, 2003-2015

	Capacité du ménage à joindre les deux bouts						
	Très difficile	Difficile	Plutôt difficile	Plutôt facile	Facile	Très facile	Pas de difficultés à joindre les deux bouts
2003	1.8	4.8	12.4	27.7	39.1	14.2	19.0
2004	2.0	3.9	12.4	26.8	38.5	16.4	18.3
2005	1.9	4.1	12.6	26.6	40.8	14.0	18.6
2006	1.7	3.4	12.4	29.9	40.0	12.5	17.5
2007	1.8	4.6	11.1	30.1	41.1	11.2	17.6
2008	2.0	4.8	12.7	29.7	40.1	10.8	19.4
2009	2.2	5.4	15.4	30.3	35.7	11.0	23.0
2010	2.2	6.2	14.0	31.6	36.4	9.7	22.4
2011	2.6	6.4	15.2	29.8	34.7	11.3	24.2
2012	3.4	6.1	13.5	29.7	36.6	10.8	22.9
2013	4.2	8.0	15.5	31.5	30.9	9.9	27.7
2014	3.9	6.8	15.3	30.2	32.2	11.6	26.0
2015	3.9	7.6	15.0	32.6	29.7	11.2	26.5

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 92 : Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts selon le risque de pauvreté du ménage, le statut d'occupation du logement et le type de ménage, 2015

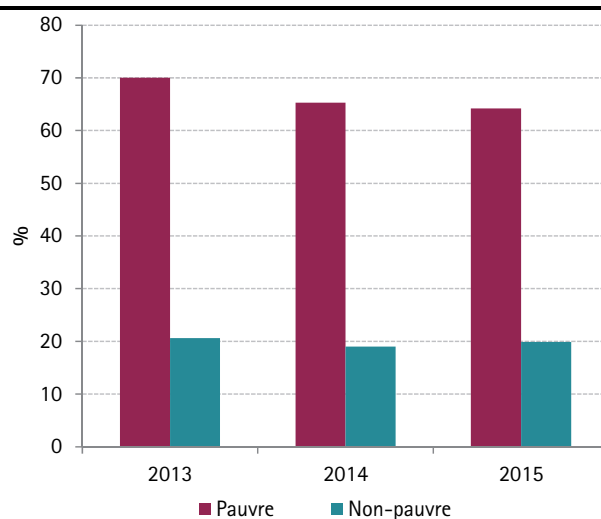


Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

En 2015, ce sont 45.6% des ménages locataires de leur habitation qui déclarent rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts. Cette proportion chute à 18.3% parmi les ménages propriétaires, avec cependant un écart important entre les ménages qui ont encore des remboursements d'emprunts et ceux qui n'en ont pas. Ce sont 23.4% des premiers qui disent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts, contre seulement 12.7% des derniers. Cela illustre le poids important que représentent pour les finances des ménages les remboursements d'emprunts pour l'achat de la résidence principale.

Parmi les ménages en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire ayant un niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian, 64.1% déclarent rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts, contre 19.9% de ceux qui ne sont pas en risque de pauvreté. En croisant une question subjective (difficulté à joindre les deux bouts) avec une question plus objective (risque de pauvreté), on obtient donc des résultats qui sont cohérents. Sur la période 2013-2015, la proportion de ménages pauvres déclarant avoir des difficultés pour joindre les deux bouts recule, même si son niveau reste très élevé, avec plus de 60% de ces ménages qui sont concernés.

Graphique 93: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts selon le risque de pauvreté du ménage, 2013-2015



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Des différences de perception existent également entre les ménages en fonction du niveau d'éducation atteint par la personne de référence. D'après les résultats, 39.1% des ménages dont la personne de référence a un faible niveau d'éducation (secondaire inférieur) déclarent faire face à des difficultés pour joindre les deux bouts, contre 23.6% des ménages dont la personne de référence a atteint un niveau moyen (secondaire supérieur) et 13.2% de ceux dont la personne de référence a atteint un niveau élevé (universitaire).

Les résultats selon le statut d'activité de la personne de référence du ménage montrent que ce sont les ménages dont celle-ci est au chômage qui déclarent le plus souvent rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts: 61.4% de ces ménages le déclarent en 2015, contre 29.5% des ménages dont la personne de référence est inactive (autre que retraitée), 26.1% des ménages dont la personne de référence est en emploi et 21.1% de ceux dont la personne de référence est retraitée. On voit ainsi que le fait d'être en emploi n'est pas forcément la meilleure protection contre les difficultés financières.

Il apparaît que plus on monte dans l'échelle des professions, moins on ressent de difficultés pour joindre les deux bouts. En effet des différences de perception existent entre les ménages selon que la

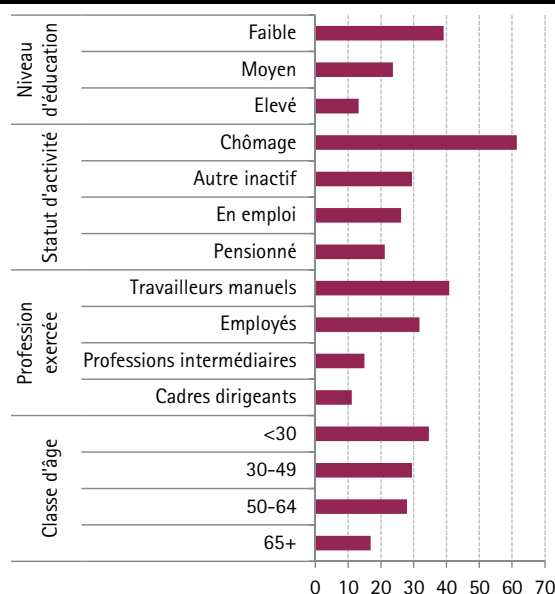
personne de référence exerce une activité de cadre dirigeant ou une activité manuelle : 40.8% des derniers déclarent avoir rencontré des difficultés pour joindre les deux bouts en 2015, contre 11% des premiers.

Par rapport à la classe d'âge, ce sont les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans qui déclarent le plus souvent rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts: plus d'un tiers des ménages de cette catégorie sont concernés en 2015, contre 16.8% des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus.

Les difficultés financières rencontrées par certains ménages au Luxembourg font qu'une partie de la population est exclue de biens et de services qui sont importants pour permettre une bonne insertion dans la société. Par exemple, seulement 20.8% des ménages qui déclarent rencontrer de grandes difficultés pour joindre les deux bouts déclarent avoir les moyens de partir une semaine en vacances loin de leur domicile. Cette proportion augmente à mesure qu'il est plus facile pour le ménage d'arriver à joindre les deux bouts : ce sont seulement 57.5% des ménages faisant face à des difficultés financières qui déclarent être en mesure de partir en vacances, contre 97.1% des ménages ne faisant pas face à des difficultés.

Les problèmes financiers rencontrés par certains ménages font aussi que 30% de ceux qui déclarent avoir de très grandes difficultés ne sont pas en mesure de s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien). Cette proportion diminue fortement à mesure qu'il est plus facile pour les ménages d'arriver à joindre les deux bouts: 100% de ceux qui arrivent très facilement à joindre les deux bouts peuvent aussi s'offrir un repas de viande ou de poisson tous les deux jours.

Graphique 94 : Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts selon le niveau d'éducation, le statut d'activité, la profession exercée et la classe d'âge de la personne de référence du ménage, 2015



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Tableau 43 : Pourcentage de ménages pouvant s'offrir une semaine de vacances loin de leur domicile, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2012-2015

		2012	2013	2014	2015
Capacité du ménage à joindre les deux bouts	Très difficile	15.8	13.4	14.4	20.8
	Difficile	38.3	43.2	50.0	46.0
	Plutôt difficile	64.8	64.3	68.0	72.7
	<i>Total - Difficultés pour joindre les deux bouts</i>	<i>50.6</i>	<i>50.5</i>	<i>55.3</i>	<i>57.5</i>
	Plutôt facile	92.5	95.8	95.1	95.0
	Facile	98.7	98.8	98.9	98.9
	Très facile	100.0	99.2	99.9	99.9
	<i>Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts</i>	<i>96.5</i>	<i>97.5</i>	<i>97.5</i>	<i>97.1</i>
	Total	86.0	84.5	86.5	86.6

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Tableau 44 : Pourcentage de ménages pouvant s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien), selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2012-2015

	2012	2013	2014	2015
Très difficile	79.1	69.3	72.4	69.7
Difficile	93.2	88.2	89.5	91.8
Plutôt difficile	98.0	96.3	95.3	96.9
<i>Total - Difficultés pour joindre les deux bouts</i>	<i>94.0</i>	<i>89.8</i>	<i>90.3</i>	<i>91.5</i>
Plutôt facile	99.4	99.6	99.7	99.3
Facile	99.8	99.7	99.9	99.8
Très facile	100.0	100.0	100.0	99.8
<i>Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts</i>	<i>99.7</i>	<i>99.7</i>	<i>99.9</i>	<i>99.6</i>
Total	98.4	97.0	97.4	97.5

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Seulement 35.6% des ménages qui déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts déclarent pouvoir faire face à des dépenses financières imprévues en 2015, contre 91.1% de ceux qui déclarent ne pas avoir de difficultés. Cette proportion chute à 10% lorsqu'il est très difficile pour le ménage de joindre les deux bouts et 19.9% lorsque cela est difficile.

Tableau 45 : Pourcentage de ménages pouvant faire face à des dépenses financières imprévues, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2012-2015

	2012	2013	2014	2015
Très difficile	8.8	9.8	5.8	10.0
Difficile	16.0	23.8	23.6	19.9
Plutôt difficile	41.2	51.7	46.0	50.1
<i>Total - Difficultés pour joindre les deux bouts</i>	<i>29.7</i>	<i>37.3</i>	<i>34.1</i>	<i>35.6</i>
Plutôt facile	84.0	87.0	85.0	87.3
Facile	94.8	95.7	97.1	92.6
Très facile	97.9	99.1	98.4	98.1
<i>Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts</i>	<i>91.1</i>	<i>92.4</i>	<i>92.3</i>	<i>91.1</i>
Total	77.0	77.1	77.2	76.4

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

1.2 La charge financière du logement

Tableau 46 : Distribution des ménages (%) selon la perception de la charge financière du logement, 2003-2015

	Perception de la charge financière du logement			Total
	Importante	Moyennement importante	Pas du tout importante	
2003	27.4	47.1	25.5	100.0
2004	28.2	48.7	23.1	100.0
2005	26.6	46.5	26.9	100.0
2006	28.8	48.7	22.5	100.0
2007	34.0	44.5	21.5	100.0
2008	32.8	45.5	21.7	100.0
2009	33.0	47.0	20.0	100.0
2010	36.4	45.5	18.1	100.0
2011	36.4	46.9	16.7	100.0
2012	38.2	45.2	16.6	100.0
2013	35.0	45.2	19.8	100.0
2014	31.5	45.5	23.0	100.0
2015	30.1	44.0	25.9	100.0

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

La charge financière du logement est une question centrale pour les finances des ménages. En 2015, 30.1% des ménages résidant au Luxembourg considèrent que la charge financière de leur logement est importante, 44% qu'elle est moyennement importante, et 26% qu'elle n'est pas du tout importante. Pour près de quatre ménages sur cinq au Luxembourg, le problème de la charge financière liée au logement est donc préoccupant. La tendance observée sur la période 2003-2012 est à l'aggravation, mais elle tend à devenir plus favorable depuis 2014 et continue en 2015.

La charge financière du logement n'est pas ressentie de la même manière par toutes les catégories de ménages. La perception s'aggrave s'il y a des enfants à charge dans le ménage. Pour un tiers des ménages isolés (un adulte sans enfants à charge), la charge financière du logement est perçue comme pas du tout importante, tandis qu'elle ne l'est que pour 14.9% des ménages monoparentaux avec un enfant à charge. Par ailleurs, ce sont 27.7% des ménages de deux adultes sans enfants à charge qui considèrent pas du tout importante la charge financière de leur logement. Ce pourcentage chute à 18.1% pour les couples avec un enfant à charge et à 15.3% pour les couples avec au

moins deux enfants à charge. Pour seulement 23% des ménages locataires de leur résidence principale et 18.6% des ménages propriétaires qui ont encore des remboursements d'emprunt à effectuer, la charge financière du logement est perçue comme pas du tout importante, alors qu'elle l'est pour 36.4% des ménages propriétaires qui n'ont pas ou plus de remboursements d'emprunt. On voit encore le poids des remboursements d'emprunt sur les finances des ménages.

On observe aussi que 27.0% des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans perçoivent comme faible la charge financière du logement, contre 36.2% des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus: la perception de la charge financière du logement s'améliore donc à mesure que l'âge de la personne de référence augmente. Le poids du logement est également considéré plus lourd par les ménages dont la personne de référence exerce un travail manuel, à un niveau de qualification faible ou est au chômage.

L'enquête communautaire sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) collecte au niveau de chaque ménage le montant total des coûts induits par le logement. Ces coûts comprennent le remboursement de l'emprunt logement (capital et intérêts) pour les ménages propriétaires de leur résidence principale, le paiement du loyer pour les ménages locataires, les assurances obligatoires pour le logement, les charges diverses en lien avec le logement (enlèvement des ordures ménagères, assainissement des eaux usées, adduction d'eau...), les factures pour l'eau, l'électricité, le gaz et le chauffage ainsi que les taxes (par ex. l'impôt foncier communal). On retrace à cela le montant des aides au logement.

Pour les ménages qui déclarent que la charge financière de leur logement est importante, le coût total induit par le logement représente en moyenne 34% du revenu brut du ménage en 2015. Cette part chute à 26% si la charge du logement est moyennement importante et à 24% si elle n'est pas du tout importante. Ces données quantitatives vont donc dans le sens des déclarations des ménages.

Tableau 47 : Distribution (%) des ménages selon la perception de la charge financière du logement, selon le type de ménage et le statut d'occupation du logement, 2015

		Perception de la charge financière du logement		
		Importante	Moyenne	Faible
<i>Type de ménage</i>	Un adulte sans enfants	24.6	42.8	32.6
	Un adulte avec 1 enfant	59.2	25.9	14.9
	Un adulte avec plus de 1 enfant	59.7	34.7	5.7
	Deux adultes sans enfants	23.5	48.7	27.7
	Deux adultes avec 1 enfant	43.9	38.0	18.1
	Deux adultes avec plus de 1 enfant	41.0	43.6	15.3
<i>Statut d'occupation du logement</i>	Ménages propriétaires (sans remboursements)	16.1	47.5	36.4
	Ménages propriétaires (avec remboursements)	34.8	46.7	18.6
	Ménages propriétaires (total)	25.7	47.1	27.2
	Ménages locataires	40.3	36.7	23.0

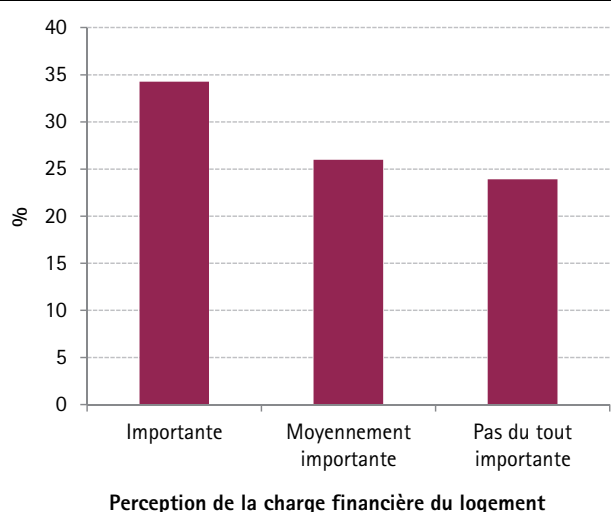
Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Tableau 48 : Distribution (%) des ménages selon la perception de la charge financière du logement, par âge, type de profession, niveau d'éducation atteint et statut d'activité de la personne de référence du ménage, 2015

		Perception de la charge financière du logement		
		Importante	Moyenne	Faible
<i>Age</i>	<30	33.4	39.6	27.0
	30-49	37.1	43.3	19.6
	50-64	29.3	44.5	26.2
	65+	17.8	46.0	36.2
<i>Type de profession</i>	Cadres dirigeants	21.2	47.2	31.7
	Professions intermédiaires	21.4	48.9	29.7
	Employés	32.8	43.6	23.6
	Travailleurs manuels	40.1	39.4	20.5
<i>Niveau d'éducation</i>	Faible	40.9	37.5	21.6
	Moyen	25.6	46.7	27.6
	Élevé	21.6	49.0	29.4
<i>Statut d'activité</i>	En emploi	32.8	44.4	22.9
	Chômage	59.1	29.3	11.7
	Pensionné	20.9	45.5	33.6
	Autre inactif	30.1	44.2	25.7

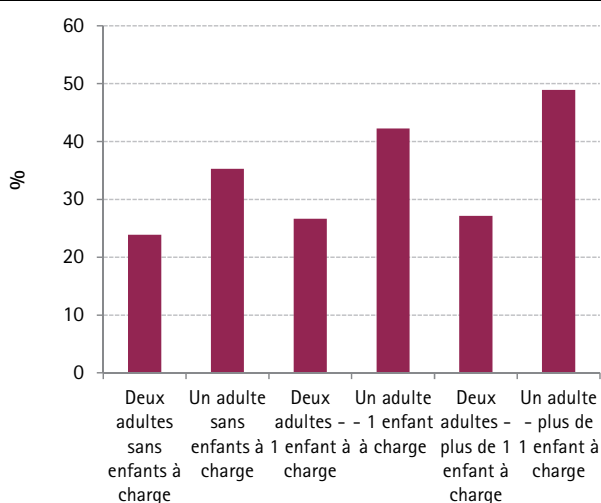
Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 95 : Part (%) des coûts du logement par rapport au revenu brut du ménage, en fonction de la perception de la charge financière du logement, 2015



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 5: Part (%) des coûts du logement par rapport au revenu brut du ménage, en fonction du type de ménage, 2015



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

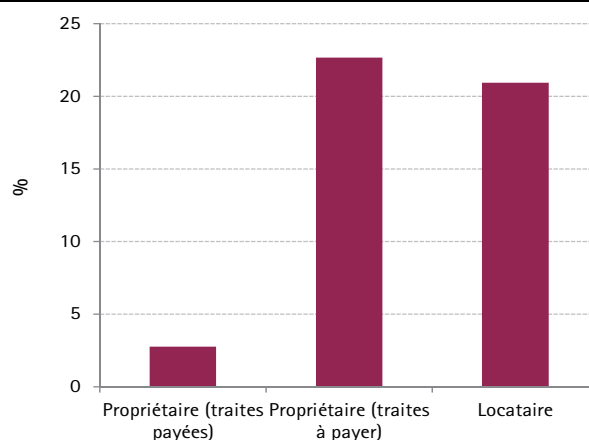
C'est chez les ménages monoparentaux, c'est-à-dire les ménages composés d'un seul adulte avec un ou plusieurs enfants à charge, que la part des coûts du logement est la plus importante: ces coûts représentent plus de 48% du revenu brut de ces ménages. Si l'on compare ce résultat avec celui pour les ménages d'un adulte sans enfants à charge – 35% du revenu brut – on voit que la part des coûts du

logement augmente s'il y a des enfants à charge au sein du ménage. Par rapport aux ménages avec un seul adulte, la part des coûts du logement est moins élevée chez les ménages de deux adultes : elle est de 24% en moyenne pour les ménages de deux adultes sans enfants à charge et de 27% pour les ménages de deux adultes avec un ou plusieurs enfants à charge. Là aussi, la part des coûts du logement augmente s'il y a des enfants à charge dans le ménage.

En 2015, le coût total du logement pour les ménages locataires représente 21% du revenu brut de ces ménages, contre 3% pour les ménages propriétaires qui n'ont pas ou plus de crédit à rembourser. Pour les ménages propriétaires qui ont encore des crédits à rembourser, la part monte à 23%. Ce résultat indique encore que les remboursements d'emprunt ont un poids important dans le budget des ménages propriétaires.

Le taux de surcharge des coûts du logement représente la part de la population qui habite dans des ménages pour lesquels les coûts du logement sont supérieurs à 40 % du revenu total disponible du ménage. Ce taux reste encore faible au Luxembourg, avec 6% de la population qui est concernée. Cependant, près de 28% des personnes en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire dont le niveau de vie est en-dessous de 60% du niveau de vie médian, sont concernées par la surcharge des coûts du logement. Le taux dépasse même 40% pour les personnes de la classe d'âge 25-29 ans en situation de risque de pauvreté.

Graphique 6 Part (%) des coûts du logement par rapport au revenu brut du ménage, en fonction du statut d'occupation du logement, 2015



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Tableau 8 : Taux de surcharge des coûts du logement (%) en fonction de l'âge et du risque de pauvreté, 2015

	Risque de pauvreté*		
	Non	Oui	Total
Moins de 6 ans	2.0	20.0	5.9
De 6 à 11 ans	1.2	22.0	5.4
De 12 à 17 ans	1.4	16.6	4.8
Moins de 18 ans	1.6	19.4	5.4
De 18 à 24 ans	2.4	20.2	6.2
De 18 à 64 ans	2.4	32.1	6.8
De 25 à 29 ans	0.3	41.5	5.7
65 ans ou plus	1.6	24.6	3.5
Total	2.1	27.9	6.0

* Risque de pauvreté : revenu équivalent (niveau de vie) en-dessous 60% du revenu équivalent médian

Source : Eurostat, EuroBase

Logiquement, la charge financière du logement est corrélée avec la capacité du ménage à joindre les deux bouts: pour 65% des ménages qui déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts, la charge financière du logement est perçue comme importante, alors que cela ne concerne que 17.7% des ménages qui déclarent ne pas avoir de difficultés.

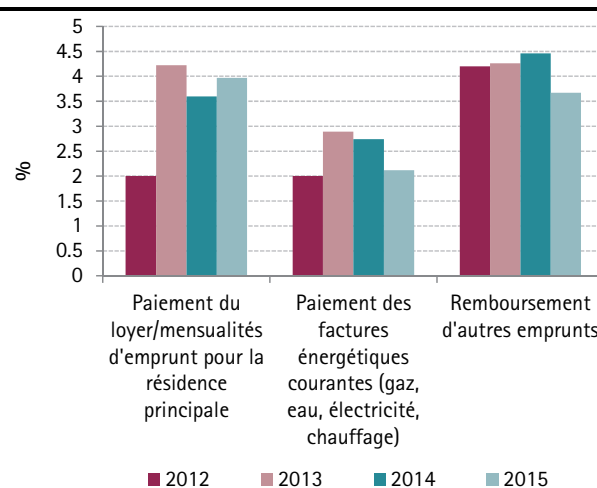
Tableau 9 : Distribution des ménages (%) selon la perception de la charge financière du logement et la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2015

		Perception de la charge financière du logement		
		Importante	Moyenne	Faible
Capacité du ménage à joindre les deux bouts	Très difficile	85.5	7.4	7.1
	Difficile	70.8	21.4	7.8
	Plutôt difficile	55.9	35.9	8.2
	<i>Total - Difficultés pour joindre les deux bouts</i>	64.5	27.6	7.9
	Plutôt facile	25.7	56.8	17.5
	Facile	13.9	49.6	36.6
	Très facile	4.7	30.8	64.5
	<i>Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts</i>	17.7	49.9	32.4
	Total	30.1	44.0	25.9

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Les arriérés de paiement des ménages

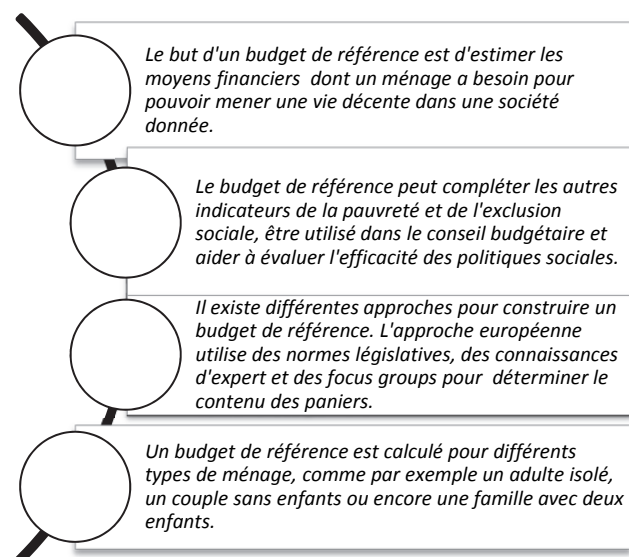
En 2015, 4% des ménages déclarent avoir eu au moins une fois au cours des douze derniers mois des arriérés sur le paiement du loyer (si le ménage est locataire) ou des mensualités d'emprunt (si le ménage est propriétaire) pour leur résidence principale, 2.1% sur le paiement des factures courantes liées à la résidence principale (eau, électricité, gaz et chauffage) et 3.7% sur le remboursement d'autres emprunts (par ex., achats effectués à crédit). Malgré une tendance à la hausse au cours des dernières années, le problème des arriérés de paiement reste encore marginal au Luxembourg.

Graphique 7 Pourcentage de ménages déclarant avoir eu des arriérés de paiement au moins une fois pendant les douze derniers mois, 2012-2015

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

2. Vers un budget de référence pour le Luxembourg

En résumé



Le budget de référence : une méthode complémentaire pour analyser les conditions de vie

Chaque année, le STATEC publie dans son rapport travail et cohésion sociale une série d'indicateurs concernant les conditions de vie des résidents du Luxembourg. Ces indicateurs sont précieux pour l'analyse de la pauvreté et des inégalités sociales. Il existe toutefois encore d'autres approches permettant d'obtenir des informations supplémentaires sur les conditions de vie. Une telle approche est celle des budgets de référence, qui commence à connaître un succès grandissant au niveau européen.

2.1 Qu'est-ce qu'un budget de référence ?

Le but d'un budget de référence est d'estimer les moyens financiers dont un ménage a besoin pour atteindre un certain niveau de vie dans une société donnée. Il se présente sous forme de paniers détaillés de biens et de services. Le résultat est un montant chiffré qui représente le budget mensuel nécessaire

pour ce type de ménage (Bradshaw 1993). En principe, un budget de référence peut être établi pour n'importe quel niveau de vie, mais la méthode est le plus souvent utilisée pour définir les besoins minima pour garantir une vie décente et une participation adéquate à la société.

Un budget de référence est en principe établi pour un type de ménage dit « de référence ». Ceci implique que l'on définit quelques hypothèses de départ par rapport à la composition du ménage, à l'âge des personnes de référence, à leur statut d'activité (actif à plein temps, en formation, retraité, etc.) et à leur état de santé. Ces hypothèses de départ sont indispensables pour pouvoir identifier tous les biens et services dont ont besoin les personnes de référence.

2.2 Rapide historique de la méthode

Les budgets de référence sont considérés comme étant la plus ancienne méthode utilisée pour explorer les niveaux de vie et les seuils de revenu minimum (Spicker et Gordon 1999). Elle trouve son origine dans les travaux pionniers du 17^e siècle, mais c'est au tournant du 20^e siècle qu'elle connaît un intérêt scientifique grandissant. Au Royaume-Uni, le pionnier est le sociologue et homme industriel Benjamin S. Rowntree, qui est connu pour ses enquêtes sur la pauvreté et les conditions de vie dans la ville de York. Pour une première enquête, Rowntree et son équipe rendent visite à plus de 11 000 familles pour noter des signes d'évidence de manques et de misère ('want and squalor') (Rowntree 1901). Il construit ensuite un seuil de pauvreté qui correspond au minimum hebdomadaire permettant aux ménages de garantir une vie « saine » (Lollivier 2008). Dans une deuxième étude, Rowntree revoit le panier minimal en intégrant des produits qui ont trait à la participation sociale, comme les vacances, les cadeaux, les livres ou les activités de loisirs (Lollivier 2008). C'est dans les années 1990 que la méthode connaît un développement plus poussé, et notamment par les travaux menés par la Family Budget Unit (FBU) de l'Université de York au Royaume-Uni (Deeming 2010; Fisher 2007). En 1993, la FBU publie un budget de référence pour deux niveaux de vie différents : le 'low cost' et le 'modest but adequate' (Bradshaw 1993). Le premier budget désigne un seuil sous lequel il est difficile pour la personne de subvenir à ses besoins vitaux. Le deuxième seuil fait référence à un mode de vie qui permet une participation active à la société,

tout en prévoyant des moyens modestes. Les chercheurs se basent sur des sources d'information diverses pour établir les budgets : recommandations gouvernementales, experts, consultations des citoyens ainsi que les pratiques de consommation des ménages. Leur approche est cependant critiquée par Walker (1987), pour le fait que la méthode utilisée ne reflète pas un consensus social négocié par la société anglaise sur ce que sont les nécessités de base. Walker marque le début des budgets de référence consensuels, et ensemble avec d'autres chercheurs du Centre for Research in Social Policy (CRSP) de l'Université de Loughborough (Bradshaw et al. 2008), il oriente la tradition anglaise des budgets de référence vers l'usage des focus groups. Plus tard, les deux équipes collaborent sur un projet commun intitulé 'A Minimum Income Standard for Britain', qui combine « les meilleurs éléments des deux approches britanniques » (Fisher 2007). Les travaux du MIS sont aujourd'hui continués par le CRSP en coopération avec la Joseph Rowntree Foundation.

La méthode des budgets de référence connaît aujourd'hui un succès considérable, et notamment en Europe. Se basant sur une revue de littérature et une enquête menée auprès des 28 Etats membres de l'Union européenne, Storms et al. (2014) constatent que des budgets de référence, au sens le plus large, ont été développés dans tous les pays membres de l'Union européenne.

2.3 Comment est-ce qu'un budget de référence est développé ? Quelques approches courantes

Les travaux sur les budgets de référence ont fait émerger différentes approches, qui se distinguent à la fois par rapport au détail avec lequel le budget est établi et par rapport aux données mobilisées pour identifier les biens et services à inclure.

Une méthode pour construire des budgets de référence repose sur l'utilisation des dépenses des ménages. Un exemple connu est le seuil de pauvreté des Etats-Unis, défini par Molly Orshansky dans les années 1960 (Orshansky 1965). Elle utilise les 'economy food plans' développés pour différents types de famille pour établir des seuils de pauvreté à hauteur de trois fois le coût de ces plans, car selon le département de l'agriculture, les familles de trois ou plus de personnes dépensaient en moyenne un tiers de

leur revenu pour leur alimentation (Goedemé, Storms, et Van den Bosch 2015). Une autre méthode basée sur les dépenses est développée aux Etats-Unis par Citro et Michael (1995), également dans l'optique de définir un seuil de pauvreté. D'après ces chercheurs, le seuil de pauvreté des Etats-Unis devrait être dérivé des enquêtes sur les dépenses des ménages d'une famille de quatre personnes (2 adultes et deux enfants). Leur procédure consiste à spécifier un pourcentage des dépenses annuelles médianes sur la base de trois biens et services élémentaires, à savoir l'alimentation, les vêtements et le logement. Les auteurs rajoutent un petit budget supplémentaire pour les autres besoins. Le seuil de pauvreté peut être établi pour d'autres types de ménage moyennant des échelles d'équivalence.

Une deuxième approche populaire est celle développée dans le cadre des travaux de la *Minimum Income Study* (MIS) au Royaume-Uni. La consultation des citoyens moyennant des focus groups est au cœur de cette méthode, car elle part du principe que les budgets doivent refléter un consensus social négocié par des représentants de la société. Des membres du public sont impliqués à toutes les étapes du projet. Guidés par les chercheurs, ils établissent les listes de tous les produits et services dont doit disposer un type de ménage spécifique, choisissent les magasins et les durées de vie des produits à inclure dans les paniers et négocient les budgets finaux. Des experts sont consultés à des moments ciblés de la procédure et pour des domaines spécifiques pour vérifier la cohérence avec les recommandations nationales. La méthode MIS connaît aujourd'hui une reconnaissance et popularité internationale, ce qui se reflète notamment dans le fait qu'elle ait été adoptée dans d'autres pays comme l'Irlande (Mac Mahon et al. 2014), le Portugal ou la France (Alberola et al. 2014).

En Belgique, des chercheurs du *Centrum voor Social Beleid* (CSB) de l'Université d'Anvers (Bérénice Storms et Van den Bosch 2009; Bérénice Storms et Bosch 2009; Van Thielen et al. 2009) ont développé une autre approche consensuelle, qui utilise à la fois des normes législatives, des experts et la consultation des citoyens pour construire les budgets. La différence principale avec la méthode MIS réside dans le poids accordé aux focus groups. Alors que l'approche MIS « délègue » en quelque sorte la responsabilité du contenu et du prix final des paniers aux citoyens, l'approche consensuelle belge s'appuie sur la

consultation citoyenne pour valider le budget construit par les experts et les chercheurs, voire pour proposer des changements. La méthode belge se distingue également par le fait qu'elle fait explicitement référence à une théorie scientifique sur les besoins humains, à savoir celle développée par Doyal et Gough dans leur ouvrage 'A Theory of Human Needs' (1991).

2.4 L'intérêt européen pour la méthode des budgets de référence

La reconnaissance que les budgets de référence peuvent alimenter les connaissances sur la pauvreté et les inégalités a engendré un intérêt grandissant pour la méthode au niveau européen, et plus particulièrement dans le contexte des politiques de l'inclusion sociale et des discussions sur la mise en place d'une directive-cadre pour un revenu minimum adéquat au sein de l'Union européenne. Dans son paquet « investissement sociaux » du 20 février 2013, la Commission européenne fait un appel aux Etats membres pour établir « des budgets de référence pour concevoir une aide au revenu efficiente et appropriée fondée sur les besoins sociaux recensés à l'échelon local, régional et national ». ²³

Cet intérêt résulte dans l'appui financier de plusieurs projets de recherche sur les budgets de référence. En 2008-2009, la Commission européenne soutient un premier projet sous le programme PROGRESS.²⁴ Quelques années plus tard, les budgets de référence font l'objet d'un *work package* du grand projet européen *ImPRovE - Poverty Reduction in Europe: Social Policy and Innovation* – financé par le 7^e programme-cadre de l'Union européenne²⁵ et coordonné par Béa Cantillon et Tim Goedemé du *Herman Deleeck Centre for Social Policy (CSB)* de l'Université d'Anvers. Le *Work Package 13*, coordonné par Bérénice Storms et Karel Van den Bosch a pour objectif d'explorer la possibilité de développer une méthodologie commune pour construire des budgets de référence « pour une participation sociale » dans l'Union européenne. La méthodologie se base sur des expériences faites en Belgique (Bérénice Storms et

Van den Bosch 2009; Van Thielen et al. 2009), en Finlande (Lehtinen et al. 2011) et au Royaume-Uni (Bradshaw et al. 2008; Hill, Sutton, et Hirsch 2011).

Les travaux entamés dans le cadre d'ImPRovE sont développés en parallèle dans un autre projet pilote financé par la Direction générale Emploi de la Commission européenne, intitulé « Réseau européen sur les budgets de référence », qui se déroule en 2014-2015 et est coordonné par les mêmes responsables de l'Université d'Anvers.²⁶ Le but de ce projet pilote est double : (1) établir un réseau d'experts nationaux sur les budgets de référence pour faciliter l'échange et la dissémination des expériences nationales et (2) trouver un consensus sur un cadre théorique commun pour construire des budgets de référence transnationaux et comparables dans tous les 28 Etats membres.

2.5 La méthodologie commune pour le développement de budgets de référence comparables en Europe

Les travaux menés dans le cadre des projets de recherche européens ont contribué au développement d'une méthode européenne commune pour l'élaboration des budgets de référence. Elle se nourrit des travaux précédents menés en Europe, et plus particulièrement ceux menés en Belgique, au Royaume-Uni et dans le cadre du projet ImPRovE. Comme l'approche consensuelle belge, l'approche européenne prend le cadre théorique des besoins humains de Doyal et Gough (1991) comme point de départ. Elle se base sur trois sources de données pour établir le contenu des paniers : normes législatives, connaissances d'expert et focus groups. La consultation citoyenne est intégrée à différentes phases de la mise au point du budget de référence, mais le chercheur garde un rôle prépondérant pour assurer la cohérence des paniers. Une spécificité de la méthode est qu'elle met l'accent sur la comparabilité des budgets de référence. L'aspect de la comparabilité exige que les budgets de référence soient construits selon les mêmes principes de départ et selon les mêmes règles pour garantir la comparabilité. Afin de garantir cela, les auteurs ont développé une « base

²³ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:52013DC0083>

²⁴ http://www.referencebudgets.eu/budgets/index.php?option=com_content&task=view&id=42&Itemid=52

²⁵ http://improve-research.eu/?page_id=174

²⁶ http://www.referencebudgets.eu/budgets/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1

commune » et un manuel avec des indications précises pour composer les paniers (Goedemé et al. 2015).

2.6 Un budget de référence pour le Luxembourg

Le STATEC s'est récemment engagé dans le processus d'élaboration d'un budget de référence pour le Luxembourg et continue ainsi une démarche engagée en 2010, où un projet pilote sur le budget de référence avait été publié dans le rapport TCS (Borsi et al. 2010). Ce projet pilote constituait une première tentative pour l'élaboration d'un panier de consommation minimal, dans l'optique de proposer un taux de risque de pauvreté « absolue ».

Le budget de référence du Luxembourg est élaboré selon les principes de la méthode européenne présentée ci-dessus. Dans une première étape, le budget est développé pour quelques ménages de référence, à savoir :

- Un adulte célibataire (homme et femme)
- Un couple sans enfants
- Un adulte seul avec un enfant de 10 ans
- Un adulte seul avec un enfant de 14 ans
- Un couple avec deux enfants (10 et 14 ans)

Les adultes de référence sont âgés entre 40 et 45 ans et actifs à plein temps. Les enfants sont soit scolarisés au fondamental, soit au secondaire. Toutes les personnes de référence sont en bonne santé, sont bien

informées et savent gérer leur budget de manière rationnelle.

Les motivations principales de s'engager dans un processus de réflexion sur les besoins minima sont triples. Une première motivation est de compléter les indicateurs usuels mobilisés dans le débat sur la pauvreté et l'exclusion sociale, qui ne permettent pas de comprendre ces phénomènes dans leur globalité. Deuxièmement, le budget de référence permet également d'évaluer l'adéquation des politiques nationales de revenu minimum. Le Luxembourg dispose depuis 1986 d'un système de revenu minimum garanti (RMG, « Loi du 26 juillet 1986 portant création d'un revenu minimum garanti »). Or, il n'y a pas d'administration qui a le mandat de publier un seuil de pauvreté officiel qui servirait à fixer les minima sociaux (Langers et al. 2009). Le budget de référence peut être comparé à ces minima sociaux. Enfin, une dernière motivation derrière le présent projet touche au domaine du travail social et du service de conseil budgétaire. Dans les services de conseil en matière de surendettement, les acteurs doivent dresser des budgets avec les personnes. A l'heure actuelle, les différents services sociaux appliquent leurs propres grilles. Avoir des budgets de référence pour orientation pourrait aider les assistants sociaux dans cette tâche.

Le lecteur intéressé pourra s'informer sur les détails des travaux menés sur le budget de référence du Luxembourg dans un cahier économique du STATEC qui sera publié dans les meilleurs délais.

Bibliographie

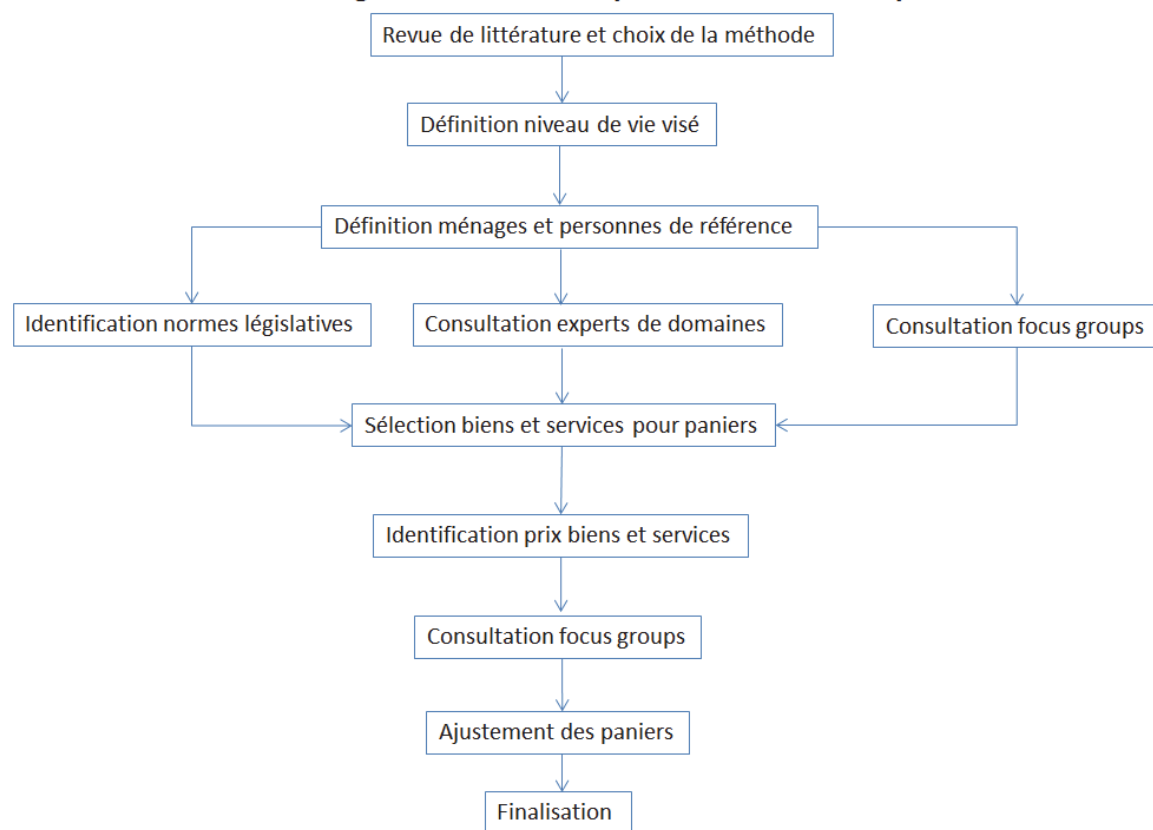
- Alberola, Elodie, Isa Aldeghi, Pierre Concialdi, et Antoine Math. 2014. « Budgets de référence ONPES. Etude réalisée à la demande de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale ». Paris.
- Borsi, Lisa, Armande Frising, Guillaume Osier, Paul Reiff, Jean Ries, et Paul Zahren. 2010. « Rapport travail et cohésion sociale N°111 ». Luxembourg.
- Bradshaw, Jonathan. 1993. *Budget Standards for the United Kingdom*. Avebury: Aldershot.
- Bradshaw, Jonathan, Sue Middleton, Abigail Davis, Nina Oldfield, Noel Smith, Linda Cusworth, et Julie Williams. 2008. *A minimum income standard for Britain*. Édité par Joseph Rowntree Foundation. York.
- Citro, Constance F., et Robert T Michael. 1995. *Measuring Poverty: A New Approach*. Washington D.C.: National Academy Press.

- Deeming, Christopher. 2010. « The Historical Development of Family Budget Standards in Britain, from the 17th Century to the Present ». *Social Policy & Administration* 44 (7): 765-88. doi:10.1111/j.1467-9515.2010.00743.x.
- Doyal, Leon, et Ian Gough. 1991. *A Theory of Human Need*. Basingstoke: Macmillan.
- Fisher, Gordon M. 2007. « An Overview of Recent Work on Standard Budgets in the United States and Other Anglophone Countries ».
- Goedemé, Tim, Bérénice Storms, Tess Penne, et Karel Van den Bosch. 2015. « Pilot project for the development of a common methodology on reference budgets in Europe. Final report of the pilot project ». Brussels.
- Goedemé, Tim, Bérénice Storms, et Karel Van den Bosch. 2015. « Proposal for a method for comparable reference budgets in Europe ». Brussels. doi:10.2767/472046.
- Hill, Katherine, Liz Sutton, et Donald Hirsch. 2011. *Living on a low income in later life*. London: Age UK.
- Langers, Jean, Guillaume Osier, Marco Schockmel, et Paul Zahlen. 2009. « Rapport travail et cohésion sociale ». Luxembourg.
- Lehtinen, Anna-Riitta, Johanna Varjonen, Anu Raijas, et Kristiina Aalto. 2011. « What is the cost of living? Reference Budgets for a decent minimum standard of living in Finland ». 132. Helsinki.
- Lollivier, Stéfan. 2008. « La pauvreté : définitions et mesures ». *Regards croisés sur l'économie* 4 (2): 21. doi:10.3917/rce.004.0021.
- Mac Mahon, Bernadette, Gráinne Weld, Robert Thornton, et Collins Micheál. 2014. « The Cost Of A Child. A Consensual budget standards study examining the direct cost of a child across childhood ».
- Orshansky, Mollie. 1965. « Counting the Poor: Another Look at the Poverty Profile ». *Social Security Bulletin* 28: 3-29.
- Rowntree, Benjamin Seebohm. 1901. *Poverty: A Study of Town Life*. Nabu Press.
- Spicker, Paul, et David Gordon. 1999. *The International Glossary on Poverty*. London: Zed Books.
- Storms, B., T. Goedemé, K. Van den Bosch, T. Penne, N. Schuerman, et S. Stockman. 2014. « Pilot project for a development of a common methodology on reference budgets in Europe. Review of current state of play on reference budget practices at national, regional and local level ».
- Storms, Bérénice, et Karel Van Den Bosch. 2009. « What income do families need for social participation at the minimum? A budget standard for Flanders ». Antwerp.
- Storms, Bérénice, et Karel Van den Bosch. 2009. *Wat heeft een gezin minimaal nodig? Een Budgetstandaard voor Vlaanderen*. Leuven: acco.
- Van Thielen, Leen, Karolien Baldewijns, Hilde Boecks, Greet Leysens, Bérénice Storms, Dimitri Deflandre, Marie-Thérèse Casman, et Karel Van den Bosch. 2009. « Minibudget: Quel est le revenu nécessaire pour une vie digne en Belgique ».
- Walker, Robert. 1987. « Consensual Approaches to the Definition of Poverty: Towards an Alternative Methodology ». *Journal of Social Policy* 16 (2): 213-26.

Les paniers du budget de référence luxembourgeois

Alimentation	Vêtements et chaussures	Hygiène personnelle
Logement	Santé	Mobilité
Vie sociale	Lifelong Learning	Besoins des enfants

Construction du budget de référence d'après la méthode européenne



3. Les inégalités face à l'inflation

3.1 Introduction

L'analyse sur plusieurs années du revenu disponible des ménages fournit une première indication sur l'évolution de leur niveau de vie. Cette mesure reste cependant incomplète car le revenu disponible doit aussi être envisagé à l'aune du niveau général des prix. En particulier, une hausse du revenu disponible d'un ménage associée dans le même temps à une hausse identique du niveau des prix à la consommation ne se traduirait pas dans les faits par une amélioration du niveau de vie des membres du ménage. C'est pourquoi il est préférable de mesurer le niveau de vie en termes de pouvoir d'achat, à savoir le rapport entre le revenu disponible d'une personne et le niveau des prix à la consommation. Si les revenus augmentent plus vite que les prix, on pourra alors considérer que le pouvoir d'achat est en augmentation. Dans le cas contraire où la hausse des prix absorberait complètement celle des revenus, le pouvoir d'achat s'en trouverait amoindri.

L'indice des prix à la consommation national (IPCN) mesure l'évolution des prix de plus de 250 positions pondérées par la part relative que ces biens et services représentent dans les dépenses de consommation finale de l'ensemble des ménages résidant au Luxembourg. Les pondérations utilisées correspondent à la structure de consommation moyenne de l'ensemble des ménages. Cependant, il est connu que certaines sous-populations ont des structures de consommation différentes : par exemple, les dépenses de loyer absorbent généralement une part plus importante du budget des ménages modestes, les ménages âgés dépensent davantage pour leur santé.

Il s'agit ici de produire des indices de prix spécifiques pour certaines catégories de ménages. On considère ici les croisements suivants:

- Classe d'âge de la personne de référence du ménage: moins de 29 ans, entre 30 et 49 ans, entre 50 et 64 ans et plus de 65 ans
- Décile de la dépense moyenne du ménage par unité de consommation: celle-ci se calcule en divisant la dépense totale du ménage par le nombre d'unités de consommation. Le nombre

total d'unités de consommation (UC) d'un ménage se calcule avec l'échelle dite « OCDE modifiée » : la personne de référence du ménage reçoit un coefficient égal à 1, tout autre membre âgé de 14 ans ou plus reçoit un coefficient de 0.5, tandis que les membres de 13 ans ou moins ont un coefficient de 0.3. La dépense d'un ménage par unité de consommation (on dira aussi par « équivalent-adulte ») fournit une estimation de son niveau de vie.

C'est dans les deux analyses ci-dessus que les différences face à l'inflation sont les plus marquées, bien qu'elles tendent à diminuer en fin de période, caractérisée par une faible inflation. D'autres simulations seront néanmoins brièvement présentées selon les croisements suivants :

- Type de ménage: 1 adulte isolé, 2 adultes sans enfants à charge, plus de 2 adultes sans enfants à charge, 1 adulte avec enfants à charge, 2 adultes avec enfants à charge et plus de 2 adultes avec enfants à charge
- Densité de population de la zone d'habitation du ménage: faible, moyenne, élevée.
- Nationalité de la personne de référence du ménage résidant sur le territoire.
- Statut d'occupation du logement, selon que le ménage est locataire ou propriétaire de son logement la situation face à l'inflation peut être différente.

La période considérée ici s'étend de janvier 2000 à juin 2016. Les pondérations utilisées pour l'IPCN sont annuelles et proviennent des données de la Comptabilité Nationale. Afin de pouvoir disposer de pondérations spécifiques à chaque catégorie de ménages, les pondérations de l'IPCN ont été ajustées en utilisant les données issues de l'enquête sur le Budget des Ménages (EBM). Ces données portent sur un échantillon de près de 3 000 à 3 500 ménages pour chaque année. A quelques ajustements mineurs près, l'EBM collecte les dépenses des ménages à un niveau suffisamment fin pour permettre de faire le lien avec les positions élémentaires de l'IPCN. Pour chaque position, un coefficient correcteur a été établi pour chaque catégorie à partir des données de l'EBM, indiquant les différences de consommation entre les ménages de la catégorie et l'ensemble des ménages. Ces coefficients ont ensuite été utilisés pour ajuster les pondérations annuelles de l'IPCN et ainsi obtenir des pondérations spécifiques pour chaque catégorie

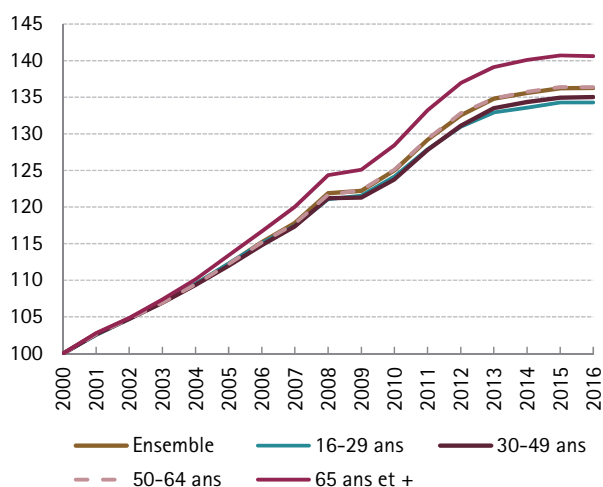
de ménages. Ces pondérations ont le double avantage d'être actualisées (car intégrant les pondérations annuelles issues de la Comptabilité Nationale), mais aussi de refléter les différences dans la structure de consommation de chaque catégorie de ménages (car intégrant des facteurs correctifs issus de l'EBM). Ainsi, si une catégorie consomme en moyenne 10% de plus d'un produit que l'ensemble des ménages, alors un facteur correctif de 1.1 sera appliqué aux pondérations de l'IPCN.

3.2 Inflation selon l'âge de la personne de référence

Des indices de prix spécifiques aux classes d'âges moins de 29 ans, entre 30 et 49 ans, entre 50 et 64 ans et plus de 65 ans ont été déterminés. L'analyse selon l'âge de la personne de référence du ménage montre que plus la personne vieillie, plus elle est sévèrement touchée par la hausse des prix que les autres ménages.

De janvier 2000 à 2016, les prix ont augmenté le plus vite pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans et plus. Sur l'ensemble de la période étudiée les ménages de ce type ont subi une inflation cumulée de 40.6% alors que les ménages considérés dans leur ensemble n'ont subi qu'une inflation cumulée de 36.3% (voir Tableau 10).

Graphique 8 : Indices des prix à la consommation, selon l'âge de la personne de référence du ménage, moyennes annuelles, 2000-2016 (base=100 en 2000)



Source : STATEC – EBM, IPC N.B. pour 2006 moyenne des 6 premiers mois

Tableau 10 : Evolution des indices de 2000 à 2016 selon les classes d'âge comparés à l'ensemble de la population

Catégorie	Inflation cumulée sur la période 2000 à 2016		Inflation annuelle moyenne	
	Taux	Ecart à la croissance de l'ensemble (en points de %)	Taux	Ecart à la croissance de l'ensemble (en points de %)
Ensemble de la population	36.3%		2.0%	
16-29 ans	34.3%	-2.0	1.9%	-0.1
30-49 ans	35.0%	-1.2	1.9%	-0.1
50-64 ans	36.4%	0.1	2.0%	0.0
65+ ans	40.6%	4.3	2.2%	0.2

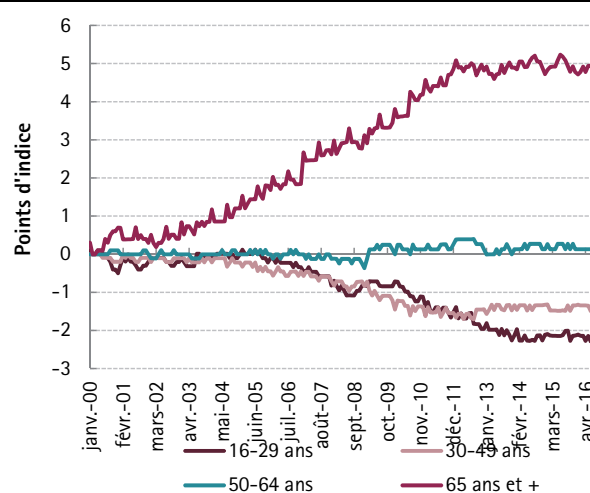
Source : STATEC – EBM, IPC N.B. pour 2006 moyenne des 6 premiers mois

De plus, le taux d'inflation, depuis 2000, a été en moyenne de 2.2% pour les ménages dont la personne de référence a 65 ans et plus. Ce taux moyen est plus élevé de 0.2 point de pourcent comparé au taux d'inflation observé pour la population totale.

A l'opposé, ce sont les jeunes, appartenant à la classe d'âge des 19-29 ans, dont la situation face à l'inflation est la plus favorable. Les personnes appartenant aux deux classes d'âges restantes se situent à un niveau intermédiaire.

Le Graphique 9 présente les écarts des indices des différentes classes d'âge à celui de l'ensemble de la population.

Graphique 9 : Ecart mensuels des indices selon la classe d'âge à l'indice pour l'ensemble de la population, janv. 2000 à juin 2016, en points indiciaires



Source : STATEC – EBM, IPC

La courbe de la classe des 65 ans et plus se situe toujours au-dessus de 0, ce qui signifie que depuis janvier 2000 l'indice des prix à la consommation est toujours plus élevé pour la catégorie des 65 ans et plus que pour l'ensemble des ménages. A l'opposée, les courbes des classes 16-29 ans et 30-49 ans se situent pratiquement toujours sous le seuil de 0. Dans notre analyse, ces catégories subissent donc mois après mois une inflation toujours inférieure à celle de la population dans son ensemble.

A l'exception de la classe des 50-64 ans, il est intéressant de constater que les écarts tendent à se creuser, en effet, les courbes s'éloignent de 0. C'est la classe des 65 ans et plus qui est la plus touchée par ce phénomène. Les courbes s'écartent de 0 car les écarts s'accumulent au fil du temps, mois après mois la classe de 65 ans et plus encaisse un écart positif par rapport à l'inflation de l'ensemble de la population.

On constate aussi qu'à partir de 2013, les inégalités entre les différentes catégories d'âge arrêtaient de se creuser. Or, à partir de 2013 l'inflation a été très faible, se situant en moyenne annuelle à 0.6% en 2014 et 0.5% en 2015, sur les six premiers mois de 2006, l'inflation oscille autour de la barre des zéro pourcent.

Le taux d'inflation moyen mesuré pour l'ensemble de la population semble le mieux correspondre aux comportements de consommation des personnes âgées de 50 à 64 ans.

Les écarts constatés s'expliquent par la répartition différente du budget consacré par chaque catégorie de ménages aux différents postes de consommation. Si, par rapport à l'ensemble des ménages, les ménages d'une catégorie donnée dépensent davantage sur un certain poste de dépense, alors ce poste contribuera plus à l'évolution des prix pour cette catégorie de ménages.

A l'opposé, si les ménages de la catégorie dépensent moins que l'ensemble des ménages sur ce poste, alors la contribution du poste à l'inflation sera moins importante.

Les différences de l'évolution des prix entre les catégories des ménages dépendent des poids respectifs des postes dans la structure de consommation par catégorie, mais également de l'évolution des prix de ces postes.

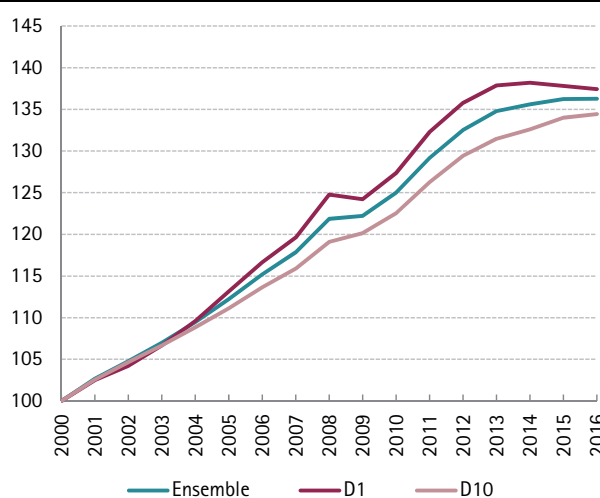
Les résultats par classe d'âge, avec notamment l'inflation relativement plus élevée pour les ménages « âgés », s'expliquent d'abord par les dépenses liées aux maisons de retraite et de soins. Ces dépenses occupent en effet une place relativement plus importante dans le budget des ménages « âgés » que dans celui des autres ménages.

A l'inverse, les ménages « jeunes », dont la personne de référence est âgée de 29 ans ou moins, sont surtout sensibles à la hausse du prix des loyers, ainsi qu'à celle des crèches. Suivent ensuite les postes relatifs à la petite restauration et aux cantines ainsi que les transports en commun. Cigarettes et alcool contribuent aussi significativement à l'inflation qui touche les plus jeunes. Par exemple, le loyer occupe en moyenne 15.9% du budget de ces ménages, contre seulement 2.9% de celui des ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 65 ans.

3.3 Inflation selon le niveau de vie du ménage

La hausse moyenne du niveau des prix à la consommation n'est pas ressentie de manière identique par les ménages selon leur niveau de vie (mesuré par la dépense moyenne du ménage par unité de consommation). En fait, il apparaît que les ménages des déciles inférieurs sont plus touchés par la hausse des prix que ceux des déciles supérieurs.

Graphique 10 : Indice des prix à la consommation selon le décile de la dépense totale par unité de consommation et pour l'ensemble de la population, 2000-2016 (base=100 en 2000)



Source : STATEC – EBM, IPC N.B. pour 2006 moyenne des 6 premiers mois

Pour cette analyse, on regroupe les ménages luxembourgeois en dix catégories de taille fixe. Chaque catégorie contient exactement 1/10ème de la population. Les catégories sont classées par ordre croissant de la dépense par unité de consommation.

Cette définition correspond au concept de décile. Ceci signifie que le premier décile correspond aux 10% de ménages ayant le niveau de vie (respectivement de dépense) le plus modeste, tandis que le 10ème décile représente les 10% de ménages ayant le niveau de vie le plus élevé.

En fait, il apparaît que les ménages des déciles inférieurs sont plus touchés par la hausse des prix que ceux des déciles supérieurs.

Sur la période 2000 à 2016, les prix ont augmenté plus que la moyenne pour les ménages des cinq premières tranches de niveaux de vie, en particulier pour les plus modestes (deux premières tranches de niveau de vie). (Voir Tableau 11)

L'inflation la plus importante est subie par les 10% de ménages au niveau de vie le plus faible. À l'opposé, les ménages qui subissent l'inflation la moins élevée sont les plus aisés. Les ménages de la dernière tranche de niveau de vie (D10) sont ceux qui ont fait face à une inflation inférieure à la moyenne (Voir Tableau 11).

Tableau 11 : Evolution de 2000 à 2016 des indices selon le niveau de vie du ménage comparés à l'ensemble de la population (déciles de la dépense totale par unité de consommation)

Catégorie	Inflation cumulée sur la période 2000 à 2016		Inflation annuelle moyenne	
	Taux	Ecart à la croissance de l'ensemble (en points de %)	Taux	Ecart à la croissance de l'ensemble (en points de %)
Ensemble de la population	38.5		2.0%	
D1	40.4	1.8	2.0%	0.05
D2	40.1	1.6	2.0%	0.05
D3	39.8	1.3	2.0%	0.04
D4	39.7	1.2	2.0%	0.04
D5	39.5	1.0	2.0%	0.03
D6	38.2	-0.3	1.9%	-0.02
D7	39.0	0.5	2.0%	0.03
D8	37.7	-0.8	1.9%	-0.03
D9	38.9	0.4	2.0%	0.03
D10	36.2	-2.3	1.9%	-0.09

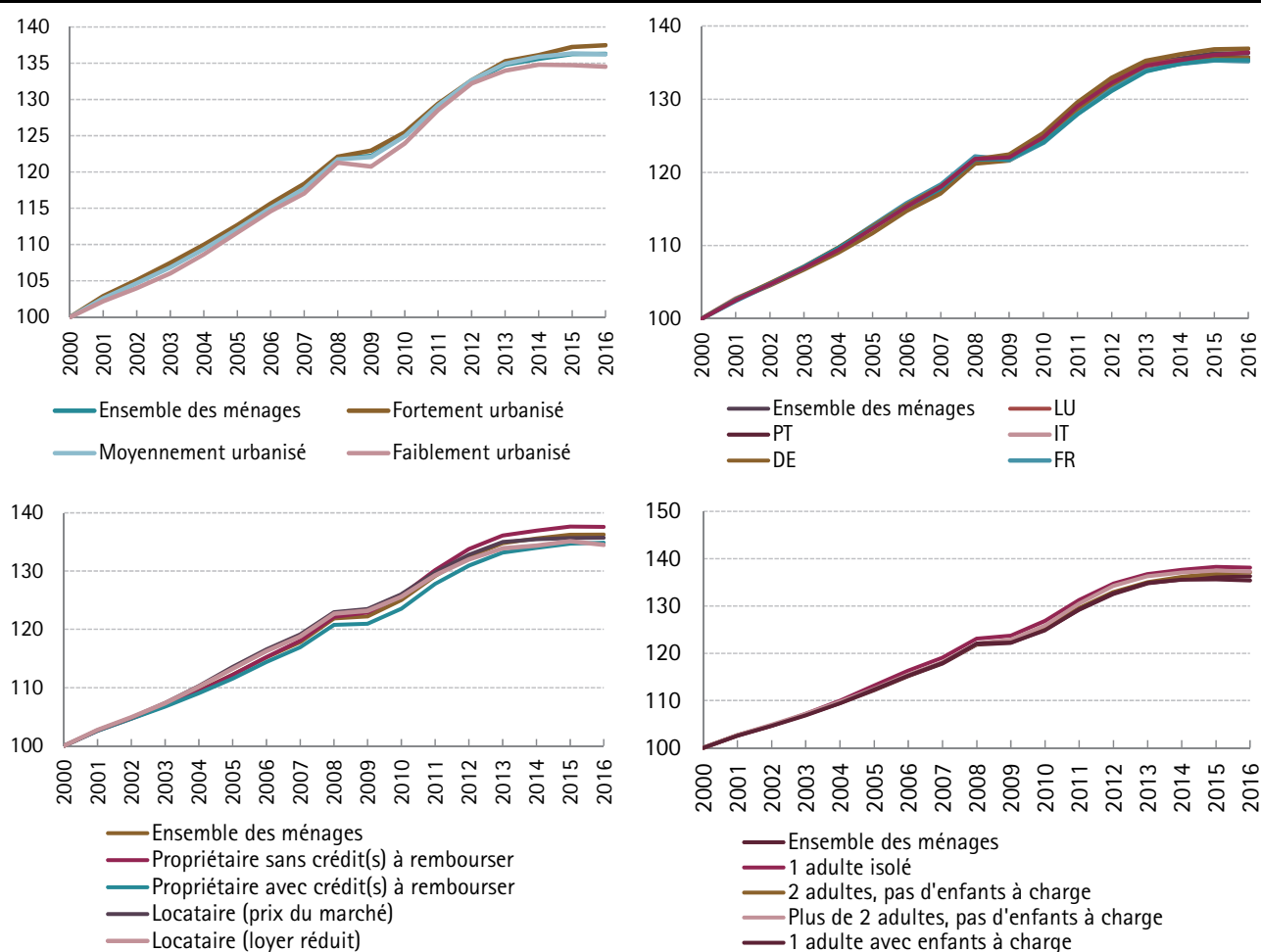
Source : STATEC – EBM, IPC

Entre 2000 et 2016, les prix pour les ménages les plus modestes ont augmenté de 40.4% alors que pour les ménages les plus aisés, cette hausse s'est limitée à 36.2%. Ainsi, l'écart cumulé d'inflation entre les ménages les plus aisés (10ème décile) et les plus modestes (1er décile) a atteint 4.2 points de pourcent au cours des seize dernières années.

Le taux de croissance annuel moyen des prix des 10% de ménages les plus modestes (1er décile) s'établit à 2.0% et celui des ménages les plus aisés (10e décile) s'élève à 1.9%. Cet écart entre les deux taux annuels moyens semble à première vue peu important, mais sur une période de 16 ans, un différentiel d'inflation de 0.1% en moyenne par an, provoque néanmoins une divergence notable à l'arrivée. Aussi, comme il peut être constaté sur le Graphique 10, l'écart entre les déciles tend à se resserrer en fin de période. L'écart entre les déciles est bien plus prononcé sur la période 2005 à 2013. Rappelons que les années 2015 et 2016 sont marquées par une très faible inflation, elle est même réduite à zéro sur les premiers mois de 2016. Si on limite l'analyse sur la période 2000 à 2013, le différentiel d'inflation entre le premier décile et le dernier décile est déjà plus substantielle, 2.5% d'inflation annuelle moyenne pour le ménage appartenant au premier décile et 2.1% pour les ménages appartenant au dixième décile.

C'est d'abord le poids du loyer dans le budget des ménages modestes (premier décile des revenus) qui explique l'inflation pour les ménages des déciles inférieurs. Viennent ensuite les dépenses suivantes, dont la contribution est importante: maisons de retraites et de soin, reprises des eaux usées, cigarettes et autres tabacs, combustibles liquides (fuel), électricité, gaz (de ville et naturel) et crèches.

En ce qui concerne les ménages des déciles supérieurs, ce sont les dépenses liées à l'emploi de personnel domestique, l'achat d'automobiles Diesel, les services d'entretiens du logement, les voyages à forfait, les repas au restaurant et les articles de bijouteries qui vont contribuer le plus fortement à l'inflation pour cette catégorie de ménages.

Graphique 11 : Indice des prix à la consommation selon différentes décompositions, 2000-2016 (base=100 en 2000)

Source : STATEC – EBM, IPC N.B. pour 2006 moyenne des 6 premiers mois

3.4 Inflation selon d'autres décompositions

D'autres décompositions selon certaines catégories de ménages ne permettent pas de dégager de nettes différences entre ces catégories face à l'inflation. Il en est ainsi pour la décomposition selon la densité de population de la zone d'habitation du ménage. Tous les ménages, qu'ils habitent en zone densément peuplée ou en milieu plutôt rural, font face à une inflation similaire. De légères différences commencent seulement à émerger à partir de 2013, les personnes habitant dans les zones fortement urbanisées subissent un peu plus l'érosion de leur pouvoir d'achat dû à l'inflation. Les postes qui contribuent le plus au différentiel d'inflation pour cette catégorie de ménages sont les loyers, les maisons de

retraite et de soins, le gaz de ville et gaz naturel, ainsi que l'enseignement.

L'inflation selon la nationalité de la personne de référence du ménage ne fait pas apparaître de différences marquées entre les ménages. Quel que soit la nationalité étudiée l'inflation moyenne subie est toujours très proche de l'inflation observée pour l'ensemble de la population.

Si l'on compare les ménages d'après le statut d'occupation de leur logement, il apparaît que seuls les ménages propriétaires ayant remboursés leur crédit subissent une inflation légèrement supérieure à la moyenne nationale, un taux annuel moyen de 2.5% contre 2.4%. Les locataires payant un loyer réduit sont ceux qui connaissent la plus faible inflation selon cette analyse avec un taux annuel moyen de 2.3%. A noter cependant que cette analyse souffre du fait que les dépenses subies par les propriétaires, comme par

exemple le prix d'acquisition d'un logement, ne sont pas couvertes par l'IPCN car celles-ci sont considérées d'un point de vue statistique comme de l'investissement et non comme de la consommation.

L'analyse selon la composition du ménage ne fait pas non plus apparaître de différences prononcées entre les ménages face à la hausse des prix. Cette analyse montre que ce sont les ménages isolés, c'est-à-dire ceux composés d'un adulte vivant seul, qui sont le plus exposés la hausse des prix. A l'inverse, il apparaît que ce sont les ménages de 2 adultes avec enfants à charge qui sont les moins touchés.

Le taux annuel moyen sur la période 2000 à 2016 est de 2.4% pour les ménages isolés, alors qu'il est de 2.2% pour les ménages avec 2 enfants à charge.

4. Satisfaction par type d'activités

Dans cette partie est analysée la satisfaction qu'ont les individus de leurs activités. Cette question de la satisfaction des personnes est centrale quand on étudie la qualité de vie et le bien-être d'une population. Cette information est tirée directement des agendas de l'enquête emploi du temps, dans lesquels les personnes interrogées devaient indiquer pour chaque tranche horaire de 10 minutes si elles avaient perçu l'activité comme étant agréable, désagréable ou ni l'une ni l'autre. Il s'agit ici d'une satisfaction « émotionnelle », c'est à dire d'un ressenti au jour le jour. Cela ne doit pas être confondu avec la satisfaction en général des personnes, qui exprime davantage un jugement à froid porté rétrospectivement sur une période de temps plus longue.

L'analyse s'appuie sur un score de satisfaction, construit en donnant un coefficient de 1 si l'activité a été jugée agréable, -1 si elle a été jugée désagréable et 0 si elle a été jugée ni l'une ni l'autre. En faisant la moyenne des coefficients, on obtient pour chaque individu un score de satisfaction par rapport aux différentes activités qu'il a réalisées.

On s'intéresse dans cette partie à la satisfaction avec l'emploi principal, les activités de loisirs et les déplacements.

4.1 Satisfaction avec l'emploi principal

L'emploi principal comprend au sens large le travail normal professionnel (y compris le travail fait à la maison), les pauses pendant le travail, les réunions et activités syndicales et aussi la formation continue en dehors des heures de travail.

Le score moyen de satisfaction des personnes avec l'emploi principal est de 0.50. Ce résultat montre que les personnes au Luxembourg sont en moyenne satisfaites de leur emploi. Des écarts existent cependant selon les catégories de population, même si dans tous les cas la satisfaction reste positive :

- Les femmes qui travaillent déclarent plus souvent que les hommes que leur emploi est agréable (0.536 vs. 0.478).
- Les personnes qui travaillent le dimanche ont un score de satisfaction inférieur à celui des personnes qui travaillent un jour de semaine (à l'exception du vendredi), même si ce score reste positif (0.329 le dimanche contre 0.505 pour le lundi et 0.570 pour le mardi).
- Si la personne est pressée le jour en question, alors elle prendra moins de plaisir à son travail (0.404 vs. 0.527).
- Les personnes ont globalement plus de plaisir à travailler au printemps (mars-avril) qu'au mois d'août, le score de satisfaction remontant ensuite à partir de septembre.
- Les personnes travaillant dans les activités financières et d'assurance sont moins satisfaites que celles travaillant dans d'autres branches (0.301 contre 0.763 pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche ; 0.765 pour les activités immobilières et 0.831 pour les arts, les spectacles et les activités récréatives).
- Les personnes habitant dans un ménage qui possède une voiture sont moins satisfaites de leur emploi (0.494 vs. 0.641). Ce résultat est sans doute à mettre en relation avec le poids des déplacements en lien avec le travail.

Tableau 12 : Score de satisfaction avec l'emploi principal, totale et par catégories de population

	Total	0.503
Âge	Moins de 30 ans	0.515
	30_44	0.470
	45_59	0.534
	60_74	0.555
Genre	Homme	0.478
	Femme	0.536
Nationalité	Luxembourgeoise	0.504
	Etranger	0.502
Situation géographique	Habite Luxembourg-ville ou Esch	0.525
	Autre commune de résidence	0.494
Type de logement	Maison individuelle	0.532
	Appartement, studio, autre	0.466
Situation p/r au logement	Propriétaire	0.509
	Locataire	0.490
Statut marital	Célibataire	0.507
	Marié	0.498
	PACS	0.546
	Veuf	0.357
	Divorcé ou séparé	0.496
Taille du ménage	1	0.532
	2	0.409
	3	0.523
	4	0.495
	5	0.605
	6	0.554
Heures prestées	Temps plein	0.497
	Temps partiel	0.540
Secteur	Public	0.539
	Privé	0.488
Jour de référence	Dimanche	0.329
	Lundi	0.505
	Mardi	0.570
	Mercredi	0.454
	Jeudi	0.556
	Vendredi	0.254
	Samedi	0.477
Mois de référence	Janvier	0.473
	Février	0.521
	Mars	0.602
	Avril	0.615
	Mai	0.459
	Juin	0.510
	Juillet	0.471
	Août	0.370
	Septembre	0.514
	Octobre	0.444
	Novembre	0.508
	Décembre	0.572
Présence d'enfants de moins de 7 ans dans le ménage	Oui	0.466
	Non	0.512
La personne était-elle pressée?	Oui	0.404
	Non	0.527
De quel type de jour s'agissait-il?	Jour ordinaire	0.494
	Jour inhabituel	0.555
Type de profession	Directeurs, cadres de direction et gérants	0.524
	Professions intellectuelles et scientifiques	0.524
	Professions intermédiaires	0.455
	Employés de type administratif	0.422
	Autres	0.526

Tableau 12 : Score de satisfaction avec l'emploi principal, totale et par catégories de population (suite)

	Total	0.503
	Agriculture, sylviculture et pêche	0.763
	Activités extractives	0.360
	Industrie manufacturière	0.431
	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur etc.	0.399
	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0.488
	Construction	0.524
	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	0.573
Branche	Transports et entreposage	0.459
	Hébergement et restauration	0.537
	Information et communication	0.498
	Activités financières et d'assurance	0.301
	Activités immobilières	0.765
	Activités spécialisées, scientifiques et	0.427
	Activités de service administratif et de soutien	0.367
	Administration publique	0.514
	Enseignement	0.617
	Santé humaine et action sociale	0.599
	Arts, spectacles et activités récréatives	0.831
	Autres activités de services	0.406
	Activités de ménages en tant qu'employeurs	0.568
Le ménage possède-t-il une voiture?	Oui	0.494
	Non	0.641

Source : STATEC, Enquête sur l'emploi du temps

Une régression logistique²⁷ permet de valider ces résultats, en mettant également en évidence d'autres facteurs significatifs de satisfaction avec l'emploi, notamment le moment de la journée. En effet, d'après notre modèle, les personnes qui travaillent entre 19h et minuit apprécient moins leur travail que celles qui travaillent entre 8h et 12h. De la même façon, les personnes travaillant de nuit (*i.e.* entre minuit et 8h du matin) ont une satisfaction moindre que celles qui travaillent le matin. On remarque aussi au passage que la satisfaction progresse entre 12h et 14h, ce qui est sans doute imputable aux moments de pause pendant le travail.

²⁷ Un modèle logistique à deux niveaux a été construit, où le jour constitue l'unité de niveau 1 et la tranche horaire de 10 minutes l'unité de niveau 2. Le calcul s'est appuyé sur la procédure **glmer** disponible dans le package **lme4** du logiciel R.

Tableau 13 : Satisfaction avec l'emploi principal, résultats de la régression logistique

		Coefficient	p-value	Significativité
	(Intercept)	1.68053	0.71712	
La personne était-elle pressée ?	Oui	Réf.		
	Non	1.62275	0.05486	.
S'agissait-il d'un jour ordinaire ?	Oui	Réf.		
	Non	1.8207	0.06523	.
Mois	Janvier	Réf.		
	Février	0.3995	0.80988	
	Mars	2.33895	0.1764	
	Avril	2.12356	0.21395	
	Mai	-0.76097	0.67678	
	Juin	-2.17978	0.21517	
	Juillet	-0.48437	0.77075	
	Août	-1.54616	0.41561	
	Sept	0.38165	0.83433	
	Octobre	-0.87603	0.58582	
	Novembre	3.24347	0.05059	.
	Décembre	1.48644	0.39871	
Age	10_29ans	Réf.		
	30_44ans	-0.25697	0.81319	
	45_59ans	1.00958	0.4061	
	60_74ans	1.8578	0.53721	
Jour	Dimanche	-3.74168	0.0218	*
	Lundi	Réf.		
	Mardi	1.08189	0.32435	
	Mercredi	-0.80756	0.45203	
	Jeudi	0.95168	0.45302	
	Vendredi	-2.71209	0.33775	
	Samedi	0.26561	0.83833	
Situation matrimoniale	Célibataire	0.31525	0.75525	
	Marié	Réf.		
	Partenariat(PACS)	2.14551	0.17493	
	Veuf	1.2985	0.80327	
Genre	Divorcé ou séparé	-1.80406	0.23022	
	Homme	Réf.		
Nationalité	Femme	1.82972	0.0256	*
	Luxembourgeois	Réf.		
Quintile du niveau de vie du ménage	Etranger	0.4561	0.59117	
	Q1	Réf.		
	Q2	1.70796	0.10647	
	Q3	0.39847	0.73897	
	Q4	0.44963	0.69153	
	Q5	0.95	0.39763	
Statut d'occupation du logement	Propriétaire	Réf.		
	Locataire	1.13171	0.23759	
Lieu de résidence	Luxembourg/Esch	Réf.		
	Autre commune de résidence	-0.94125	0.32026	
Type de logement	Maison individuelle	Réf.		
	Appartement, studio, autre	-1.82718	0.06396	.
Présence d'enfants de moins de 6 ans dans le ménage	Oui	Réf.		
	Non	0.90447	0.37136	
Le ménage possède-t-il une voiture ?	Oui	Réf.		
	Non	4.7459	0.0068	**
Taille du ménage	1	Réf.		
	2	-2.29378	0.11754	
	3	-0.48921	0.7539	
	4	-1.05022	0.50513	
	5	1.11058	0.53233	
	6	-0.07706	0.97084	
Type de contrat	CDI	Réf.		
	CDD/pas de contrat	4.32413	0.00994	**

Tableau 13 : Satisfaction avec l'emploi principal, résultats de la régression logistique (suite)

Heures prestées	Temps plein	Réf.		
	Temps partiel	-0.61847	0.57038	
Secteur	Public	Réf.		
	Privé	-0.88198	0.41701	
Moment de la journée	Entre minuit et 8 heures	-0.57304	1.65E-10	***
	Entre 8 heures et 12 heures	Réf.		
	Entre 12 heures et 14 heures	0.19229	1.84E-03	**
	Entre 14 heures et 19 heures	-0.01573	7.29E-01	
	Entre 19 heures et minuit	-1.39919	<2e-16	***
Niveau d'éducation atteint	Faible	Réf.		
	Moyen	1.54555	1.09E-01	
	Elevé	0.78162	5.09E-01	
Type de profession	Directeurs, cadres de direction et gérants	Réf.		
	Professions intellectuelles et scientifiques	0.20349	9.35E-01	
	Professions intermédiaires	-0.29076	9.14E-01	
	Employés de type administratif	-1.1113	6.65E-01	
	Autres	1.45732	0.57574	
Branche d'activité	Agriculture, sylviculture et pêche	Réf.		
	Activités extractives	-5.87788	3.55E-01	
	Industrie manufacturière	-3.86517	0.10727	
	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur etc.	-3.67827	0.43806	
	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	-4.92121	0.5794	
	Construction	-3.92582	0.10737	
	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	-2.30586	0.35561	
	Transports et entreposage	-3.60653	0.15895	
	Hébergement et restauration	-3.20546	0.2114	
	Information et communication	-3.62289	0.19547	
	Activités financières et d'assurance	-7.12458	0.00528	**
	Activités immobilières	1.09533	0.8281	
	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	-5.35613	0.06477	.
	Activités de service administratif et de soutien	-6.26085	0.06835	.
	Administration publique	-4.63	0.06103	.
	Enseignement	-3.31977	0.21546	
	Santé humaine et action sociale	-1.46607	0.5521	
	Arts, spectacles et activités récréatives	0.74343	0.85947	
	Autres activités de services	-3.40702	0.3244	
	Activités de ménages en tant qu'employeurs	-2.48173	0.3674	
	Activités extraterritoriales	-23.14263	0.34127	

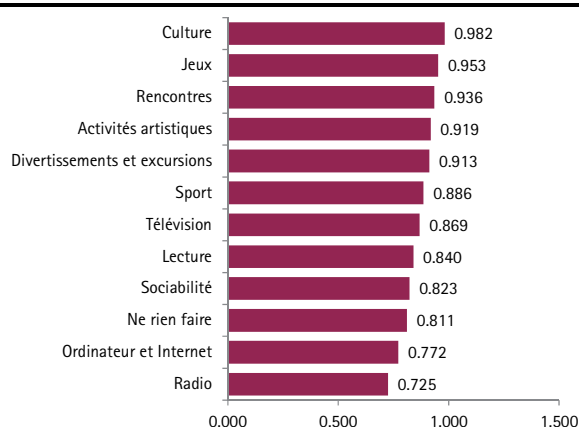
Source : STATEC, Enquête sur l'emploi du temps

4.2 Satisfaction avec les loisirs

Sous l'étiquette d'activités de loisirs sont regroupées les activités de sociabilité et de divertissements (comme les conversations ou les rencontres avec d'autres personnes, les sorties au théâtre, au zoo, au cinéma, au musée etc.), les activités sportives et artistiques, les jeux, les activités sur ordinateur (jeux vidéo, achats en ligne etc.) et les activités de média (lire un journal, regarder la télévision, écouter la radio etc.). Toutes ces activités occupent une part importante de l'emploi du temps des résidents au Luxembourg.

Ce sont les activités culturelles (théâtre, concerts, musées, expositions etc.) qui procurent le plus de satisfaction à ceux qui les font. Elles sont suivies par les jeux et les rencontres. Les jeux regroupent ici les jeux vidéo, les jeux de société, de cartes, d'argent etc.

Graphique 12 : Score de satisfaction des individus selon l'activité de loisir



Source: STATEC, Enquête sur l'emploi du temps

Un modèle logistique multi-niveaux, analogue au précédent, permet de mettre en évidence des facteurs qui influencent de manière significative la satisfaction avec les loisirs :

- L'âge : les individus entre 10 et 29 ans sont généralement plus satisfaits de leurs loisirs que les classes plus âgées
- Le lieu de résidence : les personnes qui résident à Luxembourg ou à Esch ont un niveau de satisfaction supérieure aux autres
- La forme du loisir : comme cela a été mis en évidence par le graphique précédent, les activités culturelles, les jeux et les rencontres avec d'autres personnes sont celles qui procurent le plus de satisfaction aux individus.

Tableau 14 : Satisfaction avec les activités de loisirs, résultats de la régression logistique

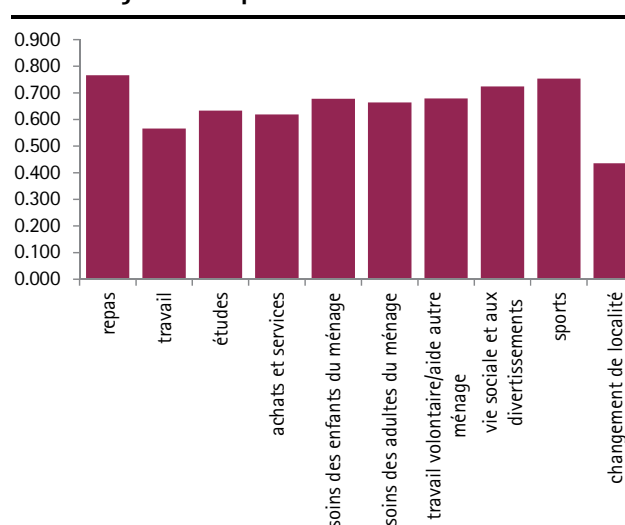
		Coefficient	p-value	Significativité
	(Intercept)	6.269773	1.26E-08	***
La personne était-elle pressée ?	Oui	Réf.		
	Non	0.151255	0.63619	
S'agissait-il d'un jour	Oui	Réf.		
	Non	-0.550386	0.035094	*
Mois	Janvier	Réf.		
	Février	0.743834	0.166228	
	Mars	1.283594	0.018559	*
	Avril	0.658711	0.225531	
	Mai	0.651753	0.254896	
	Juin	0.534422	0.354498	
	Juillet	0.996412	0.067257	.
	Août	0.088348	0.883344	
	Sept	0.35174	0.543742	
	Octobre	0.388525	0.44922	
	Novembre	0.424907	0.415003	
	Décembre	0.630858	0.24931	
Age	10_29ans	Réf.		
	30_44ans	-0.810777	0.03003	*
	45_59ans	-0.968362	0.018648	*
	60_74ans	-0.846152	0.105488	
Jour	Dimanche	0.044682	0.916054	
	Lundi	Réf.		
	Mardi	0.08501	0.853454	
	Mercredi	-1.142383	0.012271	*
	Jeudi	-0.445786	0.3906	
	Vendredi	-2.624707	0.007242	**
	Samedi	-0.174228	0.677625	
Situation matrimoniale	Célibataire	-0.037651	0.919402	
	Marié	Réf.		
	Partenariat(PACS)	-0.253123	0.683798	
	Veuf	-1.150965	0.274867	
	Divorcé ou séparé	0.260462	0.618186	
Genre	Homme	Réf.		
	Femme	-0.094923	0.664894	
Nationalité	Luxembourgeois	Réf.		
	Etranger	0.303278	0.233898	
Quintile du niveau de vie du ménage	Q1	Réf.		
	Q2	0.495403	0.155752	
	Q3	-0.006869	0.984849	
	Q4	0.070655	0.842359	
	Q5	-0.413043	0.250179	
Statut d'occupation du logement	Propriétaire	Réf.		
	Locataire	0.589674	0.059233	.
Lieu de résidence	Luxembourg/Esch	Réf.		
	Autre commune de résidence	-0.613401	0.048038	*
Type de logement	Maison individuelle	Réf.		
	Appartement, studio, autre	-0.125893	0.695246	
Présence d'enfants de moins de 6 ans dans le ménage	Oui	Réf.		
	Non	0.450993	0.198159	
Le ménage possède-t-il une voiture ?	Oui	Réf.		
	Non	-0.390794	0.48748	

Tableau 14 : Satisfaction avec les activités de loisirs, résultats de la régression logistique (suite)

	1	Réf.		
Taille du ménage	2	-0.051785	0.921827	
	3	-0.327913	0.548383	
	4	0.231554	0.676032	
	5	0.53522	0.378755	
	6	-0.23954	0.72174	
Moment de la journée	Entre minuit et 8 heures	0.159947	5.53E-02	.
	Entre 8 heures et 12 heures	Réf.		
	Entre 12 heures et 14 heures	0.237082	7.71E-04	***
	Entre 14 heures et 19 heures	0.302714	3.32E-09	***
	Entre 19 heures et minuit	0.573729	<2e-16	***
Niveau d'éducation atteint	Faible	Réf.		
	Moyen	-0.083114	7.53E-01	
	Elevé	-1.125304	1.63E-04	***
	Rien	Réf.		
	Sociabilité	0.965026	1.62E-11	***
Forme de loisir	Rencontre	1.867061	<2e-16	***
	Culture	2.7168	<2e-16	***
	Divertissements	1.863642	<2e-16	***
	Sports	1.685062	<2e-16	***
	Activités de plein air	0.30393	0.377345	
	Activités artistiques	1.689015	9.98E-16	***
	Collectionner	15.226259	0.680308	
	Ordinateur et internet	0.198454	0.147342	
	Jeux	2.514856	<2e-16	***
	Lecture	0.774087	3.22E-08	***
	Télévision, radio et DVD	0.974229	2.00E-13	***
	Radio, écoute de musique	1.02259	1.96E-07	***

Source : STATEC, Enquête sur l'emploi du temps

4.3 Satisfaction avec les déplacements

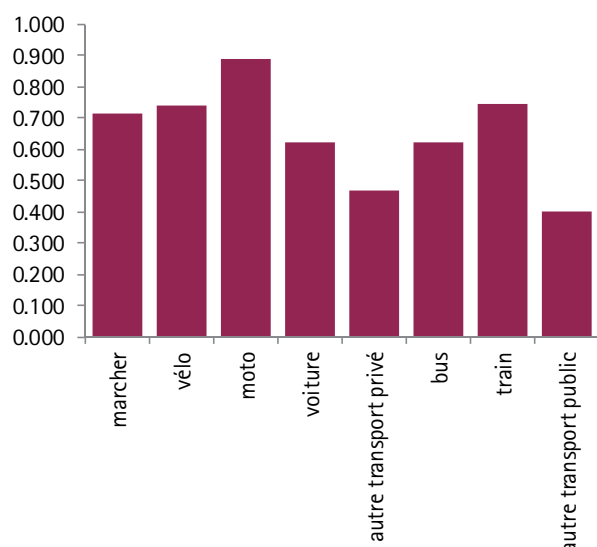
Graphique 13 : Score de satisfaction des individus selon l'objet du déplacement

Source: STATEC, Enquête sur l'emploi du temps

Avec près d'une heure et demie passée en moyenne en déplacements, ceux-ci occupent une part importante dans l'emploi du temps des résidents au Luxembourg. Ce sont les déplacements en lien avec les repas, les sports et la vie sociale et les divertissements qui procurent le plus de satisfaction aux personnes. Les soins apportés aux membres du ménage, ainsi que l'aide volontaire à d'autres ménages viennent ensuite. A l'autre extrême, ce sont les déplacements liés au travail et au changement de localité qui procurent le moins de plaisir, même si ce résultat doit être relativisé puisque les scores de satisfaction restent positifs dans tous les cas. Cela signifie qu'en moyenne les résidents trouvent ces activités de déplacements agréables.

Pour ce qui est du mode de déplacement, la marche, le vélo, la moto et le train apparaissent comme les modes de transport les plus agréables aux yeux des résidents. On peut y voir là l'effet de la météo. En effet, la marche, le vélo et la moto sont souvent associés aux beaux jours, or la satisfaction est très forte au cours des périodes de printemps et d'été.

Quant à la voiture et au bus, souvent associés aux difficultés de trafic, ils sont relativement moins bien perçus, bien que leur score reste positif. On remarque également que, quel que soit le mode de déplacement, la satisfaction progresse les jours de weekend.

Graphique 14 : Score de satisfaction des individus selon le mode de déplacement

Source : STATEC, Enquête sur l'emploi du temps

Un modèle logistique multi-niveaux, analogue aux deux précédents, confirme certains de ces résultats. Parmi les facteurs significatifs, on trouve que :

- Les déplacements sont moins agréables lorsque la personne est pressée ou lorsqu'il s'agit pour elle d'un jour ordinaire.

- Les déplacements qui se déroulent en été, notamment en juillet, sont perçus comme plus agréables que ceux qui se déroulent les autres mois de l'année.
- Comme l'a clairement montré l'analyse descriptive, la marche, le vélo et la moto sont plus souvent associés à des déplacements qui sont considérés comme agréables, tandis que la voiture et le bus, plus souvent associés aux difficultés du trafic, sont relativement moins agréables.
- Les déplacements liés au travail sont moins agréables, de même que ceux qui se déroulent la nuit (entre minuit et 7h du matin)
- Les étrangers prennent davantage de plaisir que les nationaux à se déplacer. Cela peut se comprendre par les visites dans leur pays d'origine.
- Fort logiquement, les personnes qui consacrent plus de 2 heures dans la journée aux déplacements ressentiront moins de plaisir à se déplacer que le reste de la population.

Tableau 16 : Satisfaction avec les déplacements, résultats de la régression logistique

		Coefficient	p-value	Significativité
La personne était-elle pressée ?	(Intercept)	-0.92586	0.126837	
	Oui	Réf.		
	Non	0.40199	0.049848	*
S'agissait-il d'un jour ordinaire ?	Oui	Réf.		
	Non	-0.33802	0.058162	.
Mois	Janvier	Réf.		
	Février	-0.15344	0.668798	
	Mars	0.51991	0.154721	
	Avril	0.6021	0.103204	
	Mai	0.40617	0.299479	
	Juin	-0.21374	0.577719	
	Juillet	0.78026	0.033314	*
	Août	0.38375	0.349443	
	Sept	-0.03649	0.925092	
	Octobre	-0.50276	0.142822	
	Novembre	0.08383	0.80959	
	Décembre	-0.24793	0.499241	
Age	10_29ans	Réf.		
	30_44ans	-0.3318	0.204237	
	45_59ans	-0.29225	0.269691	
	60_74ans	0.12072	0.792316	

Tableau 16 : Satisfaction avec les déplacements, résultats de la régression logistique (suite)

Jour	Dimanche	0.32785	0.263023	
	Lundi	Réf.		
	Mardi	-0.01019	0.97217	
	Mercredi	-0.55019	0.057428	
	Jeudi	-0.15191	0.644609	
	Vendredi	-0.73025	0.233793	
	Samedi	0.36165	0.19058	
Mode de déplacement	Marche	Réf.		
	Vélo	0.75478	0.101374	
	Moto	1.7918	0.028363	*
	Voiture	-0.71157	<2e-16	***
	Autre transport privé	-0.70798	0.542612	
	Bus	-0.30335	0.000994	***
	Train	-0.09146	0.561631	
Objet du déplacement	Autre transport public	0.13128	0.721478	
	Repas	1.16553	<2e-16	***
	Travail	Réf.		
	Etudes	-0.0558	0.742491	
	Achats et services	0.01084	0.907286	
	Soins des enfants du ménage	0.84663	3.24E-13	***
	Soins des adultes du ménage	0.90313	0.000424	***
	Travail volontaire / aide autre ménage	0.43544	0.024672	*
	Vie sociale et divertissements	0.91407	<2e-16	***
	Sport	1.10351	5.30E-16	***
Genre	Changement de localité	-1.21615	0.001093	**
	Homme	Réf.		
Lieu de résidence	Femme	0.23651	0.122186	
	Luxembourg/Esch	Réf.		
Le ménage possède-t-il une voiture ?	Autre commune de résidence	0.10235	0.61181	
	Oui	Réf.		
Moment de la journée	Non	-0.07362	0.851361	
	Avant 7 heures	-0.27032	1.89E-02	*
	Entre 7 heures et 9 heures	Réf.		
	Entre 9 heures et 12 heures	1.65544	<2e-16	***
	Entre 12 heures et 14 heures	1.95124	<2e-16	***
	Entre 14 heures et 17 heures	1.70519	<2e-16	***
	Entre 17 heures et 20 heures	1.52071	<2e-16	***
	Entre 19 heures et minuit	1.51818	<2e-16	***
Présence d'enfants de moins de 6 ans dans le ménage	Oui	Réf.		
	Non	0.7399	1.14E-03	**
Taille du ménage	1	Réf.		
	2	0.08129	0.795997	
	3	0.45261	0.163451	
	4	0.53705	0.09004	
	5	1.20616	7.19E-04	***
	6	0.55798	0.17187	
Statut dans l'emploi	En emploi	Réf.		
	En emploi mais est temporairement absent	-0.08595	0.927749	
	Sans emploi, à la recherche d'un emploi	-0.28194	0.524055	
	Retraité	-0.03365	0.938611	
	Elève, étudiant	-0.31368	0.283964	
	Autre inactif	-0.17936	0.531855	
Nationalité	Luxembourgeois	Réf.		
	Etranger	0.37202	0.019911	*
Quintile du niveau de vie du ménage	Q1	Réf.		
	Q2	0.3132	0.182695	
	Q3	0.55351	0.021748	*
	Q4	-0.12254	0.608559	
	Q5	-0.72468	2.77E-03	**
>2h de déplacements dans la journée ?	Oui	Réf.		
	Non	0.43415	6.66E-03	**

Source: STATEC, Enquête sur l'emploi du temps

5. PIBien-être

A preliminary assessment of quality of life in Luxembourg

Many European countries undertake significant efforts to monitor the quality of life of their citizens. The intense effort to overcome the limitations of traditional income-based measures of welfare dates back to the early 2000s, when European Institutions started developing a new agenda for a more encompassing evaluation of people's quality of life. For instance, in 2007 the European Commission and other organizations hosted a conference titled "Beyond GDP" to debate about how to complement the traditional measures of well-being. This event resulted – two years later – in the commitment of the Commission to improve Europeans' quality of life (European Commission, 2009). The French Economic Commission directed by Stiglitz, Sen and Fitoussi went in the same direction proposing to develop indices of well-being to integrate the more common income-based measures. Both the OECD and EUROSTAT developed programs to collect internationally comparable measures of well-being and to inform about how well people are doing in modern societies. Luxembourg has been among the first countries to engage in the development of measures of national quality of life. Already in 2009 the government demanded the development of a composite system of indicators of well-being that goes beyond GDP to measure the progress of the Luxembourgish society. This commitment resulted in the establishment of a joint commission led by the Conseil Economique et Social (CES) and the Conseil Supérieur pour un Développement Durable (CSDD) to setup a list of indicators of quality of life. In 2013 this commission proposed a set of 63 indicators organized in 11 domains.

The literature offers mainly three sets of measures to account for quality of life (Delhey and Kroll, 2013):

1. the first one includes measures aimed at correcting GDP to account for public bads or negative externalities. Some examples are the Measure of Economic Welfare, the Index of Sustainable Well-Being, Genuine Progress Indicator, and the Index of Economic well-being. These initiatives try to overcome the

existing weaknesses of GDP without departing from its basic logic, i.e. a measure that seeks to sum up goods and services in a comparable, monetary manner. In contrast to GDP, the new measures are enriched with mainly social and environmental factors to fill some of the blind spots of GDP (Cobb and Cobb, 1994; Cobb et al., 1999).

2. The second set includes measures that propose to replace GDP as a measure of quality of life to focus on indicators of what makes life worth living. Implicitly, this approach assumes that GDP is solely a measure of economic production and as such it remains a mean to an end rather than the end itself. Therefore, indicators such as the Happy Planet Index (Abdallah et al., 2012), the Gross National Happiness (Veenhoven, 2007) or the Happy Life Expectancy (Veenhoven, 1996, 2005) aim at replacing GDP with composite indicators including life expectancy, ecological footprint, and/or life satisfaction.
3. The third set includes measures aimed at complementing GDP with other indicators to derive a dashboard of indicators of quality of life. These indicators are usually standardized and merged with GDP to create a synthetic index of quality of life. The Human Development Index, the Index of Social Progress, the Better Life Index are some notable examples of such group of measures, and – to date – they represent the most widely accepted indicators of quality of life, in particular after the famous contribution by Sen, Stiglitz and Fitoussi (Stiglitz et al., 2009), among international institutions.

The work presented in this chapter fits in the third set of measures and tries to provide an account of quality of life in Luxembourg using a dashboard of 11 domains, ranging from income and economic situation, to working conditions, familiar relationships, social involvement and well-being. In 2009, the government of Luxembourg demanded social and economic consulting bodies to develop a framework to monitor the quality of life of the country's residents. This commitment resulted in the establishment of a joint commission led by the Conseil économique et social and the Conseil supérieur pour un développement to study the setup of a system of indicators of quality of life. In 2013, the conclusions of the commission were summarised in a document titled "the Projet PIBien-être", which identified 63 indicators belonging to 11 different domains to assess

quality of life. The domains identified by the commission were as follows: 1) Income and Wealth; 2) Occupation; 3) Housing; 4) Health; 5) Private and working life balance; 6) Education and skills; 7) Social relationships; 8) Governance; 9) Environment; 10) Safety and physical integrity; 11) Subjective well-being. In total the project includes 63 variables from various sources, including major international surveys – e.g. EU-SILC, EU-LFS, EVS, Eurobarometer, etc. – as well as administrative data available at STATEC and in other Luxembourgish institutes, such as the IGSS. STATEC organised – whenever possible – and analysed individual level data to inform about the whole distribution of indicators across socio-demographic characteristics. The characteristics retained for the breakdowns include: age, gender, education, income, activity status, family status and nationality. The result is a data-set that provides aggregate information about the quality of life for each domain, and disaggregated information about the distribution of quality of life by various breakdowns. Moreover, to allow a synthetic reading of these data we created the Luxembourg Index of Well-being (LIW), which aggregates the information from the 11 domains in a single value, just like GDP.

Some early results suggest a reduction of quality of life in Luxembourg by 2.2% between 2009 and 2013. This reduction seems to be associated to the increase of poverty rate for low skilled workers, a worsening of health indicators for people aged between 50 and 64, the increase of long-term unemployment rate for people with primary and tertiary education, and worsening work-life balance for people in the lowest quintile. The improvement in housing conditions slightly moderates the negative effect of previous domains on quality of life. Additionally, available figures suggest that quality of life in Luxembourg declined especially for people aged 36 and 65, who

are educated and high-skilled. These results are discussed in more detail in section 5.3.1.

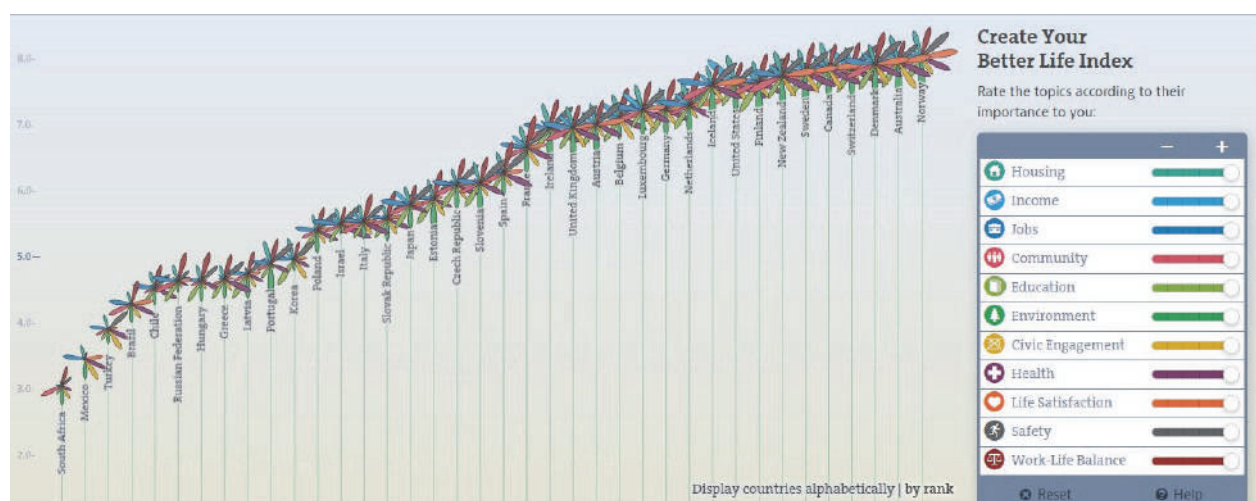
In section 5.1 we illustrate life in Luxembourg as it results from various international initiatives to measure quality of life. In particular, we refer to the Better Life Index, Subjective Well-being, the Human Development Index and the Happy Planet Index. We argue that the assessment of quality of life hinges crucially on the chosen measurement system and on its underlying hypothesis. Section 5.2 introduces the PIBien-être project describing its theoretical framework, its data sources and methodological aspects. In section 5.3 we introduce the Luxembourg Index of Well-being, a tool meant to help the readers browsing the wealth of data made available. We present the results from the analysis of a sub-set of indicators detailing the socio-demographic changes underlying the trend of quality of life in Luxembourg in section 5.3.1. We conclude the chapter providing an overview of the work ahead and summarising our results in section 5.4.

5.1 An international perspective

How is life in Luxembourg? The answer to this question changes depending on the tools used to measure quality of life. According to the World Bank, in 2015 Luxembourg had the largest Gross National Income per capita at purchasing power parity among the OECD countries (The World Bank, 2016). This figure does not change if we consider GDP or other measures of national wealth. Thus, according to income-based measures, Luxembourg features the highest quality of life among the OECD countries. Is this conclusion confirmed by alternative measures? A review of the results from previous studies provides a negative answer.

5.1.1 Better Life Index

Figure 15: Ranking of quality of life among OECD countries according to the Better Life Index.



Source: author's own elaboration of OECD data retrieved on 29/09/2016 from: <http://www.oecdbetterlifeindex.org>.

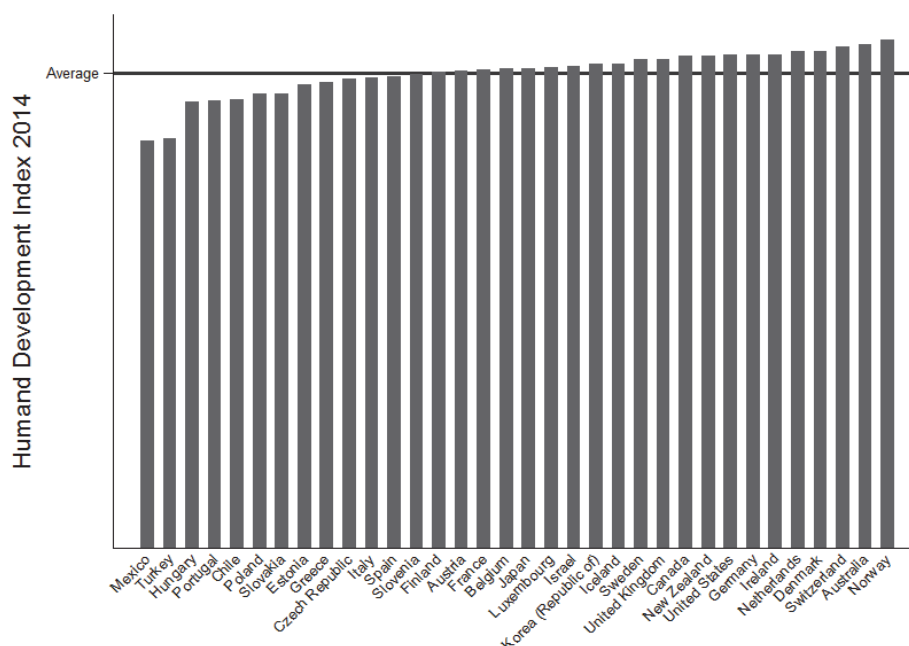
The Better Life Index, a multidimensional index of quality of life developed by OECD, assesses quality of life accounting for eleven domains which include, among others, housing conditions, job quality and availability, community involvement, education, environment, health along with measures of material well-being such as income (Durand, 2015). According to this measure of quality of life, in 2016 Luxembourg ranked 13th among OECD countries and 9th among European countries (see picture 15).

The ranking of Luxembourg derives from a good performance in many material and work-related conditions OECD (2016). However, the gains in such domains seem to be offset by poorer environmental and educational performance, and – to a minor extent – by a lower civic engagement. A previous report by STATEC using Luxembourgish data provided figures consistent with the evidence from the OECD (STATEC, 2013). In particular, Frising (2013) documented that in Luxembourg young people, aged between 15 and 24, and elderly people, aged 65 years old or more, are the most satisfied with their working and housing conditions, as well as with their lives in general.

5.1.2 Ranking using subjective data

Delhey (2013) analysed the quality of life in European countries using Eurobarometer data, which provide subjective figures about people's satisfaction about a set of life domains. The author considered nine domains including satisfaction with health care system, personal safety, financial situation, social life, employment situation, health, family life, home and neighborhood. According to these subjective indicators of quality of life residents in Luxembourg belong to the group of most satisfied people in Europe, after Danish, Austrian, and Dutch residents. In particular, Eurobarometer data document that Luxembourgers are mostly satisfied with their homes (93% of satisfied respondents), family lives (94% of satisfied respondents), neighborhoods (91% of satisfied respondents) and social lives (92% of satisfied respondents), whereas they are less satisfied with the health care system (77% of satisfied respondents), income (85% of satisfied respondents), and personal safety (85% of satisfied respondents). It is worth to emphasize, however, that this study refers to 2004.

Figure 16: Ranking of quality of life among OECD countries according to the Human Development Index of 2014.



Source: author's own elaboration of United Nations Development Programme data retrieved on 29/09/2016 from: <http://hdr.undp.org/en/data-explorer>.

In 2013 Eurofound provided updated figures using the European Quality of Life Survey, a survey conducted in Europe in 2003, 2007 and 2012 (2016 is currently being administered). Eurofound (2013) analysed people's quality of life in Europe according to satisfaction with life, i.e. using people's answers to questions asking how satisfied the respondents are with their lives. Answers range on a scale from 1 to 10 where higher scores indicate more satisfaction. The results indicate that people in Luxembourg are the most satisfied with their life after Denmark, Finland and Sweden.

In sum, the analysis of subjective data tend to confirm the results from economic indicators placing Luxembourg among the countries with the highest quality of life. However, the picture changes if we consider alternative indicators such as the Human Development Index of United Nations, or the Happy Planet Index provided by the New Economic Foundation.

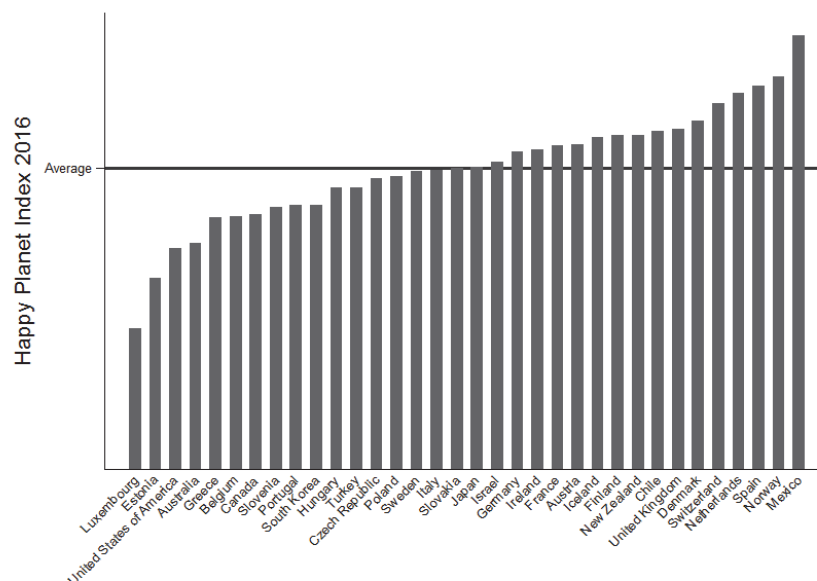
5.1.3 Human Development Index

The works by Amartya Sen inspired the Human Development Index which is produced by the United Nations Development Programme. The index intends to mirror the belief that the development of a country does not depend uniquely on economic growth. Rather, the ultimate criteria to assess the quality of development is people's ability to satisfy their own needs, what Sen labels as "capabilities". Accordingly, the Human Development Index considers three key dimensions of human development: having a long and healthy life, as measured by life expectancy at birth; access to good education, as measured by years of schooling; and having a decent standard of living, as measured by Gross National Income per capita.

The latest, internationally comparable figures from the Human Development Index date to 2014 and they show that Luxembourg ranks 15 out of 34 countries, very close to the average of the OECD countries (see figure 16): the geometric mean of the indices of human development for Luxembourg amounts to 0.89, whereas the average score for OECD countries is 0.88. The leading countries are Norway, Australia, Switzerland and Denmark whose scores range between 0.92 for Denmark and 0.94 for Norway.

5.1.4 Happy Planet Index

Figure 17: Ranking of quality of life among OECD countries according to the Happy Planet Index of 2016.



Source: author's own elaboration of New Economic Foundation data retrieved on 29/09/2016 from: <http://happyplanetindex.org>.

The New Economic Foundation of London offers an alternative perspective to previous measures of quality of life by proposing the Happy Planet Index. This tool summarizes the information about life expectancy, well-being, inequality of outcomes, and ecological footprint while it neglects measures of national wealth, such as the Gross National Income. Figure 17 shows the ranking of OECD countries for 2016 according to the Happy Planet Index. Among the considered countries, Luxembourg scores the worst. The reason is largely because of the poor performance in terms of ecological footprint which is linked to the small geographic dimensions of the country. On the contrary Luxembourg performs well in terms of life expectancy, well-being and inequality of outcomes. The Happy Planet Index shows that life expectancy in Luxembourg is 81.1 years, life satisfaction is 7 (on a scale from 1 to 10), and inequality of outcomes is 7%. To make sense of the last figure, it is enough to notice that, among the countries with the lowest inequality of outcomes, the index is 4% in Netherlands, 6% in Switzerland, Sweden and Finland, 8% in Germany, 9% in France and Belgium, 12% in Italy and 14% in Latvia and Chile.

Although Luxembourg scores well in terms of social and health achievements, it performs poorly in environmental terms: the ecological footprint of Luxembourg is 15.8 global hectares per capita, i.e.

more than 9 times the world's biocapacity, which amounts to 1.73 global hectares per capita.

5.1.5 Summary

The international comparison of quality of life in Luxembourg shows that the assessment of how well a country fares is sensitive to the method used, and in particular to its underlying assumptions. These assumptions do not concern solely methodological aspects such as the importance of a domain compared to others, but also which domains matter the most for quality of life. These choices can be reasonable and grounded in the existing research, but they can lead to contrasting results. Moreover, measures of national wealth neglect negative externalities, while aggregated indexes neglect distributional issues or exclude important dimensions of quality of life. The PIBien-être project tries to overcome these shortcomings adopting multiple dimensions of quality of life using a large array of variables; including both subjective and objective variables; accounting for distributional concerns by analysing each variable over time and for various socio-demographic variables, such as age, gender, education, familiar status, etc.; and providing a synthetic index that is easy to monitor and to interpret.

5.2 The PIBien-être project

How do we measure quality of life in Luxembourg? In 2009 the joint commission CES, CSDD and OdC defined the structure and the content of a system of indicators to measure the quality of life. This system, which takes the form of a dashboard of indicator, provides an overview of the living conditions in Luxembourg which is in line with the international initiatives to measure well-being. In particular, the aim of the indicators of quality of life is to monitor over time the living conditions of residents in Luxembourg to inform and evaluate social and economic policies. In other words the dashboard of indicators attempts to account for the many aspects composing quality of life and, therefore, to go beyond the traditional analysis based on gross domestic product.

The joint commission build on the experience of the OECD (2011) and of the Stiglitz commission (Stiglitz et al., 2009) to integrate the prevailing international methods with indicators of economic development, of equality of opportunities between men and women, of land use, social cohesion and, more in general, all those aspects that matter for well-being in the long run. Moreover, to provide an encompassing evaluation of quality of life and recognising the importance of people's perceptions about their living conditions, the joint commission recommended to include subjective as well as objective indicators in the dashboard. However, the joint commission warned that the study of averages across the population can be misleading as it hides possible differences happening within the population. Hence, to account for possible social and/or economic inequalities the joint commission

recommended to study the trend and the distribution of each indicator by a number of socio-demographic breakdowns including age, employment contract, domain of activity, education, household type, nationality, socio-professional status, income, gender and place of residence.²⁸

In sum, the work informing the PIBien-être project is the result of an extensive advisory effort that resulted in a dashboard of 63 indicators grouped in 11 domains as detailed in table 17. For each item the table also informs about the source of the data, the breakdowns considered to analyse the distribution across the population, and the years when the data are available. For instance, the first indicator of the domain "Income and wealth" is *Gross National Income per capita*. The dash in the Breakdown column indicates that this indicator is not analysed by sub-groups. This is because distributional aspects of GNI are considered in more detail by other indicators. The fourth column informs that the data are retrieved from STATEC, while the fifth column shows that, for the sake of the PIBien-être project, this figure is available every year since 2009.

As an example let us consider the second indicator, *Total household wealth*. The third column of table 17 shows that this indicator is computed as average on the overall population, but also by income groups. In other words, the PIBien-être project studies the distribution of total household wealth for households belonging to different income groups. This allows to unveil possible differences, both in levels and trends, within the population. This figure is retrieved from the Household Finance and Consumption Survey administered by the European Central Bank (column 4) in 2012 and 2014 (column 5).

²⁸ For more details, please, refer to the \Avis commun CES-CSDD" available here:
<http://www.ces.public.lu/fr/actualites/2013/11/pibienetre/avis-commun-ces-csdd-pibien-etre.pdf>.

Table 17: The dashboard of indicators by variable, breakdowns, data sources and time-series availability.

Domain	Indicator	Breakdown	Data source	Year
I. Income and Wealth	1. Gross National Income per capita	–	STATEC	2009–2015
	2. Total household wealth	income groups	Household Finance and Consumption Survey	2012, 2014
	3. Net adjusted available household income	income groups	Survey of Income and Living Conditions	2010 – 2015
	4. Real yearly growth rate of various measures of household income	income groups	Survey of Income and Living Conditions	2010 – 2015
	5. Household total consumption including non-market services	income groups	Time Use Survey	2014
	6. Gini index	–	Survey of Income and Living Conditions	2010 – 2015
	7. Inter-quintile ratio and inter-decile ration	–	Survey of Income and Living Conditions	2010 – 2015
	8. Men–women wage gap	–	Survey of Income and Living Conditions	2010 – 2015
	9. Risk of poverty before social transfers and after social transfers	sex, age groups, family situation, socio-professional status, nationality	Survey of Income and Living Conditions	2010 – 2015
	10. People in situation of severe material deprivation	–	Survey of Income and Living Conditions	2010 – 2015
	11. People unable to make ends meet	income groups	Survey of Income and Living Conditions	2010 – 2015
II. Occupation	12. Employment rate	sex, age groups	Labor Force Survey	2009 – 2015
	13. Unemployment rate and long-term unemployment rate	sex, age groups, nationality, socio-professional status, education level, income groups	Labor Force Survey	2009 – 2015
	14. Wage earners with temporary contracts	sex, age groups, education level, socio-professional status, income groups	Labor Force Survey	2009 – 2015
	15. Frequency of forced part-time work	sex, family situation, nationality, socio-professional status, income groups	Labor Force Survey	2009 – 2015
	16. People living in households with a very weak work intensity	–	Survey of Income and Living Conditions	2009 – 2015
	17. Accidents at work	sex, age groups	European Statistics on Accidents at Work	2009 – 2015
	18. Feelings of job insecurity	–	Survey of Income and Living Conditions	2009 – 2015
	Continued			

Domain	Indicator	Breakdown	Data source	Year
III. Housing	19. Number of rooms per person	–	Survey of Income and Living Conditions	2009 – 2015
	20. People living in overcrowded dwelling	–	Survey of Income and Living Conditions	2009 – 2015
	21. Relative part of dwelling costs	tenure status, income groups	Survey of Income and Living Conditions	2009 – 2015
	22. Number of new dwellings per year	tenure status, income groups	–	–
	23. Dwellings in "Wohnvorranggemeinden"	–	–	–
IV. Health	24. Life expectation at various ages and in good health	sex, age groups, socio-professional status, income groups, education level	European Health for All Database	2009–2013
	25. Prevalence and intensity of mental problems	sex, age groups	European Health for All Database	2009–2013
	26. Suicide rate	sex, age groups	European Health for All Database	2009–2013
	27. Death by cause	age groups, sex, socio-professional status	European Health for All Database	2009–2013
	28. Drug consumption (antidepressants)	–	IGSS	2009 – 2015
	29. Share of adults declaring to be in good or very good health	sex, age groups, socio-professional status, income groups, education level	Survey of Income and Living Conditions	2010 – 2015
	30. Share of adults declaring to have chronic disease	sex, age groups, socio-professional status, income groups, education level	Survey of Income and Living Conditions	2010 – 2015
V. Work-life balance	31. Share of adults declaring to be limited in their everyday activity because of health reasons	sex, age groups, socio-professional status, income groups, education level	Survey of Income and Living Conditions	2010 – 2015
	32. Share of employees working very long hours	–	Labor Force Survey	2009 – 2015
	33. Leisure and occupation time	–	Time use survey	2014
	34. Employment rate of women with children in mandatory schooling age	age groups, education level	Labor Force Survey	2009 – 2015
Continued				

Domain	Indicator	Breakdown	Data source	Year
V. Work-life balance (continued)	35. Time spent commuting	age groups, sex, nationality, education, family situation, income groups	Time use survey	2014
	36. Share of parental living (woman/man)	–	Caisse nationale des Prestations familiales	2009 – 2013
	37. Satisfaction with work-life balance	sex, age groups, income groups, nationality, education level	Survey of Income and Living Conditions	2013
VI. Education and skills	38. Educational attainment	sex, age groups	Labor Force Survey	2009 – 2015
	39. Young people having left education and training early	–	Labor Force Survey	2009 – 2015
	40. Reading skills at 15	–	Program for International Student Assessment	2009 and 2012
	41. Civic skills of students	–	International Civic and Citizenship Education Study	2009
VII. Social relationships	42. Social network support	age groups, income groups, education level	Survey of Income and Living Conditions	2013
	43. Membership in social, cultural and sport associations	age groups, sex, education level, income groups	European Values Study	2008
	44. Time spent volunteering	age groups, sex, nationality, education level, family status, income groups	Time use survey	2014
	45. Frequency of social contacts	income groups, education level, family status	Survey of Income and Living Conditions	2013
VIII. Governance and civic engagement	46. Voter turnout	–	Institute for Democracy and Electoral Assistance	2009 and 2013
	47. Consultation on rule making	–	The Organisation for Economic Co-operation and Development	2013
	48. Membership in political and civic associations	sex, age groups, income groups, education level	European Values Study	2010 – 2015
	49. Knowledge and use of Luxembourgian, French, German, and/or English	nationality	STATEC	2011
Continued				

Domain	Indicator	Breakdown	Data source	Year
VIII. Governance and civic engagement (continued)	50. Confidence in institutions	–	Eurobarometer	2010 – 2015
	51. Feeling of discrimination	–	Centre pour l'égalité de traitement	2009, 2011 and 2014
IX. Environment	52. Air quality and satisfaction with quality	–	Survey of Income and Living Conditions and EUROSTAT	2009 – 2015
	53. Water quality	–	EUROSTAT	2009 – 2015
	54. Noise	income groups	Survey of Income and Living Conditions	2009–2015
	55. Recycling rate	–	EUROSTAT	2009 – 2015
	56. Share of renewable energies on the final consumption of energy	–	EUROSTAT	2009 – 2015
	57. Transport mode (car/shared transport)	–	EUROSTAT	2009 – 2015
	58. Land use	–	STATEC	2009 – 2015
	59. Bio agriculture (hectars)	–	EUROSTAT	2009 – 2015
	60. Environmental disease burden	–	World Health Organization	2012
	61. Offence rate	–	Police	2009 – 2013
X. Personal security	62. Feeling of safety (walking alone at night)	social-professional status, income groups, nationality	Survey of Income and Living Conditions	2013
XI. Subjective well-being	63. Life satisfaction	sex, income groups, nationality, age groups, education level	Survey of Income and Living Conditions	2013

Table 17 highlights three important features of the PIBien-être project, which represent also some of its methodological challenges. The first one is the heterogeneity of data sources and types. Data are retrieved from a number of different sources including administrative data, such as those issued by STATEC or by the IGSS, as well as survey data, such as those retrieved by the European Central Bank, by Eurostat or by the European Commission. Moreover, the unit of analysis differs from indicator to indicator: some data refer to the overall population, such as the Gross National Income, while other refers to individuals, such as time spent commuting or volunteering or drug consumption, or to households, e.g. household income. Finally, the heterogeneity of unit of analysis, and the different data generating processes behind each source of data limit the comparability of data across indicators, and domains. However, under the assumption that each source provides representative data for the population of Luxembourg, it is possible to create indicators describing the status of a given group of the population at a given point in time. Additionally, the availability of repeated observations over time allows to build a time-series for most indicators and, therefore, to analyse their changes over time.

The second feature is that time-series are missing for some indicators. As reported in the fifth column of table 17 indicators are often not consistently monitored over time. It is the case, for instance, of *Total household wealth* which has been administered only in two years (the figure for 2016 are not available at the moment of writing this report). Of course one year is enough to compute a statistic, however it is of little help to interpret its result: is the value of the statistic high or low? Is it good or bad? In other words it is necessary to set a reference point to assess the quality of life in Luxembourg. As many indicators are specific to Luxembourg, we adopt a time reference point: the progress of the country is therefore derived from a comparison with previous years. However, when data are not consistently collected over time we have to extrapolate our figures to cover the period of interest. Whenever the extrapolation is not possible because only one year is available, we cannot make any conclusion in terms of progress of the society.

A third characteristic of the PIBien-être project is that it accounts for objective and subjective indicators. For instance, it includes the *men-women wage gap*, the wage difference between men and women, which is

an objective variable and for subjective indicators such as *feelings of job insecurity*, *inability to make ends meet*, *social network support*, *confidence in institutions*, and *life satisfaction*. This is one of the value added aspects of the project as it integrates objective information about how people fare with figures about people's perceptions of their own conditions. This allows to deliver a more complete picture about quality of life, one in which, for instance, healthy, rich and well educated people are lonely, have long commuting time and feel lonely. It is important to stress that this kind of information is not meant to provide a ranking of who has the highest quality of life in Luxembourg. This information is meant to provide an encompassing evaluation of the quality of life of people belonging to any social and economic background, and it aims at identifying possible critical aspects to allow a prompt policy intervention or to evaluate the results of policies.

5.3 The Luxembourg Index of Well-being

How is it possible to distil the information from 63 indicators observed over several sub-groups and many years? We propose a compass to read the available figures and to identify the aspects that require in-depth analysis. Indeed, many national and international institutions that adopted dashboards of indicators face the problem of summarising large amounts of data, and it seems safe to conclude that none has found a definitive solution to this problem. From this point of view also the latest findings from the statistical literature are not conclusive (Fattore et al., 2016). Additionally, the joint commission explicitly recommended to avoid using any sort of synthetic indicator. This is why we followed the example of the Canadian Statistical Office who computes an index of well-being that is directly related to the monitored indicators and domains. This implies that it is always possible to "decompose" the index to go back to the changes happening in its indicators. In this sense the Canadian index acts as a compass: it allows to identify the problematic areas to browse the data and select the relevant information. The index is basically a weighted average of each normalized indicator and, given its function, we label it "Luxembourg Index of Well-being" (LIW). More formally, the index is built as follows:

- First, each indicator is normalized. We invert negative indicators into positive ones. For

instance, rather than taking the share of people with chronic disease, we consider the share of people free from chronic disease, i.e. 100 - Chronic disease. Then we compute the growth rates of each indicator according to the formula:

$$(Index\ of\ Indicator_i)_t = 100 * \frac{(Indicator_i)_t}{(Indicator_i)_{t_0}},$$

where t indicates the year of observation and t_0 the initial year of observation;

- Second, for each domain we compute the average of its indexes of indicators:
 $(Index\ of\ Domain_j)_t = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n (Index\ of\ Indicator_i)_t$;
- Third, we compute the LIW as the weighted average of the indexes of domains:
 $LIW_t = \sum_j w_j * (Index\ of\ Domain_j)_t$

where the weights account for the fact that domains do not have an equal number of indicators. Weights are computed as follows:
 $w_j = \frac{\text{number of indicators in domain } j}{\text{total number of indicators}}$.

We emphasize that the LIW should be strictly regarded as a "compass" to direct the reader's attention towards critical areas of intervention, and to identify the relevant data in our large database. Moreover, it is worth to highlight that the LIW requires figures with complete time-series, otherwise it is impossible to normalise and aggregate the indicators. This implies that variables with incomplete time-series cannot be included in the LIW. This limitation as well as the research for better ways to summarise large amount of information remain among the challenges posed by this project and that should be addressed by future research.

5.3.1 Early findings

Table 18 reports the indicators analysed and informs about the years covered. To assess the quality of life in Luxembourg between 2009 and 2013 we analyse the trends of each indicator across the resident population and their distribution by breakdown. We illustrate our results starting from the trend of LIW and its decomposition. This allows us to identify the main indicators and breakdowns driving the changes in quality of life.

Table 18: Preliminary composition of the Luxembourg Index of Well-being.

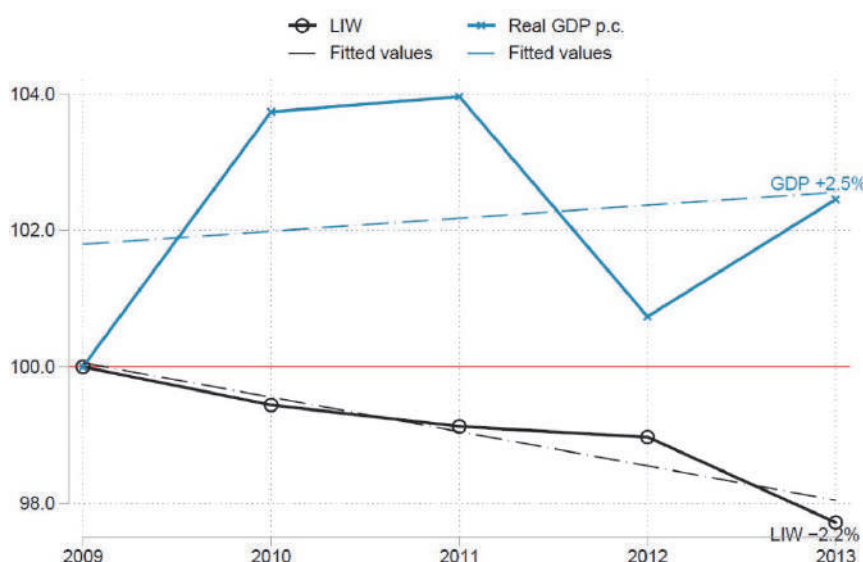
Domain	Indicator	Year
Income and Wealth	Net adjusted available household income	2009-2013
	Gini index *	2009-2013
	Risk of poverty before social transfers *	2009-2013
	People in situation of severe material deprivation *	2009-2013
	People unable to make ends meet in making ends meet*	2009-2013
Occupation	Unemployment rate *	2009-2013
	Long term unemployment rate *	2009-2013
	Wage earners with temporary contracts *	2009-2013
Housing	Number of rooms per person	2009-2013
	People living in overcrowded households *	2009-2013
	Relative part of dwelling costs *	2009-2013
Health	Share of adults declaring to be in good or very good health	2009-2013
	Share of adults declaring to have chronic diseases *	2009-2013
	Share of adults declaring to be limited [...] because of health reasons *	2009-2013
Work-Life Balance	Share of employees working very long hours *	2009-2013

Note: Indicators marked with an asterisk (*) have been inverted so that higher values indicate better quality of life. For instance, the share of people affected by chronic diseases has been inverted in the share of people without chronic diseases according to the following formula: No Chronic disease = 100 - Chronic disease.

Figure 18 shows the trends of LIW and, for the sake of comparison, of Gross Domestic Product per capita. While the latter has been fluctuating and basically growing by 2.5% on average between 2009 and 2013,

the figure from a more complex assessment of quality of life indicates a worsening of people's experience with their lives of about 2.2% in the same period.

Figure 18: Luxembourg Index of Well-being and Gross Domestic Product per capita between 2009 and 2013. Both indexes have been normalized to 100 for ease of comparison.



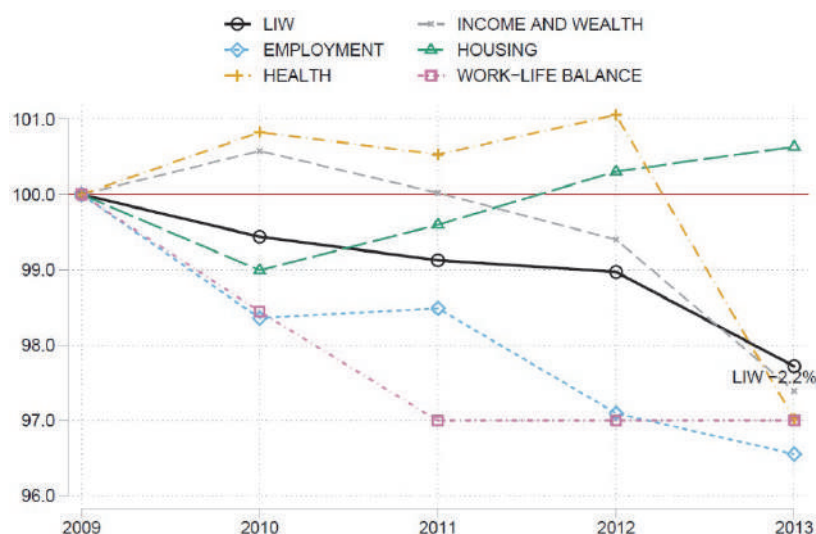
Note: The numbers on the vertical axis are percentages, whereas years are reported on the horizontal axis.

Source: Authors' own elaboration of data from the PIBien-être project.

This is not surprising as we already noticed in section 5.1 that different measures can lead to different conclusions. But why do the preliminary results from

our data point to worsening living conditions? Figure 19 helps addressing this question by showing the trends of each domain considered so far.

Figure 19: Trends of the Luxembourg Index of Well-being and of its components. All indexes have been normalized to 100 for ease of comparison.



Note: The numbers on the vertical axis are percentages, whereas years are reported on the horizontal axis.

Source: Authors' own elaboration of data from the PIBien-être project.

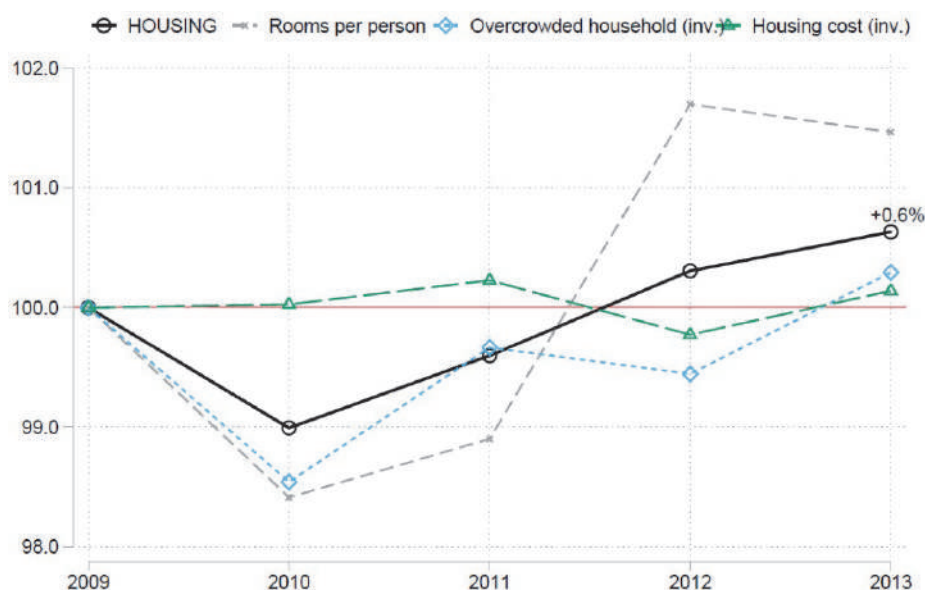
Out of the five considered domains, only *Housing* shows a steady improvement since 2010, while all the others worsen compared to 2009. In particular, *Occupation* and *Work-Life balance* show a steady decline, with a drop of about 3% compared to 2009. After an initial improvement by about 0.5% also the domain *Income and wealth* declined by 3.5% in the three following years. The *Health* domain increased by 1% between 2009 and 2012, but it suddenly dropped by 4% in 2013. Only the *Housing* domain improves over time thus partially offsetting the negative trend of the other Indicators. What are the changes that drive these trends? And which segments of the population are more affected? To answer these questions we look deeper in each domain.

5.3.1.1 Housing

We start by looking at the changes that characterize the *Housing* domain. The trends reported in figure 20 show that two indicators follow a U-shaped trend:

share of people living in overcrowded dwellings and *number of rooms per person*. Both indicators decline between 2009 and 2010 to recover afterwards. The former turns slightly positive in 2013: the share of people living in overcrowded dwellings in 2009 was 6.5%. This share increased to 7.8% in 2010 and then it gradually declined to 6.2% in 2013 (see table 22 in the Appendix). The number of rooms available per capita improved by about 2.5% between 2011 and 2013: this figure remained constant to 2.2 rooms until 2011, and then it passed to 2.4 in 2012 and 2013 (see table 22 in Appendix). The *relative part of dwelling cost*, on the contrary, remains basically flat since 2009, and this holds true independently from the tenure status or the income quintile. In sum, what explains the positive trend of the *Housing* domain seems to be the larger availability of rooms per person followed by a slight decline of people living in overcrowded households, whereas the share of housing costs on the total costs show negligible changes.²⁸

Figure 20: Trends of the indicators belonging to the Housing domain. All indexes have been normalized to 100 for ease of comparison.



Note: The numbers on the vertical axis are percentages, whereas years are reported on the horizontal axis. (inv.) stands for "inverted."

Source: Authors' own elaboration of data from the PIBien-être project.

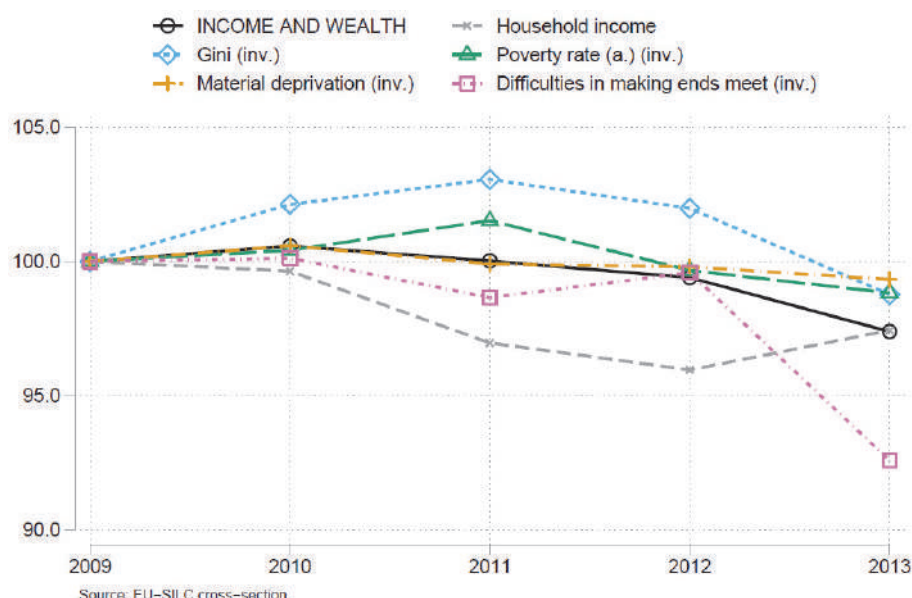
²⁸ The statistics by breakdown have been omitted for space reasons, but they are available upon request to the authors.

5.3.1.2 Income and wealth

The trends of the indicators composing the *Income and wealth* domain are fairly flat between 2009 and

2013, with the exception of the indicators *people unable to make ends meet* and *net adjusted available household income* which show a sharper decline in 2013 (see figure 21).

Figure 21: Trends of the indicators belonging to the Income and wealth domain. All indexes have been normalized to 100 for ease of comparison.



Note: The numbers on the vertical axis are percentages, whereas years are reported on the horizontal axis. (inv.) stands for "inverted."

Source: Authors' own elaboration of data from the PIBien-être project.

Independently from income, everyone in Luxembourg has experienced a worsening of his/her ability to make ends meet, with people belonging to lower quintiles facing gradually more problems (see table 22). Yet, if we consider the relative increase, the richest people with difficulties doubled between 2009 (3.5%) and

2013 (7%), while those belonging to the first quintile were 48% in 2009 and 55.7% in 2013. As paradoxical as it may seem, figures suggest that over time richer people have been experiencing more difficulties in making ends meet, and these difficulties increased mainly between 2012 and 2013 (5%).

Table 19: Share of people declaring difficulties in making ends meet. Percentages by years in column.

Income quintile	2009	2010	2011	2012	2013	Total
1	48.1	46.5	49.8	47.5	55.7	49.6
2	30.8	28.3	31.0	26.3	32.0	29.6
3	21.8	22.2	21.7	20.0	26.8	22.5
4	11.0	11.3	13.3	15.3	17.0	13.6
5	3.5	3.7	5.3	5.4	7.0	5.0
Total	24.7	24.6	25.7	25.0	30.3	26.1

Net disposable household income has been declining by 0.85% yearly since 2009, passing on average from €67,288 to €64,405 in 2013 (see figure 22).²⁹ However, such decline is not homogeneous within the population. The trend for the richest people has been negative until 2012, when the household income amounted to €123,364 with a decline rate of 2.25% yearly. However, by 2013 the household income of people in the fifth quintile amounted to €132,149. This number indicates a modest loss for the richest household since 2009 and a growth of about 7%

compared to 2012. On the other hand, the household income of people in other quintiles has been declining since 2009: -2.3% yearly for people in the first quintile, -1% yearly for the second quintile, -0.93% yearly for the middle class, -0.88% yearly for people in the fourth quintile. In sum, it seems that large part of the worsening trend of *net disposable household* indicator is due to the worsening economic conditions of poorer households, and in particular of people belonging to the first quintile.

Figure 22: Net disposable household income by income quintile over time.



Note: The five income quintiles are ordered on the vertical axis, whereas net disposable household income is reported on the horizontal axis.

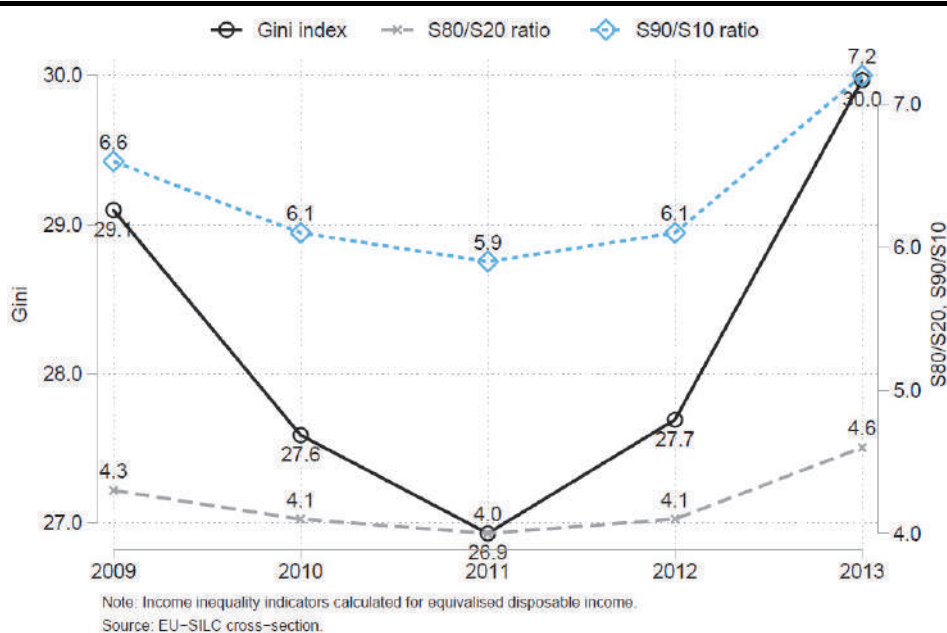
Source: Authors' own elaboration of data from the PIBien-être project.

²⁹ Household income is expressed in real euro of 2013. To compare the living standards of households having different sizes and compositions, household income has been adjusted by the number of adults-equivalent. This implies attaching a weight to each member of household. Weights are distributed as follows: the reference person of the household counts for 1 adult-equivalent. Every other member aged 14 or more counts 0.5 and each member aged 13 or less counts 0.3 (see: http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Equivalent_disposable_income).

The negative impact of the trends of the previous two indicators for quality of life is partly compensated by the trend of inequality. Figure 21 shows a reversed U shaped trend, with a negligible overall change.³⁰ The interquartile and interdecile ratios, two alternative indexes of inequality, provide the same evidence (see

figure 23). The Gini index declined by 2 points between 2009 and 2012, and it increased by 3 points afterwards. The interquartile and interdecile ratios follow the same pattern, although the variations seem smaller.

Figure 23: Trend of income inequality using three measures of inequality (equivalised disposable income, nominal values).



Note: The left vertical axis reports the Gini index, whereas the right vertical axis reports the interquartile and interdecile ratios. Years are reported on the horizontal axis.

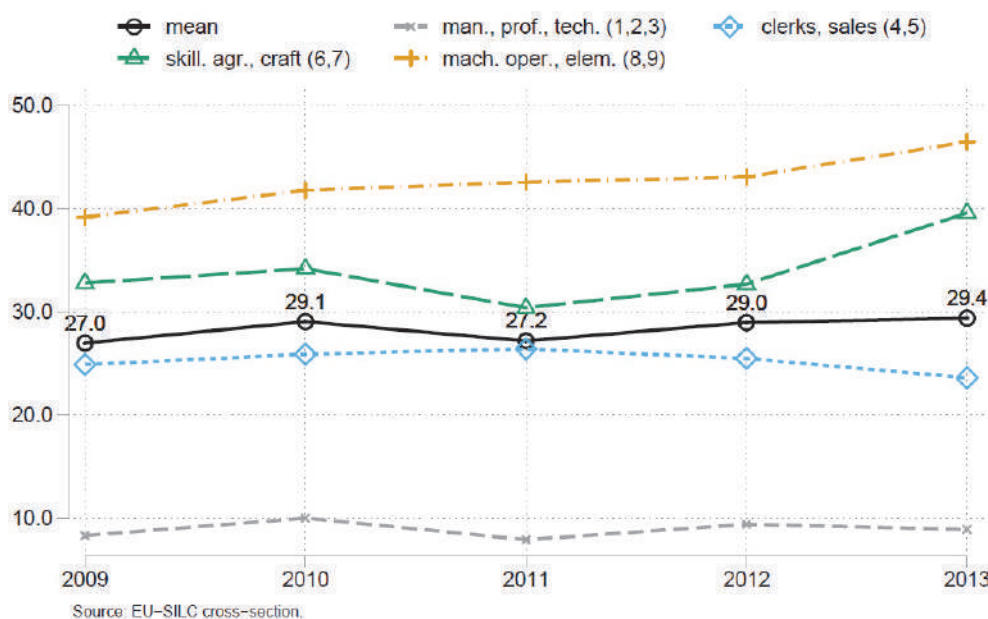
Source: Authors' own elaboration of data from the PIBien-être project.

³⁰ The Gini index in the chart has been reverted for homogeneity with the other indicators. Hence, higher values of Gini indicate lower inequality.

The indicator *Risk of poverty* shows on average a flat trend. However, average values hide results that are heterogeneous within the population. In particular, the risk of poverty follows different trends depending on people's socio-professional background. Figure 24 documents that the risk of poverty has increased for low-skilled workers, such as machinery operators (from 39.2% in 2009 to 46.2% in 2013) and skilled

agricultural workers and craftsmen (from 32.8% in 2009 to 39.6% in 2013), whereas the risk of poverty for people in the commercial sector or in managerial, technical or professional positions did not change significantly: the risk of poverty for people in the commercial sector stayed constant at 25%, whereas the risk for higher skilled workers ranged at about 8%.

Figure 24: At-risk-of-poverty before social transfers by socio-professional status.



Note: The numbers on the vertical axis are percentages, whereas years are reported on the horizontal axis.
Source: Authors' own elaboration of data from the PIBien-être project.

In sum, our figures indicate that the worsening trend of the domain *Income and wealth* is mainly due to the higher difficulties to make ends meet, and by the

declining net disposable household income, in particular of people in poorer households.³¹

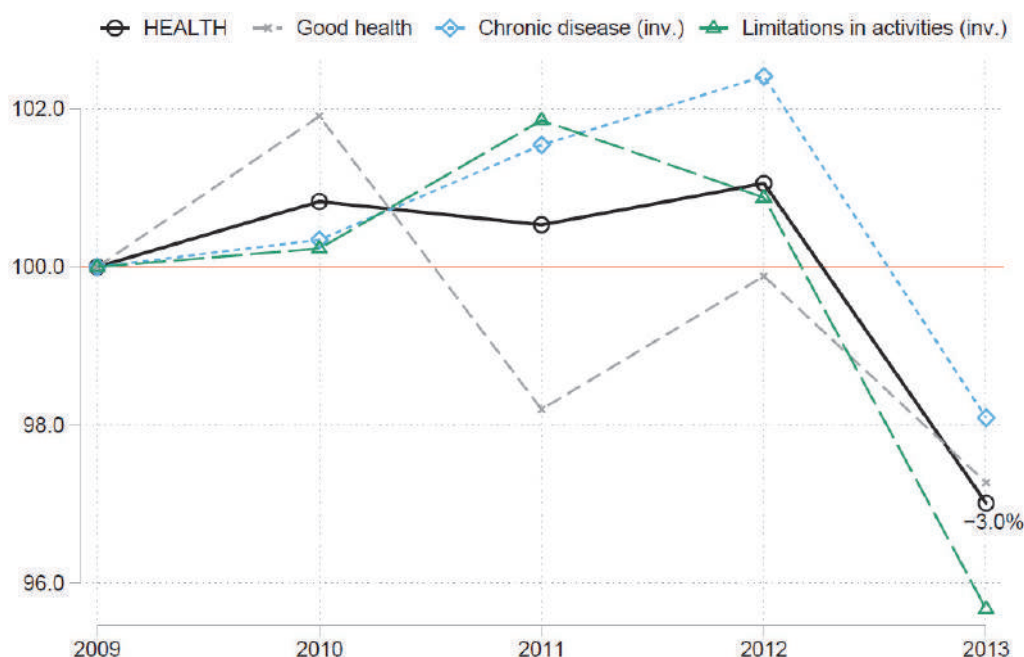
³¹ The statistics by breakdown have been omitted for space reasons, but they are available upon request to the authors.

5.3.1.3 Health

The health of residents in Luxembourg worsened markedly after 2012. Until that year, the share of

people free from chronic diseases or without limitations in their daily activities had moderately improved over time, whereas the share of those reporting to be in good health started declining already in 2010 (see figure 25).

Figure 25: Trends of the indicators belonging to the Health domain. All indexes have been normalized to 100 for ease of comparison.



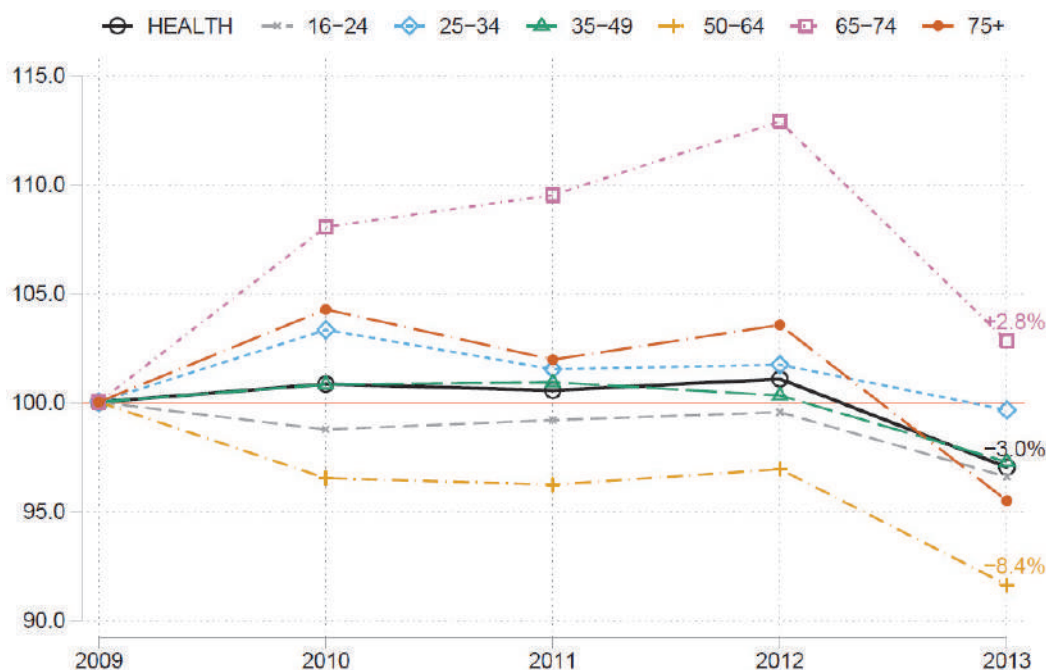
Note: The numbers on the vertical axis are percentages, whereas years are reported on the horizontal axis. (inv.) stands for "inverted."

Source: Authors' own elaboration of data from the PIBien-être project.

Note that this trend differs by age group (see figure 26): although every age group experienced a reduction in the quality of health between 2012 and 2013, people aged 65-74 are those who fare better, with an always positive trend (+2.8% in 2013). At the other extreme are people aged 50-64 whose health deteriorated since 2009 (-8.4% in 2013). An other

interesting aspect emerging from figure 26 is that the second group experiencing worsening health conditions are people aged 16-24, the youngest group in our data and those who are expected to be in best health conditions. What is behind these puzzling trends?

Figure 26: Trends of the Health domain by age groups. All indexes have been normalized to 100 for ease of comparison.



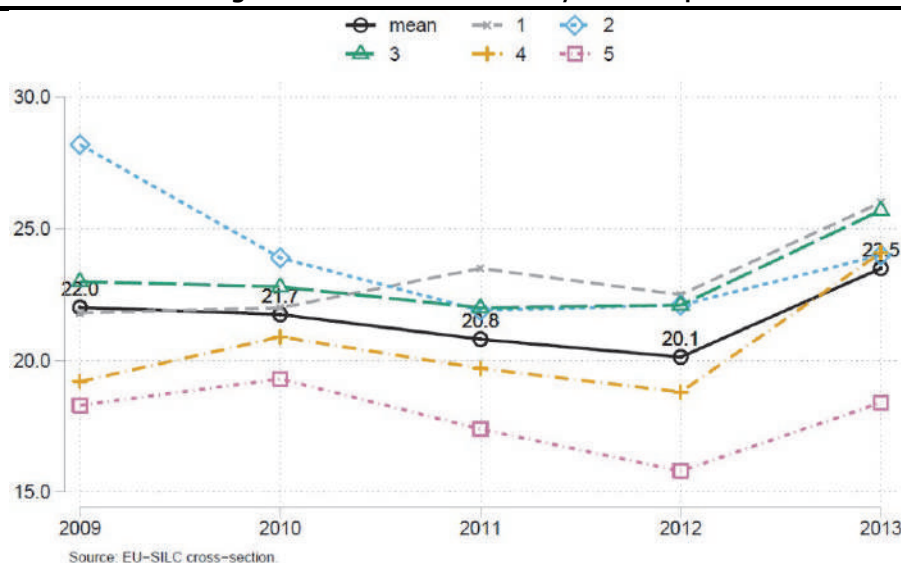
Note: The numbers on the vertical axis are percentages, whereas years are reported on the horizontal axis.

Source: Authors' own elaboration of data from the PIBien-être project.

The share of people in very good health improved somewhat only for people aged 65-74, in other cases it stayed constant. Additionally, our figures indicate that the large part of the declining share of people in good health is due to the worsening conditions of clerks and salespersons (from 74% in 2009 to 67.7% in 2013), of people with post-secondary education (from 81% to 71.5%), and of richest people: between 2009 and 2013 the share of people declaring to be in good health and belonging to the fourth and fifth quintiles decreased by 6% and 4%, respectively. In the same period the share of people in good health belonging to the middle class declined by 3%, while the share of those belonging to the first and second quintile increased by 1% and 3% respectively (for more details, please, see the table 22 in the Appendix).

After a period of decline, the share of people with chronic diseases increased by 3% between 2012 and 2013. This holds true for both men and women, although the incidence of chronic illnesses is lower for men than for women, people in various socio-professional statuses, and for people with different education (for more details, please, see the table 21 in the Appendix).

Figure 27 informs that the share of people with chronic diseases has increased in particular for people in the first (5%), third (2.5%), and fourth (5%) quintile. On average nearly 1 every 4 people in the first or third income decile was affected by a chronic disease, while this share lowered to 1 every 5 people in the fourth quintile.

Figure 27: Share of adults declaring to have chronic disease by income quintile.

Note: The numbers on the vertical axis are percentages, whereas years are reported on the horizontal axis.

Source: Authors' own elaboration of data from the PIBien-être project.

The share of people declaring to be limited in their every day activity because of health reasons follows a pattern similar to the one of chronic diseases: it stayed basically flat until 2012 (from 20% to 19.4%), and then it increased by about 4% in 2013. This trend is common across gender, age groups, socio-professional statuses, education level, and income quintiles (for more details, please, see the table 22 in the Appendix).

5.3.1.4 Occupation

The *Occupation* domain declined by 3.5% since 2009. However, a deeper look at the trends of each indicator suggests that the negative trend is basically driven by the long-term unemployment rate, while the trends of unemployment rate and of the share of wage earners with temporary contracts are basically flat (see figure 28).

Figure 28: Trends of the indicators belonging to the Occupation domain. All indexes have been normalized to 100 for ease of comparison.

Note: The numbers on the vertical axis are percentages, whereas years are reported on the horizontal axis. (inv.) stands for "inverted."

Source: Authors' own elaboration of data from the PIBien-être project.

On average the share of people in long term unemployment increased from 24.3% in 2009 to 31.5% in 2013. This share increased in particular for people between 35 and 49 years old (from 22.9% to 41.2%), and for young people (16-24 years old) whose long term unemployment rate increased from 11% to 20%. On the other hand, people between 25 and 34 years old experience a significant improvement of their employment conditions (from 29.4% in 2009 to 19.9% in 2013). However, those more affected by long term unemployment are people aged between 50 and 64 years with an average of about 45% (see figure 29).

Long term unemployment rates increased also for people with primary (from 27.1% to 37.3%) and tertiary (from 20% to 29%) education, while people with secondary education experienced an increase of only 2% between 2009 and 2012. In sum the negative trend of the *Occupation* domain seems largely due to the worsening conditions on the job market which prolonged the time people needed to find a new employment. Such trends affected in particular people aged 35-49, who experienced a significant increase of their unemployment rate, and people with primary and tertiary education.

Figure 29: Trends of long term unemployment rate by age group.



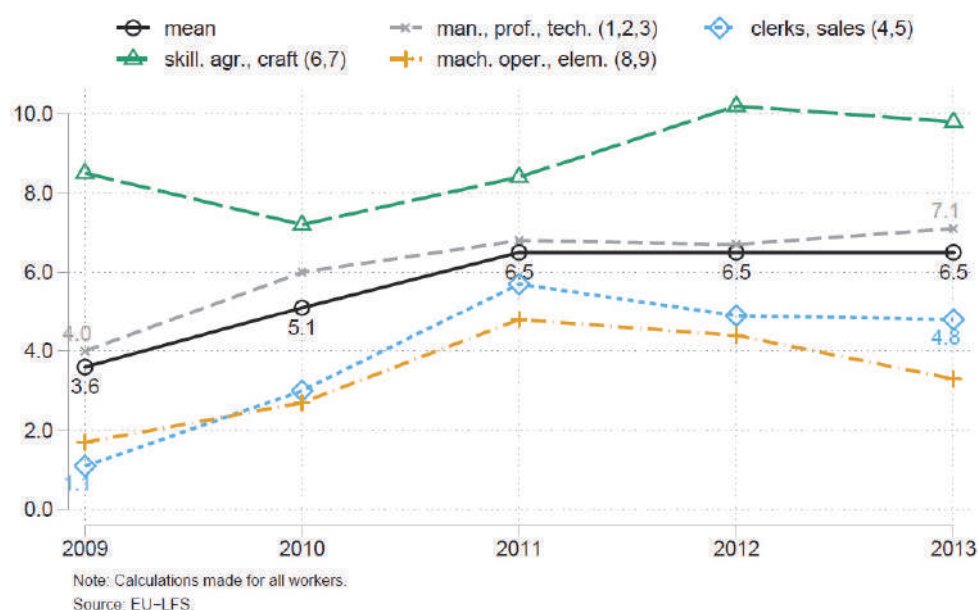
Note: The numbers on the vertical axis are percentages, whereas years are reported on the horizontal axis.

Source: Authors' own elaboration of data from the PIBien-être project.

5.3.1.5 Work-life balance

Figure 19 indicates that *Work-life balance* is one of the two domains that fares the worst in Luxembourg. Between 2009 and 2012 it declined by 3% and then it flattened. This domain is, for the time being, only measured by the indicator *share of employees working very long hours*, i.e. employee who declared to work more than 50 hours per week (see figure 30). Our figures indicate that nearly every employee, independently from the socio-professional status or the income quintile, experienced an increase of his/her working time. On average the share of people working long hours in 2009 was 3.6% and five years later it nearly doubled (6.5%). Skilled agricultural

workers and craftsmen are those who had the highest share of working long hours with an average of about 9%. However, this is also the group with the lowest growth rate (2.2%). Plant and machine operators, assemblers and salespersons are the two groups that experienced the highest increase in the share of working long hours. The first group went from 1.9% in 2009 to 4.8% in 2013, with an yearly growth rate of about 30%; the second group went from 1.5% to 3.6% with an yearly growth rate of 28%. On average 6% of high skilled employees works very long hours. Such share increased by 15.5% per year: in 2009 4% of high skilled employees reported to work very long hours. Five years later the share had increased to 7.1%.

Figure 30: Trends of the share of employees working very long hours by socio-professional status.

Note: The numbers on the vertical axis are percentages, whereas years are reported on the horizontal axis.
Source: Authors' own elaboration of data from the PIBien-être project.

5.4 Conclusions and the road ahead

The PIBien-être project is an initiative for a more encompassing evaluation of quality of life in Luxembourg. The project tries to go beyond monetary based indexes of quality of life adopting a broad set of indicators pertaining to various domains of people's life from income and wealth, to housing, occupation, health, social life, education, well-being, environment, etc. The project created, and started analysing, a large data-base made of individual, household, and national level indicators, both subjective and objective, coming from national and international surveys, and from register data. Such large volume of data have been organized by year since 2009 and by various sub-groups of the population: by sex, age, income, occupation, nationality, etc.

The early figures from the PIBien-être project allow to draw a first picture of the quality of life of residents in Luxembourg over recent years. Our indicators point to a decline of quality of life mainly due to the worsening conditions of some segments of the population in some specific domains. For instance, our figures signal an increase of the poverty rate for low skilled workers, who were already the most exposed to such risk. On average the risk went from 20.7% to

25.2% for plant and machine operators, and assemblers, and from 15.9% to 21% for skilled agricultural workers. Health indicators signal worsening conditions in particular for people aged 50–64, with secondary or tertiary education, and belonging to the higher quintiles of the income distribution. In the same period the worsening conditions of the job market forced an increasing share of the residents to experience long term unemployment. Such changes affected in particular people aged 35–49, and people with primary and tertiary education. Finally, the share of people working more than 50 hours per week has increased on average from 3.6% in 2009 to 6.5% in 2013. This indicates a worsening of the work-life balance which is common among residents and, in particular, among low skilled workers. The housing conditions are the only domain that moderate the negative trend of quality of life in Luxembourg. This is due, in particular, to the increase of the number of rooms per capita which went from 2.2 in 2011 to 2.4 in 2012 and 2013. However, also in this case, the analysis by breakdowns reveals increasing disparities among income groups which should be closely monitored.

More in general, the results show that the Luxembourg Index of Well-being performs well as a compass to browse the large amount of data collected

and analysed in the PIBien-être project. In contrast to the trend of GDP per capita, which points to improving living conditions, the LIW documents a sensible decline of the quality of life in Luxembourg, and it helps identifying the areas and the segments of the population that require more attention.

We emphasize that it is important to handle these results with prudence as they are based on the analysis of an incomplete set of indicators. Additionally, our conclusions are based on descriptive statistics and possible causal relationships should be analysed in more detail in ad-hoc studies.

The data-base informing the PIBien-être project is complete and the analysis of data, the quality checks of each indicators, and the editing of a final report are on-going and will be released in 2017. Such project poses numerous challenges: how to handle data relating to different statistical units? How to integrate indicators that are observed every year with indicators that are more seldom observed? How to organize such a large data-base to extract the relevant information? We believe that our approach and the creation of the Luxembourg Index of Well-being address these questions making little assumptions about what

matters for the quality of life of residents in Luxembourg and accounting for the average and for the dispersion of each indicator across the population.

Yet, such tool, as all the other dashboards of indicators of quality of life, suffers from an intrinsic weakness: it uses secondary data, which means that it cannot inform about the latest month or the latest year for each of its indicators. Some domains, such as those related to the working conditions, can be updated more frequently than others such as those on social relationships, or on housing conditions. This poses a particularly difficult challenge because it implies a trade-off between completeness of the domains and timeliness of the information. We are considering various possible solutions. For instance, it is possible to provide a complete report at regular interval in time, and to provide more frequent reports using a sub-set of indicators that are more frequently observed. However, this strategy comes at the expenses of a lower quantity of domains. An alternative is to develop a set of short-term indicators that could help monitoring and predicting people's well-being using high frequency data. We are currently studying these alternatives and we look forward to produce more up-dated results soon.

Appendix A. Share of people in good or very good health

Table 20: Share of adults declaring to be in good or very good health by breakdowns

	Year					Total
	2009	2010	2011	2012	2013	
	%	%	%	%	%	%
Sex						
male	76.4	76.7	75.1	75.2	73.9	75.4
female	71.6	74.0	70.2	72.6	69.9	71.7
Age group						
16-24	93.8	93.8	92.7	92.9	89.7	92.5
25-34	87.2	91.0	87.2	88.3	87.5	88.2
35-49	80.5	80.3	77.7	77.6	76.5	78.5
50-64	66.5	66.6	62.2	64.6	62.1	64.4
65-74	47.6	53.7	54.8	57.0	53.3	53.3
above 75	39.6	40.4	36.5	38.4	36.5	38.3
Occupation (ISCO-08, 1 digit)						
man., prof., tech. (1,2,3)	81.3	81.8	79.6	80.7	78.6	80.4
clerks, sales (4,5)	74.3	75.4	72.0	72.4	67.7	72.3
skill. agr., craft (6,7)	64.4	66.4	63.9	65.3	67.5	65.5
mach. oper., elem. (8,9)	58.3	63.0	58.0	58.6	57.7	59.2
Education level						
primary	58.8	58.9	54.4	56.5	57.7	57.3
lower secondary	77.4	81.8	76.5	78.1	74.1	77.6
upper secondary	77.2	79.7	78.0	77.3	74.6	77.3
post-secondary	80.9	74.3	71.2	70.2	62.7	71.5
tertiary	85.9	86.2	84.4	85.3	83.5	85.0
Income quintile						
1	67.4	69.5	63.1	67.8	68.0	67.1
2	65.7	70.3	69.3	70.7	68.1	68.9
3	72.8	72.6	70.8	71.4	69.8	71.5
4	79.3	79.5	75.2	77.1	73.2	76.8
5	83.0	83.5	82.9	80.9	79.2	81.9
Total	73.9	75.3	72.6	73.9	71.9	73.5

Appendix B. Share of people affected by chronic diseases

Table 21: Share of adults declaring to have chronic disease by breakdowns.

	Year					Total
	2009	2010	2011	2012	2013	
	%	%	%	%	%	%
Sex						
male	20.3	20.6	19.4	18.7	21.1	20.0
female	23.6	22.9	22.2	21.5	25.9	23.2
Age group						
16-24	7.8	9.9	9.2	8.0	11.0	9.2
25-34	12.6	8.6	10.0	9.4	12.3	10.6
35-49	18.4	17.9	16.3	15.9	18.5	17.4
50-64	25.6	29.9	27.5	28.0	31.7	28.6
65-74	40.0	37.4	37.0	35.4	40.9	38.1
above 75	48.7	43.8	43.7	41.6	45.3	44.5
Occupation (ISCO-08, 1 digit)						
man., prof., tech. (1,2,3)	18.0	18.2	17.3	16.2	19.4	17.8
clerks, sales (4,5)	23.2	22.3	21.6	21.9	25.4	22.9
skill. agr., craft (6,7)	25.8	24.6	23.1	24.1	25.9	24.7
mach. oper., elem. (8,9)	30.8	29.6	29.0	28.4	32.8	30.1
Education level						
primary	31.3	29.5	30.6	29.4	32.9	30.7
lower secondary	20.0	19.2	16.9	18.7	20.5	19.1
upper secondary	19.0	19.4	18.1	17.6	21.9	19.2
post-secondary	21.2	20.4	27.6	22.7	33.5	25.5
tertiary	15.5	16.5	14.5	13.7	15.8	15.2
Income quintile						
1	21.8	22.0	23.5	22.5	26.0	23.2
2	28.2	23.9	21.9	22.1	24.0	24.0
3	23.0	22.8	22.0	22.1	25.7	23.1
4	19.2	20.9	19.7	18.8	24.1	20.6
5	18.3	19.3	17.4	15.8	18.4	17.8
Total	22.0	21.7	20.8	20.1	23.5	21.6

Appendix C. Share of people declaring to be limited in their everyday activity because of health reasons.

Table 22: Share of adults declaring to be limited in their everyday activity because of health reasons by breakdowns.

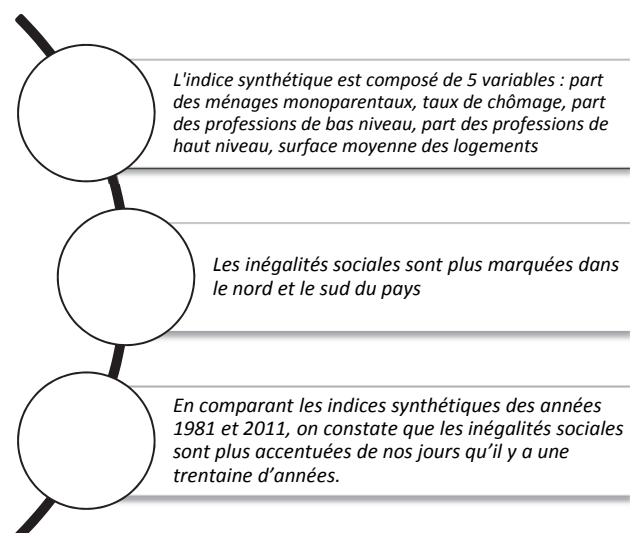
	Year					Total
	2009	2010	2011	2012	2013	
	%	%	%	%	%	
Sex						
male	18.4	18.9	17.2	17.7	21.9	18.8
female	21.8	21.0	20.1	21.2	25.3	21.9
Age group						
16-24	5.9	7.3	5.7	6.1	8.2	6.7
25-34	10.0	9.1	8.6	9.8	11.6	9.8
35-49	17.1	15.4	14.1	15.9	19.7	16.4
50-64	23.6	27.3	25.4	26.0	31.5	26.8
65-74	36.6	32.2	31.3	29.5	37.9	33.5
above 75	49.1	48.5	47.1	49.2	55.4	49.9
Occupation (ISCO-08, 1 digit)						
man., prof., tech. (1,2,3)	15.1	14.8	14.2	14.0	18.1	15.2
clerks, sales (4,5)	17.5	20.5	19.0	22.1	27.3	21.5
skill. agr., craft (6,7)	28.8	28.1	26.0	25.5	29.5	27.5
mach. oper., elem. (8,9)	32.7	27.3	26.1	28.1	33.2	29.4
Education level						
primary	31.6	31.5	30.4	30.7	36.1	32.0
lower secondary	16.9	15.0	15.6	17.0	20.9	17.1
upper secondary	17.5	17.3	15.9	17.2	21.3	17.9
post-secondary	19.5	18.3	23.3	22.8	32.5	23.7
tertiary	11.2	11.9	10.5	11.2	13.7	11.7
Income quintile						
1	23.0	23.9	22.4	23.7	26.0	23.8
2	25.0	23.5	20.9	23.6	26.7	23.9
3	21.1	22.9	19.6	20.3	24.8	21.7
4	17.3	15.7	17.4	16.2	22.2	17.8
5	14.9	14.6	13.7	14.6	19.2	15.4
Total	20.1	20.0	18.7	19.4	23.6	20.4

References

- Abdallah, S., Michaelson, J., Shah, S., Stoll, L., and Marks, N. (2012). The Happy Planet Index: 2012 report. A global index of sustainable well-being. Technical report, New Economic Foundation, London.
- Cobb, C. W. and Cobb, J. B. (1994). *The Green National Product: a proposed index of sustainable economic welfare*. University Press of America.
- Cobb, C. W., Goodman, G. S., and Wackernagel, M. (1999). *Why bigger isn't better: the genuine progress indicator*. San Francisco: Redefining Progress.
- Delhey, J. (2013). *Life satisfaction in an enlarged Europe*. Publications Office of the European Union, Luxembourg.
- Delhey, J. and Kroll, C. (2013). A "happiness test" for the new measures of national well-being: How much better than gdp are they? In Brockmann, H. and Delhey, J., editors, *Human Happiness and the Pursuit of Maximization*, pages 191–210. Springer.
- Durand, M. (2015). The OECD Better Life Initiative: How's Life? and the measurement of well-being. *Review of Income and Wealth*, 61(1):4–17.
- Eurofound (2013). *Third European Quality of Life Survey – Quality of life in Europe: Trends 2003-2012*. Publications Office of the European Union, Luxembourg.
- Fattore, M., Maggino, F., and Arcagni, A. (2016). Non-aggregative assessment of subjective well-being. In *Topics in Theoretical and Applied Statistics*, pages 227–237. Springer.
- Frising, A. (2013). Regards sur la satisfaction des ménages résidents à l'égard de leur vie. *Regards*, 20(20):1 – 4.
- OECD (2011). *How's Life? Measuring well-being*. OECD Publishing, Paris.
- OECD (2016). *How's life in Luxembourg*. OECD Publishing.
- STATEC (2013). Rapport travail et cohésion sociale. Technical report, Institut national de la statistique et des études économiques, Luxembourg.
- Stiglitz, J., Sen, A., and Fitoussi, J. (2009). Report by the commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress. <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/en/index.htm>.
- The World Bank (2016). Gni per capita ranking. Gross national income per capita ranking table based on the World Bank Atlas method and purchasing power parity (PPP). Accessed on 23 September 2016.
- Veenhoven, R. (1996). Happy life-expectancy: a comprehensive measure of quality of life in nations. *Social Indicators Research*, 39(1):1–58.
- Veenhoven, R. (2005). Apparent quality-of-life in nations: How long and happy people live. In Shek, D. T., Chan, Y. K., and Lee, P. S., editors, *Quality-of-Life Research in Chinese, Western and Global Contexts*, pages 61–86. Springer.
- Veenhoven, R. (2007). Measures of gross national happiness. In OECD, editor, *Measuring and fostering the progress of societies*, pages 232–253. OECD Publishing, Paris.

6. Les inégalités entre les communes du Luxembourg au fil des recensements de la population

En résumé



6.1 Introduction

Généralement, les inégalités sociales sont calculées au niveau national, comme c'est le cas par exemple pour le taux de pauvreté. Pour une première fois, le STATEC a tenté d'étudier les inégalités existantes entre les différentes communes du Grand-Duché. Cette analyse ne se limite pas uniquement à une « photo » de la situation récente mais essaie également de mesurer une évolution dans le temps.

Quelle méthodologie ?

Pour mesurer l'évolution des inégalités sociales au niveau communale à travers les recensements (1981, 1991, 2001 et 2011), un indice composé d'une série de variables, comparables dans le temps, a été établi par le STATEC. L'indice proposé ici est construit selon la même méthodologie que l'Indicateur du développement humain calculé par les Nations Unies. Il se compose d'une série de données statistiques décrivant le contexte de vie offert par une commune à ses habitants : il s'agit donc d'un indice synthétique des conditions de vie dans les communes. Il ne reflète en aucun cas des notions aussi personnelles et

subjectives que celles de « bonheur », du « bien-être » ou même de « qualité de vie ». Contrairement au bien-être et à la qualité de vie, cet indice ne prend pas en compte la perception subjective des individus.

L'indice se compose de cinq variables contenues dans les différents recensements et comparables dans le temps, les questions étant posées de la même manière. Ces variables sont :

- la part des ménages monoparentaux parmi l'ensemble des ménages ;
- le taux de chômage ;
- la part des personnes résidentes ayant un emploi et travaillant dans des professions CITP de bas niveau ;
- la part des personnes résidentes ayant un emploi et travaillant dans des professions CITP de haut niveau ;
- la surface moyenne des logements par personne.

Par « professions CITP (Classification Internationale Type de Professions) de bas niveau », on entend les conducteurs d'installations et de machines et les ouvriers de l'assemblage, ainsi que les personnes travaillant dans les professions élémentaires (aides de ménages, manœuvres...). Les « professions CITP de haut niveau » comprennent les directeurs, cadres de direction et gérants, ainsi que les professions intellectuelles et scientifiques.

Pour chacune des cinq variables retenues, la variable a été standardisée de façon à lui donner une valeur comprise entre 0 et 1, selon la formule suivante :

$$\text{Indice} = \frac{(\text{valeur observée} - \text{valeur minimale})}{(\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale})}$$

L'indice synthétique est la moyenne arithmétique des différents indices calculés pour chaque variable. La valeur de l'indice synthétique est comprise entre 0 et 1. Plus la valeur est proche de 0, plus la situation est favorable, plus elle est proche de 1, plus elle sera défavorable.

Pour la « part des personnes résidentes ayant un emploi et travaillant dans des professions CITP de haut niveau » et pour la « surface moyenne des logements par personne », la formule de calcul a été adaptée. En effet, pour ces variables plus la valeur est élevée, plus la situation décrite est favorable, alors que c'est le contraire pour les trois autres variables. Afin de rendre ces deux variables comparables aux autres, la formule retenue est la suivante :

$$\text{Indice} = 1 - \left(\frac{\text{valeur observée} - \text{valeur minimale}}{\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale}} \right)$$

L'exemple suivant permet d'illustrer la méthodologie retenue.

Tableau 23 : Valeurs théoriques – année X

Variables	Commune A	Commune B	Commune C
Part des ménages monoparentaux (en %)	2.5	5.1	9.4
Taux de chômage (en %)	5.1	0.4	3.3
Part CIP bas (en %)	28.7	42.9	17.1
Part CIP haut (en %)	3.6	30.4	11.7
Surface par personne (en m ²)	36.8	30.9	25.1

Source: STATEC

Le Tableau montre des valeurs théoriques pour les différentes variables pour des communes fictives A, B et C. Le Tableau reprend les différents indices fictifs calculés.

Tableau 24 : Indices fictifs calculés – année X

Variables	Commune A	Commune B	Commune C
Part des ménages monoparentaux	0	0.3768	1
Taux de chômage	1	0	0.6170
Part CIP bas	0.4496	1	0
Part CIP haut	1	0	0.6978
Surface par personne	0	0.5043	1
Indice synthétique	0.4899	0.3762	0.6630

Source: STATEC

Ainsi, pour la commune A, l'indice pour la « part des personnes résidentes ayant un emploi et travaillant dans des professions CIP de bas niveau » a la valeur de 0.4496. Le calcul est le suivant :

$$0.4496 = \frac{(28.7 - 17.1)}{(42.9 - 17.1)}$$

L'indice synthétique qui, rappelons-le, est la moyenne des différents indices calculés de la commune A s'élève à 0.4899. En comparant les indices synthétiques des trois communes, la commune B est celle qui se trouve dans la situation la plus favorable alors que la commune C est la plus défavorisée des trois.

Classement des communes

Comme au fil du temps le nombre de communes a changé suite à des fusions, pour pouvoir comparer les différents recensements entre eux, la délimitation des communes de 2015 a été retenue. Les communes étant au nombre de 105, et chaque commune ayant

un indice synthétique différent et spécifique à elle, les communes ont été regroupées en cinq groupes (quintiles) de taille identique afin de pouvoir les cartographier.

Dans le premier quintile se retrouvent les 21 communes où les difficultés sociales sont les moins prononcées, tandis que le cinquième quintile regroupe les 21 communes où les difficultés sociales sont les plus marquées. Néanmoins, dans un même quintile des différences importantes entre communes peuvent être observées. Ainsi, par exemple, pour le recensement de 1981, les indices synthétiques du premier quintile s'étendent de 0.1526 à 0.3859 et ceux du dernier quintile de 0.6047 à 0.8259. Une distribution plus fine que des quintiles s'avérerait difficile à représenter graphiquement, les différences entre communes étant difficilement détectables.

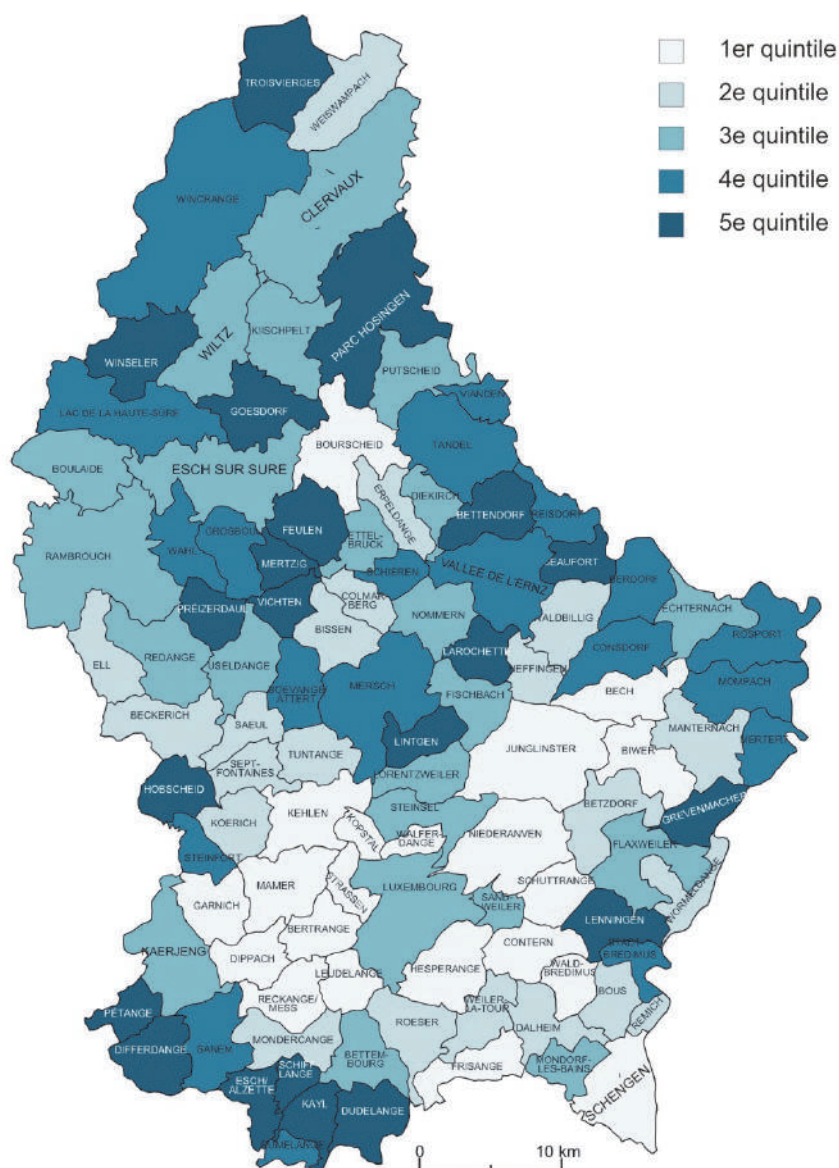
Situation lors des différents recensements et évolution dans le temps

Afin de visualiser la situation des communes lors des différents recensements, des cartes du Grand-Duché ont été réalisées pour chaque année de recensement. La représentation des quintiles varie du bleu clair (premier quintile) au bleu foncé (cinquième quintile). Plus une commune a une teinte claire, plus les difficultés sociales sont faibles, plus la couleur est foncée plus les difficultés sociales sont élevées.

Pour l'analyse dans le temps, une comparaison a été faite entre le recensement de la population de 1981 (RP1981) et le RP2011. Une première analyse a été réalisée sur base de l'évolution (positive ou négative) des quintiles (voir carte 5). Dans un second temps, l'évolution des rangs qu'occupaient les communes lors des deux recensements en question a été réalisée. Pour ce faire, les communes ont été classées de 1 à 105, la première étant la plus favorisée, la dernière celle où la situation sociale est la plus « défavorable » (voir carte 6).

En comparant les différences de quintiles et de rangs que les communes occupaient lors des différents recensements, 7 regroupements ont été réalisés, la fourchette allant de -3 quintiles à +3 quintiles, respectivement de -20 rangs et plus, à +20 rangs et plus. Les couleurs utilisées dans les cartes étant des tons de couleur turquoise pour les communes ayant évolué favorablement dans le temps et des nuances de couleur rose pour celles ayant vu leur situation se dégrader au fil des recensements. Les communes qui n'ont pas connu de véritable évolution sont en blanc.

Carte 1 : Les inégalités sociales en 1981

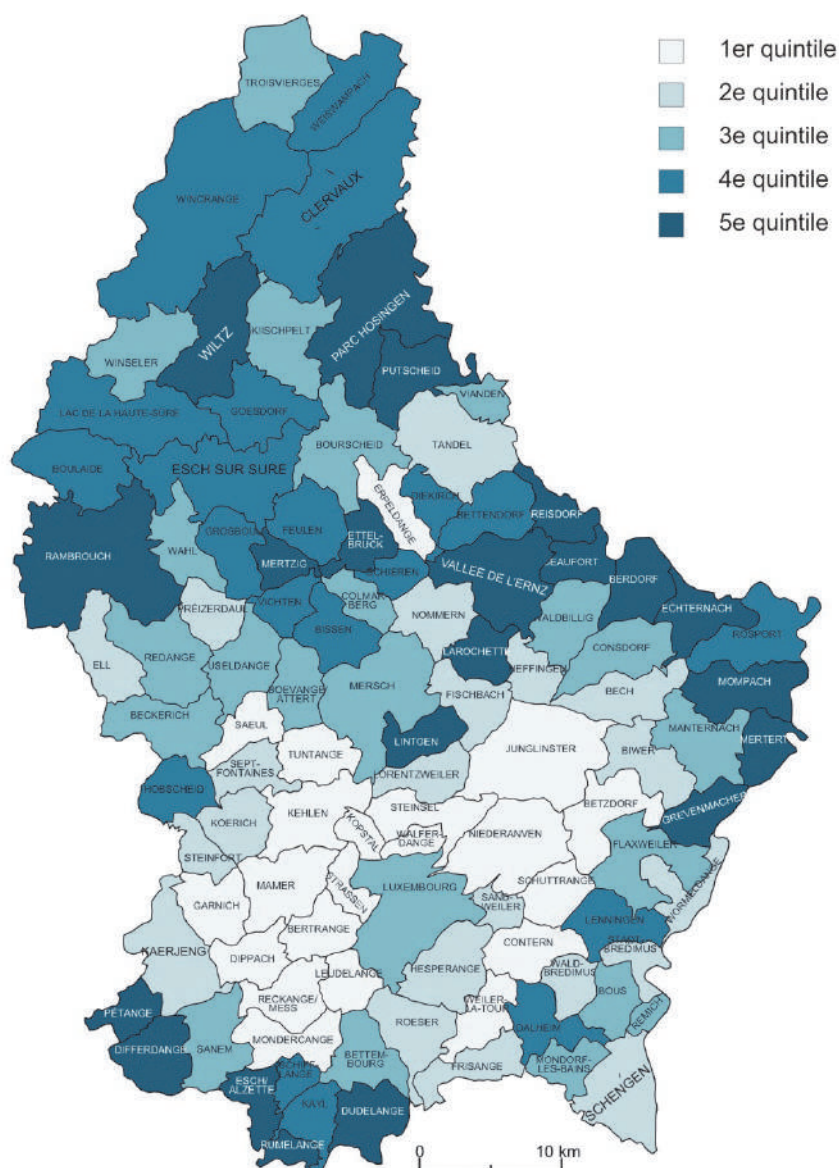


Source: STATEC - RP1981
Délimitation des communes 2015

En 1981, l'indice mesurant les inégalités entre les différentes communes du pays varie entre 0.1526 pour la commune de Niederanven et 0.8259 pour la commune de Larochette. Ce sont les communes se situant au centre-sud du pays qui présentent les difficultés sociales les plus faibles. C'est dans la moitié nord du pays, à l'exception de quelques communes, où les difficultés sociales sont plus prononcées. Les

communes du sud-ouest longeant les frontières française et belge présentent également des difficultés sociales très marquées, près de la moitié des communes du canton d'Esch se trouvant dans le dernier quintile. Les communes des cantons d'Echternach et de Grevenmacher, se situant le long de la frontière avec l'Allemagne, elles aussi montrent plus d'inégalités.

Carte 2 : Les inégalités sociales en 1991

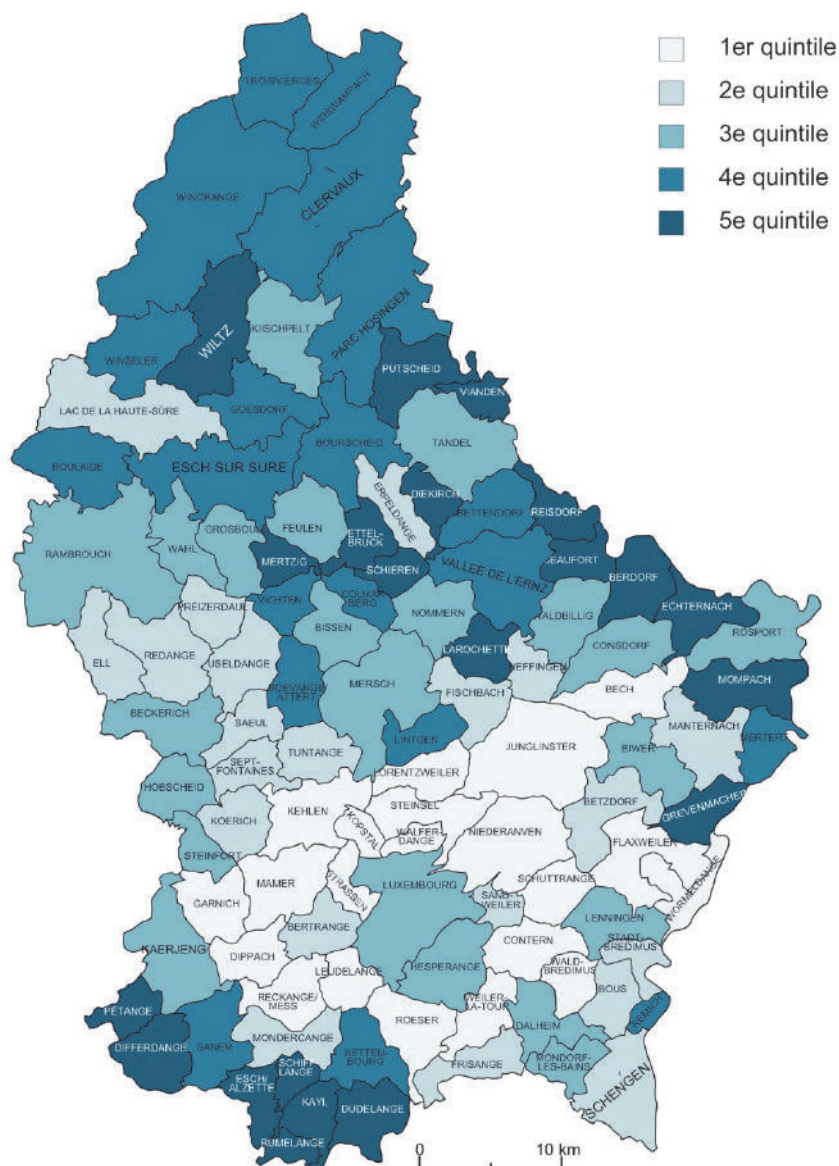


Source: STATEC - RP1991
Délimitation des communes 2015

En 1991, l'indice mesurant les inégalités entre les différentes communes du pays varie entre 0.1232 pour la commune de Niederanven, qui comme en 1981 occupe la première place, et 0.7325 pour la commune de Grevenmacher. C'est toujours la ceinture autour de

la ville de Luxembourg qui présente la situation la plus favorable, tandis que la situation dans la moitié nord du Grand-Duché reste plus mauvaise. Grosso modo, la situation est assez semblable à celle observée lors du recensement précédent.

Carte 3 : Les inégalités sociales en 2001

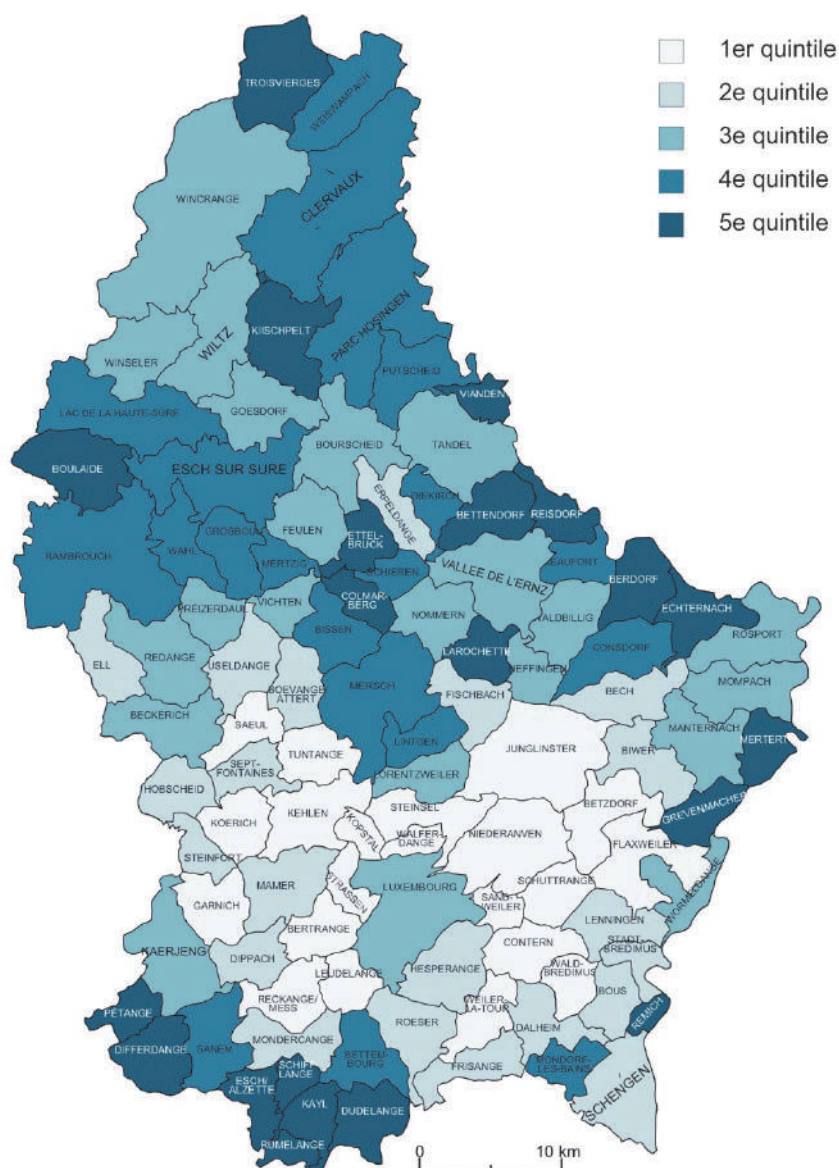


Source: STATEC - RP2001
Délimitation des communes 2015

En 2001, c'est de nouveau dans la commune de Niederanven où les difficultés sociales sont les moins marquées avec un indice de 0.1566 tandis que la commune d'Esch-sur-Alzette avec un indice 0.8973 présente les plus fortes difficultés. Tandis que la

situation reste quasi inchangée dans les régions centre et nord, les difficultés sociales dans les communes du sud-ouest semblent s'accroître et celles dans les communes se situant à la frontière allemande s'améliorer à de rares exceptions près.

Carte 4 : Les inégalités sociales en 2011



Source: STATEC - RP2011
Délimitation des communes 2015

En 2011, c'est la commune de Kopstal qui est la plus « favorable » et prend la tête avec un indice de 0.1920, tandis que la commune de Differdange se retrouve en dernière position avec un indice 0.9407. La situation dans le centre du pays reste inchangée mais les difficultés dans le nord du pays s'estompent pour une

partie des communes. Il en est de même pour les communes à l'est du pays longeant la frontière allemande tandis que la situation dans les communes du sud-ouest du Grand-Duché reste toujours « défavorable ».



178

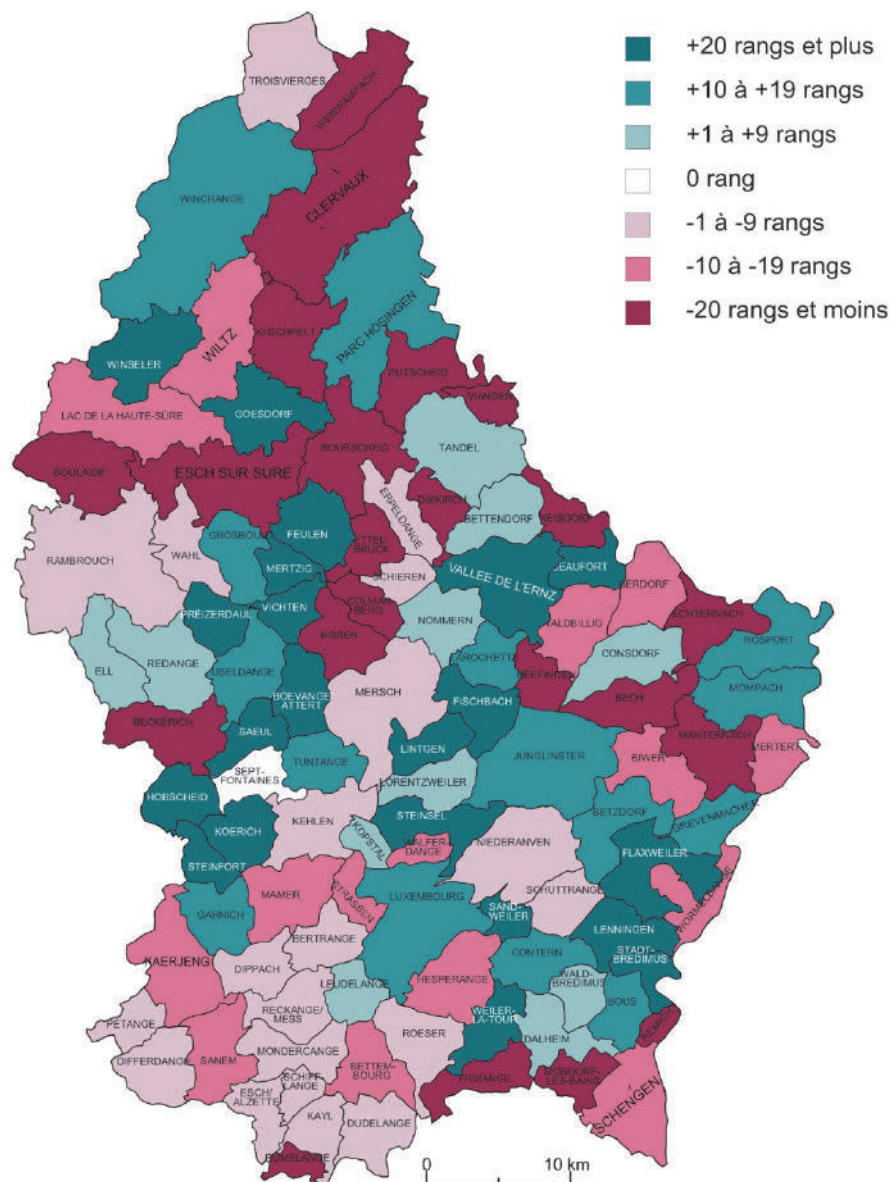
A l'inverse, les difficultés sociales se sont accentuées dans 33 communes entre 1981 et 2011. Ces communes se retrouvent surtout dans les régions nord

et est du Grand-Duché. C'est dans les communes de Colmar-Berg et de Remich où la situation sociale s'est dégradée le plus. A l'inverse d'Hobscheid et de Lenningen, elles sont passées du deuxième au cinquième quintile. 6 communes ont diminué de deux quintiles et 21 de un.

44 communes sont restées dans le même quintile.
Rester dans un même quintile ne signifie pas que la

situation sociale soit « bonne ». En effet, une commune peut tout aussi bien rester dans un quintile où les difficultés sont faibles que dans un quintile indiquant de plus grandes disparités sociales. Par exemple, 13 communes sont restées dans le premier quintile (faibles difficultés sociales) et 10 dans le dernier (fortes difficultés sociales).

Carte 6 : Évolution en rangs entre les recensements de 1981 et 2011



Source: STATEC - RP
Délimitation des communes 2015

Ainsi pour les 13 communes qui sont restées dans le premier quintile, 7 ont vu leur place diminuer dans le classement des communes. Ces communes se situent principalement autour de la capitale. A contrario, sur les 10 communes se situant toujours dans le dernier quintile, 7 connaissent en 2011 plus de difficultés sociales qu'au début des années quatre-vingt alors que 3 se sont nettement améliorées au cours de la même période.

La commune de Septfontaines présente un cas particulier. En effet, c'est la seule commune qui entre 1981 et 2011 reste aussi bien dans le même quintile (le deuxième) et occupe le même rang (le 29^{ième}).

Au niveau de l'évolution des communes par rang, les 3 communes qui ont vu leurs difficultés sociales le plus s'estomper sont Boevange/Attert, Hobscheid et Lenningen.

Dans la commune de Boevange/Attert qui est passée du 4^{ième} au 2^{ième} quintile et du 81^{ième} au 23^{ième} rang (gain de 58 rangs), cette amélioration est surtout due à la réduction du taux de chômage, à la diminution la part des personnes travaillant dans des professions CITP de bas niveau ainsi qu'à l'augmentation de la surface moyenne des logements par personne.

Dans la commune d'Hobscheid, qui a gagné 3 quintiles et 55 rangs, c'est surtout la réduction de la part des

personnes travaillant dans des professions CITP de bas niveau qui explique cette moindre inégalité sociale.

Pour Lenningen (+3 quintiles et +54 rangs), toutes les variables retenues, à l'exception du taux de chômage qui a légèrement augmenté, se sont améliorées.

Au l'autre bout du classement, on retrouve les communes de Colmar-Berg, Remich et Kiischpelt où les difficultés sociales se sont le plus accentuées.

Entre 1981 et 2011, la commune de Colmar-Berg a perdu 61 rangs et elle est passée du 2^{ième} quintile au 5^{ième} quintile. Il en est de même pour la commune de Remich. La commune de Kiischpelt quant à elle passe du 43^{ième} au 100^{ième} rang (-57) et du 3^{ième} au 5^{ième} quintile. Dans ces trois communes l'augmentation des difficultés sociales est due au déclin de quasi toutes les variables retenues pour construire l'indice synthétique.

En comparant les indices synthétiques des années 1981 et 2011, on constate que les difficultés sociales sont plus accentuées de nos jours qu'il y a une trentaine d'années. En effet, l'étendu de l'indice en 1981 varie entre 0.1526 et 0.8259 alors que pour 2011 cette fourchette est de 0.1920 à 0.9407. Rappelons que plus la valeur se rapproche de 0, moins les difficultés sont présentes. Dans une commune présentant un indice proche de 1, la situation sociale est beaucoup plus défavorable.

Glossaire

Décile

Si on ordonne une distribution d'une variable statistique (la dépense, le salaire, le revenu etc.), les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, pour une distribution de dépense totale par unité de consommation:

- le premier décile (D1) est la dépense totale au-dessous de laquelle se situent 10 % des dépenses totales ;
- le neuvième décile (D9) est la dépense totale au-dessous de laquelle se situent 90 % des dépenses totales.

Dépense moyenne par unité de consommation (ou équivalent adulte)

Cette mesure s'obtient en divisant la dépense totale d'un ménage par le nombre d'unités de consommation (UC). Le nombre total d'unités de consommation (UC) d'un ménage se calcule avec l'échelle dite « OCDE modifiée »

Echelle dite « OCDE modifiée »

Cette échelle permet de déterminer le nombre total d'unités de consommation (UC) d'un ménage. La personne de référence du ménage reçoit un coefficient égal à 1, tout autre membre âgé de 14 ans ou plus reçoit un coefficient de 0.5, tandis que les membres de 13 ans ou moins ont un coefficient de 0.3. La dépense d'un ménage par unité de consommation (on dira aussi par « équivalent-adulte ») fournit une estimation de son niveau de vie.

Enquête sur le Budget des Ménages (EBM)

L'enquête sur le budget des ménages est une enquête par sondage qui cherche à collecter chaque année une information détaillée sur le niveau des dépenses de consommation des ménages. Une telle enquête est réalisée aujourd'hui dans tous les pays européens.

L'EBM :

- vise principalement à calculer les facteurs de pondération de l'indice des prix à la consommation (IPC);
- permet d'établir des modèles de dépenses selon la composition et la situation financière du ménage, ce qui peut représenter une information précieuse pour le développement des politiques sociales;
- contribue à l'élaboration des chiffres de la consommation privée (ménages) dans les Comptes Nationaux;
- permet de suivre ces dépenses dans le temps afin de tracer une évolution des habitudes de consommation et de comparer les habitudes de consommation nationales aux habitudes européennes.

Les résultats de l'enquête sont diffusés dans diverses publications du STATEC (Communiqués, Regards, Bulletins, ...) ainsi que sur le Portail des statistiques du Grand-Duché.

Chaque année, un échantillon de 1000 à 1500 ménages privés représentatifs au niveau national est tiré au hasard dans le registre central de la population (Registre national des personnes physiques). Afin d'améliorer la taille de l'échantillon, les données collectées à l'année t sont complétées avec celles collectées à t-1 et t+1, les dépenses à t-1 et t+1 étant ajustées au niveau des prix de l'année t. Par exemple, les données de la vague 2015 incluent les données collectées en 2014, 2015 et 2016.

Il est demandé aux ménages :

- d'inscrire, durant 15 jours, ses dépenses quotidiennes (alimentation, boissons...) dans un carnet prévu à cet effet;
- de compléter le questionnaire sur les charges liées au logement et un autre sur les dépenses diverses.

Un enquêteur quant à lui recueille dans un entretien face-à-face des renseignements sur la composition du ménage, le logement et l'équipement, ainsi que sur les ressources du ménage.

Tous les cinq ans depuis 1988, Eurostat collecte et publie les données des enquêtes budget des ménages dans les pays européens. Le projet des EBM repose sur un accord informel, qui a été conclu lors de la réunion du comité du programme statistique de 1989.

Les réponses données aux enquêteurs sont couvertes par le secret professionnel garanti par la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données et la loi du 10 juillet 2011 portant organisation de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Indice des prix à la consommation national

L'indice des prix à la consommation national (IPCN) est l'indicateur phare pour mesurer l'inflation. Il retrace l'évolution moyenne des prix des produits pour l'ensemble de la population résidant au Luxembourg.

L'IPCN mesure l'évolution des prix de plus 250 rubriques pondérées par la part relative que ces biens et services occupent dans la dépense de consommation finale de l'ensemble des ménages résidents. Les poids utilisés correspondent donc à la structure de consommation moyenne de la population et sont établis à l'aide des comptes nationaux et des enquêtes sur les budgets des ménages. Ils sont mis à jour annuellement pour tenir compte des changements dans les comportements de consommation des ménages.

Inflation

L'inflation est un phénomène économique qui se caractérise par une hausse générale des prix des biens et services sur une période prolongée. Autrement dit, une diminution continue de la valeur de la monnaie. L'inflation dans la zone euro et au Luxembourg est mesurée par l'indice des prix à la consommation. Le taux d'inflation pour un mois donnée est mesuré au moyen de l'augmentation, exprimée en pourcentage, de l'indice base 100 en 2015 par rapport au même mois de l'année précédente.

Pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat est le rapport entre le revenu disponible net d'une personne et le niveau des prix à la consommation.

Revenu disponible des ménages

Le revenu disponible se déduit du solde des revenus primaires d'un ménage en ajoutant tous les transferts courants, à l'exception des transferts sociaux en nature et en soustrayant tous les transferts courants, à l'exception des transferts sociaux en nature.